

# PAROLE DE TERRITOIRE

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
2023-2028

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD  
NONTRONNAIS

# PARTIE I – PHASE STRATÉGIQUE

La Communauté de commune s'est engagée volontairement en mars 2021 dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), démarche qui guidera la transition écologique sur le territoire du Périgord Nontronnais. Les élus ont souhaité construire collectivement le PCAET en concertation avec la population et les différents acteurs du territoire

Ce premier livret compile la totalité des éléments de concertation reçues par la Communauté de communes pour la phase stratégique. Cette période correspond aux événements et contributions jusqu'au 1er mai 2022.

C'est en tout 7 événements qui ont eu lieu sur le territoire s'adressant à différents niveaux de public (élus, citoyens intéressés, professionnels) avec des formes variées (animations culturelles, pédagogiques, ateliers de travail).

- 02/02/22, Réunion stratégique, salle des fêtes de Nontron, 40 participants
- 15/02/22, Atelier sectoriel cadre de vie, Le Minage à Piégut-Pluviers, 19 participants
- 22/02/22, Atelier sectoriel agriculture-foret, Abjat-sur-Bandiat, 30 participants
- 23/02/22, Atelier sectoriel cadre de vie, 19 participants
- 05/03/22, Forum Plan Climat 1, salle des fêtes de Nontron, 10 participants
- 22/03/22, café-débat, Broc'Branlant, Saint-Estèphe, 12 participants
- 07/04/22, ciné-débat, cinéma Louis Delluc, Nontron, 30 personnes

En sus de ces temps d'échanges, il a été reçu des contributions par mail de 6 personnes différentes et les contributions formalisées de 4 associations.



## Quelles préoccupations aux yeux des participants ?

Un point commun découle de façon explicite ou non de ces mois d'échange : la sobriété de notre territoire. Des préoccupations et ambitions reviennent régulièrement, peu importe le mode de consultation ou les acteurs s'exprimant :

**Contraction de la demande en énergie avant la production d'énergie**

**Une ambition importante en rénovation énergétique de l'habitat**

**Alternative à la voiture avec piste cyclable et covoiturage**

**Une prise en compte formelle de la concertation**

**Nécessité de relocaliser la vente de notre bois**

**Nécessité de réaliser un diagnostic alimentaire pour le développement des circuits courts et aider l'agriculture à faire évoluer ses pratiques**

**Permettre l'éducation de la population**

**Favoriser le développement des énergies renouvelables à taille raisonnable**

# SOMMAIRE

- **Compte-rendu réunion stratégique, 2 février 2022**
- **Compte-rendu ateliers sectoriels, février 2022**
- **Compte-rendu Forum Plan Climat I, 5 mars 2022**
- **Compte-rendu Café-Débat, 12 mars 2022**
- **Compte-rendu Ciné-Débat, 7 avril 2022**
- **Compilation contribution citoyenne par voie électronique**
- **Contribution association GCO n°1**
- **Contribution association Ca Circule**
- **Contribution Groupement de propriétaire forestier Lu Picatau**
- **Contribution association Sauvons la Queue d'Ane**



## Compte-rendu

Le 02-02-2022

### Réunion stratégique partenariale du PCAET de la CC du Périgord Nontronnais

#### Participants :

- AERE :
  - o Etienne DAVIET, Chef de projet
  - o Vincent VEILLAUD, Chargé de mission
  - o Armance FLICHY, stagiaire
- CCPN et partenaires : voir fiche de présence en annexe.

#### Introduction et présentations

La réunion stratégique partenariale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC du Périgord Nontronnais (CCPN) a eu lieu le 02 février 2022. Cette première réunion de concertation (d'autres suivront, voir plus bas) avait pour but de **présenter largement le diagnostic** réalisé et de faire réfléchir les élus et acteurs locaux autour de la **vision à long terme** du territoire et de l'ambition à donner au PCAET.

La réunion a débuté par un rapide tour de table de la trentaine de participants. S'en est suivi une présentation de la démarche PCAET et de son calendrier, puis celle du diagnostic territorial. Les participants ont été sollicités à plusieurs reprises au cours de ces présentations à travers un quizz sous forme de « color vote ».

Les échanges et remarques des élus et partenaires sont résumés ci-dessous, par thématique.

#### Gestion des déchets

Suite à la question sur les thématiques ciblées par le PCAET, Mme Forgeueuf rappelle que si la gestion des déchets ne fait pas partie du périmètre réglementaire du PCAET, cela ne signifie pas qu'elle en sera exclue. Au contraire, c'est un domaine sur lequel il est possible d'agir et il est probable que des actions soient mises en place dans le PCAET en faveur d'une meilleure gestion des déchets.

#### Transport

Certains participants expriment le souhait que les déplacements en provenance de l'extérieur du territoire, et notamment ceux à destination de Nontron, soient plus détaillés. Ils estiment que les déplacements liés à la livraison des industries du territoire et aux trajets des employés habitant en dehors de la CCPN ont un impact qui ne doit pas être négligé dans la mise en place du programme d'action du PCAET.

Il est rappelé que d'après l'enquête réalisée fin 2020 par la Mairie de Nontron dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, environ 48% des employés des 10 principales entreprises de Nontron résident à plus de 15km de leur lieu de travail.

### Bois énergie

Les chiffres de production d'énergie renouvelable sur le territoire présentés dans le diagnostic ont fait débat. En effet, le bois-énergie est compté à partir des consommations (prenant aussi en compte le bois importé), or le territoire de la CCPN produit et exporte une quantité de bois importante, estimée bien supérieure à celle qu'il consomme. Certains participants jugent donc que le chiffre de production donné dans le diagnostic n'est pas représentatif de la production réelle d'EnR sur le territoire et que le ratio production/consommation devrait être bien plus important.

À ce sujet, il est rappelé que les méthodologies de comptabilisation des consommations sont harmonisées au niveau national afin d'éviter tout double compte et qu'il convient donc de conserver les chiffres présentés pour l'état des lieux de la production d'énergie. Néanmoins, il est précisé que l'élaboration de la stratégie sur ce volet devra se baser sur la production de bois issu des forêts du territoire et non sur la consommation de bois énergie.

### Remarque générale

Un participant relève le manque « *d'humanité* » du diagnostic, qui livre une analyse technique déconnectée du ressenti de ceux qui y vivent. Il aurait souhaité y voir intégrées les attentes des habitants quant à leur territoire, leur regard sur la forêt, etc.

Marion Araud-Razou, chargée de mission PCAET à la CCPN, prend soin de rappeler que la concertation de la population n'a effectivement pas été mise en place pour le diagnostic, mais qu'elle est prévue lors des phases suivantes, avec plusieurs ateliers de concertation organisés. Le regard des habitants sera donc bien intégré dans le PCAET.

### Vision 2050 du territoire

AERE a proposé un travail interactif en deux séquences aux participants sur la vision 2050 du territoire. L'objectif était de se projeter dans un Périgord Nontronnais neutre en carbone en 2050.

Tout d'abord, les participants ont été invités à déambuler dans la salle autour de différentes fiches, avec possibilité de réagir et ajouter des idées sur les affiches à l'aide de posts-it. Huit fiches rappelaient les principaux thèmes et enjeux du diagnostic du PCAET et deux fiches supplémentaires résumaient le travail réalisé la semaine précédente par les commissions urbanisme et développements durable autour des 4 scénarios de transition(s) proposés par l'ADEME.

Un temps de travail en groupe a ensuite eu lieu. Six groupes se sont formés autour des six thématiques présentées sur les fiches. Chacun avait pour objectif de formaliser une synthèse de la vision 2050 du territoire telle qu'imaginée par les participants sur leur thématique.

### Restitution et échanges

Chaque groupe a ensuite eu l'occasion de restituer au reste des participants sa vision pour le territoire (cf. fiches visions en annexe). Cette restitution a été suivie d'un temps d'échanges et de réactions. Les principales remarques et échanges des élus et partenaires sont présentés ci-dessous.

- Un élu évoque la question de l'éolien en s'opposant fermement à son implantation sur le territoire. En réponse, l'importance de prendre en compte l'avis des citoyens et de les rendre acteurs de ce sujet est soulignée.

- Suite à un questionnement sur la valeur juridique du PCAET, qui n'est pas un document opposable, les porteurs du projet souhaitent réaffirmer que le programme d'action du PCAET ne sera pas voué à « *rester au fond d'un placard* » mais qu'il a vocation à structurer l'action de la CCPN en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Il est de plus souligné que le PCAET s'appuie sur le SRADDET, qui a une portée prescriptive, et que le PLUi (dont l'élaboration démarre en 2022), qui est lui opposable, devra être compatible avec le PCAET.
- La question de la « *radicalité* » des engagements du PCAET fait débat. Plusieurs interviennent en proposant/demandant une certaine radicalité dans l'ambition du PCAET. Elles souhaitent que celui-ci soit l'occasion d'apporter de nouvelles idées et de prendre des engagements forts. D'autres craignent qu'une telle approche ne soit pas assez consensuelle. Elles rappellent que tous les avis ne sont pas aussi engagés, notamment au sein de la population, et qu'il faudra être attentif à cela pour proposer une approche véritablement mobilisatrice à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- Un élu de Dronne et Belle partage l'expérience du PCAET de sa communauté de communes. Le PCAET de Dronne et Belle a choisi une approche plus consensuelle et moins engagée que la direction que semble prendre celui de la CCPN. Néanmoins, le PCAET, validé définitivement en 2020, a été l'occasion d'avancer et de faire émerger plusieurs projets (équipement de bâtiments publics en panneaux solaires par exemple).
- Selon ce même élu, la sobriété énergétique et la maîtrise de la consommation d'énergie ne font pas tout, il faut aussi changer les sources d'énergie. Or aujourd'hui nous sommes « *dopés* » à l'énergie et notre système énergétique a l'avantage d'être « invisible ». Se tourner vers des sources d'énergies plus durable, à moins de compter grandement sur l'électricité et le nucléaire, c'est donc prendre un tournant significatif vers les énergies renouvelables, plus « *visibles* » et qui ne font pas toujours consensus.
- En réaction à ces remarques, Mme Forgeueuf exprime le souhait que le PCAET de la CCPN aille plus loin que celui de Dronne et Belle. Elle affirme notamment la volonté de prendre des engagements forts tant dans la réduction de la consommation d'énergie que dans le développement des EnR sur le territoire.
- Enfin, l'importance d'accompagner les citoyens dans les transitions à venir est soulignée. Une démarche de changement des habitudes et des usages ne sera pas possible sans une réelle prise en compte des citoyens. Cette prise en compte doit permettre de faciliter la transition et les changements de mentalités, cela peut impliquer de fixer des étapes modestes permettant une évolution progressive et adaptée aux personnes.

## Prochaines étapes

### Concertation

Plusieurs temps de concertation sont prévus prochainement :

- Ateliers thématiques (à destination de professionnels et des élus)
  - Ateliers Habitat - Mobilité - Energie
    - 15 février 18h à Piégut-Pluviers
    - 23 février 18h à Saint-Pardoux
  - Ateliers Agriculture - Forêt
    - 16 février 18h à Varaignes
    - 22 février 18h à Abjat-sur-Bandiât

- Animations dans le cadre du Festival La Chevêche organisé par le CPIE
- Réunion publique de restitution de la stratégie

D'autres temps de concertation seront également organisés pour l'élaboration du plan d'actions.

Par ailleurs, des informations sur le PCAET seront publiées sur le site de la CCPN, et une adresse mail dédiée à la concertation sera mise en place afin de recueillir les remarques des habitants et acteurs.

### Formalisation de la stratégie

L'ensemble des retours des différents ateliers, dont cette réunion fait partie, permettra de rédiger une vision partagée du territoire à l'horizon 2050 et d'élaborer un scénario de transition chiffré adapté aux attentes des acteurs et aux enjeux du territoire.

La définition d'un plan stratégique, composé d'axes stratégiques et d'orientations qui structureront le plan d'actions, est également prévue. Ce plan sera basé sur les priorités ressorties lors des différents ateliers.

La stratégie ainsi élaborée sera finalisée en comités technique et de pilotage avant d'être restituée publiquement.



## **PCAET DE LA CC DU PERIGORD NONTRONNAIS VISION 2050 DU TERRITOIRE**

### ***Le local comme échelle d'action***

En 2050, le Périgord Nontronnais s'organise principalement autour de l'échelon local. De nombreux emplois et services de proximités sont relocalisés dans les principaux bourgs (Piégut, Saint-Pardoux, Javerlhac...), ainsi les distances parcourues ont largement diminué et la population utilise régulièrement les modes doux.

L'agriculture et la production d'énergie se sont aussi calibrés sur les besoins locaux. De nombreux foyers font de l'autoproduction tandis que l'approvisionnement alimentaire se fait via des circuits courts, alimentés par les producteurs périgourdins. Cette évolution vers le local a d'ailleurs permis une évolution des pratiques agricoles et des exploitations (plus petites, plus diversifiées...).

Cette relocalisation agit en faveur du partage et du vivre-ensemble. Ainsi l'auto-partage s'est généralisé et il existe plusieurs initiatives d'habitat intergénérationnel permettant la rencontre et la mixité des tranches d'âge.

### ***Un territoire résilient face aux chocs climatiques et économiques***

Afin d'assurer la résilience du territoire au changement climatique, celui-ci prend soin de préserver ses ressources naturelles. Cette préservation est portée par différents acteurs et notamment par les citoyens, informés et sensibilisés à cet enjeu.

Le territoire s'appuie sur une vision globale de la problématique du changement climatique pour s'y adapter. En ce sens, il valorise les pratiques agricoles et forestières au bénéfice de la biodiversité et du vivant face à la seule considération économique.

Le territoire est ainsi préparé à faire face à des chocs ou crises dont l'éventualité est rendue plus probable du fait du changement climatique (catastrophe naturelle, crise économique, pénurie énergétique et/ou alimentaire...).

Par ailleurs un accent particulier est donné à la préservation de la qualité naturelle et paysagère (haies, biodiversité...) des terres cultivées.

Sur le plan économique, les entreprises sont aussi actrices de la résilience du territoire. Elles sont toutes impliquées dans une démarche RSE et s'engagent ainsi en faveur du développement social et durable autant que du développement économique. D'autre part, l'économie est diversifiée ce qui assure une dépendance moindre à quelques grandes entreprises.

### ***Une consommation plus responsable***

En 2050, les habitudes de consommation ont évolué. La consommation énergétique a fortement diminué grâce à l'évolution des comportements et des mentalités (notamment en matière d'achats et de mobilité), la rénovation globale du parc bâti, etc.

Les habitudes alimentaires ont aussi évolué, les habitants consomment local et ont réduit leur consommation de viande.

Ces évolutions favorisent l'autonomie énergétique et alimentaire du territoire à travers des modes de vie plus sobres.





**VISION 2050**  
Territoire  
sobre et durable

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## THEMATIQUE PRINCIPALE et thématiques secondaires

TRANSPORT/MOBILITÉ

Le voyage vers un territoire en transition



## DESCRIPTION DE LA VISION

- Nous pensons que nous avons un grand risque de subir un jour un grand choc/une grande crise. *Il peut s'agir d'un événement climatique extrême (par exemple la tempête de 1999), d'une crise économique, de la pénurie d'une ressource, ...* Nous pensons que ce sont les effets d'une telle contrainte qui entraîneront de grands changements.
- C'est bien de se préparer avant et d'anticiper des solutions même si cela semble « lointain » ou « peu nécessaire » aujourd'hui

## PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSEES

Promouvoir recherche & développement :

- Vélomobiles
- Autres véhicules légers

Faire prendre conscience des risques avec simulations de crise ?

Flottes de véhicules partagés

Relocaliser services de proximité

Communes et plans de prévention des risques, *SOS maires...*

Points d'autostop organisés → *généraliser cette pratique et s'y habituer, en commençant par des trajets courts.*



**VISION 2050**  
Territoire  
sobre et durable

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## THEMATIQUE PRINCIPALE et thématiques secondaires

### AGRICULTURE

Calibrer et coller l'agriculture par rapport aux besoins alimentaires locaux

Bien connaître les besoins des consommateurs locaux

Le voyage vers un territoire en transition



## DESCRIPTION DE LA VISION

- Conserver la qualité de nos paysages (haie, biodiversité)
- Favoriser les circuits courts et les débouchés locaux

## PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSEES

Travailler avec les collectivités locales (cantine scolaire, EHPAD...)

Ouvrir l'accès au foncier aux Jeunes Agriculteurs

Favoriser la diversification

Refus de l'installation des fermes industrielles

Réduction de la production de viande

Bien connaître les besoins des consommateurs locaux





**VISION 2050**  
Territoire  
sobre et durable

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## THEMATIQUE PRINCIPALE et thématiques secondaires

ECONOMIE

Industrie/Tertiaire

Le voyage vers un territoire en transition



## DESCRIPTION DE LA VISION

Toutes les entreprises du territoire rentrent dans une démarche RSE

Economie diversifiée (pas de monoentreprise)

Allier cadre de vie et cadre de travail en disposant des infrastructures pour télétravail/coworking

## PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Tourisme peut être développé (de manière raisonnable) → Tourisme durable
- Secteur à développer (capter une certaine forme d'économie) → Ex : s'adapter au télétravail
- Transports, mobilité
- Volonté locale
- Comment les entreprises peuvent être impliquées sur la RSE ?



**VISION 2050**  
Territoire  
sobre et durable

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## THEMATIQUE PRINCIPALE et thématiques secondaires

### Production d'EnR

Le voyage vers un territoire en transition



## DESCRIPTION DE LA VISION

- **Auto-production et consommation la plus locale possible**
- Réduire la demande de consommation
- Faire du local

## PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Panneaux solaires
- Stockage de l'électricité
- **Méthanisation locale** (très peu de kilomètres pour alimenter)
- Réduire le coût des installations d'EnR par une production locale (mais problème des Terres Rares)
- Petites centrales hydrauliques pour limiter les grosses productions



**VISION 2050**  
Territoire  
sobre et durable

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## THEMATIQUE PRINCIPALE et thématiques secondaires

### VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- La ressource en eau et l'évapotranspiration
- Rôle de climatisation des surfaces forestières
- Température

Le voyage vers un territoire en transition



## DESCRIPTION DE LA VISION

Mise en place d'un territoire où le citoyen est acteur de l'avenir de son territoire par ses pratiques au quotidien et où les pratiques au bénéfice de la biodiversité sont mise en avant face à la seule considération économique.

## PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Vers une pensée et une vision globale par l'info et la sensibilisation.
- Ne pas minimiser les risques, en prendre conscience.
- Limiter les pratiques destructrices.
- Prendre en compte l'enrésinement comme un risque pour notre territoire.
- Engagement citoyen : sensibilisation aux enjeux de l'eau, raréfaction des ressources
- Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
- Ressources en eau
- Agricole et forêt : amélioration des pratiques pour mettre en avant les services annexes au bien commun.



**VISION 2050**  
Territoire  
sobre et durable

**STRATEGIE**  
Comment allons-nous  
y arriver ?

**MESURES / ACTIONS**  
Qu'allons-nous  
réaliser ?

## THEMATIQUE PRINCIPALE et thématiques secondaires

### Habitat

Le voyage vers un territoire en transition



## DESCRIPTION DE LA VISION

- 100% des logements publics (salles des fêtes, culture, sports) rénovés, isolés et utilisés → mairie
- Modèle spécial : maison de retraite (« *maison de retraite* » *intergénérationnelle où cohabitent différentes générations sur les différents étages*)

## PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Rénovation de l'habitat ancien prioritaire
  - Eviter le mitage
  - Accent sur le propriétaire bailleur
- Charte caravanes, yourts : intégrer ce type de nouveaux logements. A encadrer → Nouveaux types d'habitat à réglementer. *Être attentif aux nouveaux habitants, ne pas les ignorer.*
- Constructions nouvelles
  - Favoriser la mixité
  - Éviter le mitage
  - Intergénérationnel
  - Eviter les EHPAD





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu Atelier sectoriel n°1

### Cadre de vie (habitat, mobilité énergie)

15/02/2022, salle du Minage à Piégut-Pluviers

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial, CCPN
- Christian Magne, Directeur du CPIE
- Sullyvan Hyard, Stagiaire auprès de le CCPN

Participants :

- Antoine Bachmann, étudiant à l'ENSAD, Nontron
- Alain Marzat, maire, Piégut Pluviers
- Viviane Chauveau, 1ère adjointe, St Barthélémy de Bussière
- Pierre Peyrazat, adjoint, Augignac
- Daniel Agard, 1er adjoint, St Martin Le Pin
- Paulette Lacroix, élue, St Saud Lacoussière
- Marie-Pierre Gayou, conseillère municipale, St Saud Lacoussière
- Achille Tsoukas, habitant Champniers, Champniers-Reilhac
- Jean Manouy, maire, Hautefaye
- Catherine Peroux, 2ème adjointe, Bussière Badil
- Alain Coussy, 1er adjoint, Champniers-Reilhac
- Eric Lafontaine, conseiller municipal, Piégut Pluviers
- Ghislaine Le Moël, maire, Varaignes
- Marilyne Forgeueuf, vice-présidente à la transition écologique, St Estèphe
- Didier Pages, vice-président à l'aménagement, Javerlhac et La Chapelle Saint-Robert
- Bernard Bazinet, maire, Augignac

Excusés :

- Périgord Habitat

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se décompose en plusieurs étapes de travail : le diagnostic, la stratégie et le plan d'action. En ce début d'année 2022, la CCPN met en place une concertation en plusieurs niveaux afin de penser une stratégie correspondant au mieux au territoire. L'atelier d'aujourd'hui constitue le premier atelier sectoriel de ce mois de février.





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Ces ateliers ont pour objectif de réunir des élus mais également des professionnels de secteurs définis. Ces ateliers se divisent en deux thématiques :

- **Cadre de vie (habitat, mobilité, énergies)**
- **Agriculture et forêt**

En ce mardi 15 février 2022, a eu lieu le premier atelier Cadre de Vie à la Salle du Minage à Piègut-Pluviers qui réunissait 16 participants.

Après un tour de table des participants, il a été présenté des éléments-clés du diagnostic. Nous avons également eu droit à un retour du directeur du CPIE à propos du Projet de Territoire en concertation avec différents acteurs et sous la direction de l'organisme Territoires Conseils (Banque des Territoires). En effet, ce travail a abouti à une réflexion autour des thématiques abordée ce soir lors de ces trois dernières années. Il y avait l'idée aussi de mettre en place un "Festival Energie" à Nontron, qui avait été annulé auparavant (2019-2020) suite à la crise sanitaire. L'objectif du CPIE serait de relancer ce projet.

Suite à ces propos préliminaires, les ateliers ont pu débuter. Ils ont été réalisés en deux temps :

- Tout d'abord s'est déroulé en simultanée un atelier portant sur l'habitat et un atelier portant sur l'énergie.
- En seconde partie de réunion, les deux tablées ont échangé sur les questions de mobilité.

Sur chacune des tables, les participants ont pu profiter d'éléments de diagnostic ciblés afin débattre des priorités et objectif du territoire. Les échanges ont duré une trentaine de minute. A l'issue des ateliers, chaque tablée a fait part de ses réflexions au reste de l'assemblée. Le travail original des participants est partagé en pièce jointe de ce document.

Plusieurs axes forts de travail ont été souligné.

## En matière d'habitat :

- Un accent doit être mis sur l'accompagnement des habitant. Cela peut se traduire par le développement des logements communaux, la promotion des dispositifs d'aides existants. Pour se faire, nous devons nous nourrir des expériences d'autres territoires.
- La question de rénovation des logements est un enjeu central pour notre territoire. Cependant, nous faisons face à un manque d'artisan formés, par exemple pour répondre aux normes de rénovations énergétiques. Ainsi les temps d'attente sont long.

## En matière d'énergie :

- Le maître mot pour résumer les débats seraient "sobriété". En effet la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. La première priorité serait donc de travailler





# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

à la réduction des consommations d'énergie et à une réflexion autour de notre façon de vivre.

- La question des bâtiments publics est aussi un point central. Elle ressort sous plusieurs aspects : besoin fort en rénovation, optimisation des consommations (éclairage nocturnes), utilisation à des fins de productions énergétiques, ...

### En matière de mobilité :

- Le constat est commun. Les déplacements en voiture sont une cible prioritaire de travail qui permettrait de baisser le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire de façon efficace. Cependant la voiture c'est aussi la liberté dans nos déplacements. C'est aussi une nécessité.
- La collectivité doit permettre de créer des outils offrant des alternatives à la voiture occupée par seulement une personne. Il s'agirait d'offrir des parcours cyclables, des aires de covoiturage des moyens de mise en relation des habitants pour répondre au maximum de besoins possibles.

A l'issue de ces ateliers qui ont duré 2h, il a été convenu que le fil rouge de beaucoup de nos échanges était l'exemplarité, l'exemplarité de nos collectivités : pour leurs impacts, pour l'exemple qu'elles peuvent devenir pour le territoire.

Annexe 1 : feuille de présence

Annexe 2 : feuilles de travail des ateliers





# Quel habitat pour demain ?

Piégut, 15/02/22

## Priorités

- \* Logements communaux
- \* Développer formations pour métiers du bâtiment.
- \* promouvoir aides aux habitants. (OPAH et autres)
- \* Commandes groupées
- \* Aller à la recherche d'expériences → d'autres Territoires.

## Avantages

## Désavantages

- \* Manque de professionnels (artisans)

## Objectifs





# Vers quelle transition énergétique ?

Piégut, 15/02/22

## Priorités

- \* Le Renouvelable \* celle que l'on ne consomme PAS en 1<sup>er</sup>
- \* Réduire l'utilisation - Eclairage Public - Isolation - Economie de Km - covoiturage - voiture électrique.
- \* Utilisation de photovoltaïque sur nos Bâtiments publics et privés adaptés et Serres
- \* moins de carburants pour les touristes => des maîtres, des chèvres, il n'y a pas de petits gains
- \* grands projets sur axes planifiés de photovoltaïque
- \* attention à ne pas mettre de constructions nouvelles dans la mauvaise orientation
- \* développer l'hydrolien - micro - sur notre territoire ce doit être possible

+

## Avantages

Réduction des Cs et coûts -> vers 2050  
adapter nos maisons en fonction du réchauffement climatique  
\* en 2030 tous Bâtiments publics aux normes (ex-emplarité des élus)

## Désavantages

En effet ce n'est pas clair, nous pensons que c'est une arnaque.

## Objectifs

\* Reflexions sur notre façon de consommer et vivre  
pour adapter suivant Nos priorités via  
ci-dessus. Concrètement que fait-on?

et vivre  
chauffage  
électricité  
eau  
gaz



# Nous déplacer demain ?

Piégut, 15/02/22

## Priorités

- Créer des espaces cyclables sécurisés sur les routes départementales
- sensibiliser les gros entreprises au carpooling
- Vélos pour personnes âgées ou entreprises
- ~~Transports scolaires ouverts aux habitants~~

## Autres Pistes Avantages

- créer un garage social
- Transports scolaires ouverts aux habitants

## Désavantages

## Objectifs

# Nous déplacer demain?

## Objectif

→ se déplacer  $\begin{cases} \xrightarrow{\text{Tx}} \\ \xrightarrow{\text{Bouff}} \\ \xrightarrow{\text{Plein}} \end{cases}$  → en Réduisant les Coûts.

## Priorités

- (Nbre de personnes x km)
- limiter le Coût d'une 6 km pour cela amener les entreprises au + prêt. Régularisation ou et du Neuf.
  - informer et organiser aires de Repos - courts trajets - bornes de Recharge EDF
  - faire le bla bla local à la Com
  - créer un outils pour mettre en contact les habitants avec des besoins en mobilité spécifique (heures décalées...)
  - Rationaliser les moyens.

## Avantages

Réduction du coût →

## Désavantages

moins de liberté car la visite sera moins utilisée (coût)  
cela peut être géré les minibus roulant pour plus de clients





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu Atelier sectoriel n°2

### Agriculture - Forêt

22/02/2022, salle Treny à Abjat-sur-Bandiât

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Énergie Territorial, CCPN
- Laure Dangla, chargée de mission forêt, Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Participants :

- Philippe Brousse, conseiller agricole, Chambre d'Agriculture
- Alain Lagorce, Maire, Saint-Martial de Valette
- Jean-Michel Chabot, adjoint, Saint-Estèphe
- Eric Forgeneuf, Maire, Saint-Estèphe
- Antoine Bachmann, étudiant à l'ENSAD, Nontron
- Vincent Chamoulaud, élu, Champniers-Reilhac
- Pierre-Alain Coussy, adjoint, Champniers-Reilhac
- Christian Magne, directeur du CPIE Périgord Limousin
- Marc Pichaud, Parc Naturel Régional Périgord Limousin
- Denis Vinet, adjoint, Soudat
- Karine Peneau, Association la Sauce Paysanne
- Stéphanie Robert, chargée de mission, Fibois Nouvelle-Aquitaine
- David Setau, technicien forestier, ONF
- Régis Reythier, adjoint, Lussas-Nontronneau
- Sébastien Jourdan, sylviculteur, Oradour sur Vayre
- David Lavoix, MFR Périgord Limousin, Nontron
- Michèle Arlot, Maire, Saint-Martin-Le-Pin
- Vivianne Chauveau, adjointe, Saint-Barthélémy de Bussière
- Sandrine Rossignol, animatrice territoriale, Chambre de l'agriculture
- Rita Szubert, adjointe, Abjat-sur-Bandiât
- René Gardillou, Maire, Savignac de Nontron
- Pierre Duval, Maire, Saint-Saud Lacoussière
- Jean-Claude Maurange, adjoint, Saint-Saud Lacoussière
- Emmanuel Repérant, gérant groupement forestier, Lu Picatau
- Vincent Coquillas, Ingénieur, CRPF NA
- Denis Bourгим, CRDA Périgord Vert
- Yanis Marcillaud, Forêt Sans Age, Saint-Martin le Pin







# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

- Cédric Desgraupes, Conseil Départemental

Excusés :

- Laurent Pialhoux, gestionnaire forestier professionnel, Alliance Forêt, adjoint à Augignac
- Laura Pradel, chargée d'études, SEM24
- Maryline Forgeueuf, Vice-présidente au développement durable, CCPN
- Didier Pagès, Vice-Président à l'aménagement du territoire, CCPN

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se décompose en plusieurs étapes de travail : le diagnostic, la stratégie et le plan d'action. En ce début d'année 2022, la CCPN met en place une concertation en plusieurs niveaux afin de penser une stratégie correspondant au mieux au territoire. L'atelier d'aujourd'hui constitue le dernier atelier sectoriel de ce mois de février.

Ces ateliers ont pour objectif de réunir des élus mais également des professionnels de secteurs définis. Ces ateliers se divisent en deux thématiques :

- **Cadre de vie (habitat, mobilité, énergies)**
- **Agriculture et forêt**

En ce mardi 22 février 2022, a eu lieu l'atelier Agriculture-Forêt à la salle Treny à Abjat-sur-Bandiât.

Après un tour de table des participants, il a été présenté des éléments-clés du diagnostic ainsi que quelques retours sur les moments de concertation précédents.

Suite à ces propos préliminaires, les ateliers ont pu débuter. Ils ont été réalisés en deux temps :

- Tout d'abord s'est déroulé en simultané un atelier portant sur l'agriculture et ses possibilités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergie et deux ateliers portant sur le rôle de la filière bois sur notre territoire.
- En seconde partie de réunion, toutes les tablées ont échangé sur la question de l'adaptation au changement climatique.

Sur chacune des tables, les participants ont pu profiter d'éléments de diagnostic ciblés afin débattre des priorités et objectif du territoire. Les échanges ont duré une quarantaine de minutes par ateliers. A l'issue des ateliers, chaque tablée a fait part de ses réflexions au reste de l'assemblée. Le travail original des participants est partagé en pièce jointe de ce document.





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Plusieurs axes forts de travail ont été souligné.

Sur la question de l'agriculture :

- Les participants à l'atelier ont fait le constat que la production d'énergie, notamment solaire, aller intégrer de plus en plus le métier d'agriculteur et ses revenus. La CCPN doit se doter des outils nécessaires pour l'accompagnement et l'encadrement du développement de ce volet.
- La problématique récurrente est souvent le coût du changement.
- Il faudrait pouvoir calculer les besoins alimentaires sur le périmètre de la CCPN pour ses habitants pour réfléchir à l'approvisionnement local.
- Enfin, un travail tout particulier sur l'eau doit être fait pour l'économiser, développer de nouvelle façon de faire des réserves, ... Prévoir des cultures peu demandeuses en eau pour les périodes plus sèches.

Sur la question de la forêt :

- Un accent particulier a été mis sur l'accompagnement, l'information et l'éducation environnementale des propriétaires forestiers.
- Il y aussi eu consensus sur la recherche d'une valorisation locale du bois, notamment en bois d'œuvre.
- Il apparait comme nécessaire de conserver la forêt diversifiée du Périgord et son rôle essentiel en matière de biodiversité et encourager les diversités de gestion.

A l'issu des restitutions, quelques ponts entre agriculture et filière bois ont été imaginé comme le rôle de séquestration commun ou encore la possibilité d'intégrer le bois à l'architecture agricole.

- Annexe 1 : feuille de présence
- Annexe 2 : feuilles de travail des ateliers





# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions





# Agriculture et adaptation au changement climatique

Abjat, 22/02/22

## Priorités

- économiser l'eau
- \* ~~ne~~ pratiques moins consommatrices d'eau MAIS c'est quoi ?
- \* Réception de l'eau "l'hiver" quand il pleut beaucoup. période sans eau comment cultiver ?
- \* faire du load par veni du Brésil ex soja.
- \* 30% en - pour l'agriculture planification du Bassin A.G. ⇒ priorisation ?
- \* adapter la mentalité pour travailler ensemble

## Avantages

## Désavantages

## Objectifs

aider à stocker l'eau l'hiver, très présent dans le sol les réserves personnelles  
Maisons individuelles (eau de pluie) Ali. we et autres dme  
CB P'HER et aussi les eaux des Assainissements à récupérer





# Agriculture, Gaz à effet de serre et énergies renouvelables

Abjat, 22/02/22

## Priorités

- Projection en 2050 Carbon 0
- \* avec un maximum de participation des habitants et consultation  
Allez les voir car ils n'ont pas beaucoup.
  - \* questions aux agriculteurs - avec ou sans le changement; tenir dans leurs  
pratiques à l'évolution du climat = pas encore significatif, il faut  
se préparer à sécheresse d'irrigation par ex - ple.
  - \* essais tous les ans de nouvelles méthodes de travail et de culture  
(secteur S<sup>1</sup> & T<sup>1</sup> et Soudet granite et calcaire).

\*

## Avantages

- Ex = vaches irriguées destinées aux animaux pas une bonne chose
- Consensus en fonction du terrain ⇒ de 200g à 1 hectare pour faire vivre sa  
famille ⇒ inflexible ⇒ il faut une + grande surface pour gagner sa vie
- aider les nps arrivants à ne pas s'embarquer "dans la galère"
  - Débouchés locaux (ne pas marcher...)
  - Bio à l'école et surtout local [il faut former, éduquer les parents]
- + grande distribution à convaincre -
- regroupements des agriculteurs et remobilisation

Agriculture protégée

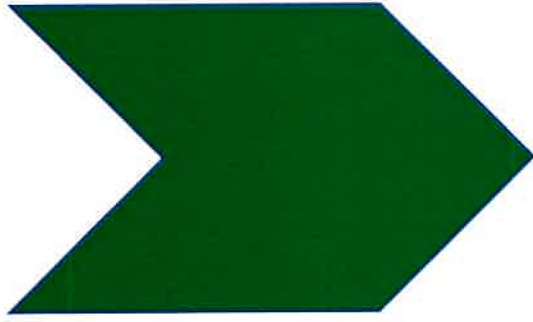
## Désavantages

- faire attention à ne pas avoir trop de producteurs ça ⇒
- contradiction de la PAC -> aide à la conversion mais  
⊖ d'aides par les éleveurs bio.
- Problème à se mettre d'accord par les méthaneuses.
- x 1 = Récurrent = le coût pour changer

## Objectifs

- calcul des besoins alimentaires sur la CCPN par ses habitants  
→ autosuffisance
- abstrait à ~ 100 km mais jamais accepté importé -> camion mobile?  
se doter des moyens pour contrôler les surfaces de hauteur avec solaire  
en vue de leur taille ⊕ importante
- revue de l'énergie de l'agriculture.





# Le rôle de la filière bois pour les changements à venir du territoire

Filière bois et adaptation au changement climatique :  
quels besoins pour le territoire ?

Abjat, 22/02/22

## Priorités

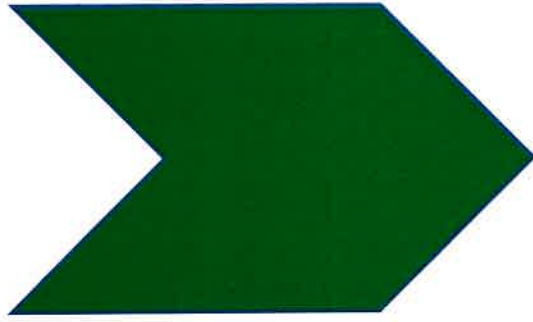
- > Recenser les captages d'eau en propriété forestière => faire connaître aux propriétaires.
- > Prise de conscience et médiation du rôle essentiel de la forêt en matière de biodiversité.

## Avantages

## Désavantages

## Objectifs

- > Diversification des essences (maintenir l'existant).
- α -> Développer des parcelles expérimentales dans le domaine public.
- > Faire un diagnostic de terrain avant une replantation.



## Le rôle de la filière bois pour les changements à venir du territoire

Filière bois et adaptation au changement climatique :  
quels besoins pour le territoire.

Abjat, 22/02/22

### Priorités

- Préserver les zones humides.
- "Un sol, un propriétaire, des solutions" cf. Patrick Rey.
- Encourager la diversité de gestion.
- Animation forestière. Développer la culture forestière.

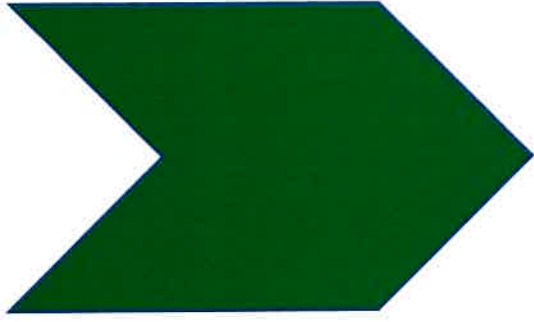
### Avantages

- Grande variété d'essences, biodiversité, pour lutter contre les impacts du changement climatique.

### Désavantages

- Faible valeur du bois (taillis)
- Difficulté de mise en place d'amélioration des paiements.  
Bénéfice = Perte.

### Objectifs



# Le rôle de la filière bois pour les changements à venir du territoire

Abjat, 22/02/22

## Priorités

- Que la filière bois soit toujours créatrice d'emplois sur le territoire.
- Valoriser la matière localement. De bois énergie à bois d'œuvre.
- Préserver le rôle ~~la~~ multifonctionnel de la forêt.

## Avantages

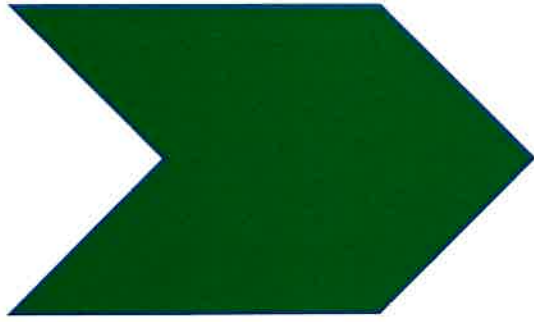
- Forêt diversifiée.
- Bonne pluviométrie.
- Grande surface forestière et gros volume.

## Désavantages

- Période de sécheresse longue.
- Accès difficile.

## Objectifs

Conserver et favoriser le patchwork (mosaïque) de la forêt périgourdine.



# Le rôle de la filière bois pour les changements à venir du territoire

Abjat, 22/02/22

## Priorités

- Accompagnement des propriétaires à la gestion et valorisation de leur forêt (dépendant)
- Meilleure connaissance des interlocuteurs à solliciter (forme à définir).
- Faire connaître les  $\neq$  intérêts de la forêt (biodiversité, charge climatique...)
- Accompagner les élus à l'acquisition de parcelles forestières.

→ Favoriser les regroupements -

→ Intégrer le référentiel bois dans la commande publique

## Avantages

→ soutien de la filière bois construction / aménagement / isolation.

- maillage d'entreprises sur le territoire
- persistance de savoir-faire
- valorisation du châtaignier / autres essences
- présence de la NFR
- aides forestières
- filière bois structurée
- filière cipes du Périgord - (Marché St Saut)

## Désavantages

- morcellement
- non reconnaissance des intérêts écosystémiques

## Objectifs *Problématiques*

- dépendant
- main d'œuvre qualifiée
- respect de la réputation en matière de charniers
- développer la filière bois énergie
- dégâts de gibiers





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu Atelier sectoriel n°3

### Cadre de vie (habitat, mobilité énergie)

23/02/2022, salle polyvalente à Saint-Pardoux-La-Rivière

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial, CCPN
- Jérémy Norguet, technicien planification énergétique, SDE24

Participants :

- Eric Rousseau, 2<sup>ème</sup> adjoint, Saint-Martin Le Pin
- Pascal Dumonteit, conseiller, Saint-Martial de Valette
- Jean-Michel Chabot, adjoint, Saint-Estèphe
- Fabien Gereaud, adjoint, Saint-Martial de Valette
- Basile Lopez, thermicien, CCPN
- Charles Descombes, Stagiaire animation territoriale, Nontron
- Adrienne Ramos, Cheffe de projet Petites Villes de Demain, Nontron
- Jeanne Leroy, chargée de mission transition énergétique, PNR Périgord Limousin
- Juliet Treillis-Bonnel, chargée de mission santé publique, Centre Hospitalier de Nontron
- Nadine Herman, Maire, Nontron
- Sylvie Gouraud, Maire, Saint-Pardoux-La-Rivière
- Muriel Whyte, adjointe, Saint-Pardoux-La-Rivière
- Nathalie Andrieux, Maire, Busserolles
- Serge Viroulet, Maire, Champs-Romain
- Daniel Besse, adjoint, Saint-Saud
- Pascal Mechineau, Maire, Milhac de Nontron
- Maryline Forgeueuf, Vice-présidente au développement durable, CCPN

Excusés :

- Périgord Habitat
- GRDF
- Didier Pagès, Vice-Président à l'aménagement du territoire, CCPN
- Christian Magne, Directeur du CPIE Périgord Limousin

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se décompose en plusieurs étapes de travail : le diagnostic, la stratégie et le plan d'action. En ce début d'année 2022, la







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

CCPN met en place une concertation en plusieurs niveaux afin de penser une stratégie correspondant au mieux au territoire. L'atelier d'aujourd'hui constitue le dernier atelier sectoriel de ce mois de février.

Ces ateliers ont pour objectif de réunir des élus mais également des professionnels de secteurs définis. Ces ateliers se divisent en deux thématiques :

- **Cadre de vie (habitat, mobilité, énergies)**
- **Agriculture et forêt**

En ce mercredi 23 février 2022, a eu lieu le dernier atelier Cadre de Vie à la salle polyvalente à Saint-Pardoux-La-Rivière.

Après un tour de table des participants, il a été présenté des éléments-clés du diagnostic ainsi que quelques retours sur les moments de concertation précédents. A cette occasion Madame Herman, Maire de Nontron a réagi sur les liens entre mobilité et lieu de vie de salariés. En effet lors de la réunion des partenaires du 2 février 2022, il a été évoqué la nécessité de rapprocher les emplois des lieux de vie. Madame Herman a souligné qu'un questionnaire a été réalisé auprès des salariés des entreprises de la commune de Nontron dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Il en résultait qu'une grande majorité de salariés de la commune n'y vivait pas et vivait au-delà des frontières de la communauté de communes. Ainsi on peut imaginer que la logique de relocalisation de l'emploi peut être inversé en ce qui concerne la commune de Nontron. Il s'agirait plutôt de travailler au rapprochement des salariés des entreprises nontronnaises. Cette spécificité, dont nous ne disposons pas d'éléments pour les autres communes-membres de la CCPN, souligne la complexité de l'appréhension des déplacements domicile-travail des personnes circulant sur le territoire.

Suite à ces propos préliminaires, les ateliers ont pu débuter. Ils ont été réalisés en deux temps :

- Tout d'abord s'est déroulé en simultané un atelier portant sur mobilité et deux ateliers portant sur l'énergie.
- En seconde partie de réunion, les deux tablées ont échangé sur les questions de l'habitat.

Sur chacune des tables, les participants ont pu profiter d'éléments de diagnostic ciblés afin débattre des priorités et objectif du territoire. Les échanges ont duré une trentaine de minute. A l'issue des ateliers, chaque tablée a fait part de ses réflexions au reste de l'assemblée. Le travail original des participants est partagé en pièce jointe de ce document.

Plusieurs axes forts de travail ont été souligné.





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## En matière d'énergie :

- Il est revenu en premier la question de la sobriété énergétique et de la baisse de nos consommations d'énergie. L'augmentation de la production d'énergies renouvelables venant souvent dans un deuxième temps.
- Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation, la communication et la pédagogie pour que les habitants aient accès aux informations et les dispositifs qui pourraient les aider à alléger leurs factures.

## En matière de mobilité :

- La mobilité du territoire est essentiellement fondée sur la voiture individuelle, ainsi le travail autour du covoiturage, de l'autopartage et tous les outils que peut mettre en place la communauté de communes pour faciliter les pratiques de partages de véhicule semble être un axe évident.
- Il a été aussi évoqué la question du rapprochement des services : commerce de proximité, livraison, commerces ambulants, ...

## En matière d'habitat :

- La nécessité de la rénovation de l'existant et de l'investissement sur les centre-bourgs a largement fait consensus autour des tablées. La sobriété foncière sera un enjeu des politiques d'aménagement du territoire des années à venir.
- La CCPN et d'autres institutions disposent de dispositifs d'aides aux propriétaires à la rénovation. Cependant, il peut être relevé un manque d'information des habitants de ces dispositifs. Il est proposé que la CCPN offre des moyens d'information afin de permettre aux habitants peu importe leurs moyens d'accéder aux aides nécessaires pour faire progresser la rénovation des biens du territoire. Cette diffusion de l'information devrait s'accompagner d'une extension de l'accompagnement déjà mise en place et de mécanismes pour accompagner les artisans.

A l'issue de ces ateliers, les discussions ont continué sur les mesures concrètes pour mettre en œuvre ces objectifs qui pourraient être imaginés : un guide des bons gestes, un guide sur la rénovation, favoriser la laine de bois, le travail sur les circuits courts, ...

- Annexe 1 : feuille de présence
- Annexe 2 : feuilles de travail des ateliers





# Quel habitat pour demain ?

Saint-Pardoux,  
23/02/22

## Priorités

- Accompagnement rénovation énergétique à accentuer (via Prime Rénov)
- OAH-RE (urbain)
- Informer en visant les propriétaires bailleurs
- Sobriété foncière : réno existant et reconstruire & centre-bourgs
- Favoriser l'habitat intergénérationnel

Eviter l'expansion sur le territoire

## Avantages

## Désavantages

- Problème de certains matériaux biosourcés ne respectant pas les garde-fou de la réglementation thermique en rénovation (enduits chaux-chaux par ex.)
- Difficulté de trouver des artisans  $\neq$  formés de méthodes alternatives connaisseurs

## Objectifs

- + de personnes de terrain pour conseil et accompagnement
- pour les centre-bourg et zones d'activité, végétaliser
- En dernier recours : permis de louer



# Quel habitat pour demain ?

Saint-Pardoux,  
23/02/22

## Priorités

Communiquer sur les passives thermiques, aides existantes, interdiction à venir de louer → simple, persuasive

Faire connaître les artisans RGE locaux : document à créer ?

Faciliter la formation / labélisation RGE des entreprises locales

Faciliter la communication entre les différents partenaires (CAPEB, fédération...)

Importance de consommer "local"

Réinvestir l'existant plutôt que d'urbaniser de nouvelles parcelles.

## Avantages

Information bulletins municipaux, autres médias existants

Pfcr à taux zéro, CEE, TVA 5% ....

OPAH existante

Des entreprises compétentes localement (meux pour l'entretien au long terme).

## Désavantages

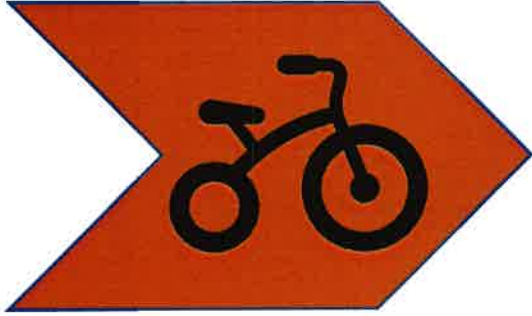
Vigilance pr prioriser / faire promotion des entreprises locales → droit des communes de le faire?

Bâti très ancien

Population vieillissante, évolution des besoins

## Objectifs





# Nous déplacer demain ?

Saint-Pardoux,  
23/02/22

## Priorités

- Accompagnement des entreprises pour le co-voiturage -
- Auto-partage
- Réintroduire les commerces de proximité / à la livraison - solliciter
- Commerces ambulants
- parking co-voiturage
- co-voiturage → "le pouce"
- vélos à la location ~~en prêt~~
- Voirie adapter aux vélos.

## Avantages

- offres diversifiées - tous publics.
- avantage le lien social
- amélioration de la santé.
- écologique
- réduire les budgets de déplacement.

## Désavantages

- le coût.
- complexité à mettre en place -

## Objectifs

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Changer les habitudes.
- Communication positive.





# Vers quelle transition énergétique ?

Saint-Pardoux,  
23/02/22

## Priorités

- Sobriété NRJétique
  - réduction des consommations via de la rénovation thermique
  - sensibilisation via de la communication auprès de la population quant à l'efficacité et la non-consommation d'NRJ.
- Développer les ENR citoyennes et locales et favoriser l'auto-consommation
- Développer les réseaux de chaleur semi-collectifs (biomasse,..)
- Modernisation de l'éclairage public
- Démonstration et pédagogie (Exemple via des collectifs)  
*ne pas écarter toutes formes de production.*

## Avantages

- Réduction finale d'NRJ et de consommation
- Implication citoyenne

## Désavantages

- Accès à ces technologies / Coût de la transition  
△ Problématique sociale
- Acceptation par la population

## Objectifs

- Accompagnement et Aides financières
- Sensibilisation et Pédagogie
- Concertation et co-construction



# Vers quelle transition énergétique ?

Saint-Pardoux,  
23/02/22

## Priorités

- ① Réduire les consommations d'énergies (fossiles et autres)
  - Remplacer les chaudières fioul (particuliers, collectivités)
  - Redimensionner la chaufferie bois Nordron / St Martial de Volpelle pour réduire l'utilisation du gaz, voir par connecter d'autres infrastructures.
  - Renover les logements (isolation notamment), privilégier biosources
  - Réduire l'éclairage public
- ② Augmenter production ENR:
  - Diversifier le mix énergétique (panneaux, aérothermie ~~fioul~~, pellets à bois...)
  - former les acteurs (élus / pro / hab)

## Avantages

- être plate-forme de rénovation énergétique Dordogne / Périgord et thermicien de la Concom. (à pérenniser !)
- production locale bois, granulés
- cadrage à venir des ENR à l'échelle de la Dordogne
- partage local : retombées locales
- Sem du SDE24, citoyenne solaire
- programme chaleur renouvelable du SDE24
- déjà des communes engagées → favoriser partage d'expérience

## Désavantages

- vigilance exportation du bois et gestion forestière.
- vigilance photovoltaïque sur terres agricoles
- vigilance provenance des panneaux
- vigilance acceptation Estiennes (nuisances)

## Objectifs

- Augmenter la production d'ENR
- Réduire les consommations d'énergies, surtout fossiles.
- Tendre vers l'autonomie énergétique
- Communiquer / sensibiliser sur les comportements (exemple consigne de chauffage...)  
→ relai bulletins municipaux.



# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu Forum Plan Climat n°1

**Samedi 5 mars 2022, Salle des fêtes de Nontron, 14h**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais organise des animations ouvertes à tous citoyens du Périgord Nontronnais pour les sensibiliser aux enjeux climatiques, ouvrir des espaces de débat et de partage.

C'est dans cette démarche que s'est inscrit le Forum Plan Climat du 5 mars. Intégré aux Rendez-Vous de la Chevêche (Festival Nature de la Chevêche, organisé par le CPIE Périgord-Limousin) cet événement avait pour objectif de présenter le diagnostic du territoire et de proposer des ateliers de vulgarisation scientifique.

Ainsi il était mis à disposition des participants plusieurs espaces :

- Un espace enfants animé par la médiathèque de Nontron autour de l'inventaire illustré de la faune et de la flore de nos jardins ;
- Des tablées de jeux adultes autour de la gestion des énergies et des ressources (Terrabilis et Klimato) ;
- Une exposition collaborative sur le diagnostic du Périgord Nontronnais ;
- Une Fresque du Climat animée par ses bénévoles limougeaux,
- Une conférence sur les énergies renouvelables animée par la Fresque du Climat.

### Qui est la Fresque du Climat ?

Depuis fin 2018, l'association la Fresque du Climat œuvre pour embarquer tous les individus et toutes les organisations dans la transition, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente le changement climatique.

L'association réalise cette mission d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les publics, en France et dans plus de 40 pays.

L'efficacité de cet outil pédagogique et sa licence d'utilisation ont facilité sa diffusion exponentielle, avec un doublement du nombre de personnes sensibilisées tous les 5 mois.

### Déroulé de l'après-midi :

Les participants se sont répartis en 2 tablées pour travailler autour d'une Fresque du Climat. L'objectif de l'atelier : recréer en équipe la chaîne de causes et de conséquences du changement climatique.

Une fois les fresques réalisées et de longues discussions entre les participants sur les empreintes carbone, il a été animé une conférence-débat par la Fresque du Climat.







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Cette conférence (dont le powerpoint est en pièce-jointe) a commencé par un rappel des dynamiques et enjeux généraux du changement climatique. Puis les discussions ont continué autour des enjeux énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPN. Enfin l'intervention est revenue sur les thématiques abordées dans l'animation Fresque du Climat (Emissions de CO<sub>2</sub>, la déforestation, des intempéries, ...). Des pistes d'approfondissement ont été proposées comme la bande-dessinée *Le Monde Sans Fin, Miracle Energétique et Dérive Climatique*, C. Blain et J-M Jancovici.

Des discussions ont suivi la présentation. Monsieur Pagès, Vice-Président de la CCPN à l'Aménagement de l'Espace, est intervenu durant le débat afin de donner son point de vue en tant qu'élu. Il a abordé le projet d'aménagement des pistes cyclables (Flow vélo) et les potentiels projets des transports en commun qui sont organisés par le Département. D'autres thèmes ont été abordés, comme par exemple, les panneaux solaires doivent être valorisés sur la qualité plutôt que la quantité. Le bénévole a également abordé le sujet de comment calculer son empreinte carbone en utilisant les sites internet suivant : my CO<sub>2</sub> et carbonomètre. Et pour finir, un débat a été réalisé sur les solutions pour sensibiliser les personnes sur cette problématique de changement climatique afin de mieux agir dans l'avenir.



Asas  
SDE 24  
Société d'Énergie et de Services





Vous avez des indicateurs chiffrés  
précis pour affirmer qu'on coule ?



# Un PCAET pourquoi faire ?

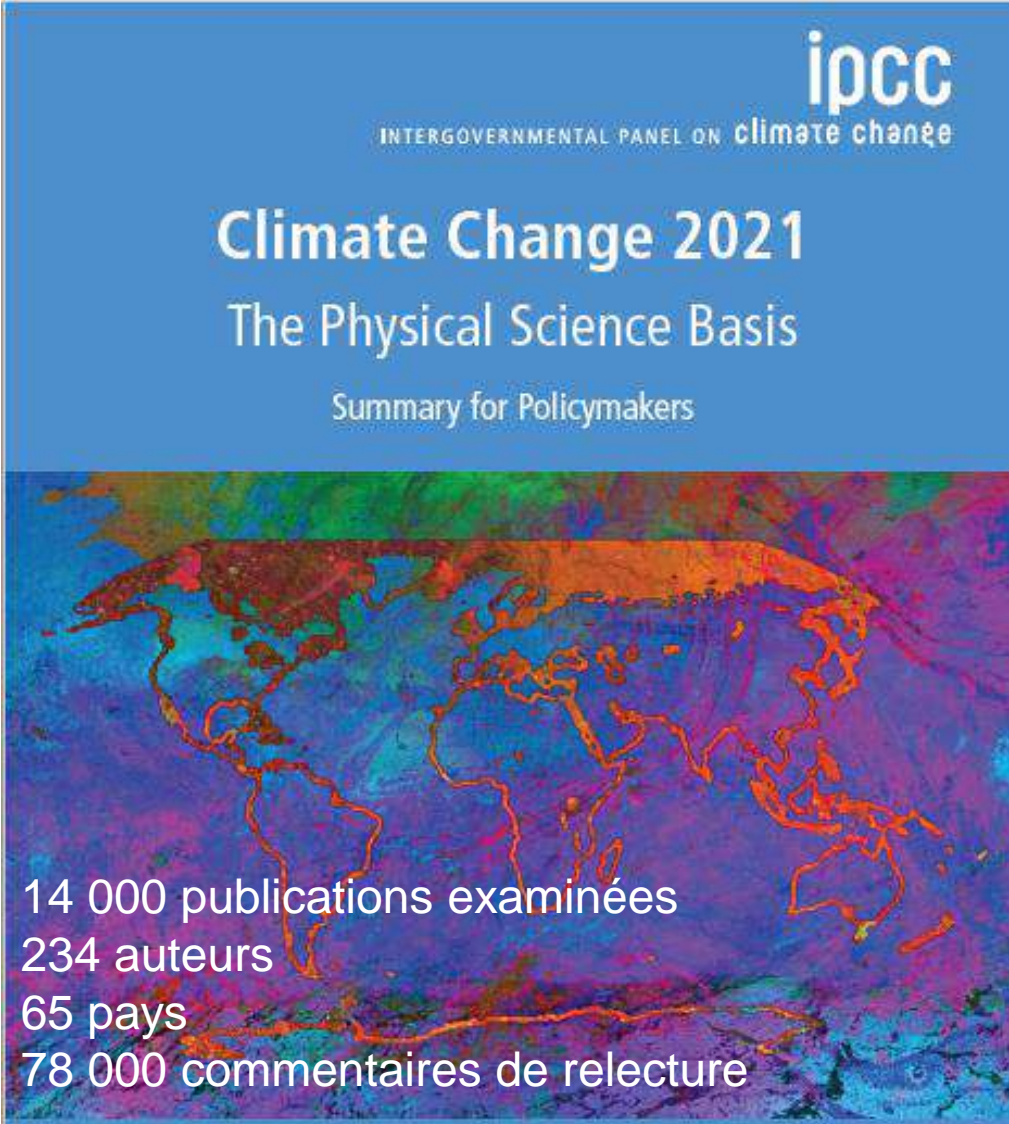
revue, points clés, contexte local

Ville de Nontron

5 mars 2022

Climat, énergie, biodiversité, physique

# Un groupe d'expert



## GIEC

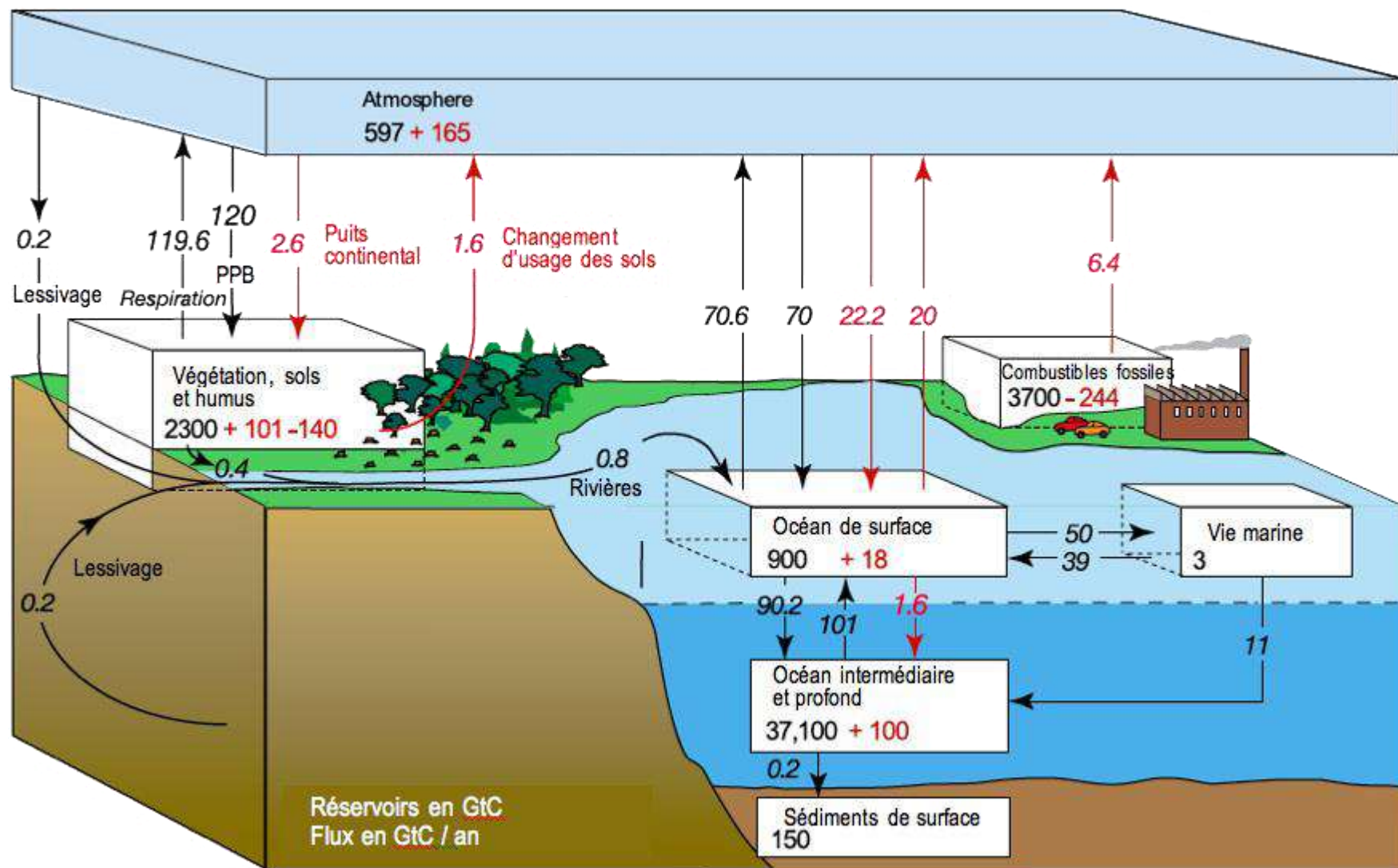
### Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Etablit régulièrement une expertise collective scientifique sur le changement climatique

- Groupe 1 étudie les aspects scientifiques du changement climatique ;
- Groupe 2 étudie les conséquences, la vulnérabilité et l'adaptation ;
- Groupe 3 étudie l'atténuation du changement climatique.

# Que devient le CO2 ?

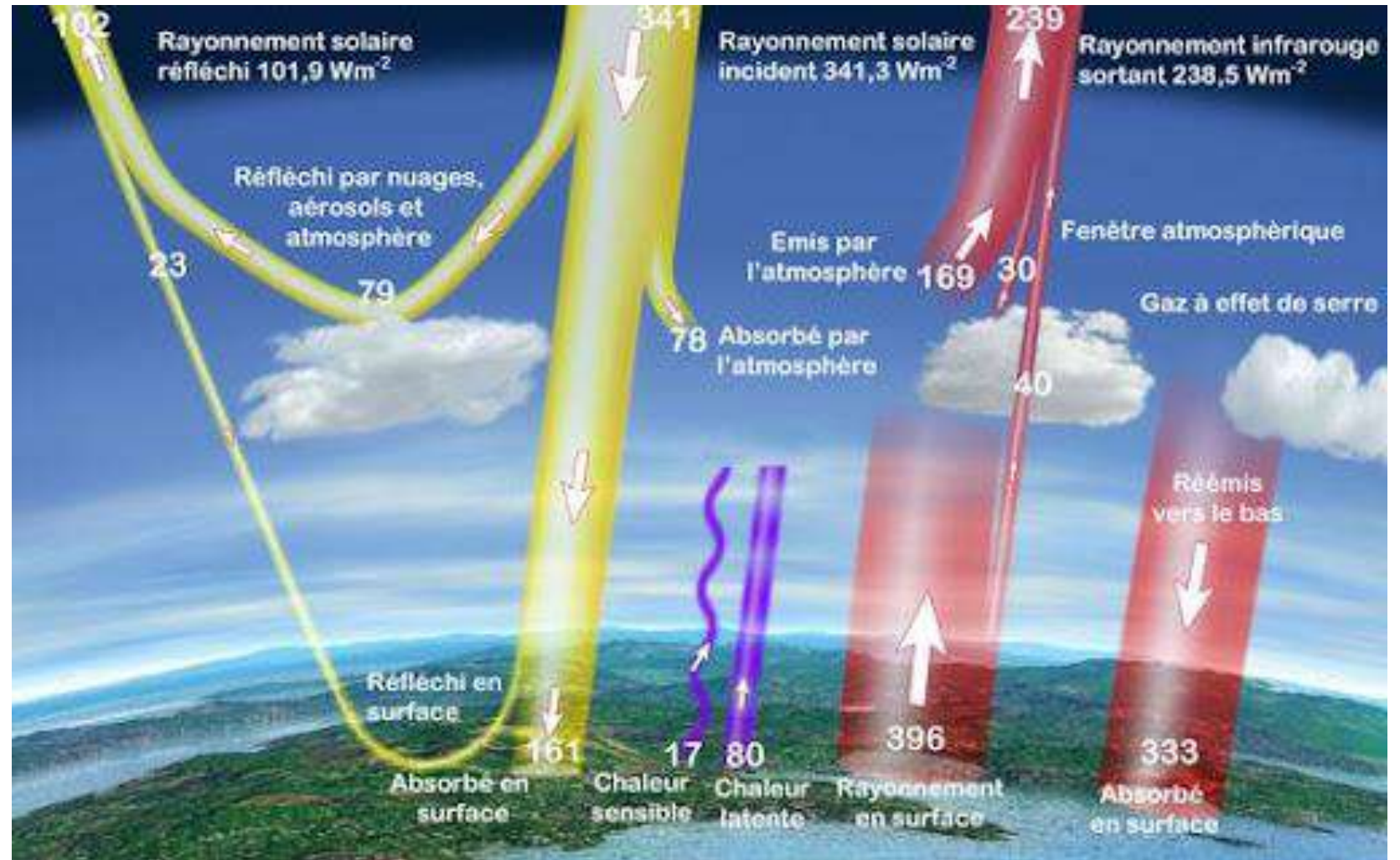
25 % Photosynthèse  
25 % Océan  
50% Atmosphère





# Effet de serre ADDITIONNEL

## Déséquilibre Énergétique

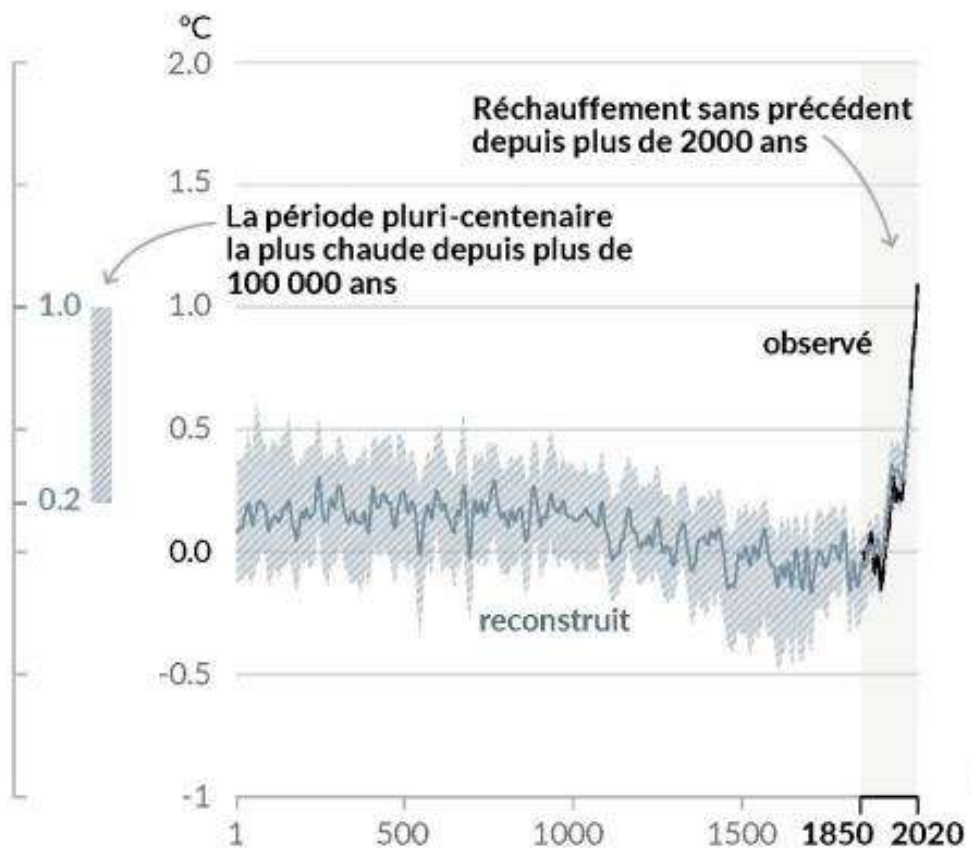




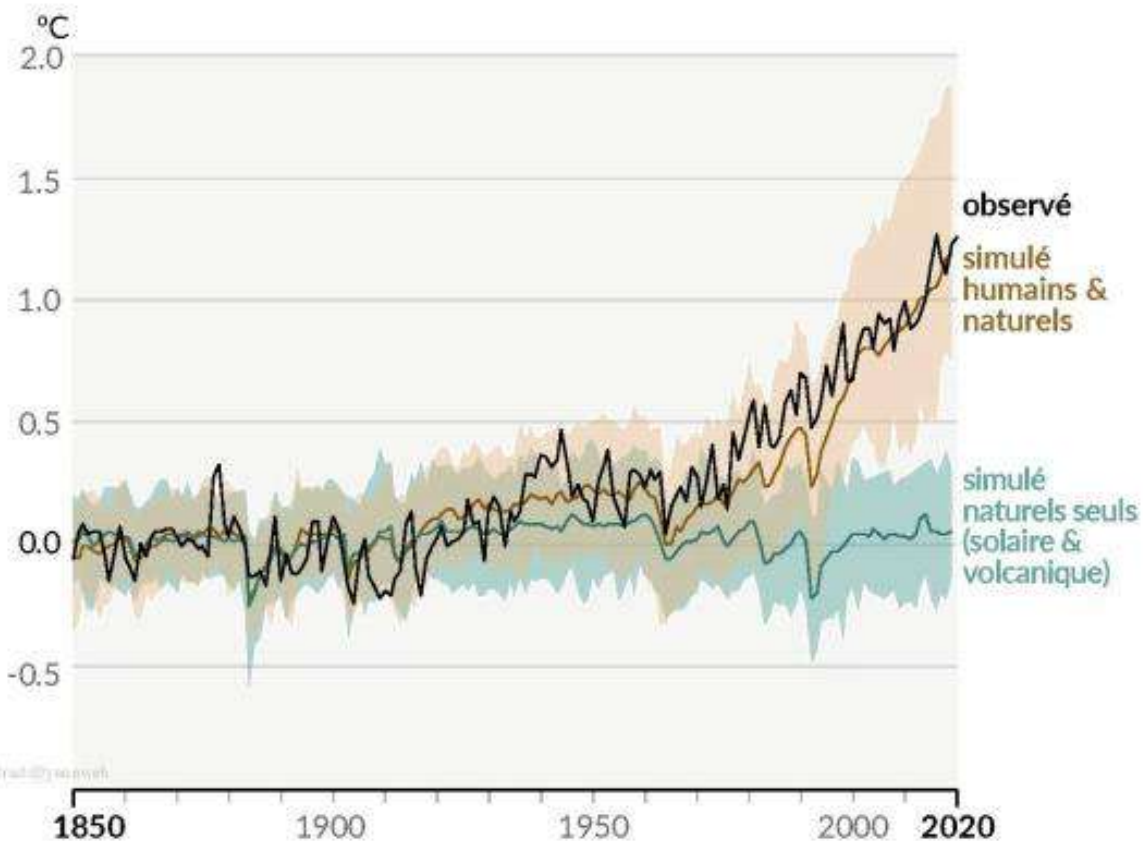
# Ça chauffe...

## Changements de la température de surface globale par rapport à 1850-1900

a) Changement de la température à la surface du globe (moyenne décennale) tel que **reconstruit** (1-2000) et **observé** (1850-2020)



b) Changement de la température à la surface du globe (moyenne annuelle) tel qu'**observé** et simulé avec les **facteurs humains et naturels** et les **facteurs uniquement naturels** (sur la même période de 1850 à 2020)



# Quelques petits changements...

---

## Concentration en CO<sub>2</sub>



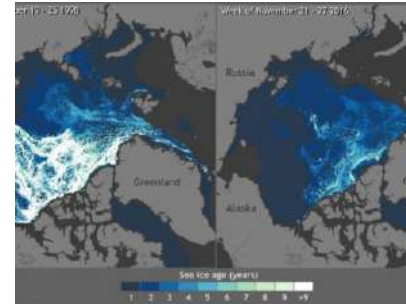
**La plus élevée**  
depuis au moins  
**2 millions d'années**

## Montée du niveau des mers



**La plus rapide**  
depuis au moins  
**3000 ans**

## Surface banquise arctique



**La plus réduite**  
depuis au moins  
**1000 ans**

## Recul des glaciers



**Sans précédent**  
depuis au moins  
**2000 ans**

# 2°C ? Ça va !

+5°C  
en 10,000 ans



+2°C  
à + 5°C en  
250 ans (!!!)

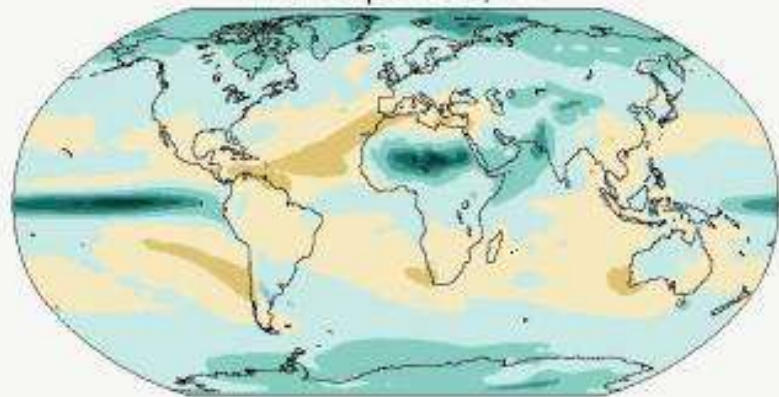
Il y a 20 000 ans

-10,000 ans à Aujourd'hui

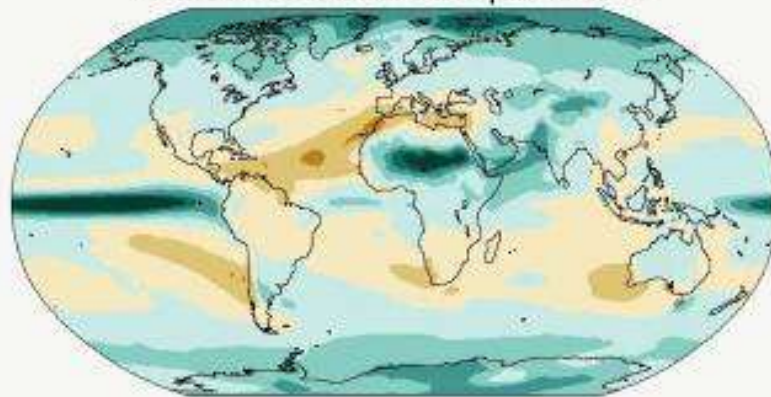


# Précipitations

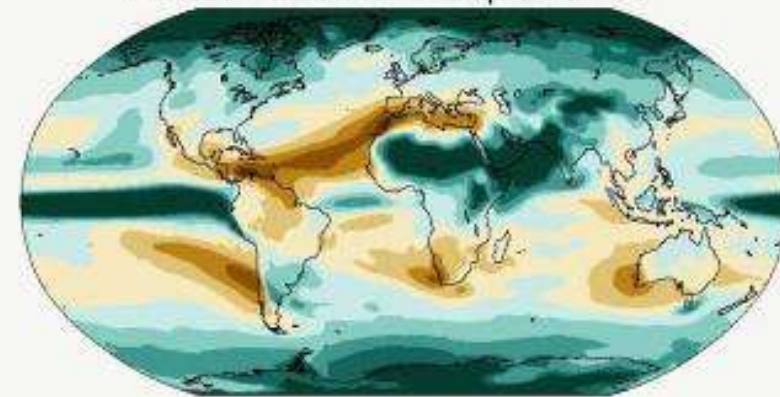
Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 1,5 °C



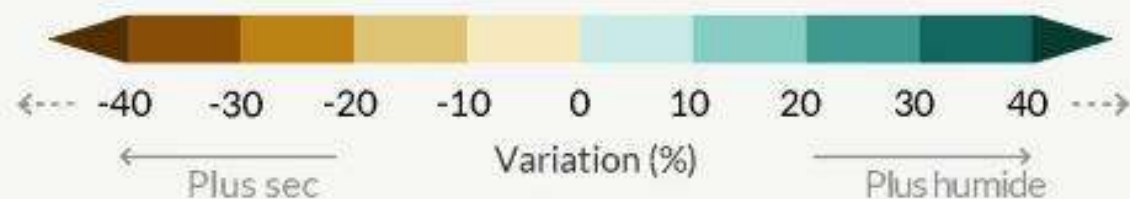
Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 2 °C



Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 4 °C



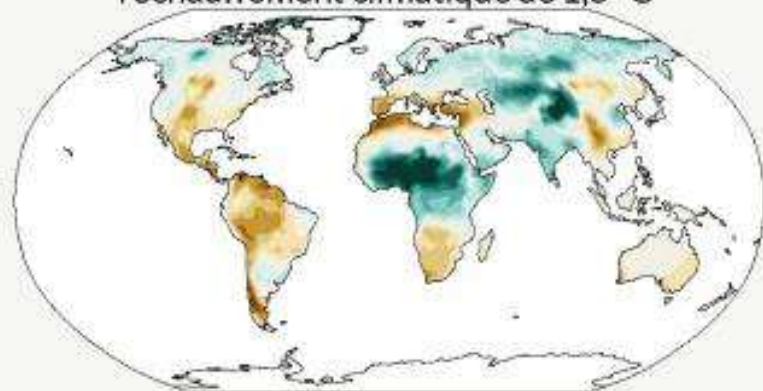
Des changements absolus relativement faibles peuvent apparaître comme des changements importants en pourcentage dans des régions où les conditions de base sont sèches.



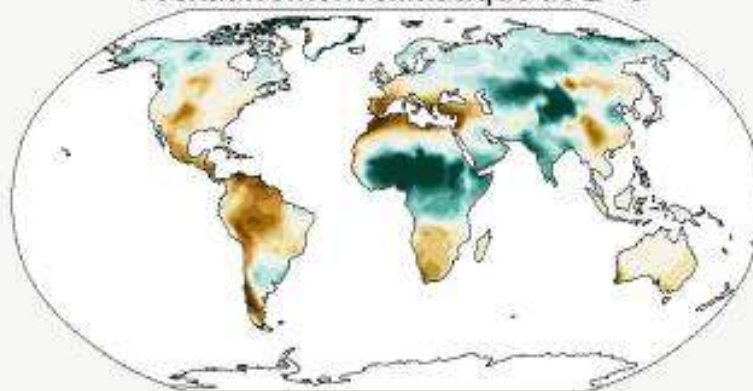


# Humidité

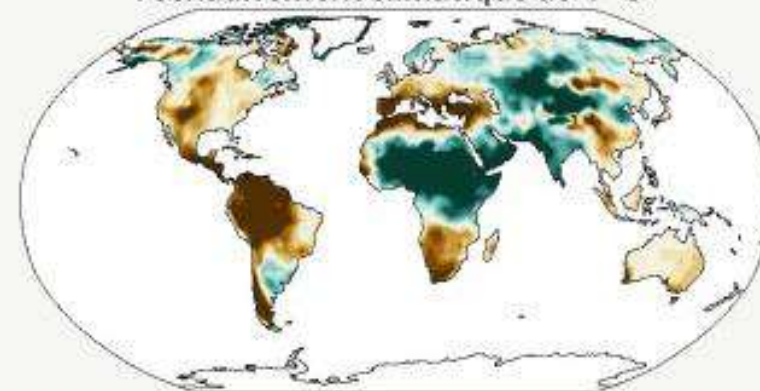
Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 1,5 °C



Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 2 °C



Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 4 °C



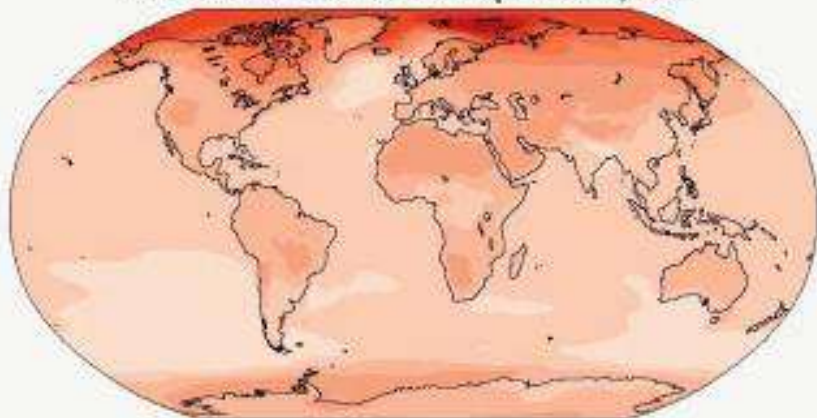
Des variations absolues relativement faibles peuvent sembler importantes lorsqu'elles sont exprimées en unités d'écart type dans des régions sèches où la variabilité interannuelle dans les conditions de base est faible.



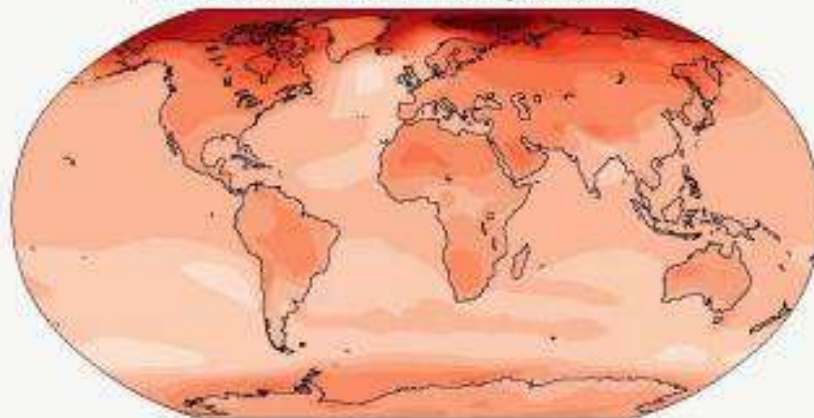
trd@yoursite

# Changement de température moyenne

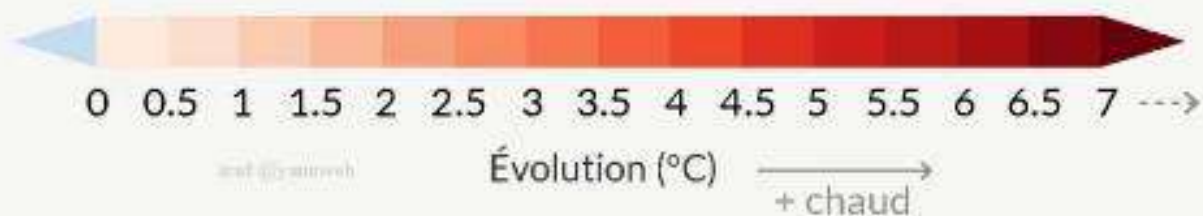
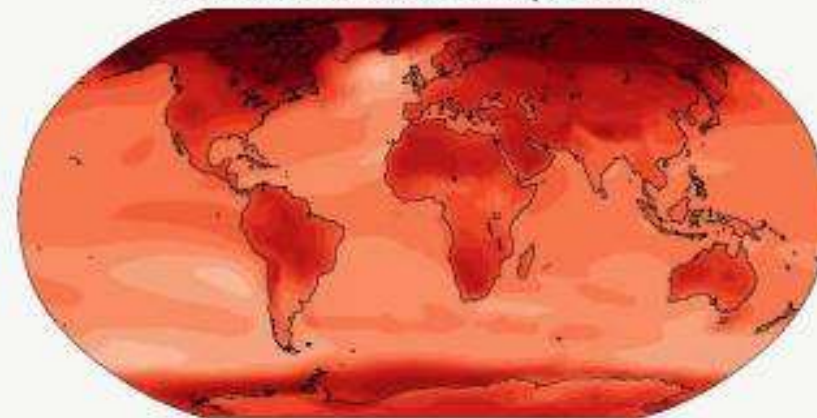
Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 1,5 °C



Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 2 °C



Évolution modélisée pour un réchauffement climatique de 4 °C





# Les conséquences...



## Fortes précipitations

+ fréquentes  
+ intenses



## Sécheresse

+ importantes dans certaines régions



## Canicule

+ fréquentes  
+ intenses



## Incendies

Conditions favorables  
+ fréquentes



## Vecteurs de maladies

Conditions favorables



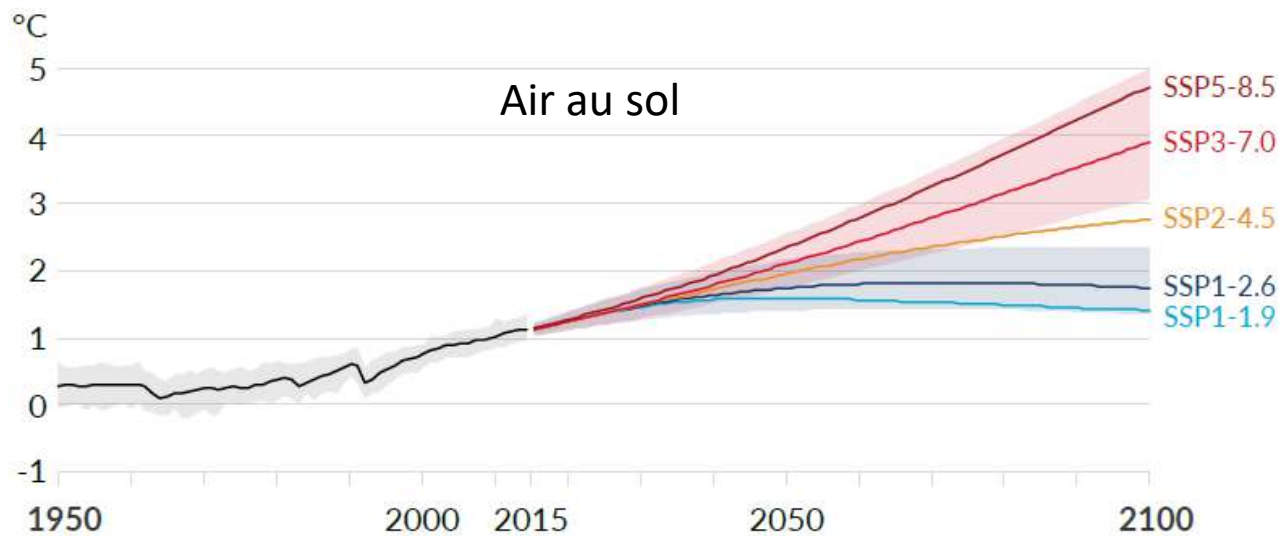
## Océan

Réchauffement  
Acidification  
Perte d'oxygène

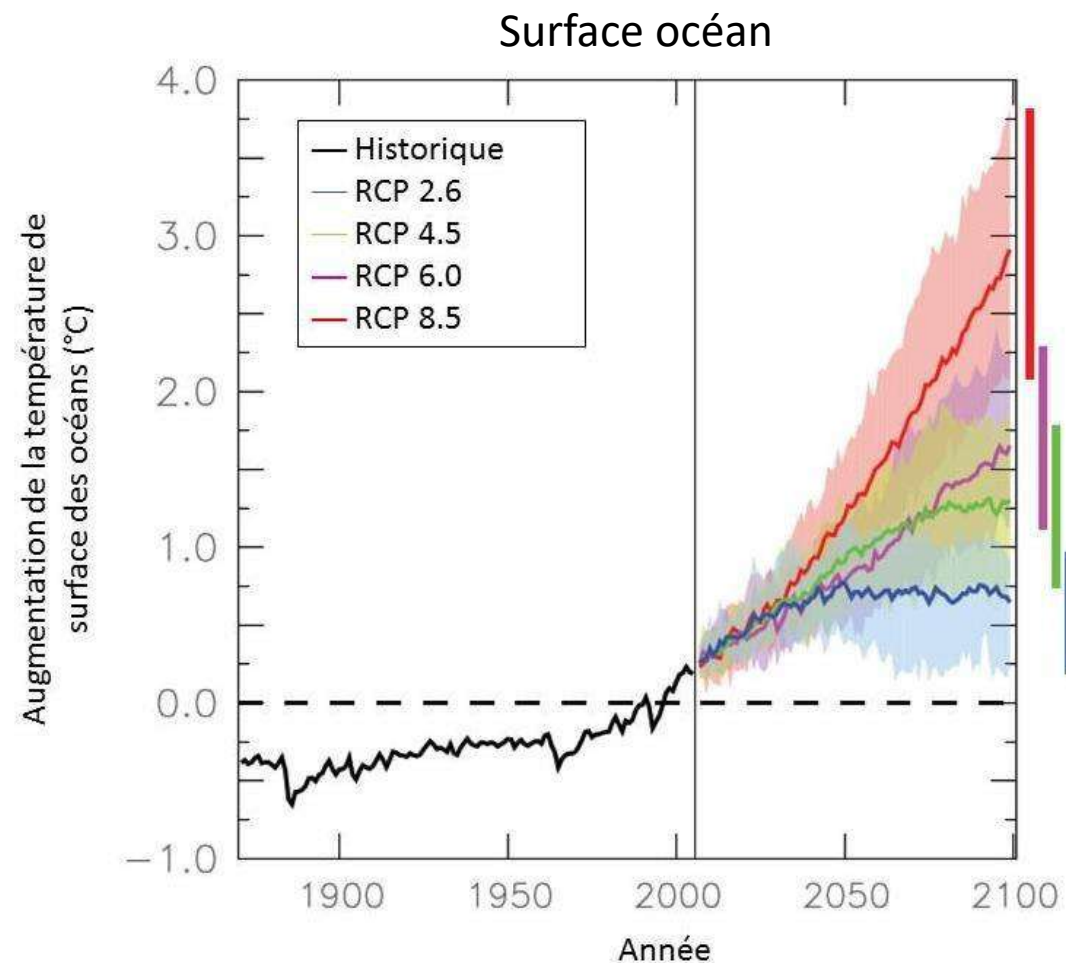
# Selon des scénarios

SSP : Shared Socioeconomic Pathways

Scenario	Near term, 2021–2040		Mid-term, 2041–2060		Long term, 2081–2100	
	Best estimate (°C)	Very likely range (°C)	Best estimate (°C)	Very likely range (°C)	Best estimate (°C)	Very likely range (°C)
SSP1-1.9	1.5	1.2 to 1.7	1.6	1.2 to 2.0	1.4	1.0 to 1.8
SSP1-2.6	1.5	1.2 to 1.8	1.7	1.3 to 2.2	1.8	1.3 to 2.4
SSP2-4.5	1.5	1.2 to 1.8	2.0	1.6 to 2.5	2.7	2.1 to 3.5
SSP3-7.0	1.5	1.2 to 1.8	2.1	1.7 to 2.6	3.6	2.8 to 4.6
SSP5-8.5	1.6	1.3 to 1.9	2.4	1.9 to 3.0	4.4	3.3 to 5.7



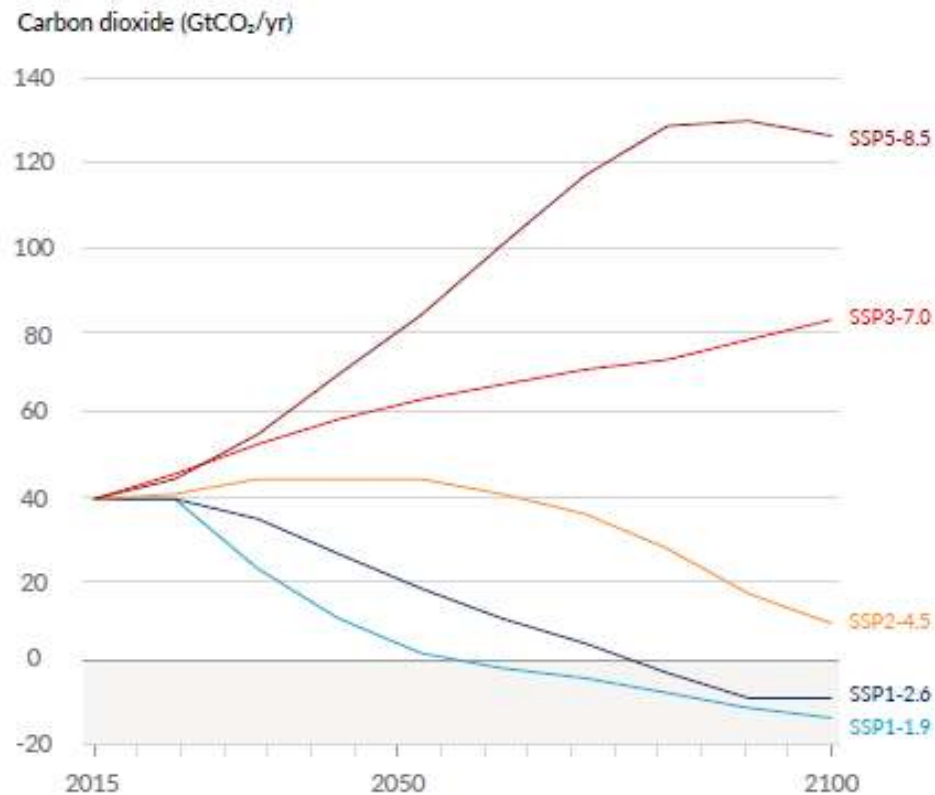
GIEC AR6 2021



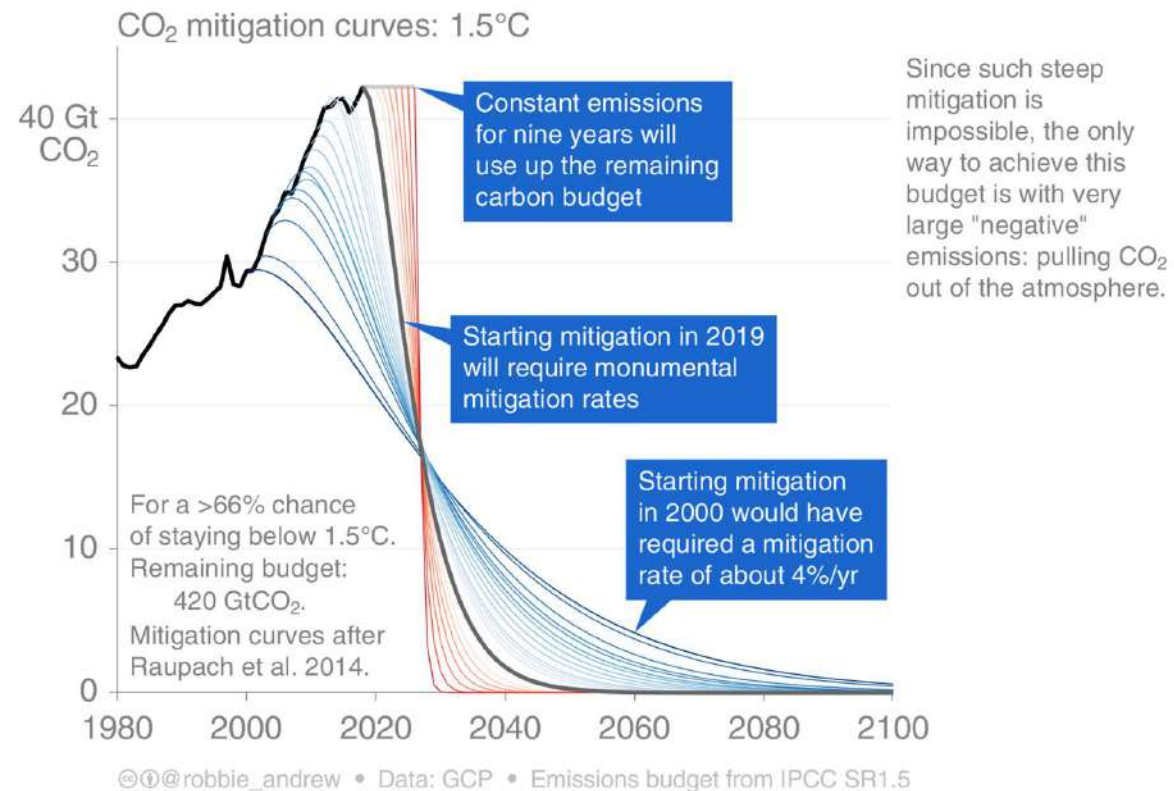
RCP : Representative Concentration Pathway



# Trajectoire à suivre



GIEC AR6 2021



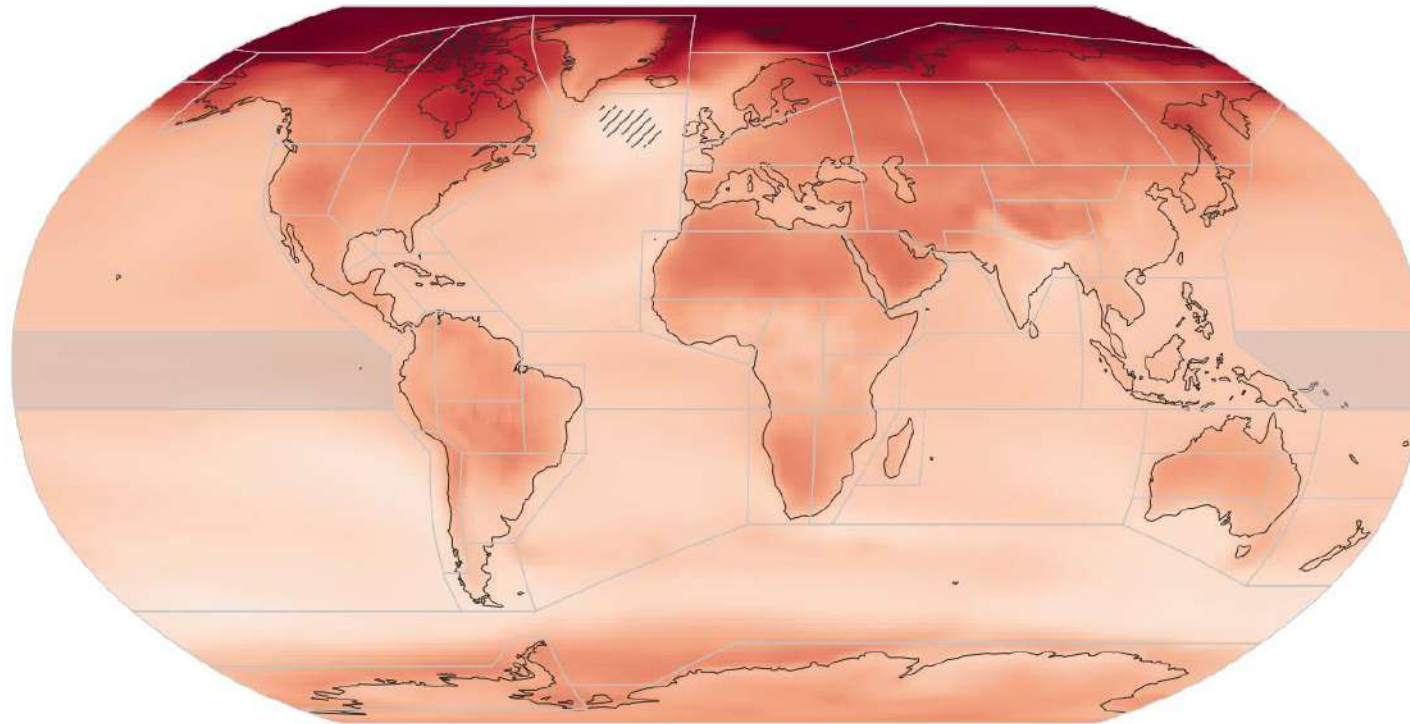
**Réduire de 5% par an les émissions de GES  
Soit 1 équivalent Covid**

# Un modèle affiné

---

## Pour anticiper les risques et s'adapter

Region Set:  
WGI reference-re...   
Uncertainty:  
Simple




<https://interactive.atlas.ipcc.ch>

# Et chez nous ?

RÉGION Nouvelle-Aquitaine  
PREVOIR POUR AGIR N°2  
Comité Scientifique Régional AcclimaTerra  
sous la direction de Hervé Le Treut

**ANTICIPER  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES  
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

POUR AGIR  
DANS LES TERRITOIRES

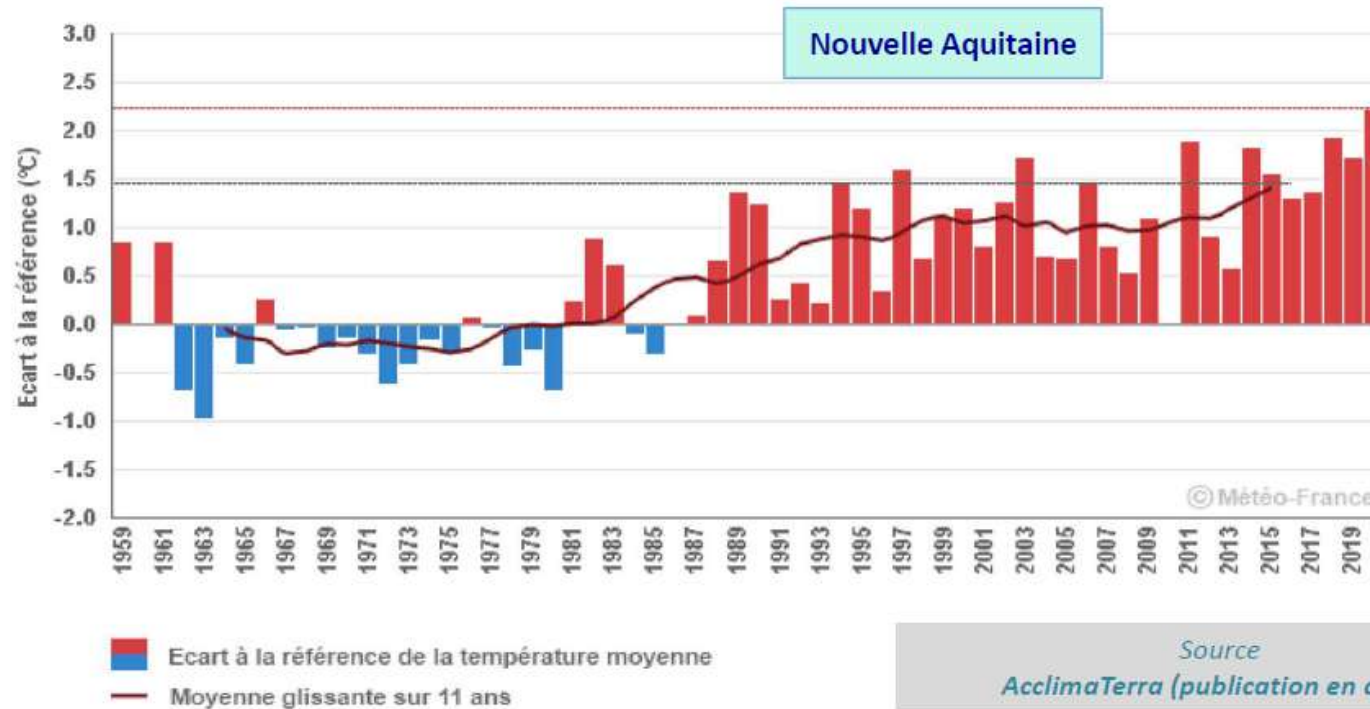


+ 2 °C  
À L'ÉCHELLE  
GLOBALE



+ 2,5 °C  
SUR LE SUD  
DE L'EUROPE

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990  
Nouvelle-Aquitaine



Déjà 1,5 °C !

Source  
AcclimaTerra (publication en cours)



# Et chez nous ?

## 3 MILIEUX TOUCHÉS



**MODIFICATION**  
augmentation  
intensité pluie

▽  
ÉROSION



**RÉDUCTION**  
des pluies  
**AUGMENTATION**  
de l'évaporation

▽  
DÉFICIT  
HYDRIQUE  
ESTIVAL



**AUGMENTATION**  
insectes, champignons ...  
pathogènes,  
ravageurs ou bénéfiques

▽  
IMPRÉDICTIBILITÉ

**CONSÉQUENCES  
DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE**

PHÉNOLOGIE • RENDEMENT • QUALITÉ

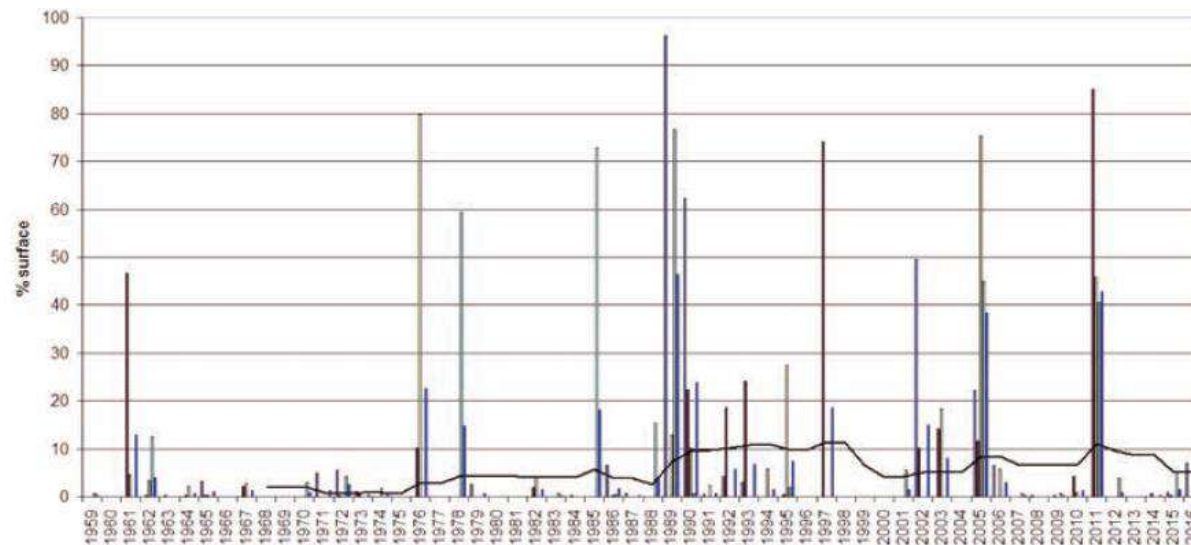


Figure 3 : Évolution du pourcentage de la surface de la Nouvelle-Aquitaine où l'on a observé des conditions de sécheresse agricole au cours de la période 1959-2016. L'hiver correspond à la couleur violette, le printemps au mauve, l'été au jaune et l'automne au bleu. Le trait noir représente l'évolution de la moyenne par période de 10 ans. Source : Météo-France.

**VÉGÉTAL**  
10 jours d'avance  
par °C sup.



**ANIMAL**  
-25 % de lait  
à partir de 32-38°C



**PRODUITS**  
fruits malformés,  
qualité du vin altérée





# Et chez nous ?

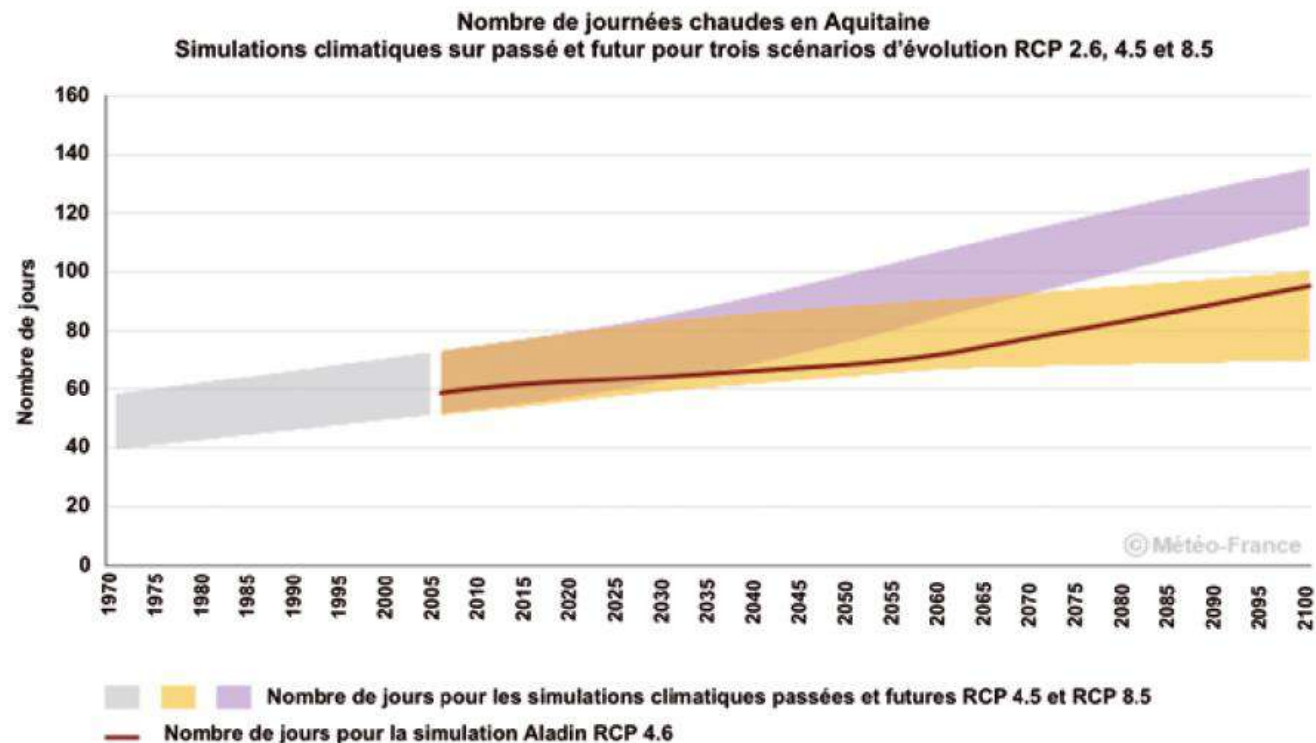
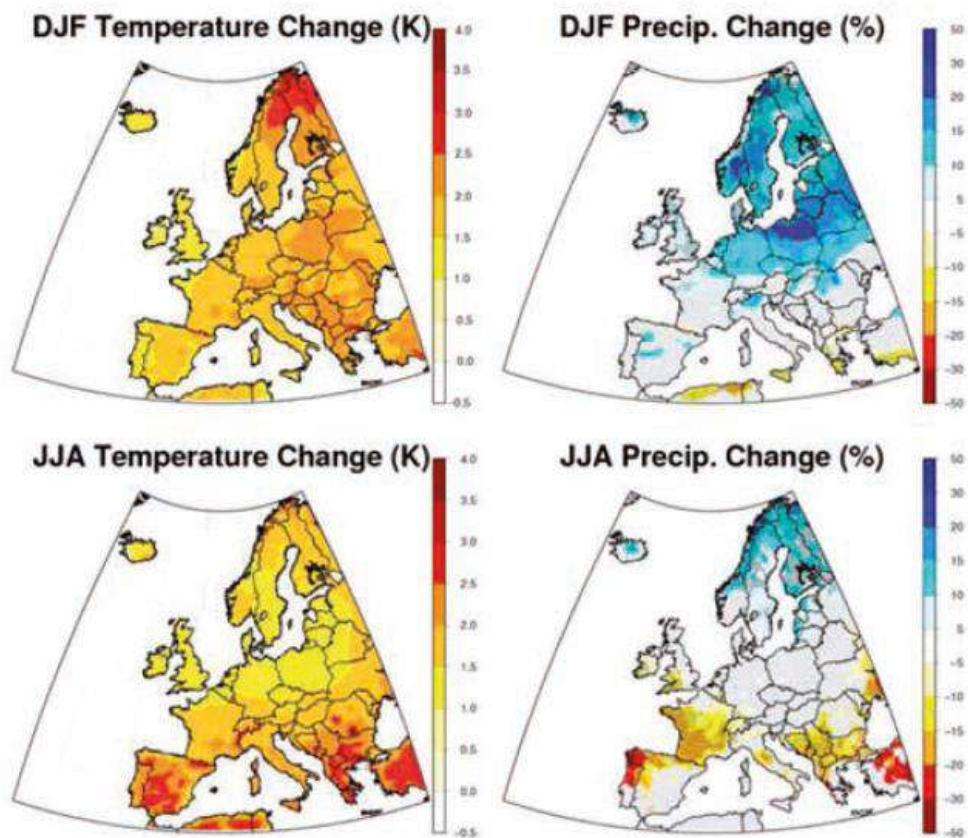


Figure 4: Changement climatique en Europe, pour un climat global 2 degrés plus chaud qu'à l'ère préindustrielle. À gauche sont représentés les changements de température (°C) et à droite les changements de précipitation (%). Les figures montrent la saison d'hiver en haut et d'été en bas (9).

# Et chez nous ?

## SOL



### HAUSSE DE TEMPÉRATURE

#### > PERTE DE CARBONE = SOLS MOINS FERTILE



Augmentation de l'activité biologique  
AUGMENTATION DE LA MINÉRALISATION  
EFFETS SUR LE CYCLE DE L'AZOTE

#### > AUGMENTATION DE LA BIODISPONIBILITÉ DES MÉTAUX



#### > AUGMENTATION DU CO<sub>2</sub> Manque de nutriments AZOTE et PHOSPHORE







#### > SCÉNARIOS CLIMATIQUES FUTURS Affecte les populations microbiennes = moins fertiles




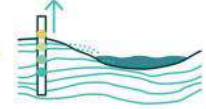

## Besoins

1,5 milliards de m<sup>3</sup>  
**D'EAU DOUCE**  
prélevés en 2015  
en Nouvelle-Aquitaine



-  **46 %**  
agriculture
-  **34 %**  
eau potable
-  **12 %**  
industrie
-  **8 %**  
énergie

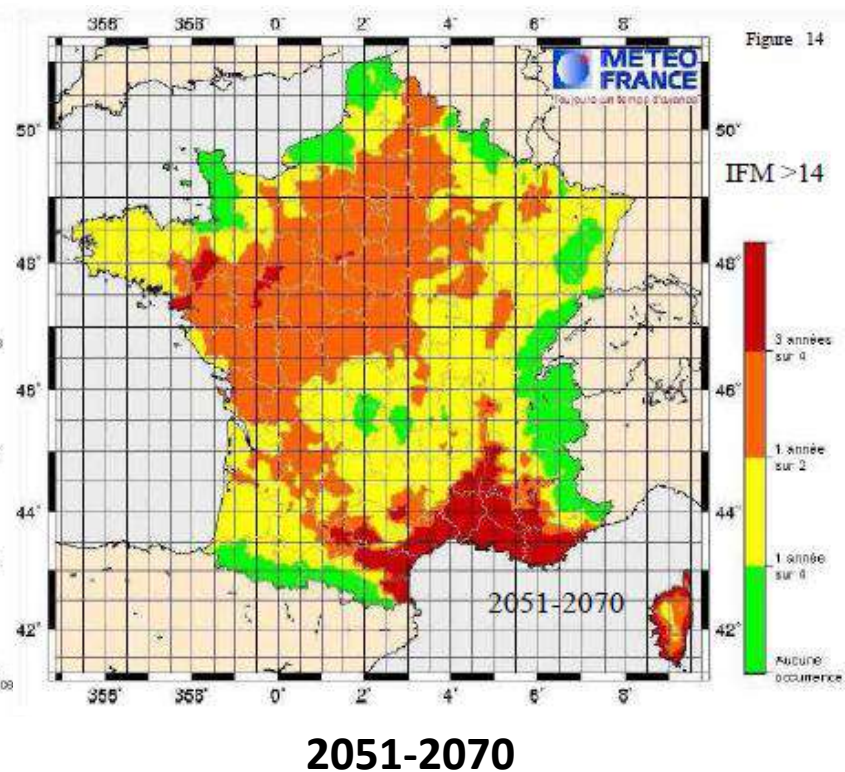
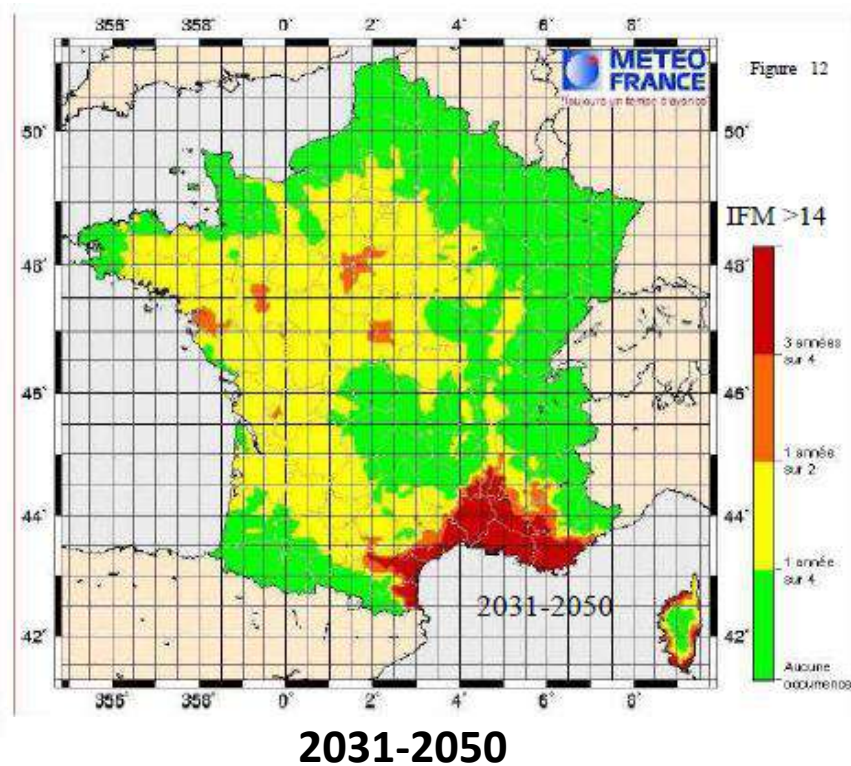
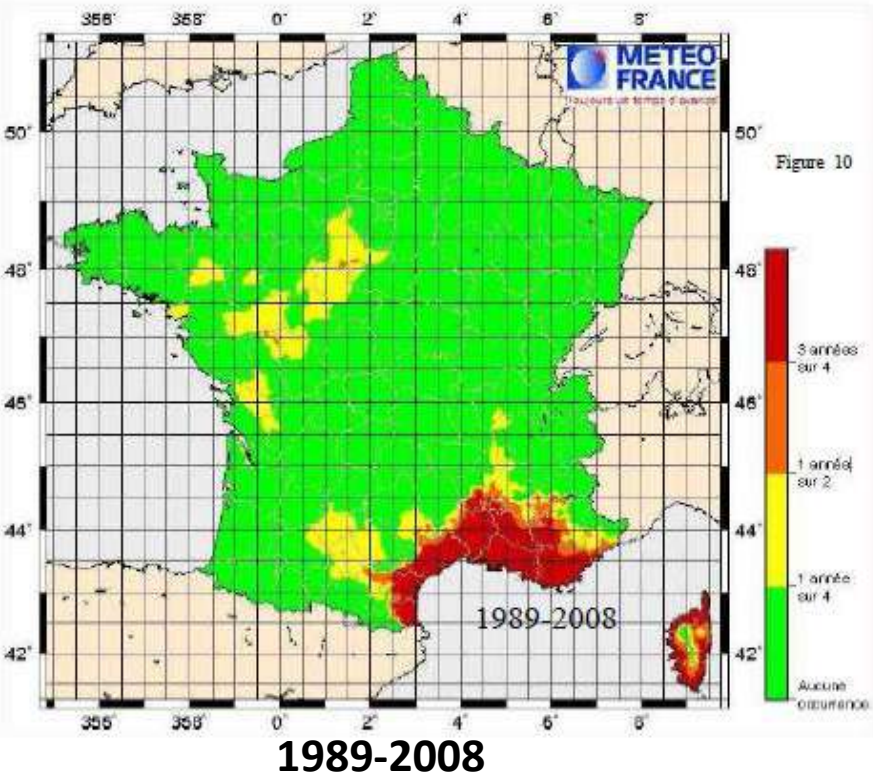
## Effets du CC

-  **1** > **ÉTIAGES** + SÉVÈRES + LONGS  
**CYCLE HYDROLOGIQUE** perturbé
-  **2** > **-20 % à -40 %**  
DE DÉBITS DES RIVIÈRES  
**SUREXPLOITATION**  
des eaux souterraines
-  **3** > **+1°C → +1,6 %**  
**D'EAU POTABLE**  
consommée



# Et chez nous ?

## Evolution de l'indice IFM = Estimation du risque incendie



Données : Rapport de la mission interministérielle  
Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts, 2010

# Pourquoi ?

---

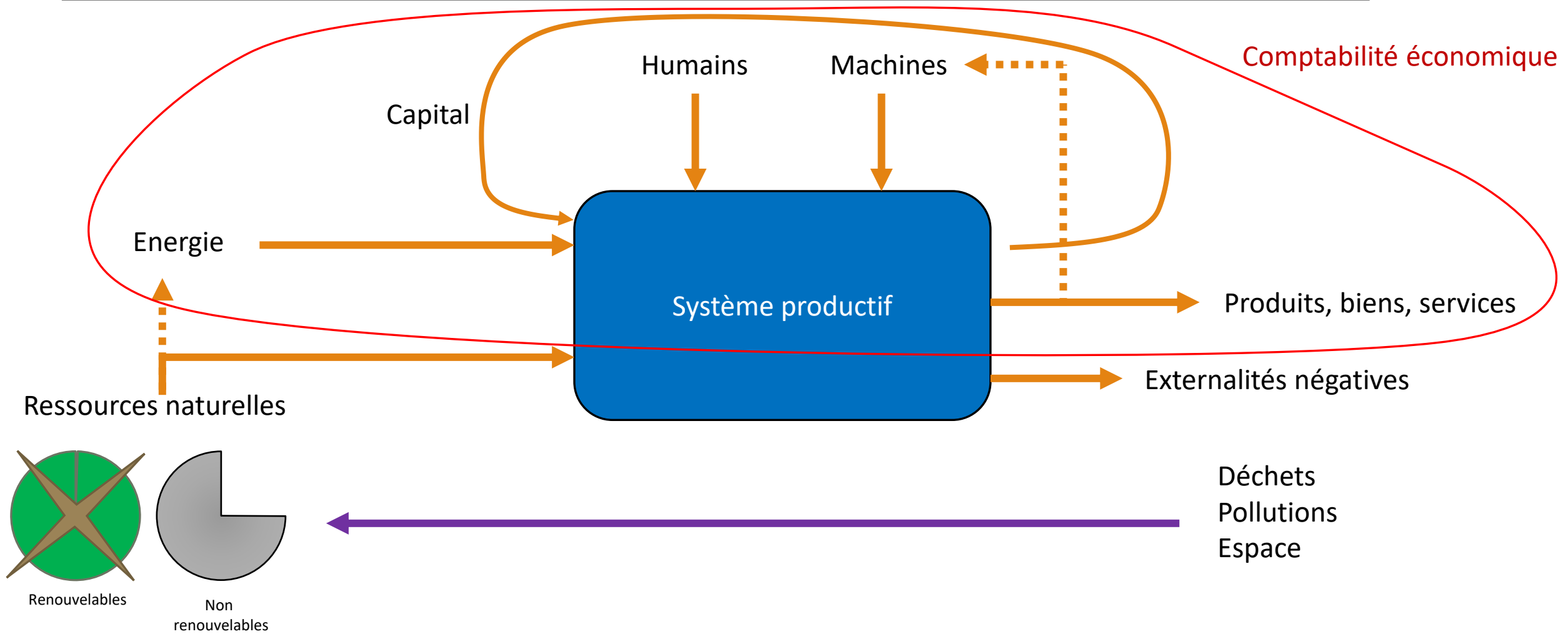
Comment en est-on arrivé là ?

Pourquoi ?

**Que pouvons nous faire ?**

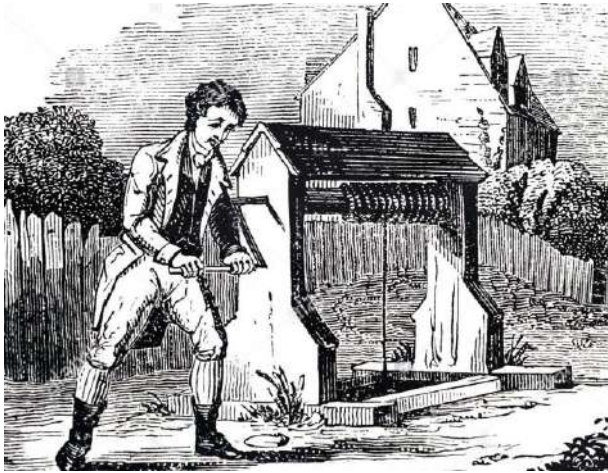


# Un point de vue physique...



# L'énergie n'est pas chère

Puissance fournie par le travail d'un être humain



10 W



100 W



1l d'essence c'est 10 kWh  
1,6 € (ttc !)

Rendement 30%



3 kWh mécanique

Au 35h au SMIC => 120€ le kWh



0,53 € le kWh

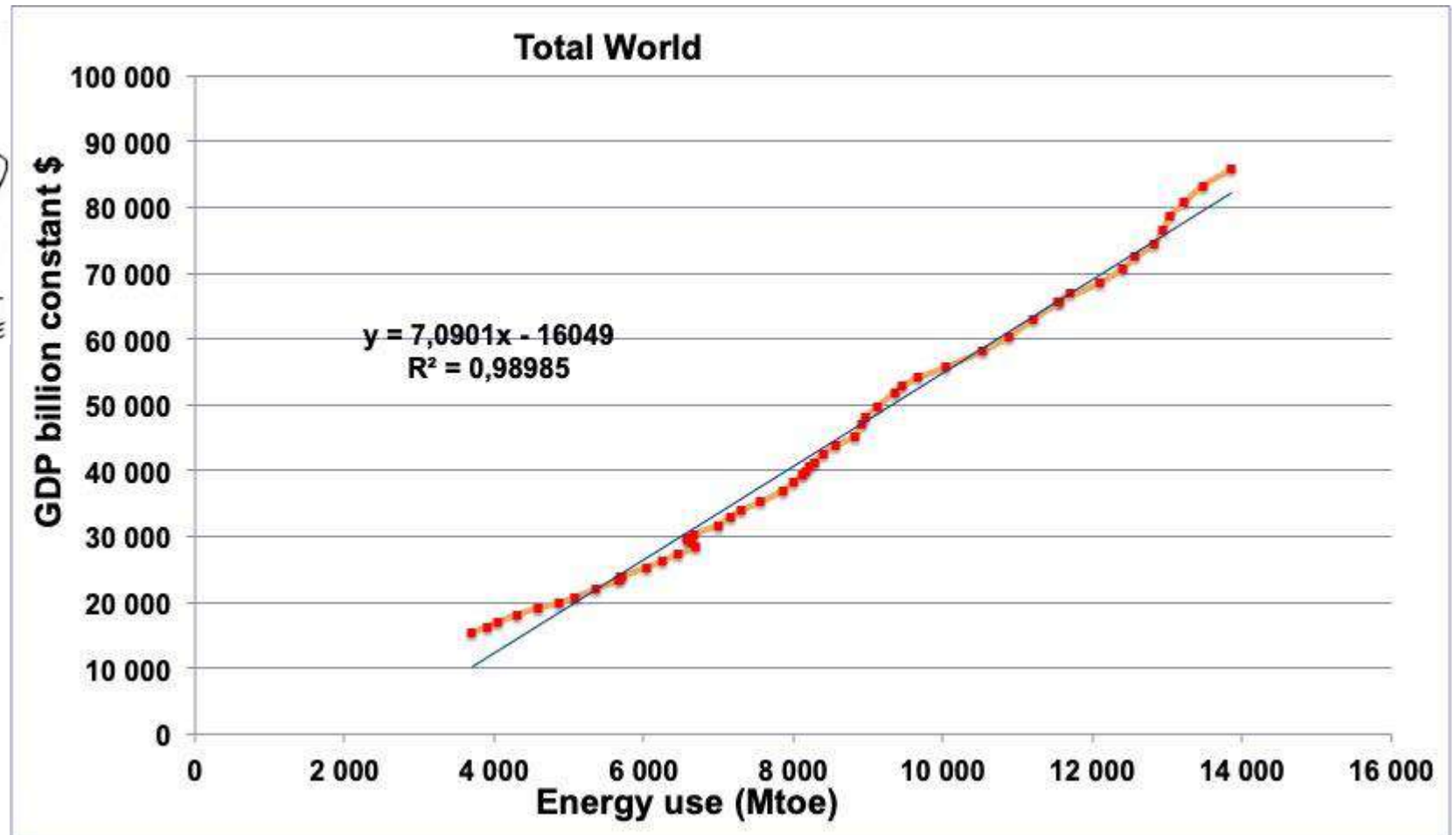
# C'est bon pour les machines !



A l'échelle de la planète  
**200 esclaves / pers**

En France  
**600 esclaves / pers**

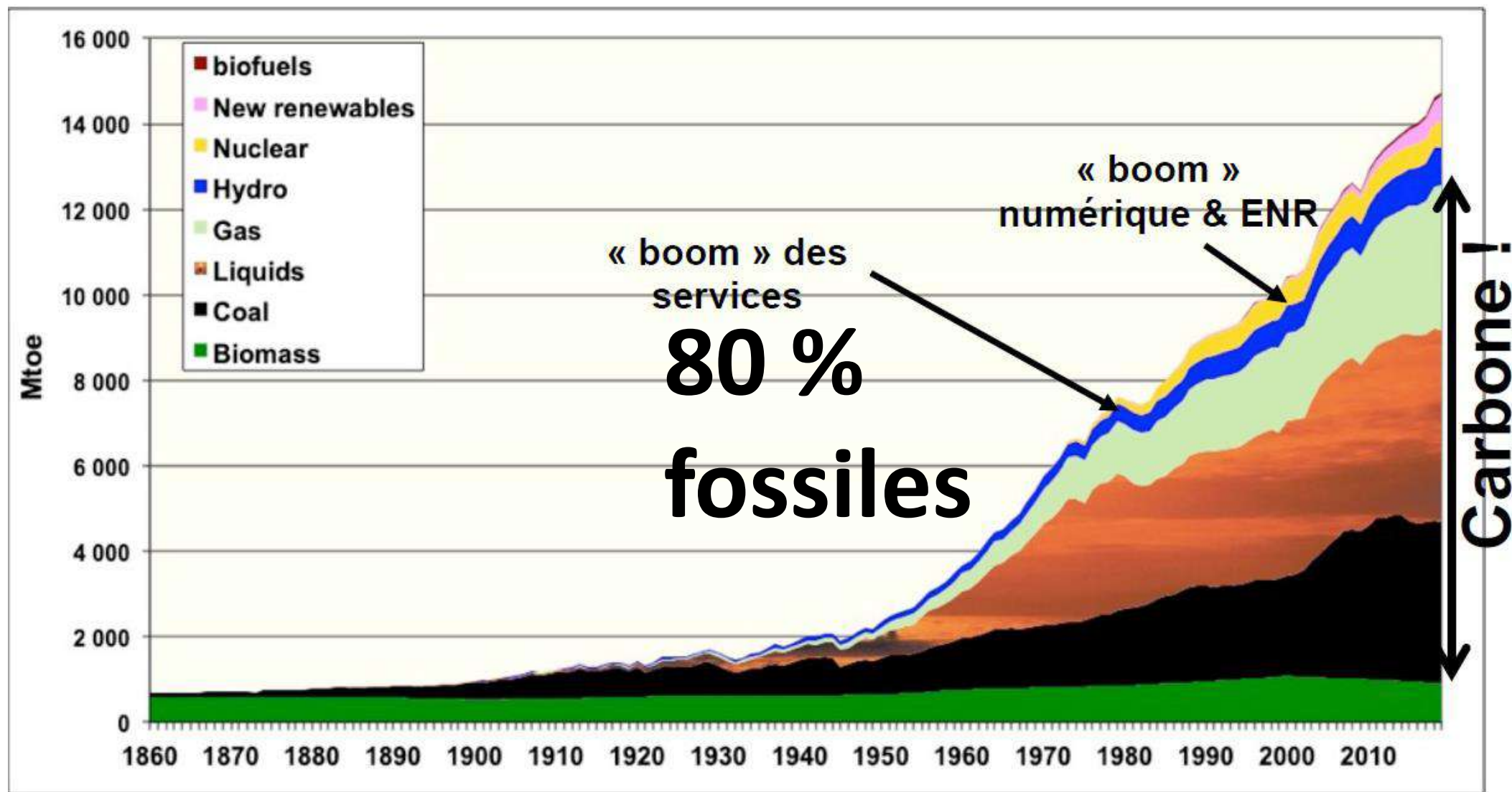
France CSP+  
**1000-2000 esclaves /pers**



L'énergie (fossile, nucléaire, renouvelable)  
=> ~2% PIB Fr



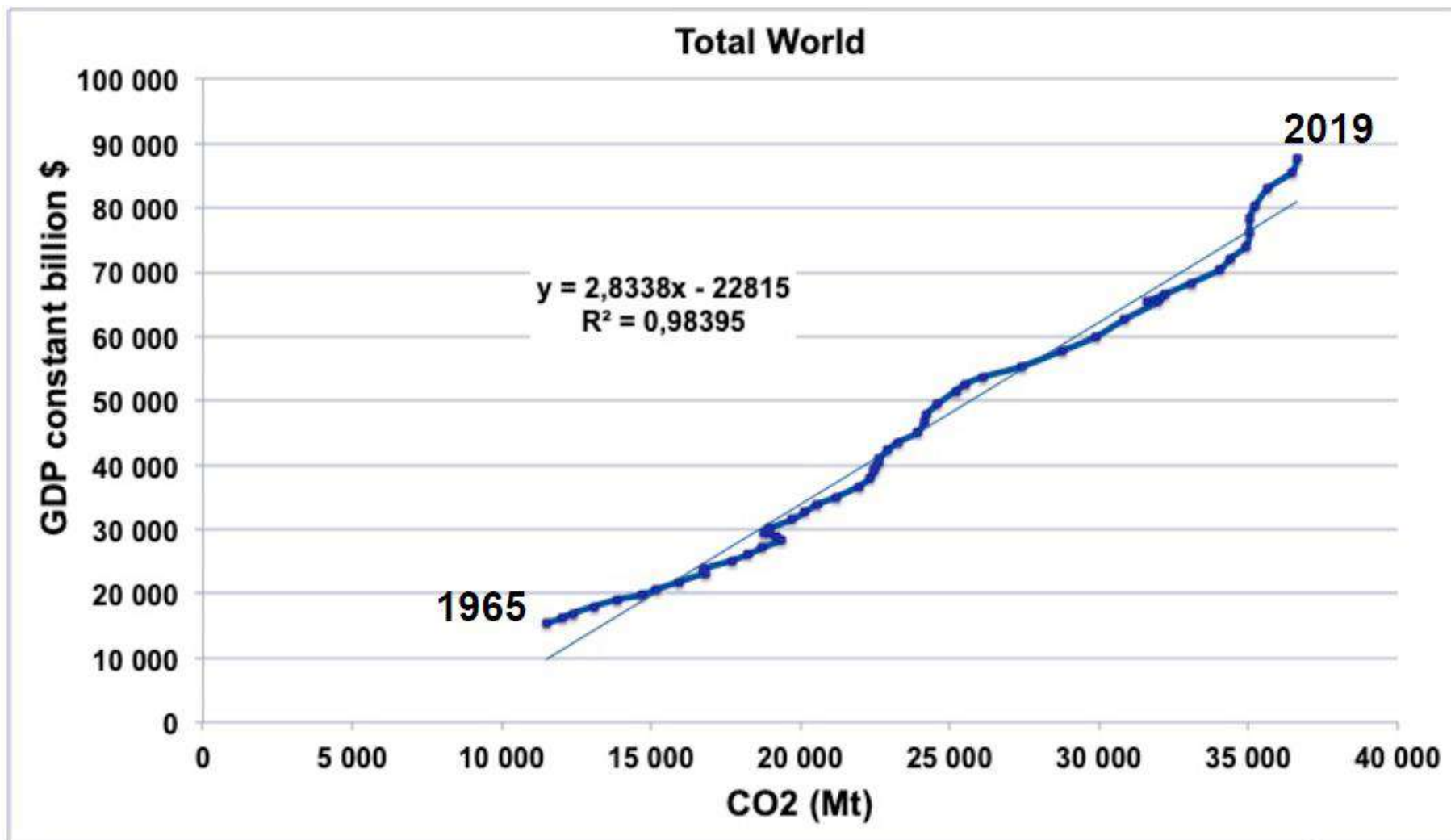
# Qu'est ce qu'on mange ?



Consommation d'énergie dans le monde 1860-2019. Jancovici, 2020

Qu'est ce qu'on rejette ?

PIB  
=  
CO<sub>2</sub>

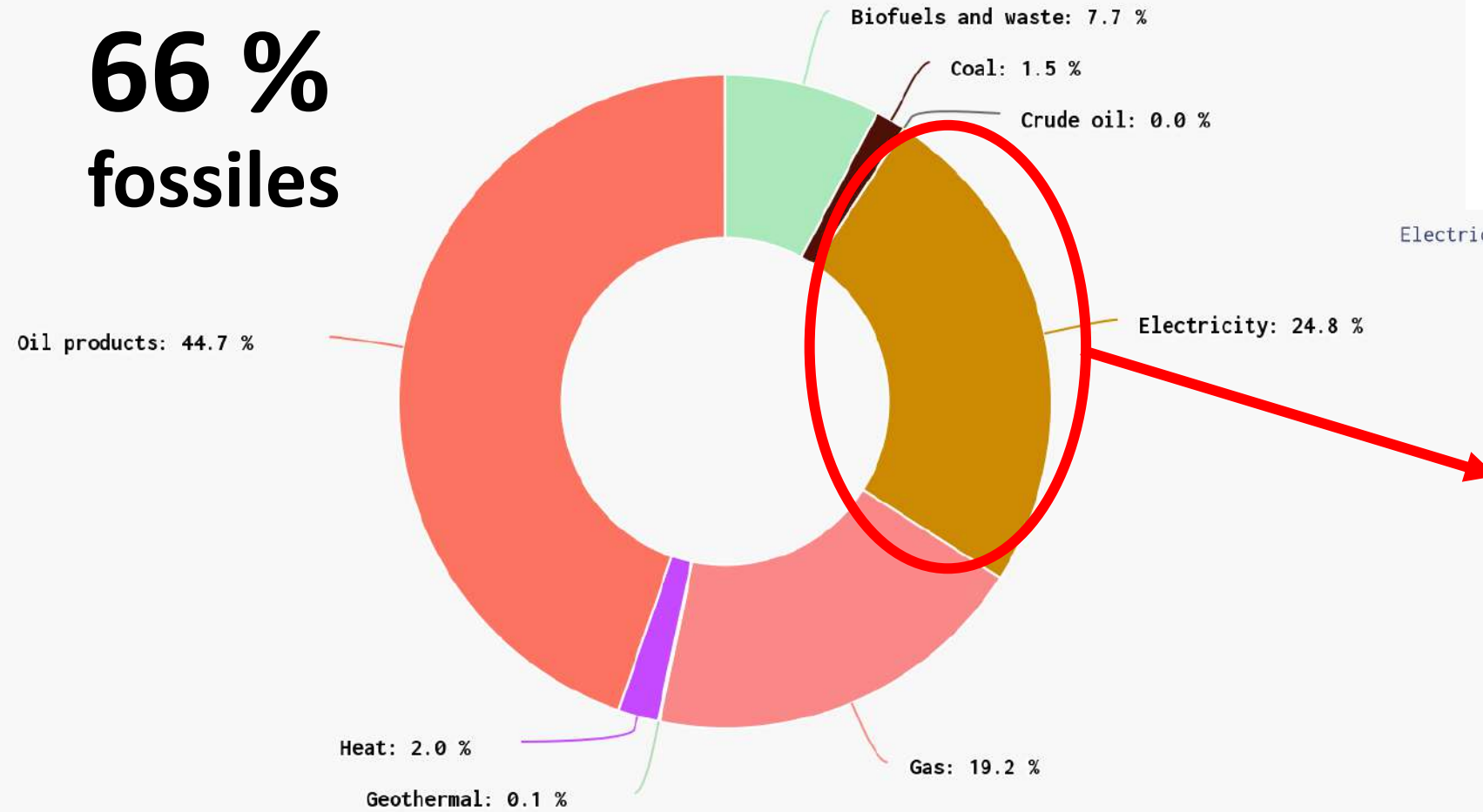


Émissions de CO<sub>2</sub> (en abscisse) et PIB en dollars constants (ordonnée) pour le monde. Données primaires World Bank pour le PIB et BP stat pour l'énergie

# Et la France ?

Final Energy by source, France, 2015

**66 %  
fossiles**

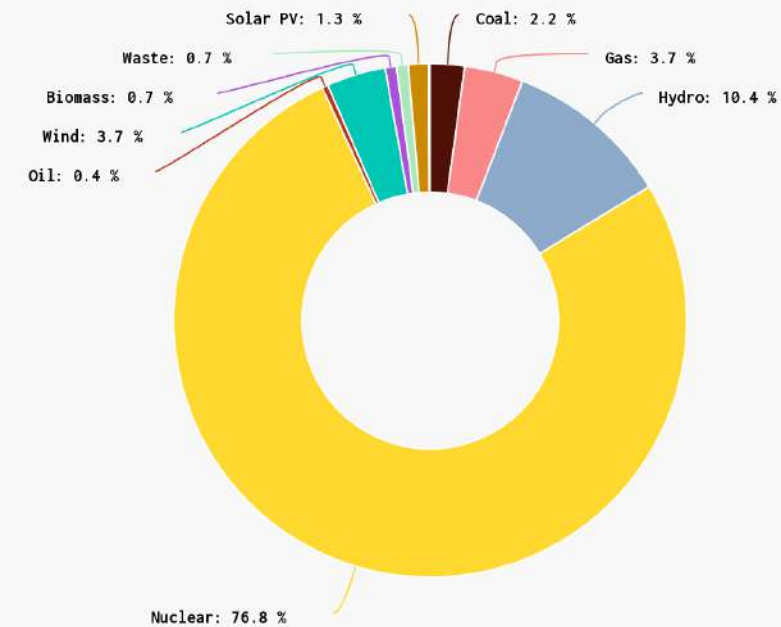


Energie

≠

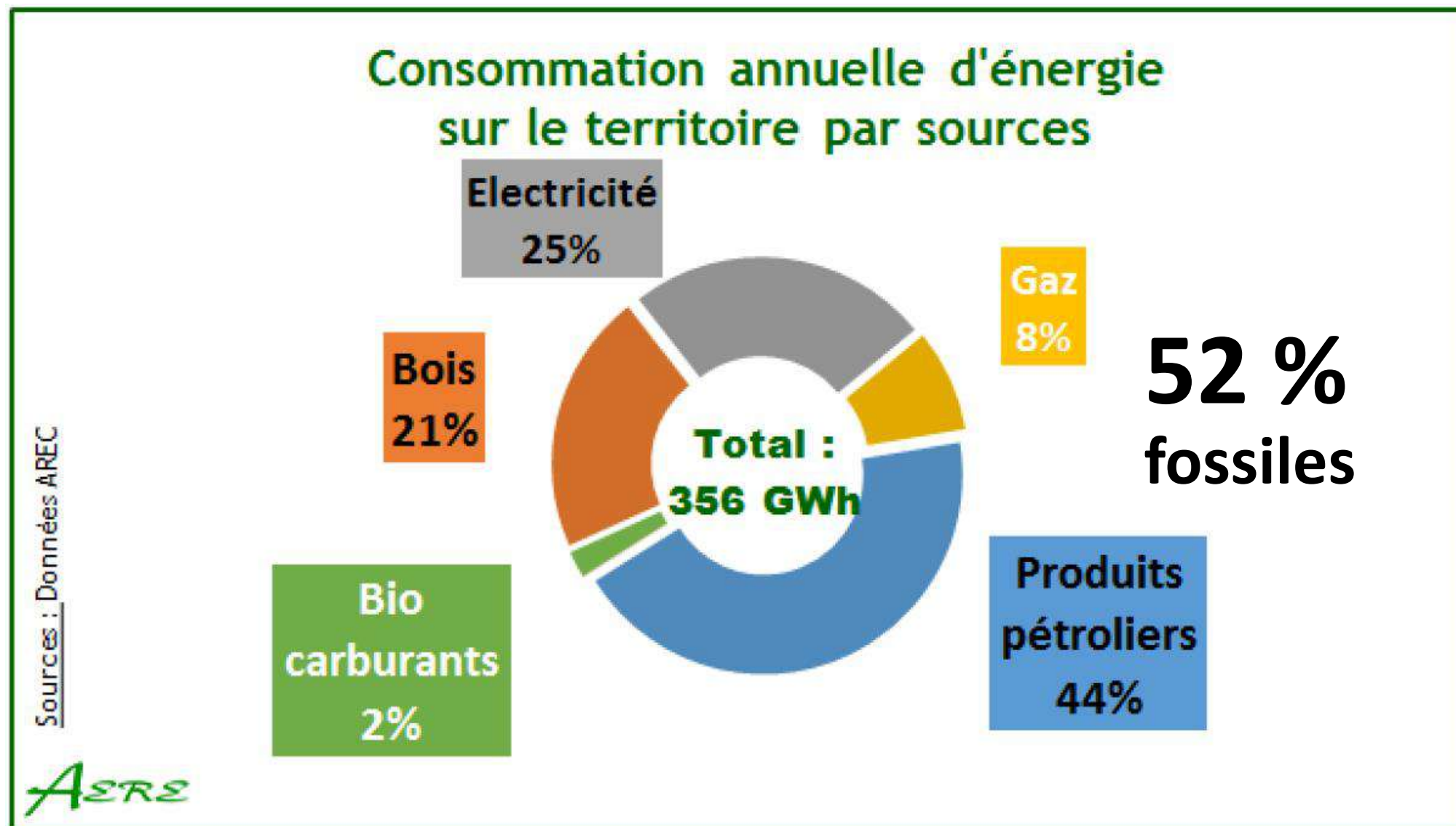
Electricité

Electricity Generation by source, France, 2015

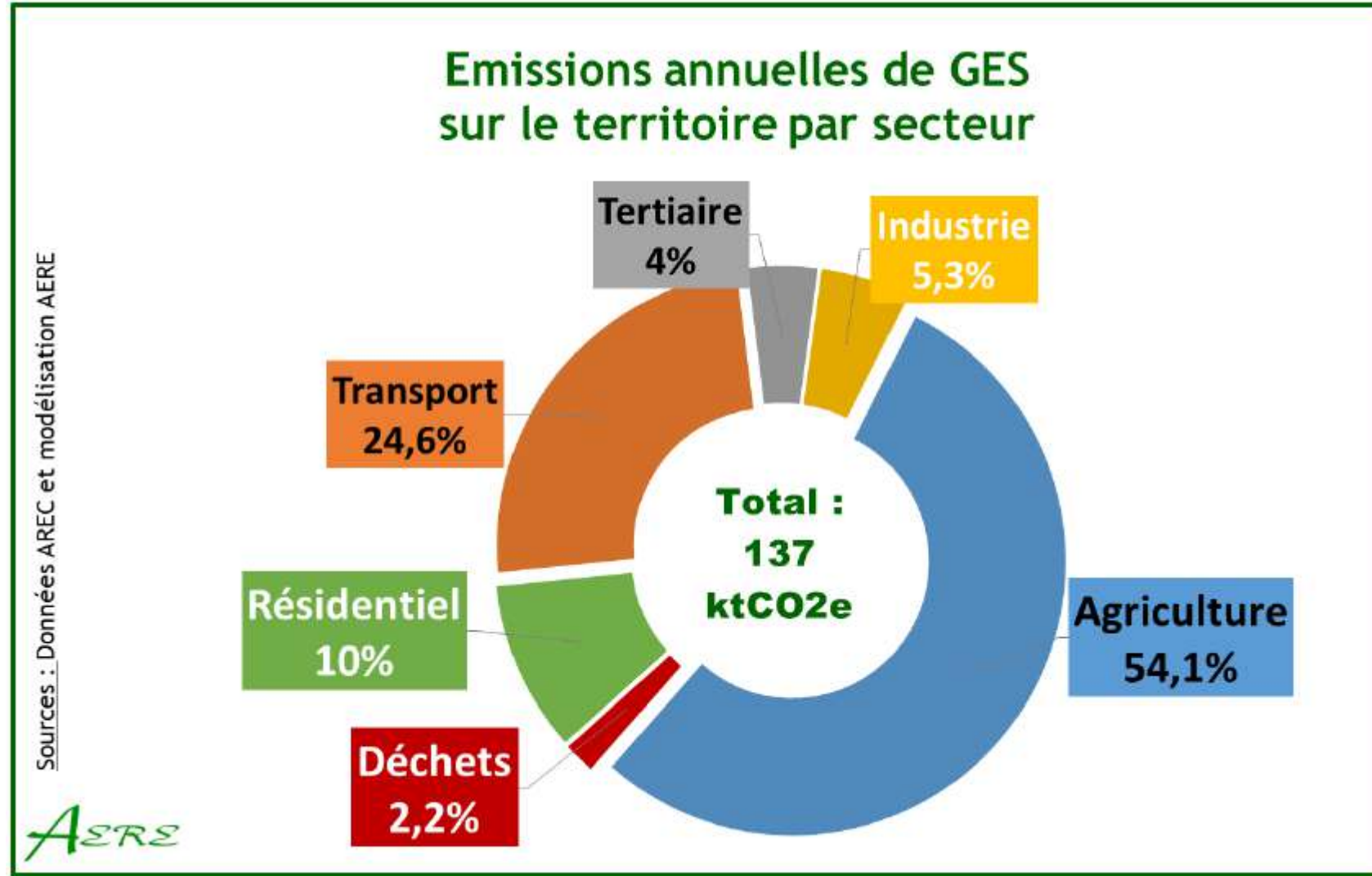




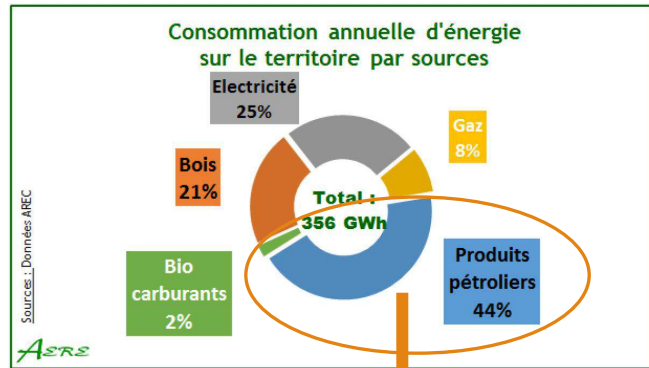
# Et le Pays Nontronnais ?



# Quid des émissions ?



# EnR vs Pétrole ?

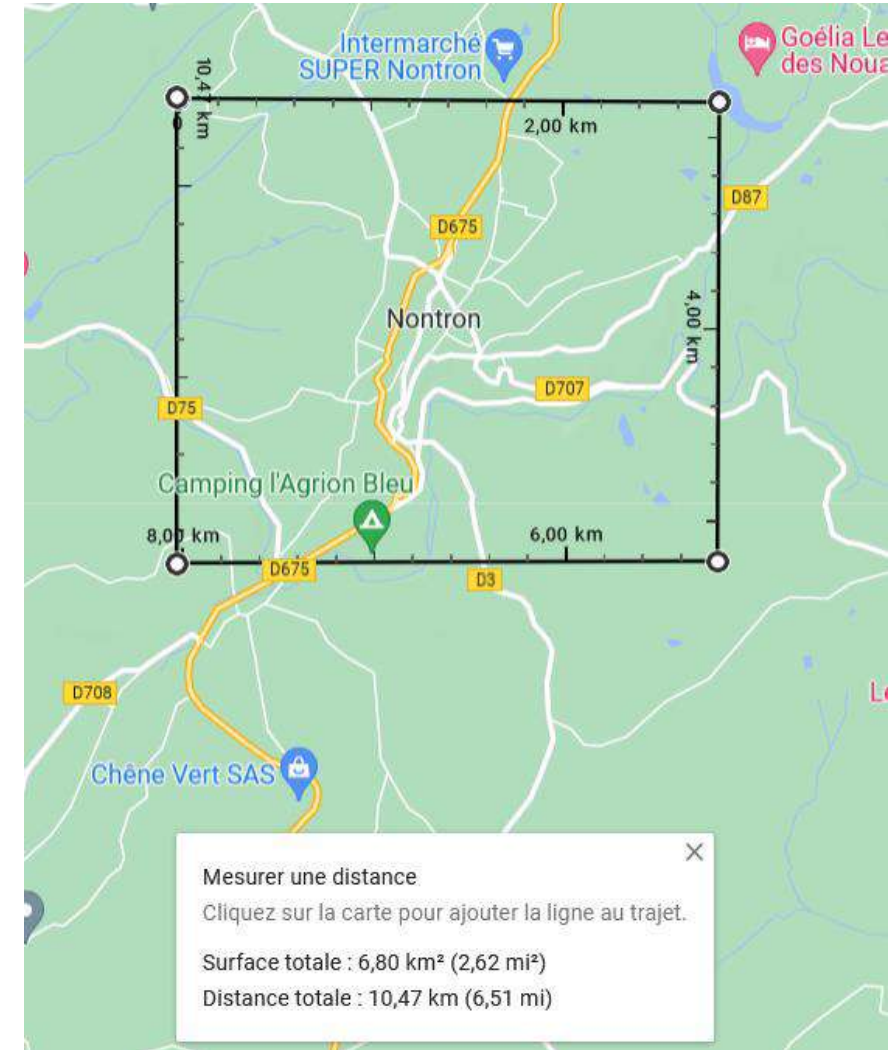


**157 GWh de pétrole**

Combien d'énergie en pétrole de synthèse ou hydrogène avec entre 5 et 30% de rendement ?

$$157 / 0,3 = 522 \text{ GWh}$$

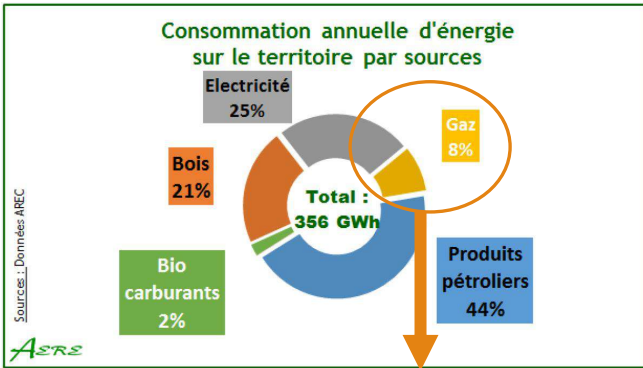
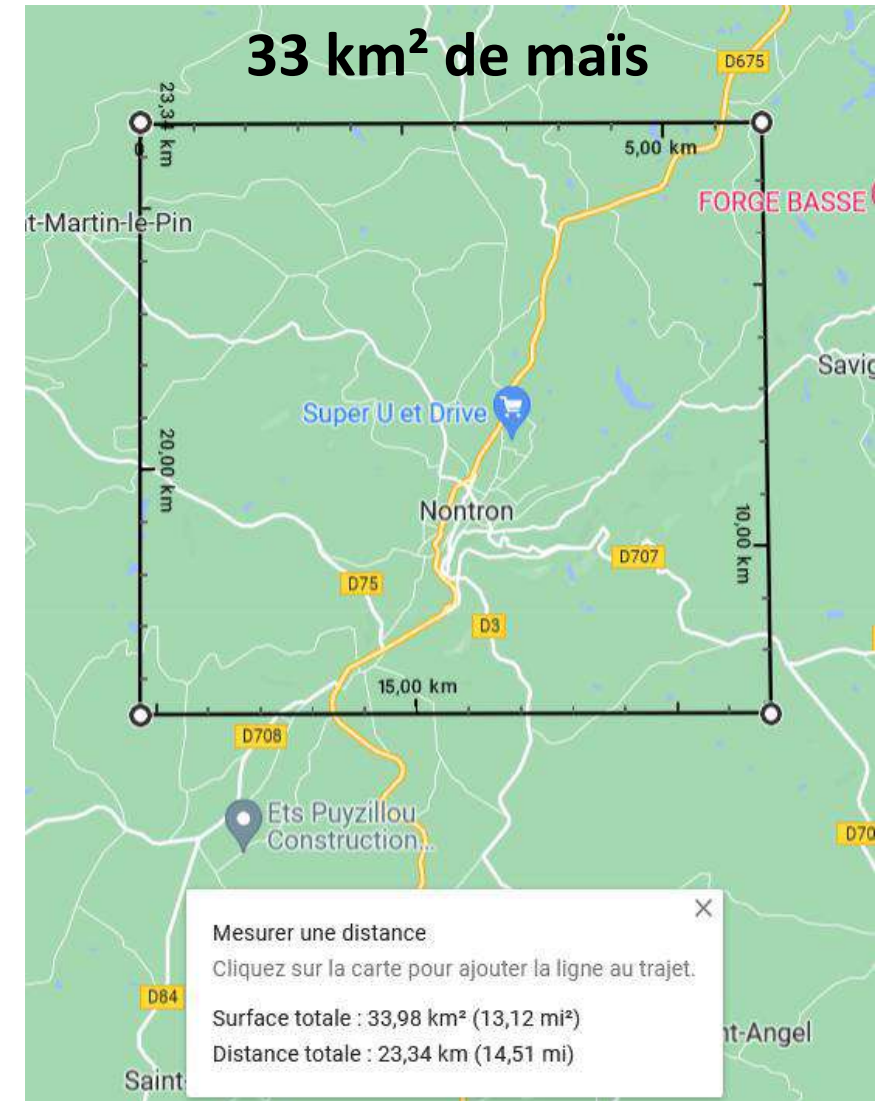
**Projet solaire Laurière**  
**6 ha 4,5 GWh**  
**Soit 1,3 ha/GWh**



**6,8 km<sup>2</sup> de PV**

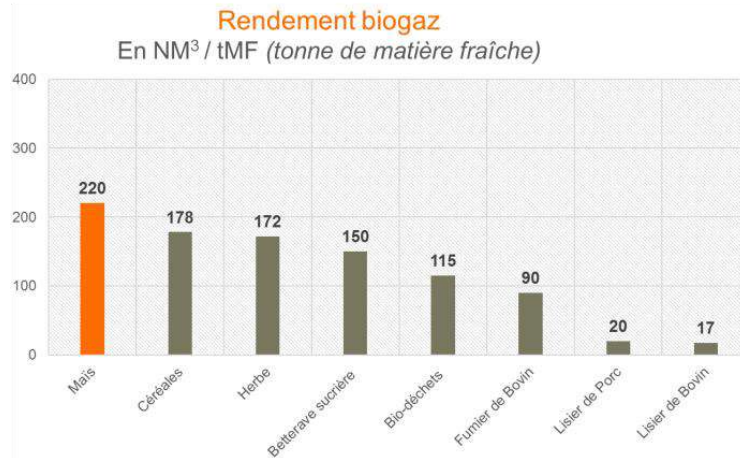
# EnR vs Gaz?

Au rendement de 6,8 T/ha



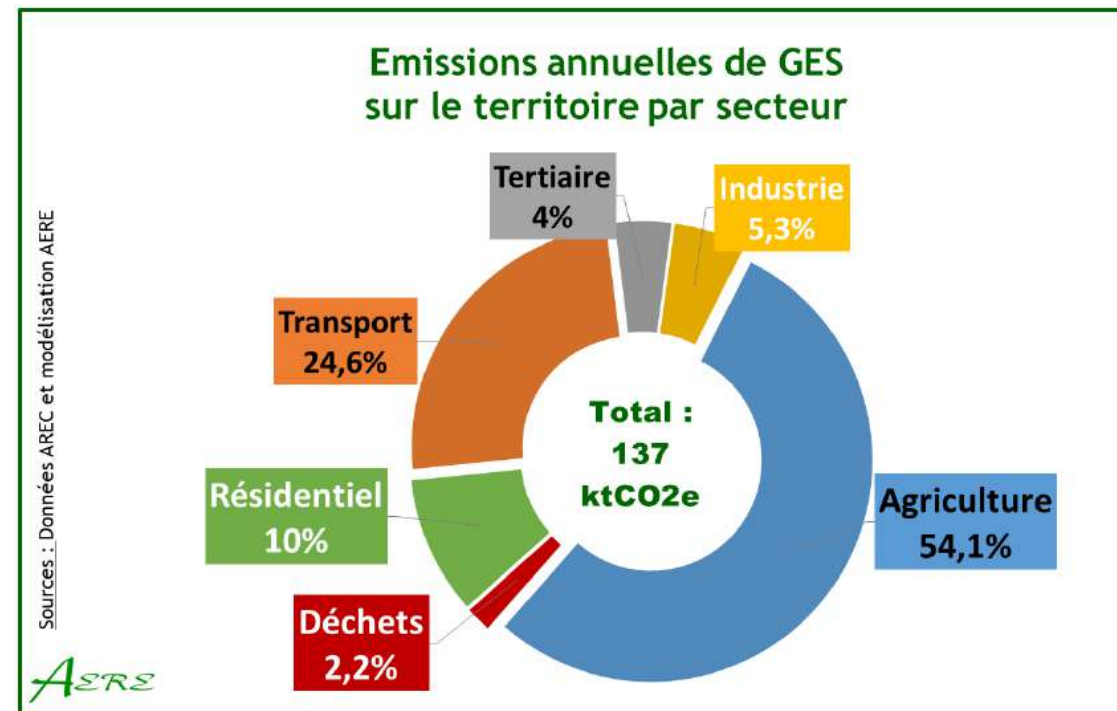
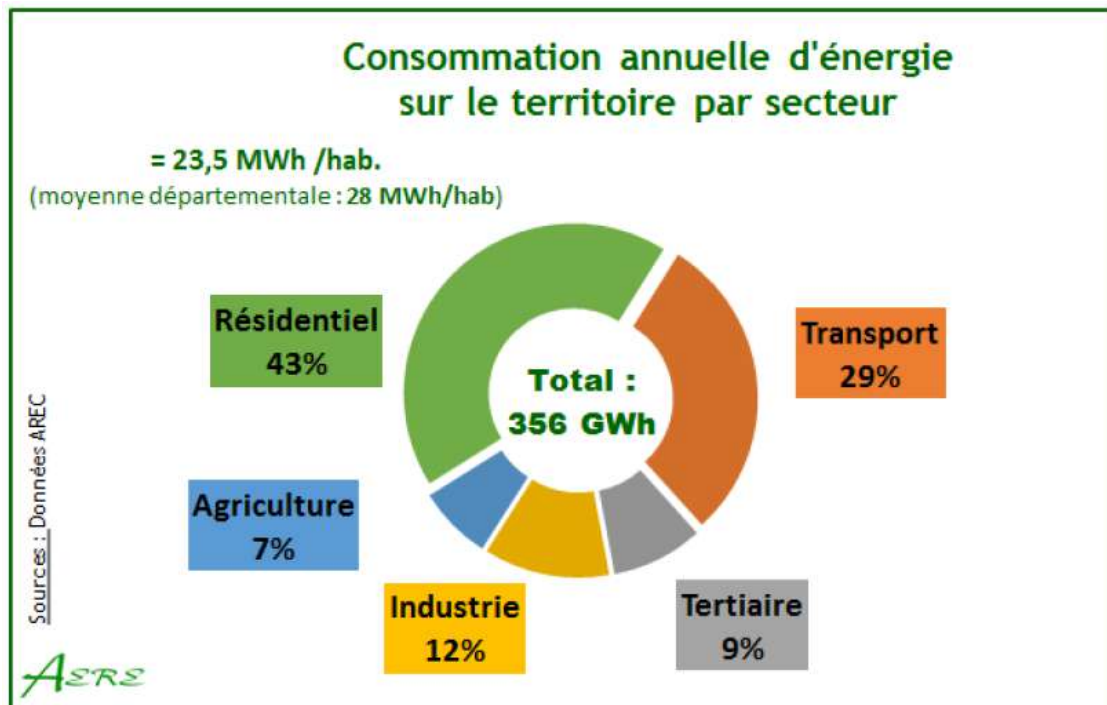
28 GWh de gaz

Quelle surface de maïs pour du biogaz ?





# Energies et émissions



## Emissions non énergétiques

Méthane CH<sub>4</sub>  
N<sub>2</sub>O Protoxyde d'azote  
Autres

# Ordre de grandeurs

Budget Carbone par an et pour chacun des 7,8 Mds de Terriens :

+1,5°C: ~ 0,5 t éq CO<sub>2</sub>

+2°C: ~ 1,6 t éq CO<sub>2</sub>

+3°C: ~ 4,3 t éq CO<sub>2</sub>

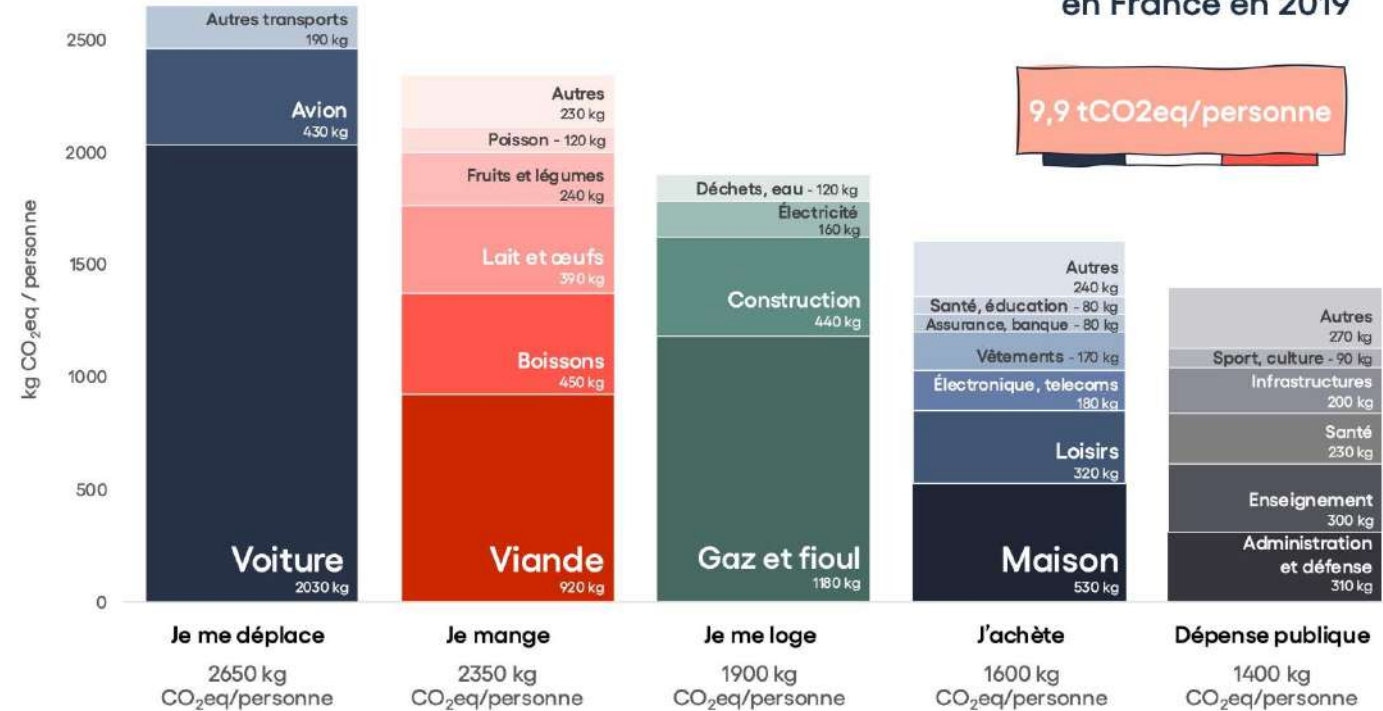
BILAN Carbone des Français : ~ 7 tCO<sub>2</sub>éq/an

EMPREINTE Carbone des Français : ~ 12 tCO<sub>2</sub>éq/ an

Emissions

≠

Empreinte



Gaz inclus : CO<sub>2</sub> (hors UTCATF France), CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, SF<sub>6</sub>, PFC, H<sub>2</sub>O (trainées de condensation).

Source : MyCO<sub>2</sub> par Carbone 4 d'après le ministère de la Transition écologique, le Haut Conseil pour le Climat, le CITEPA, Agribalysse V3 et INCA 3.

# Entendre n'est pas comprendre

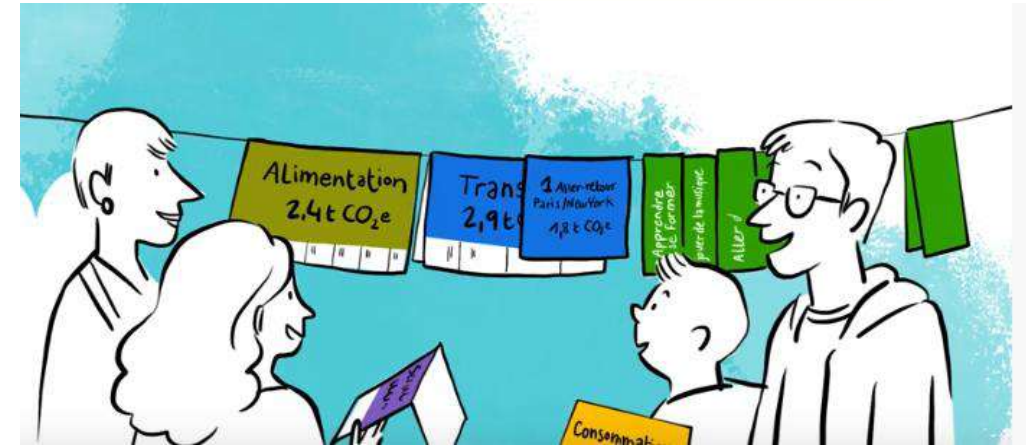


Partager le constat

≠

**INVENTONS  
NOS VIES  
BAS CARBONE**

Comprendre les mécanismes



Être Sensibiliser

≠

Se Former

# Conclusion

---

Il y a un lien entre **énergie** et **changement climatique**.

Il y a un lien entre **pétrole** et économie donc **PIB**.

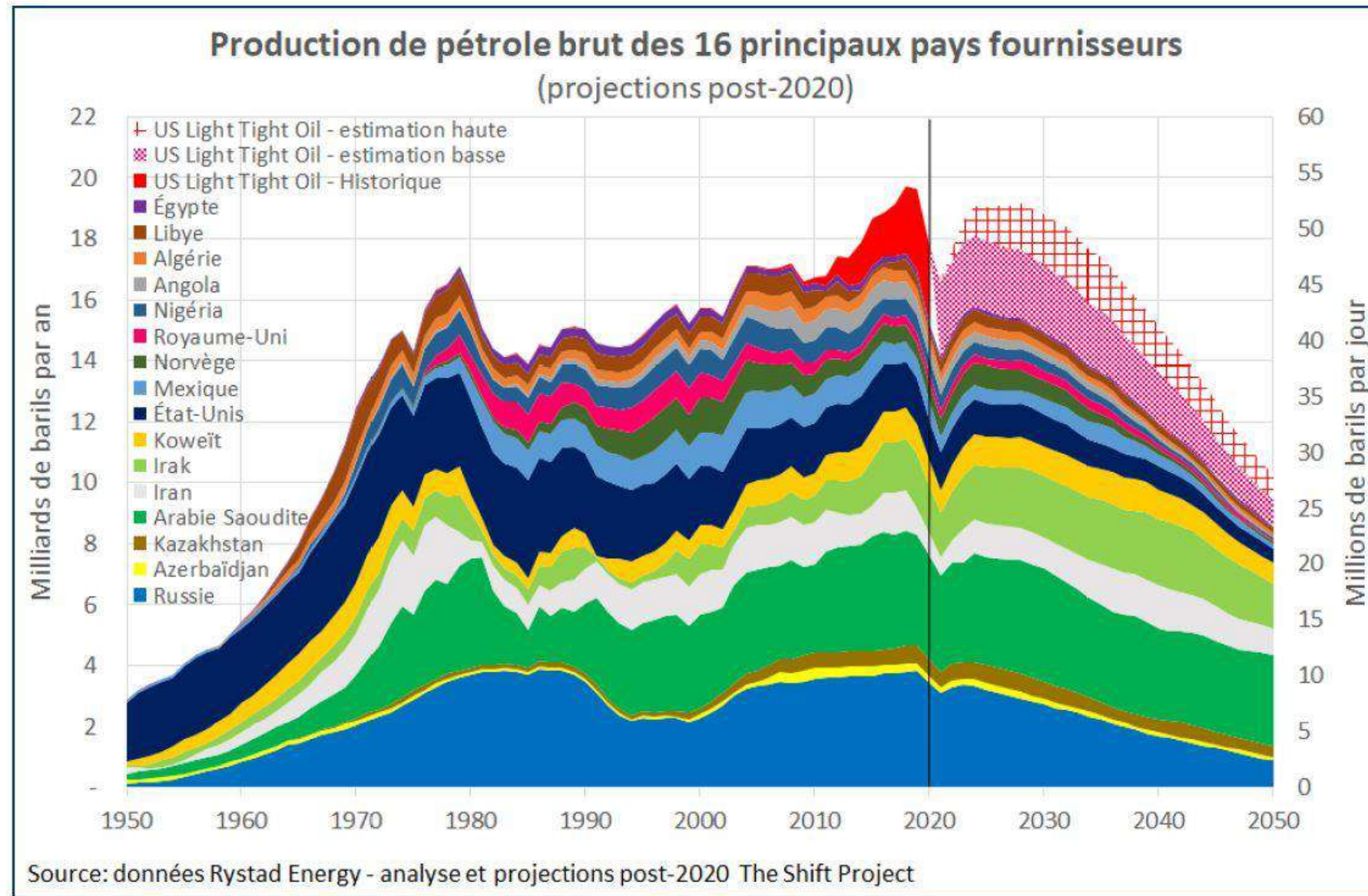
En business « As usual », rien de cela va changer.



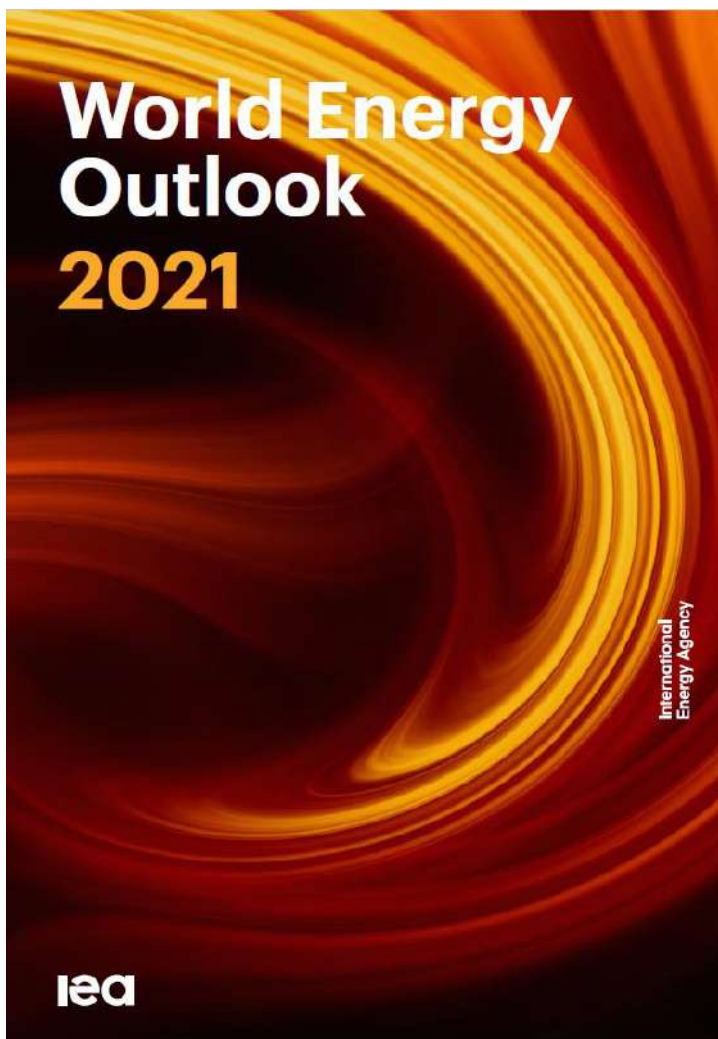
Si on se s'occupe pas du problème, c'est le problème qui va s'occuper de nous !



# Deuxième Effet Kiss cool...



# Alertes répétées



CHALLENGES > FINANCE ET MARCHÉS

Finance et marchés

## TotalEnergies table sur un pic de demande de pétrole avant 2030

*There is*

The world policies at markets. required t across all gas, dragg of stagnar very few a analysis h energy ter to happer Clear sign: with good

Par Reuters le 27.09.2021 à 14h21

🕒 Lecture 3 min.



TotalEnergies fait l'hypothèse d'un pic de demande de pétrole avant 2030 et d'une électrification des usages plus importante que ce qu'il prévoyait il y a un an, selon le document annuel de prospective du groupe publié lundi. /Photo prise le 6 août 2021/REUTERS/Pascal Rossignol

📷 PASCAL ROSSIGNOL

ADS BY ADRECOVER

PARIS (Reuters) - TotalEnergies fait l'hypothèse d'un pic de demande de pétrole avant 2030 et d'une électrification des usages plus importante que ce qu'il prévoyait il y a un an, selon le





BRIEFING

## Growth without economic growth

Economic growth is closely linked to increases in production, consumption and resource use and has detrimental effects on the natural environment and human health. It is unlikely that a long-lasting, absolute decoupling of economic growth from environmental pressures and impacts can be achieved at the global scale; therefore, societies need to rethink what is meant by growth and progress and their meaning for global sustainability.

Published 11 Jan 2021 — Last modified 11 Jan 2021 — 14 min read — Photo: © Ricardo Gomez Angel on Unsplash



Pendant ce temps là : Ursula von der Leyen présente le pacte « vert », 11 décembre 2019

# Aller plus loin

TOME I — **COMPRENDRE**

## LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

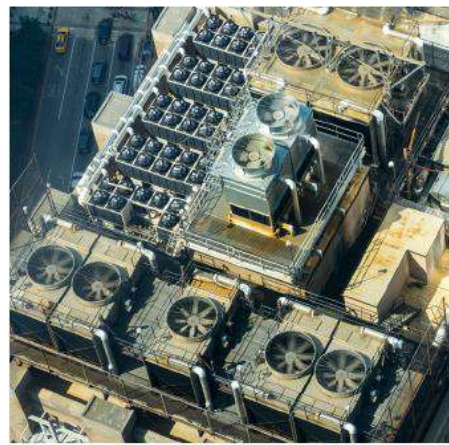
POUR TENIR LE CAP DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

THE CARBON TRANSITION THINK TANK

**THE SHIFT PROJECT**

## Arrêter de mal faire

Malgré l'incertitude, la prise de conscience des bouleversements climatiques et écologiques nous condamne à agir, en commençant par corriger les erreurs passées.



Éliminer l'incertitude, l'ampleur des bouleversements dépend largement des décisions et des caractéristiques des sociétés futures, par définition, largement inconnues. Enfin, les transformations profondes de la transition écologique, nécessitent du temps et doivent donc être initiées au plus vite.

Dans un tel contexte, il ne s'agit pas de définir l'action d'adaptation « idéale » mais plutôt celles qui permettront d'éviter les « mal-adaptations ». Le GIEC définit la mal-adaptation comme « une adaptation qui échoue à réduire la vulnérabilité mais qui au contraire l'accroît ».

L'un des premiers enjeux de l'adaptation consiste à commencer à bien faire (ou arrêter de faire) ce que l'on fait mal. Bien faire consiste, en grande partie, à ne pas reproduire les erreurs passées ou actuelles en matière d'aménagement du territoire et de gestion des risques naturels. Les actions bénéficient ainsi déjà d'une expérience empirique pour commencer à s'adapter. Les projets en cours sur les territoires intègrent rarement les enjeux de transition et en particulier d'adaptation, ils doivent à minima être réinterrogés au regard de ces enjeux.

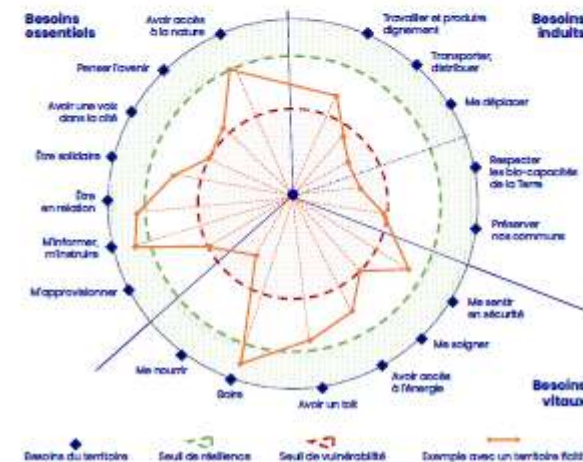


## Diagnostic 360° de la résilience territoriale<sup>10</sup>

Donne une photographie ex ante du degré de vulnérabilité et de résilience du territoire. Cette photographie doit mettre en exergue les faiblesses et les forces du territoire. L'outil doit permettre de dresser un diagnostic rapide de la résilience du territoire, sans prestataire, afin de savoir vers où orienter les réflexions stratégiques et actions opérationnelles.

- + Un diagnostic simple, concret, rapide ; partant des besoins des habitants.
- Encore en développement.

### Diagnostic 360° de la résilience territoriale





# Un peu de sérieux !





# ***Le PCAET, c'est quoi ?***

## **Une démarche volontaire qui s'inscrit dans la politique nationale**

Le changement climatique est un phénomène mondial dont les conséquences affectent tous les territoires.

Afin de lutter contre le réchauffement global, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 (ne pas émettre plus que ce que la nature ne peut absorber). La démarche PCAET est une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Toutefois, il est possible d'entamer un projet PCAET pour des collectivités plus petites (Communauté de Communes Périgord Nontronnais).

C'est pourquoi le Conseil Communautaire s'est engagé volontairement, en mars 2021, dans cette démarche qui guidera la transition écologique de notre territoire.

### **Plusieurs axes d'actions**

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Adaptation au changement climatique
- Sobriété énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Qualité de l'air

## **Calendrier de la démarche**

### **Elaboration en 4 étapes**

1. Le diagnostic territorial partagé
2. La stratégie territoriale et la définition des objectifs
3. La co-construction du programme d'actions
4. L'évaluation environnementale stratégique

**Mise en oeuvre du programme d'actions par la CCPN et ses partenaires**

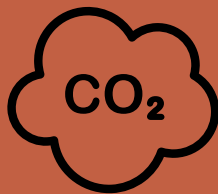
Juin-Décembre 2021

Janvier-Avril 2022

Mai-Octobre 2022

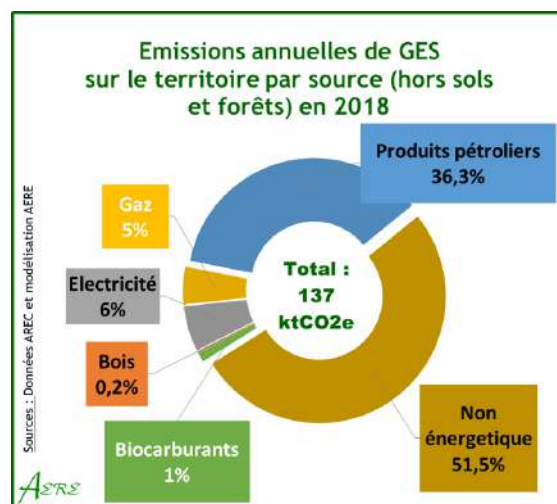
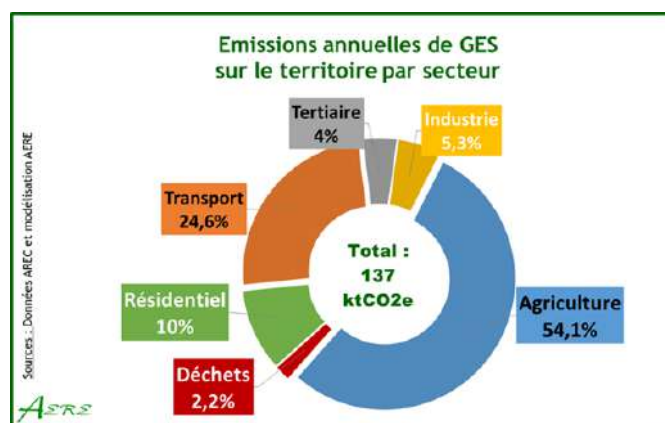
En continu

Sur 6 ans (point d'étape au bout de 3 ans)



# Nos émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPN

Les gaz à effet de serre émis par les activités humaines sont les principaux responsables du réchauffement climatique. Certains de ces gaz ont des effets plus importants comme le méthane ou le dioxyde de carbone et sont donc des cibles prioritaires.



Sur le Périgord Nontronnais nous émettons **8,8 tonnes de CO2 par habitants**, contre 6,6 tonnes par français en 2018.

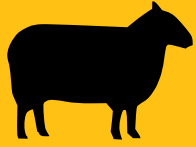
# 80%

De ce que nous émettons est séquestré (capturé) par nos prairies et nos forêts. Cette situation est une véritable chance pour les habitants du Périgord Nontronnais.

## Les objectifs déjà existants

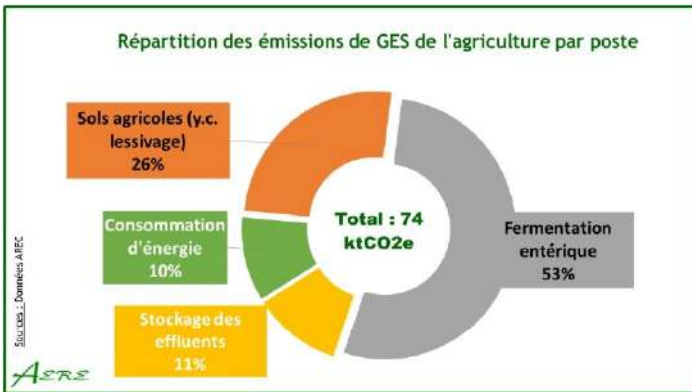
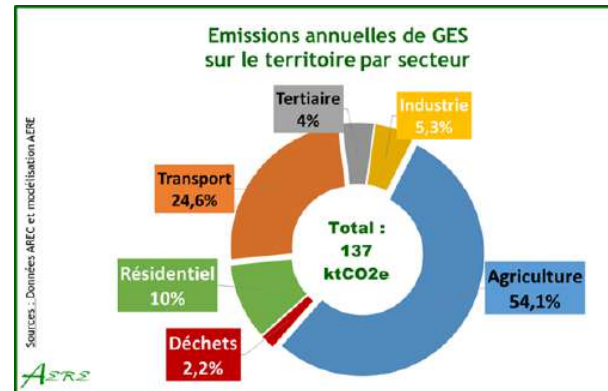
La **Stratégie Nationale Bas Carbone** vise la **neutralité carbone pour 2050** (la France doit absorber tout ce qu'elle émet). A l'échelle nationale, cela représente une baisse de 75% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.



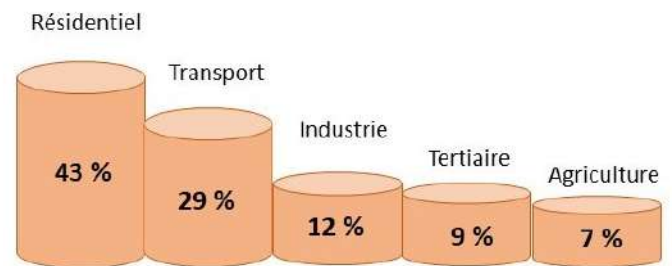


# Emissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie et agriculture

Un secteur qui prend une part importante dans le bilan gaz à effet de serre du territoire, dû à son poids économique et ses spécificités comme la part de fermentation entérique qui correspond à la digestion des animaux et la fermentation des plantes...



... mais une faible consommation énergétique.



La consommation annuelle d'énergie par secteur sur 356 GWh (soit 23,5 MWh par habitants)

## Quelques autres données :

- 10% de Surfaces Agricoles Utiles (SAU) en bio en 2020
- 16,2% des produits d'alimentation vendus en circuits courts
- Les prairies et les cultures sont, après les forêts, les principales zones de stockages carbonés

## Les objectifs déjà existants

**Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires vise :**

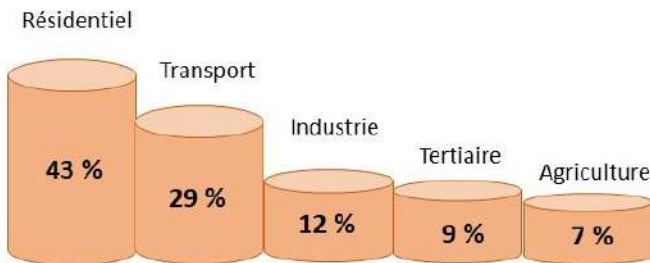
30% de SAU en bio en 2030

Neo Terra Nouvelle-Aquitaine évoque même 80% de SAU en bio ou Haute qualité environnementale.

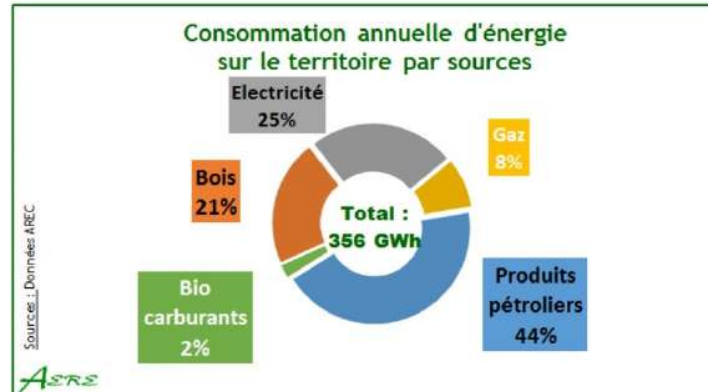


# Les consommations énergétiques du territoire de la CCPN

Un territoire largement dépendant de l'électricité et du pétrole, pour les logements et les transports.



La consommation annuelle d'énergie par secteur sur 356 GWh (soit 23,5 MWh par habitants)



Sources : Données AREC



Une production renouvelable très majoritairement liée à l'utilisation du bois bûche

## Les objectifs déjà existants

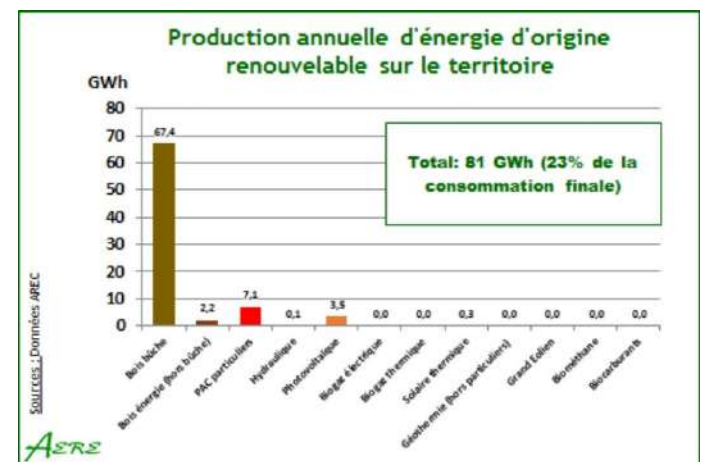
**Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires vise :**

- 30% de consommation finale d'énergie en 2030

**La loi relative à l'énergie et au climat** de 2019 se fixe :

33% de part de renouvelable en France en 2030

Et **l'Union Européenne** 32% en 2030



Sources : Données AREC

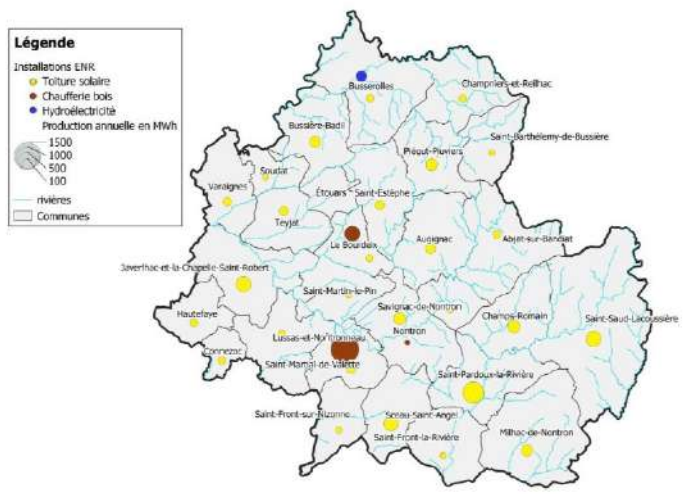


Figure 32 : Carte des installations de production d'énergie renouvelable en 2015 (localisation approximative)





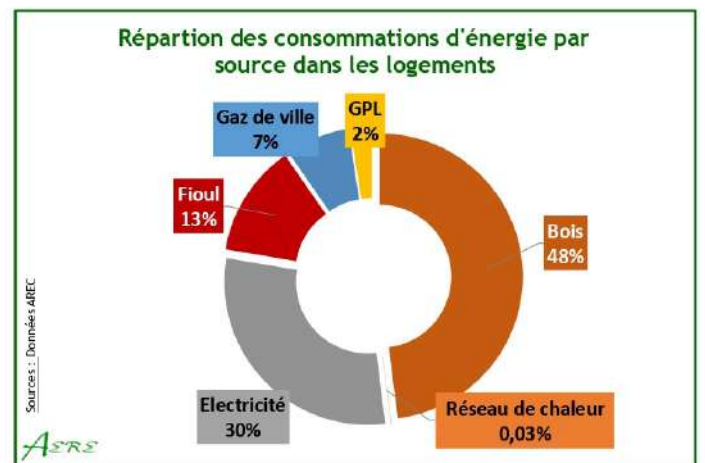
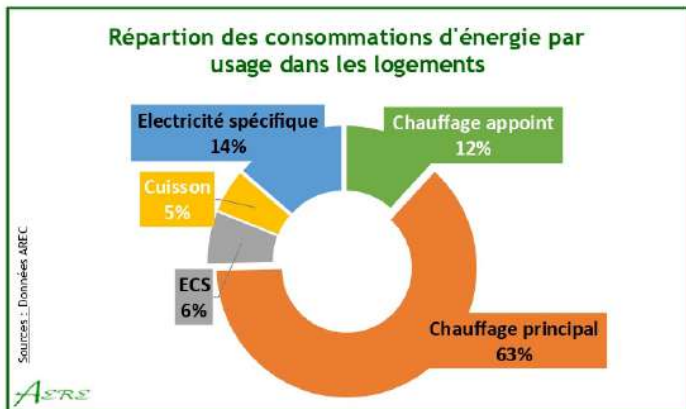
# Zoom sur l'habitat

## Le résidentiel

Une consommation énergétique importante sur le territoire...

...43%

des consommations, majoritairement pour le chauffage



Des logements largement alimentés par le bois et l'électricité. Il peut être aussi constaté une persistance du fioul.

## Les objectifs déjà existants

Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires vise :

- 36% de consommation d'énergie des bâtiments en 2030
- 67% d'émission de gaz à effet de serre en 2030

**La Stratégie Nationale Bas Carbone fixe :**

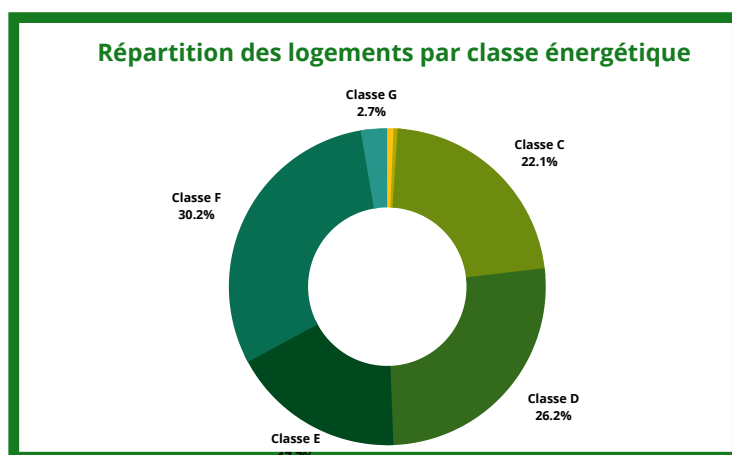
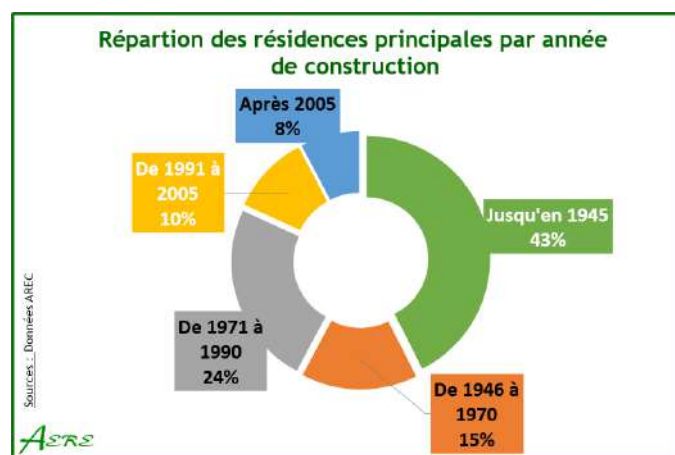
- 28% de consommation d'énergie en 2030
- 100% de bâtiments neutres en 2050





# Zoom sur l'habitat

Notre parc immobilier est ancien dont plus de 30% de « *passoires énergétiques* » (classes G et F, interdites de location d'ici 2025 et 2028 respectivement)



## Ce qui rend la rénovation énergétique nécessaire et efficace :

Une rénovation complète de notre parc immobilier permettrait de réduire la consommation du résidentiel jusqu'à 75%, soit 113 GWh économisés (30% des consommations totales du territoire).

## Les actions déjà en cours de la CCPN

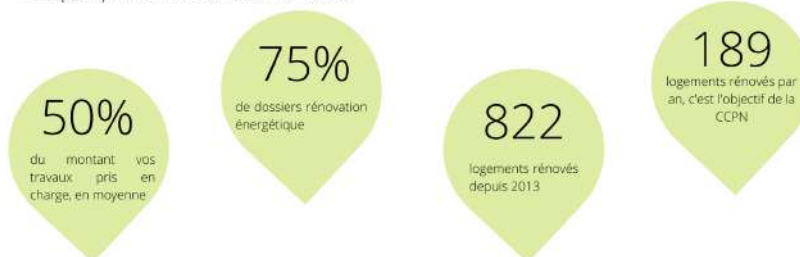
- La prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui vaudra **Programme de Local de l'Habitat** pour penser une politique plus ambitieuse pour l'habitat ;

- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** pour les propriétaires modestes.

L'OPAH c'est quoi ?

C'est un programme qui a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans le(s) logement(s) qu'ils occupent ou qu'ils mettent en location. Il peut s'agir de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation pour vivre chez vous plus longtemps. Il est issu d'un partenariat entre l'Agence Nationale de l'Habitat et le Département de la Dordogne.

En quelques chiffres, l'OPAH c'est ...





# Zoom sur nos déplacements

Une consommation énergétique importante...

Part cumulée des déplacements domicile-travail et domicile-autre :

**70%**

...en majorité liée aux déplacements quotidiens des habitants

Avec pourtant une part importante de déplacements domicile-travail courts

**> 50%**

Des trajets domicile-travail font moins de 10 km

## Les actions déjà en cours de la CCPN

- Réalisation des tronçons de la **Flow Vélo** : 25km qui lieront Saint-Pardoux la Rivière à la Charente d'ici 2025.
- de 2017 à 2020 mise en place d'une plateforme **MOVER** par le Scot Périgord Vert dont l'objectif était l'accompagnement et l'information pour l'accès à la mobilité pour des publics fragilisés.
- 7 **bornes de recharges électriques** sont implantées sur le territoire.

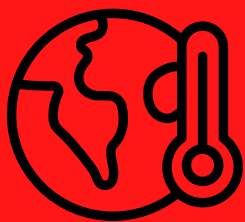
## Les objectifs déjà existants

**La Stratégie Nationale Bas Carbone** ambitionne pour 2040 l'interdiction de la vente des véhicules à énergies fossiles.

**La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** souhaite que 100% du territoire soit couvert par des alternatives à la voiture individuelle.

**Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires vise:**

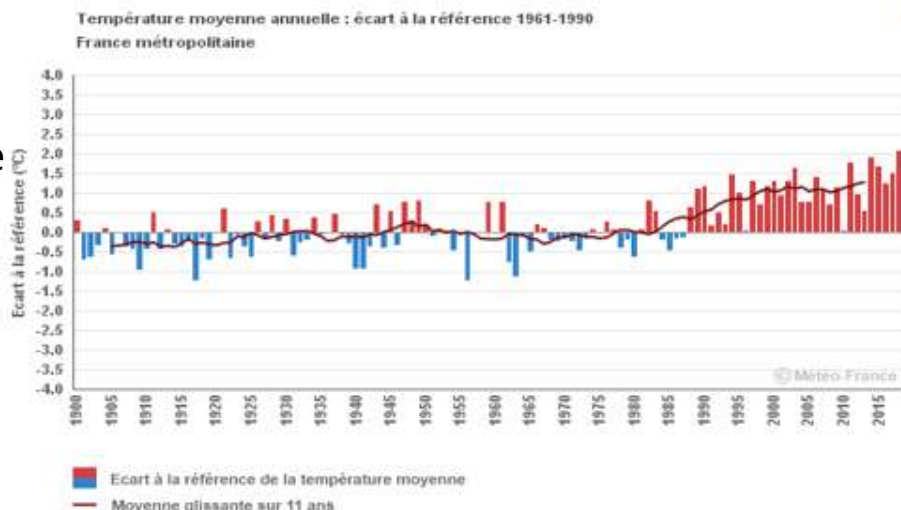
- 34% de consommation d'énergie du secteur en 2030
- 45% d'émission de GES du secteur en 2030



# Le Périgord Nontronnais face au changement climatique

Changement climatique visible dès aujourd'hui ...

**+2°C à 2050**  
**jusqu'à +4°C en 2080**



Thématique	Évaluation de la vulnérabilité	Principal paramètre
Eau	Forte	Contraintes déjà présentes sur la ressource
Biodiversité	Moyenne	Préservation de zones naturelles
Santé	Forte	Canicules et vieillissement de la population
Risques naturels	Forte	Inondations et retrait gonflement des argiles
Agriculture	Forte	Irrigation + risque de sécheresse

Tableau de synthèse de la vulnérabilité de la CCPN au changement climatique

... auquel le territoire de la CCPN est vulnérable.

## Fort risque lié à l'eau et son utilisation

A l'horizon 2070 :

- une baisse des débits annuels des cours d'eau du Sud-Ouest allant de -20 à -40% ;
- une diminution pouvant atteindre -50% en période estivale ;
- des étiages plus précoces et plus longs de mai à novembre.

## Des pertes importantes en biodiversité

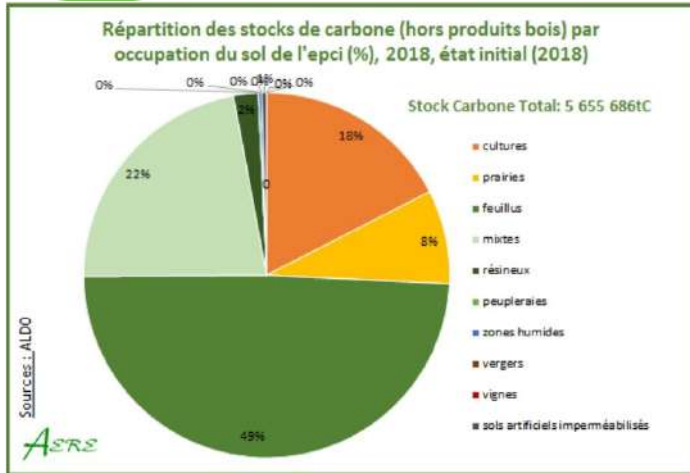
Pour visualiser l'importance de la biodiversité, il est possible de quantifier les services qu'elle nous rend :

- La forêt nous rendrait 27,4 millions d'euros de service ;
- Les prairies nous rendraient 3,84 millions d'euros de service.



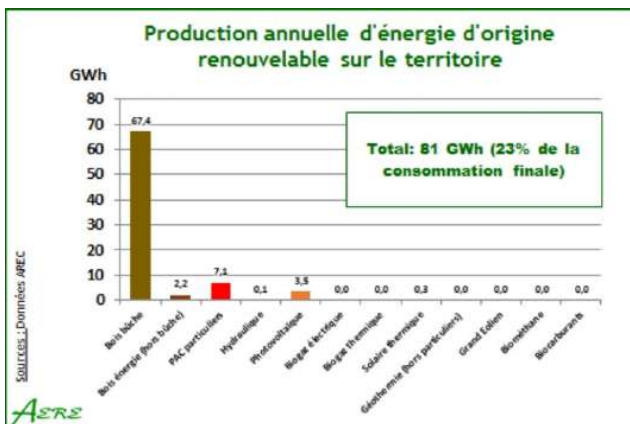


# La forêt dans le PCAET



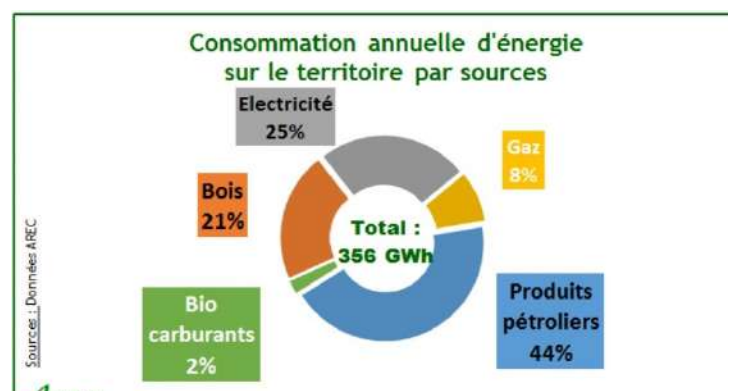
L'essentiel de ce qui est séquestré sur notre territoire l'est grâce aux forêts.

C'est un milieu qui sera particulièrement vulnérable au changement climatique : baisse des débits d'eau et de sa qualité, augmentation des épisodes caniculaires, augmentation des risques d'incendie, impacts sur les espèces, ...



Un secteur économique producteur principal de nos énergies renouvelables

\*Les bureaux d'études utilisent des méthodes de calculs simplifiés pour en rapportant la totalité du bois buches produit sur le territoire à la consommation. Nous tenons à préciser que malgré cette méthode réglementaire, la CCPN prend en compte dans sa réflexion la question de l'exportation du bois.





## ***Et après?***

**Aujourd'hui, nous construisons la stratégie de notre Plan Climat ! Nous allons définir ensemble :**

- **Nos priorités**
- **Nos objectifs**

Comment nous partager vos idées et vos contributions ?

- Pendant notre Forum Plan Climat sur l'arbre à idées, pendant la conférence, sur les ateliers de jeux, auprès de vos animateurs, ...
- Par mail sur [concertation@ccpn.fr](mailto:concertation@ccpn.fr)
- Par voie postale à service PCAET Communauté de communes Périgord Nontronnais 48-50 rue Antonin Debidour 24300 Nontron

**Le PCAET c'est aussi d'autres événements pour apprendre, partager, échanger. On vous donne rendez-vous :**

**22 mars à 19h**

**Café-débat**

**Comment repenser le local ?**

Broc'Branlant, Saint-Estèphe  
inscriptions sur [concertation@ccpn.fr](mailto:concertation@ccpn.fr)

**7 avril à 20h30**

**Ciné-débat**

**La ligne de partage des  
eaux de Dominique  
Marchais**

Cinéma Louis Delluc, Nontron  
5€

**21 mai à 14h30**

**2ème Forum Plan Climat**

**Quelle CCPN pour 2050 ?**

Salle du Capitolet, Abjat-sur-Bandiât



# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Café-débat du 22 mars 2022 – 19h30

Café Associatif du Broc'Branlant à Saint-Estèphe

Animé par :

- Marilyne Forgeueuf, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais au Développement Durable et à l'Eau et Assainissement ;
- Marion Araud-Razou, chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial.

Était excusé :

- Didier Pagès, Vice-Président de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais à l'Aménagement du territoire, l'Urbanisme et l'Habitat

L'assemblée comptait 12 participants, venus en tant que citoyens. Nombreux étaient ceux qui étaient en sus investit dans le monde associatif et la vie du territoire.

Après un rappel du dispositif Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les participants ont fait un tour de table afin de mieux connaître les membres du public.

Les présentations faites, une première question a été formulée autour de deux enjeux importants du document :

- Quelles actions concrètes seront mis en place par ce PCAET ?
- Quelle prise en compte pour la concertation ?

La procédure du PCAET en est encore à la concertation, c'est de cette concertation que naîtront les actions concrètes. Ainsi aujourd'hui, il ne peut pas être donné d'actions qui feront partie du PCAET. Cependant, il a été donné des exemples d'actions qui existent dans d'autres PCAET (... ?).

En ce qui concerne la concertation au moment du débat rien n'avait été encore arrêté de formel quant à la prise en compte de la concertation<sup>1</sup>.

Il est soulevé par une membre de l'assemblée, qu'en 2016, le Conseil Départemental avait réalisé des réunions publiques autour du développement des énergies renouvelables. Cependant, le Conseil départemental ne semble pas avoir donné de suite à ces participations. La façon dont est prise en compte la participation par les institutions peut être une explication à la faible participation du public aux évènements de concertation.

<sup>1</sup> Suite aux événements qui ont eu lieu au premier trimestre 2022, dont cette réunion, il a été prévu par la CCPN une expression plus formelle de la prise en compte de la concertation. Ainsi les contributions reçues seront intégrées au document en lui-même du PCAET. Cette mesure permettra au projet d'aller plus loin que les obligations réglementaires existantes.







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

L'assemblée a aussi proposé d'autres moyens d'implication du public : des referendums consultatifs ou encore des enquêtes dans les foyers.

La CCPN a été aussi interrogée sur les moyens de communication mis en place. Afin de communiquer autour de son projet et sa concertation, la CCPN emploie ses propres réseaux et moyens de communication habituels : bulletin intercommunal, site internet, page facebook, application intramuros. Elle a aussi créé un feuillet d'information, en cours de distribution par les communes, nommé *Dessiner le Périgord Nontronnais*, qui a pour objectif d'être édité régulièrement pour informer la population de l'évolution des projets du territoire dont le PCAET (disponible sur le site internet).

La CCPN a aussi bénéficié de partenariats avec des associations engagées dans la transition énergétique qui diffusent auprès de leur réseaux les événements et avancées du projet.

Le PCAET est le premier grand projet de territoire et il y a encore beaucoup à apprendre sur la communication autour de ce genre de projet.

Il a été ensuite abordé par l'assemblée la question de la mobilité. En 2013, il avait été réalisé une expérimentation (terminée) à l'échelle du Périgord Vert par le lancement d'une plateforme Mover pour accompagner les habitants du territoire dans leur mobilité. Certains membres de l'assemblée ont trouvé cette plateforme insuffisante. Il est souligné que le champ des possibles est largement ouvert en matière de mobilité douce. Il est même évoqué la possibilité d'une réflexion autour de la mobilité à cheval (ou hippomobilité).

Suivront à ces réflexions des interrogations autour de l'agriculture. Il est souligné la problématique des successions des exploitations. Il est à l'heure actuelle complexe pour les agriculteurs de trouver des exploitants pour prendre leur suite. Il est déploré que cela puisse mener à des restructurations d'exploitation de taille importante, comme plusieurs éleveurs qui mettent en commun leurs exploitations pour faire naître un seul et même site de plus grande importance que la moyenne. Ce genre de remembrement inquiète parmi l'assemblée.

Il est aussi relevé les difficultés autour de l'offre de produits en agriculture biologique. Il est évoqué l'exemple de la Sauce Paysanne (association organisant des ventes en circuit court de produits issus de l'agriculture biologique) qui rencontre des difficultés à trouver des agriculteurs en bio pour répondre à ses besoins. Il serait intéressant aux yeux de l'assemblée de réaliser un état des lieux des besoins alimentaires du territoire, notamment pour la période hivernale. Il est aussi avancé que des réflexions autour de l'aide à la structuration des exploitations puissent être menées. Cela pourrait s'accompagner d'un travail sur l'attractivité : au même titre que la CCPN a recruté un manager de commerce, pourrions-nous imaginer la création d'un manager agricole ? Le diagnostic alimentaire est soulevé comme une base pour les réflexions à venir. Il s'agira aussi de mener la réflexion sur les freins au développement de l'agriculture biologique.

Dans la suite des échanges autour de l'agriculture, l'une des membres de l'assemblée présente le collectif citoyen qu'elle représente. Ce dernier est basé à Marval mais s'est donné comme périmètre d'action l'ensemble du Parc Naturel Régional Périgord Limousin. Encore sans structure formelle, ce





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

collectif souhaite promouvoir l'agriculture régénérative<sup>2</sup> auprès des acteurs du territoire par la sensibilisation, l'accompagnement des agriculteurs, la mise en place de réseaux de solidarité citoyen, ... Ce collectif souhaiterait être accompagné par les collectivités, notamment par de l'accompagnement matériel (prêt de salle des fêtes par exemple).

Le contexte actuel entraînant l'augmentation du coût des engrais pourrait entraîner une évolution de mentalité autour du rapport aux intrants chez de nombreux agriculteurs.

Le débat s'est par la suite orienté vers la production d'énergie, notamment par l'expression d'une participante de son stress vis-à-vis de la décision à l'échelle nationale de la reprise du développement du nucléaire. Pour l'assemblée, le développement des énergies renouvelables place les milieux ruraux en producteur pour les milieux citadins. Par cette logique, il est mis en avance la production d'énergie alors que c'est la sobriété énergétique qui devrait être la priorité.

Il a été largement développé la question de l'éducation populaire comme base de partage du savoir. Par l'appropriation des savoirs de façon active, l'éducation populaire est un moyen de mener à des projets acceptés par la population. Le fait que nombreux projets soient préparés en amont sans participation, concertation seraient la cause des échecs des projets par le passé.

La mauvaise communication, concertation ou encore animation par les pouvoirs publics peuvent mener à un sentiment d'impuissance citoyenne. Dans les exemples concrets autour de ces réflexions, il a été souligné le fait que ce café-débat était limité à 30 participants (du fait de la taille des locaux d'accueil).

Un autre frein majeur au développement des projets mentionnés se trouve dans le portage politique ou encore dans la nécessité de travailler à la création de portes d'entrées pour les associations dans les collectivités.

Sur la question des subventions aux associations par les collectivités deux points ont été soulevés :

- La transparence des critères d'attribution : l'assemblée souhaite que les collectivités soient plus transparentes sur la grille d'attribution des subventions. Il peut-être aussi envisagé la définition des grandes orientations, de critères qui permettent de regarder la cohérence avec l'attribution des subventions.
- De permettre les échanges et la synergie inter-association pour construire des projets globaux et créer de l'interaction. Créer cette dynamique est d'autant plus intéressante, le territoire de la CCPN étant récent, il y a peu d'associations rayonnants sur l'ensemble du périmètre.

Un travail de pression pourrait être réalisé par le biais de manifestations événementielles ou éducatives pour mettre en avant la problématique environnementale dans le débat politique local.

La CCPN a été interrogée sur ces rapports avec le bureau d'études. Le bureau d'études a été recruté par le biais d'un marché public pour plusieurs communautés de communes de Dordogne porté par le

<sup>2</sup> Agriculture qui met au centre de ses pratiques la régénération des sols, la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et les services écosystémiques.





# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Syndicat d'Énergie de Dordogne (SDE24). Ainsi, aujourd'hui le travail est réalisé à trois partenaires autour de ce document : la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, le SDE24 et le bureau d'études AERE. Ce dernier a réalisé le diagnostic du territoire, sous contrôle de la CCPN. Il s'agit du prestataire, apportant des compétences techniques et scientifiques qu'il serait impossible pour une petite collectivité d'avoir en interne. Le SDE24 apporte aussi des compétences techniques et locales et un soutien matériel puisqu'il participe au financement du Plan Climat. Les décisions et orientations du document seront choisis par les élus de la CCPN en fonction du diagnostic, de la concertation et de l'orientation politique qu'ils auront choisie de suivre.

La CCPN a aussi été interrogée au sujet d'un travail plus large avec les jeunes par exemple. Elle confirme qu'il lui tenait à cœur de mettre en place des événements ou des ateliers auprès des jeunes, peu habitués des réunions publiques et premier concerné par la mise en œuvre de ce document. Des activités auprès du Pôle Ado de la CCPN sont en cours d'élaboration pour qu'au printemps il soit possible de recueillir leur parole. Une prise de contact avec le lycée a été faite. Cependant l'établissement n'a pas donné de suite favorable à la démarche.





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Ciné-Débat du 7 avril 2022 – 20h 30

Cinéma Louis Delluc, Nontron

Réunion animée par :

- Didier Pagès, Vice-Président de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais à l'Aménagement du territoire, l'Urbanisme et l'Habitat ;
- Xavier Hirissou, Responsable Cinéma Louis Delluc ;
- Marion Araud-Razou, chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial.

Excusée :

- Marilynne Forgeueuf, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais au Développement Durable et à l'Eau et Assainissement.

Le public comptait 30 personnes.

Il a été diffusé à cette occasion le documentaire *La Ligne de Partage des Eaux* de Dominique Marchais de 2014.

## Résumé :

La ligne de partage des eaux s'inscrit dans le périmètre du bassin versant de la Loire, de la source de la Vienne sur le plateau de Millevaches jusqu'à l'estuaire. Le bassin versant, et non pas le fleuve Loire ! C'est-à-dire le plan incliné vers la mer, la totalité de l'espace irrigué, pas seulement le trait de la rivière. C'est-à-dire les zones d'activités et les zones humides, les fossés et les autoroutes, les salles de réunions et les chantiers. Car l'eau est partout, dans les sols, dans les nappes, dans l'air, circulant, s'infiltrant, s'évaporant et partout reliant les territoires entre eux, désignant leur interdépendance, nous faisant rêver à leur solidarité.

La ligne de partage des eaux n'est donc pas seulement cette ligne géographique qui sépare des bassins versants mais elle est aussi la ligne politique qui relie des individus et des groupes qui ont quelque chose en partage : de l'eau, un territoire, un paysage.

## Débat :

En introduction de la soirée, il a été remercié par les équipes de la Communauté de communes le public et le cinéma Louis Delluc de permettre la tenue de cet événement. Il a été fait un rappel très rapide sur la démarche Plan Climat, rappelant qu'il s'agira du document de planification de la transition écologique du territoire.

*La Ligne de Partage des Eaux* a été choisi par les équipes du cinéma et de la Communauté de communes pour plusieurs raisons :







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

- Le 10 février 2022 s'est tenu une soirée ciné-débat en présence du réalisateur Dominique Marchais à l'occasion de la diffusion d'un autre documentaire, *Nul Homme est une Ile*. Cette soirée avait été permise grâce aux étudiants en post-master Design des mondes ruraux de l'École Nationale Supérieure d'Art Décoratif de Paris, délocalisée à Nontron. Le travail de ce réalisateur et sa vision des initiatives qu'il met en lumière a fait l'unanimité au sein des équipes organisatrices du ciné-débat Plan Climat.
- *La Ligne de Partage des Eaux* traverse des territoires qui ne peuvent que faire écho au nôtre par leurs compositions, leurs difficultés et leurs interrogations pour l'avenir.

La première réaction parmi le public à l'issue de la diffusion a été de souligner l'entraide ressentie au sein des territoires les plus ruraux du documentaire. Cette valeur semble s'estomper au fur et à mesure que l'on se rapproche des zones urbaines ou à proximité de la métropole Nantaise.

Tout cela souligne la question des valeurs que nous souhaitons donner à notre territoire, nos projets ne voudront rien dire sans cette interrogation.

Nos réflexions vont devoir mener à un compromis, conséquemment à de nouvelles installations de population au sein de nos villages. Ce phénomène crée de nouveau mouvement : Où sont les activités ? Ou sont les déplacements ? Ces questions sont aussi des difficultés pour le travail des élus.

Face à ce documentaire, nous avons remarqué la nécessité d'événements qui font communauté comme l'exemple à l'écran où le rassemblement s'est fait autour d'une nouvelle initiative à vocation individuelle (la création d'un éco-lotissement) pensée collectivement.

Un des spectateurs souligne la nouvelle législation en matière d'urbanisme dont est née l'objectif Zéro Artificialisation Nette<sup>1</sup> (ZAN). La conséquence souhaitée de cette évolution législative est de densifier les zones déjà urbanisées (par la construction en dents creuses, occupation des bâtiments existants, ...). Il répond à la mauvaise gestion des sols des décennies précédentes qui a mené à une accélération de l'artificialisation dans des zones où cela n'était pas justifié et où l'on perdait des habitants. Cependant cet objectif fait face à un phénomène nommé NIMBY (Not In My Backyard – Pas dans mon jardin) et les habitants ont parfois des difficultés à accepter la densification à proximité de chez eux. Il peut-être d'ailleurs regrettable que le projet d'éco-lotissement filmé soit encore la création de nouvelles maisons, d'une nouvelle rue. Il faudrait dorénavant travailler autour de l'apport en convivialité, à l'usage enviable ou au gain de qualité de vie qui peut être acquis par un autre modèle d'habitation que la nouvelle maison individuelle.

En matière d'accélération de l'artificialisation, le Périgord Nontronnais n'est pas épargné. Grâce aux données du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert, nous savons que nous avons augmenté

<sup>1</sup> Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience, [publiée au JO le 24 août 2021](#). Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Est également posé un principe général d'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux qui entraîneraient une artificialisation des sols. Source : <https://www.aua-toulouse.org/publication-comprendre-la-notion-de-zero-artificialisation-nette/>





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

nos surfaces artificialisées alors que notre population décroissait<sup>2</sup>. Il est exprimé par le Vice-Président qu'aujourd'hui la question de l'habitat existant et de sa mise en valeur est une question que la CCPN souhaite prendre en main. Le Plan Climat va permettre de l'aborder via la question de la rénovation énergétique. Viendront par la suite le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Programme Local de l'Habitat assorti. Aujourd'hui, la CCPN a la compétence en matière d'habitat et l'exprime au travers son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (conventionnée avec l'Etat et le Département, permet la rénovation énergétique ou l'adaptation au vieillissement du logement pour les propriétaires les plus précaires). Le Plan Climat est l'occasion de se poser la question ensemble de l'évolution de ce service pour accompagner les habitants et inciter les propriétaires bailleurs à présenter des biens de qualité. Notre territoire compte des foyers qui sont en réelles difficultés notamment à cause de la consommation énergétique de leur logement. L'évolution de ce service pourrait tout à fait devenir un indicateur du Plan Climat.

Un habitant de la Communauté de Communes Dronne et Belle présent dans l'assistance nous a partagé son expérience autour de la question des dents creuses sur son territoire<sup>3</sup>. Ces terrains sont devenus très chers. Ils ne sont donc accessibles qu'à des foyers avec d'importants moyens, des personnes installant une maison secondaire. Les foyers les moins aisés sont éloignés, ce à quoi se rajoute le coût de l'éloignement.

Le Vice-Président souligne le courage des élus de Dronne et Belle d'avoir fait le choix de restriction drastique en matière d'ouverture à la construction afin de préserver la ressource qu'est le sol. Cependant, le revers de la médaille a été l'augmentation des prix, qui pose le problème de l'accession au logement pour toutes les catégories de la population. Ce revers nous nous devons de l'avoir en tête pour nos futurs choix en urbanisme et profiter des expériences de nos voisins pour les anticiper.

Une autre membre du public a souhaité revenir sur l'initiative de l'éco-lotissement suivi dans le documentaire. Le village est agrandi par ce lotissement qui se fait dans la continuité du village en respectant la structure du village et intégré dans le paysage (le lotissement est pensé comme une nouvelle rue et non pas sur le modèle pavillonnaire classique).

Le temps d'une parenthèse, l'assistance s'attarde sur le langage utilisé par une intervenante lors d'une réunion publique présentée dans le documentaire. Très technique, il était évident que son assistance et l'assistance du cinéma n'ont tout simplement pas compris les termes employés. Il fait consensus de la nécessité de se mettre à porter de tout public, souvent non techniciens dans la présentation des projets des collectivités.

En réaction à des passages du documentaire au sujet du dialogue entre les agricultures et des institutions publiques de protection de l'environnement (police de l'eau, Conservatoire du Littoral), il a été souligné qu'un travail coopératif avec des agriculteurs autour de la préservation des paysages. La Communauté de Communes, au travers de sa régie de l'eau, mène des expérimentations avec quelques éleveurs pour la protection des cours d'eau et l'abreuvement des animaux. Ces propos sont complétés par une autre intervention du public qui rappelle qu'un changement de vision ou de mode

<sup>2</sup> <https://www.scotperigordvert.com/>

<sup>3</sup> Espace non-construit entouré de parcelles bâties





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

de gestion d'un agriculteur n'obtient des résultats concrets que plusieurs années après le début de la démarche. Le changement est aussi grandement influencé par le système financier qui peut emprisonner les agriculteurs dans un modèle.

Les discussions sont ensuite revenues sur la question de l'habitat : il a été partagé l'expérience d'un spectateur qui a réfléchi la construction de sa maison en prenant en compte l'intégration à son milieu. Il s'est aussi posé la question des matériaux d'isolation plus durable, du système d'eau au sein de la maison (système de rétention d'eau de pluie, ...), ... Toutefois, il a été souligné par le spectateur que cette réflexion est plus difficile pour les primo accédants qui ont moins de moyens et qui se voit proposé des maisons clés en main, de mauvaise qualité par des entreprises spécialisées. Il serait peut-être nécessaire d'envisager une aide ou un accompagnement pour ces primo accédants.

Le documentaire commence au sein du Parc Naturel Régional du Plateau des Millevaches, territoire proche du notre. L'un des spectateurs à relever que c'est à ce moment du documentaire que l'on voit le plus d'habitants s'exprimer. Il a été fait un parallèle avec la future démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont il apparaît impératif d'impliquer le plus d'habitants possible. Il souligne que le PNR des Millevaches s'est prononcé contre l'implantation d'éolienne en son sein pour préserver ses paysages.

Le Vice-Président a demandé à l'assemblée s'il y avait des suggestions pour faire venir plus de monde aux évènements de concertation. Deux propositions sont ressorties de la part du public :

- Travailler d'abord sur l'information et l'appropriation du savoir. Aujourd'hui la CCPN tente d'apporter à ce volet là en parallèle de la participation en proposant des animations de vulgarisation (Fresque du Climat) ou événements culturels (ciné-débat). Cependant à l'aune de cette remarque il est relevé que la pédagogie autour des questions de transition pourrait tout à fait être une action décidée dans le cadre du Plan Climat.
- Faire un retour au citoyen sur les apports de leur concertation. La prise de parole sans retour est une source de défiance. La question de la prise en compte de la concertation a déjà nourri de nombreuses discussions lors des réunions précédentes. La CCPN annonce donc à l'occasion de cette réunion que la concertation sera directement intégrée aux documents du Plan Climat (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans ce type de documents). Elle le sera de deux façons : dans les annexes avec une synthèse-compilation des contributions reçues et au sein même du document par des renvois ou des encarts (forme exacte à préciser).



**Marion Araud-Razou**

---

**De:** [redacted] >  
**Envoyé:** mercredi 23 mars 2022 11:45  
**À:** [redacted]  
**Objet:** Réunion de participation plan Climat

Bonjour,

Je me permets de vous remercier pour la réunion d'hier soir à Saint-Estèphe, à laquelle j'ai participé. J'ai trouvé cela très important, très intéressant et motivant.

Je me permets de partager de nouveau le site qui donne des outils qui me semblent intéressants et justement dédiés aux communes pour entrer dans des démarches de diagnostics des systèmes alimentaires, en vue d'en améliorer la résilience :

<https://resiliencealimentaire.org/>

Je me permets de vous faire savoir que je serai tout à fait intéressée de poursuivre avec vous les réflexions en ce sens en tant que citoyenne, si jamais vous les poursuivez. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est envisageable ou pas par la suite, mais n'hésitez pas à me tenir informée ou me solliciter ! Ce sont des sujets qui nous passionnent.

Bien à vous

[redacted]



Myriam Aït Aïssa

De: [redacted]  
Envoyé: mercredi 23 mars 2022 12:26  
À: [redacted]  
Objet: Re: Réunion de participation plan Climat

Re-bonjour,

Une autre idée me vient à l'esprit, après notre réunion et à la lumière des dossiers que je suis en train de travailler par ailleurs.

Penseriez-vous intéressant de développer un projet de recherche un peu long-terme qui viserait par exemple à :

- recenser tous les acteurs des filières agricoles, agroalimentaire dans le périgord vert (ou tout au moins la communauté de communes),
- établir un diagnostic de la résilience de ce système, et de manière participative, identifier des solutions qui pourraient être testées, pilotées ensuite ?

Je connais de nombreux acteurs de recherche qui appuient ce genre d'initiatives au niveau local ou territorial, par exemple ceux qui ont monté ce gros projet dans la réunion de Montpellier :

<https://www.foodscapes.fr/>

Je suis sûre que l'on pourrait mobiliser des acteurs différents pour monter un projet de recherche ou un projet pilote et mobiliser des fonds externes pour cela.

Je serai tout à fait partante et intéressée pour développer avec vous ce genre d'initiatives si cela vous semblait pertinent !

Merci et bonne journée

Bien cordialement,

Myriam AIT AISSA

On Wed, Mar 23, 2022 at 11:44 AM Myriam Aït Aïssa <myriam.aitaissa@gmail.com> wrote:

Bonjour,

Je me permets de vous remercier pour la réunion d'hier soir à Saint-Estèphe, à laquelle j'ai participé. J'ai trouvé cela très important, très intéressant et motivant.

Je me permets de partager de nouveau le site qui donne des outils qui me semblent intéressants et justement dédiés aux communes pour entrer dans des démarches de diagnostics des systèmes alimentaires, en vue d'en améliorer la résilience :

<https://resiliencealimentaire.org/>

Je me permets de vous faire savoir que je serai tout à fait intéressée de poursuivre avec vous les réflexions en ce sens en tant que citoyenne, si jamais vous les poursuivez. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est envisageable ou pas par la suite, mais n'hésitez pas à me tenir informée ou me solliciter ! Ce sont des sujets qui nous passionnent.

Bien à vous

[redacted]

De: [redacted]  
Envoyé: dimanche 27 mars 2022 14:50  
À: [redacted]  
Objet: PCAET CCPN

Vous trouverez ci-après mes propositions concernant les énergies renouvelables

### **Solaire et photovoltaïque, un potentiel important à développer**

- en toiture ( tout bâtiment) sauf surface agricole, naturelles, forestières sauf sites dégradés.
- identifier et expertiser les sites identifiés avec les communes ( mission EPCI)
- assurer une démarche d'accompagnement auprès des porteurs de projets, dispositifs d'aides etc...
- établir un guide de recommandation avec le respect du volet paysager
- respecter le récit paysager, l'architecture locale
- plus de délivrance de permis de constructions neuves, de bâtiments industriels, agricoles ou artisanaux sans panneaux solaires ou photovoltaïques
- s'assurer qu'il existe une animation et une formation du réseau des artisans locaux

### **Bois et énergie, un potentiel important mais une ressource fragile et sous tension**

- développer les circuits courts et relocaliser les exploitations existantes
- favoriser une exploitation durable de la forêt, respectueuse de la biodiversité, des paysages et des équilibres écologiques
- faire un diagnostic de la ressource du territoire
- établir un annuaire des entreprises et des utilisateurs de bois
- respecter la hiérarchie d'usage du bois
- favoriser l'utilisation de combustibles issus du recyclage et de l'économie circulaire
- animation, sensibilisation, formation du réseau d'artisans locaux
- supprimer les coupes rases

- plantations d'essences variées, pas de monoculture de résineux, le périgord vert ne doit pas ressembler aux Landes

## **Méthanisation, potentiel relativement important mais contradiction avec les capacités d'usage du territoire**

- favoriser la petite méthanisation

- insérer les petites unités dans le respect du caractère patrimonial des paysages agricoles

- interdiction des cultures à vocation uniquement énergétiques mais uniquement pour les effluents d'élevage, couverts végétaux

## **Hydroélectricité, potentiel assez faible**

- accompagner le développement de la mini et micro-hydroélectricité en priorité sur les cours d'eau déjà impactés au cas par cas

- maintenir avec discernement les continuités écologiques

## **Eolien, potentiel assez faible, peu de vent et contradiction avec la préservation des paysages et de la biodiversité**

**- ne pas soutenir les projets éoliens sur le territoire**

## **Géothermie et solaire thermique, potentiel à étudier**

- accompagner les communes pour identifier des projets pour lesquels la géothermie serait adaptée

soutenir et encourager son développement

## **Hydrogène, potentiel en cours d'étude basé sur les productions locales d'EnR**

- participer aux démarrages de potentiels projets du territoire

Bonne réception

Bien cordialement

**Marianne Araud-Razou**

---

**De:** [redacted] <[redacted]@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 5 avril 2022 13:46  
**À:** [redacted]  
**Objet:** PCAET

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint une contribution au PCAET ayant pour thème la biodiversité.

Les recensements exhaustifs de la biodiversité locale ont été réalisés à l'occasion de l'instruction des 2 projets éoliens, notamment par le conseil scientifique du parc naturel Périgord Limousin

Auparavant, la biodiversité n'était pas un thème à forte valeur ajoutée dans l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Aujourd'hui, le thème de la biodiversité est omniprésent dans tous les dossiers, et joue un rôle essentiel dans les avis rendus par les services de l'Etat. Des jurisprudences se forment au contentieux pour rejeter des projets d'aménagement quand les pétitionnaires sont confrontés aux espèces protégées. Une loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016.

Il faut donc que les élus et les administrés soient sensibilisés à l'importance que revêt la biodiversité locale pour l'aménagement de leur territoire, pour sauver le climat (forêt-biodiversité), pour les services qu'elle rend à la nature humaine."

Bien cordialement



**Marion Araud-Razou**

---

**De:** [redacted] <[redacted]@[redacted].fr>  
**Envoyé:** mardi 5 avril 2022 13:52  
**À:** [redacted]  
**Objet:** PCAET

Bonjour

Economie d'énergie, pollution, mobilité

Une proposition :

Maintien des commerces de proximité

Faire en sorte que les habitants puissent accéder à un panier de services de la vie courante en moins de cinq minutes de chez eux 60 % des communes rurales ne disposent d'aucun équipement commercial et la situation s'aggrave Moyens : mettre en place un dispositif fiscal très avantageux afin de permettre aux commerçants des zones rurales de vivre de leur activité

Bien cordialement

**Marion Araud-Razou**

---

**De:** Le Cavaud [mailto:marion.araud@orange.fr]  
**Envoyé:** mardi 5 avril 2022 19:59  
**À:** [mailto:marion.araud@orange.fr]  
**Objet:** PCAET

Bonjour,

Thème : Economie d'énergie, pollution et mobilité

Multiplier les pistes cyclables entre les villes et villages

Exemple : la route départementale st Front/St Pardoux est dangereuse pour les vélos et les piétons ( distance 3 km)

C'est le cas entre de nombreux bourgs

Mobilisons les aides existantesr les voies verte

Bien cordialement

**Marian Araud-Razou**

---

**De:** [redacted] >  
**Envoyé:** mardi 5 avril 2022 20:06  
**À:** [redacted]  
**Objet:** Fwd: RE: PCAET

Bonjour,

Thème : Economie d'énergie, pollution et mobilité

Multiplier les pistes cyclables entre les villes et villages

Exemple : la route départementale st Front/St Pardoux est dangereuse pour les vélos et les piétons ( distance 3 km)

C'est le cas entre de nombreux bourgs

Mobilisons les aides existantes pour les voies vertes

Bien cordialement

**De:** [redacted] <[redacted]@coyote-arang.fr>  
**Envoyé:** mercredi 6 avril 2022 14:04  
**À:** [redacted]  
**Objet:** PCAET Périgord Nontronnais

Bonjour,

## Actions à mener par les collectivités locales

- optimiser l'éclairage public
- développer le télétravail pour les agents
- achat de véhicules non thermiques
- éco-responsabilité dans les appels d'offre et l'achat de fournitures
- former les élus et les agents sur le développement durable et sensibiliser la population par une newsletter mensuelle
- optimiser la dématérialisation, dans la formation, les réunions etc...
- créer un pôle urbanisme, habitat, paysage transition écologique et développement économique au sein de la CCPN pour gérer notamment le PCAET et le PLUI
- entretien et maintenance des bâtiments publics

## Rendre les bâtiments adaptés au changement climatique

- sensibiliser, informer les habitants sur les aides à la rénovation thermique sur l'habitat ancien
- faire un état des lieux exhaustifs sur le parc ancien
- aide financière au diagnostic pour les habitants

## Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

- communiquer sur les bonnes pratiques en forêt et en agriculture, diminution des intrants, production plein champ en circuits courts, développer l'agro foresterie, suppression des coupes rases dans les forêts, sensibiliser les propriétaires forestiers privés sur la protection de la biodiversité et des paysages, veiller aux mélanges des espèces avec des feuillus



- aider à l'installation des producteurs locaux pour favoriser les circuits courts pour être au plus près des habitants en mettant en place une fiscalité douce afin qu'ils puissent vivre décemment de leurs revenus
- miser sur le tourisme vert avec une amélioration des sentiers de randonnées, de découvertes, création de pistes cyclables

## **Mobilité**

- réinvestir les centres-bourg en créant des commerces de proximité pour limiter les déplacements
- co-voiturage des salariés avec implication des employeurs pour établir des horaires adaptés au regroupement en fonction des lieux d'habitations
- créer des tiers lieux pour développer le télétravail et limiter les trajets pour se rendre au travail
- créer des espaces de vie sociale de proximité
- mettre en place un système de navette pour les déplacements les plus éloignés et développer un système de partage de véhicules

## **Aménager le territoire adapté au changement climatique**

- prendre en compte les risques naturels dans le PLUI
- protéger la ressource en eau, réduire l'arrosage avec des cultures adaptées à la sécheresse
- protéger la biodiversité en particulier dans les zones humides
- développer les espaces verts dans les villes et les bourgs, multiplier les plantations
- favoriser le maintien des stocks de carbone dans l'agriculture, la forêt, les espaces naturels
- communiquer avec les habitants sur effets du changement climatiques, gestion des crises : canicules, sécheresses, feux de forêts et faire de la prévention

## **Développer les énergies renouvelables adaptées à notre territoire**

- panneaux solaires et photovoltaïques sur tous bâtiments communaux existants et nouveaux et toutes constructions nouvelles dans l'industrie, l'agriculture et les habitations, friches, ancienne carrières, avec le respect de l'environnement
- développer la géothermie, la petite méthanisation , les réseaux de chaleur, chaufferie bois

- la charte du parc en cours de révision devrait exclure l'éolien , un parc doit préserver les paysages et la biodiversité

Bien cordialement

**MAURIS LE GOYE**

St Front la Rivière

**Marion Araud-Razou**

---

**De:** Le Maire [marion.araud-razou@ville-guyet.com](mailto:marion.araud-razou@ville-guyet.com)  
**Envoyé:** mardi 5 avril 2022 09:41  
**À:** Marion Araud-Razou

Bonjour,

**Pollution de l'air, mobilité**

Faire en sorte que les habitants puissent accéder à un panier de services de la vie courante en moins de cinq minutes de chez eux ?

60 % des communes rurales ne disposent d'aucun équipement commercial et la situation s'aggrave

**Moyens :** mettre en place un dispositif fiscal très avantageux afin de permettre aux commerçants des zones rurales de vivre de leur activité

Bien cordialement

**Maïson Araud-Razo**

---

**De:** c [redacted]@outlook.fr >  
**Envoyé:** lundi 4 avril 2022 08:58  
**À:** [redacted]  
**Objet:** PCAET

Energies renouvelables :

Totalement opposée à l'éolien qui je pense n'est pas du tout adapté à notre territoire par le manque de vent et tout ce que cela engendre ( destruction des forêts, de la faune etc...)

Il existe d'autres alternatives comme le solaire, le photovoltaïque que l'on pourrait développer.

Mais aussi l'énergie géothermique qui permet d'exploiter la chaleur du sous-sol, la biomasse qui permet de produire de l'électricité, de la chaleur ou du carburant à partir du bois, plantes, déchets, ...

ou encore l'énergie hydraulique qui n'a pas d'émission de CO2 et pas de déchets toxiques

L'énergie photovoltaïque peut être auto-consommée ou injectée dans le réseau d'électricité pour être utilisée dans d'autres lieux ou bien stockée dans des batteries pour être réinjectée lorsqu'il n'y a plus de soleil

Alors pourquoi ne pas obliger toutes les constructions neuves, bâtiments communaux et ceux en rénovation à poser des panneaux solaires ou photovoltaïques sur celles-ci ???

Ce serait bien aussi de créer des pistes cyclables pour que le vélo soit plus efficace que la voiture et les sécuriser ce qui engendrerait moins de pollution, tout en pensant aussi à l'aménagement en parallèle pour les piétons et leurs sécurités

Forêts ;

Arrêter de faire des coupes rases de forêts entières pour y replanter des pins maritimes  
Il faut respecter un équilibre écologique pour nos forêts en y replantant différentes essences, ce qui permettra de pérenniser des forêts durables et de préserver notre bio diversité.

N'oublions pas que les arbres aussi font partie de l'écologie en nous permettant de vivre en absorbant le CO2 dans l'air



Janon Araud-Razon

De: [REDACTED]  
Envoyé: jeudi 10 mars 2022 12:33  
À: [REDACTED]  
Objet: Contribution PCAET

Bonjour, veuillez trouver ma contribution, cordialement [REDACTED]

## **Plaidoyer pour que l'éducation populaire soit intégrée aux mesures prises par la CCPN dans le cadre du PCAET.**

### **Préambule**

J'écris ce plaidoyer car je suis convaincue que nous devons changer nos comportements afin qu'à l'horizon des années 2040/2050 des mesures les moins radicales, et les moins restrictives, soient prises. Puisque demain dépend en grande partie d'aujourd'hui et afin d'offrir un futur pas trop invivable -si ce n'est enviable - aux générations à venir.

Et parce que je pense que par le truchement de l'éducation populaire, c'est la connaissance et le dialogue qui s'immiscent dans les populations, et qui peuvent accompagner ou engendrer les changements de mentalités. Et partant du principe que le savoir s'oppose à l'ignorance, à l'opinion, à la foi ou à la croyance.

### **Développement**

Les changements nécessitent du courage de toute part. Il faut, littéralement, y mettre son cœur, tout en éteignant une grande partie de son égoïsme. Effectivement les transformations concrètes requises sont difficiles à entreprendre, individuellement et collectivement, puisqu'il s'agit de changer nos habitudes. Or nous le savons bien, globalement, nous avons tendance à tenir à nos us et coutumes, autrement nommées, zone de confort. Nous y tenons et c'est pourquoi nous nous y accrochons, alors que paradoxalement mieux vaudrait changer d'orientation.

Parallèlement, plus on connaît les choses, plus on a la possibilité de les comprendre, les respecter, les prendre en considération. Car force est de constater que nous agissons trop souvent mus de bonnes raisons, mais guidés par l'ignorance. Pensons à tous ces enfers que nous avons pavés de nos bonnes intentions, tout au long de notre Histoire.

Et combien de nos convictions sont-elles basées sur des connaissances superficielles. Voire pire ! Sur des préjugés généraux repris de bouche-à-oreille, parfois de génération en génération, sans avoir été jamais confrontés à la réalité, ou à la réflexion personnelle.

C'est pour cela que je suis convaincue, comme tant d'autres, que tout changement passe par l'éducation populaire. Elle permet de confronter ses opinions, de rencontrer des personnes, d'être un peu moins bête et plus responsable (peut-être). Elle participe aussi à créer des citoyens plus autonomes et actifs.

Mais comme les enfants et adolescents ont accès à moult ateliers, notamment de « sensibilisation à l'environnement », ici je m'attache particulièrement à l'éducation des adultes.

En effet, nous, adultes, nous accordons tous pour penser que les enfants ont besoin d'être formés, et nous oublions nos propres besoins, hormis dans le domaine du travail. Alors que les adultes également, ont grandement besoin de formation, de connaissance, d'autant que ce sont eux qui prennent les décisions impliquant la société entière.

Par ailleurs, je pense que nous avons besoin de philosophie, afin de porter nos réflexions sur des points essentiels de l'existence. Afin de former des citoyens adultes plus pensants, plus réfléchis, donc plus prêts à la discussion, à la tolérance, au changement, et à la coopération.

### **Concrètement :**

Où ? Les communes de la CCPN possèdent toutes une salle publique, utilisée à bon escient lors des réunions PCAET ou CDD.

Qui : L'équipe du cinéma de Nontron est hyperefficace, et sait apporter une grande richesse intellectuelle, et d'éducation populaire à notre territoire. La médiathèque de Nontron possède les mêmes qualités (je ne connais pas la médiathèque de Saint-Pardoux). De même, le CPIE possède largement les compétences pour ce faire.

Comment : Organiser des conférences ou des ateliers débats. Dans certaines « universités populaires » françaises, ce sont les citoyens lambda qui eux – mêmes construisent des séances, sur un savoir qu'ils possèdent et qu'ils désirent partager. Le territoire de la CCPN regorge de personnes aptes, et riches en connaissances.

Bien entendu cela requiert de la part de la CCPN d'employer une personne pour s'en charger, en augmentant un temps partiel, ou bien en créant un nouveau temps partiel ou complet. Comme il s'agit d'argent public, peut-être qu'il serait possible d'organiser, dans l'esprit des « budgets participatifs » du Département, une espèce de consultation publique, pour ou contre l'organisation de l'éducation populaire, pour ou contre l'emploi d'une personne idoine. Souvent c'est par le truchement d'une association dédiée que l'organisation se fait.

---

## Réflexion : Prendre les leçons du passé.

Je voulais partager cette réflexion : À la fin de la 2e guerre mondiale la France et la Dordogne étaient quadrillées par de denses réseaux de chemin de fer et de lignes de bus. Ici, le Département qui les gérait a décidé petit à petit de les fermer, car ils lui coûtaient trop cher. Depuis, l'usage de la voiture s'est développé. Les conséquences de ces fermetures ont sonné le glas des transports en commun.

Parallèlement, les coûts n'ont pas disparu, une partie a été supportée par les individus (qui achètent et entretiennent leur voiture), de plus, les infrastructures servant aux autos et camions doivent être réparées chaque année, les camions circulent alors que le fret ferroviaire aurait épargné les dégâts causés aux routes, les accidents... De plus tout un réseau parallèle s'est développé : les contrôles techniques, la vignette (1956/ 2003), les subventions à l'achat, les radars, et tout un matériel, qui n'aurait pas lieu d'être s'il y avait plus de transports en commun et si les voitures avaient été bridées dès le départ.

Au lieu de développer des voitures, petites (moins de matériaux utilisés pour les construire, moins consommatrices de carburant), facilement réparables, à la vitesse limitée, nous avons privilégié les « lourds SUV », les changements de véhicule fréquents, l'électronique.

Les choix effectués jadis n'ont rien de vertueux au niveau environnemental, mais ils ont été faits dans un monde où l'éco-pensée était minoritaire, voire marginale. Des investissements d'argent public ont été injectés, puis tout a été démantelé, vendu à vil prix, pour quarante ou cinquante ans plus tard reconstituer des tramways, des trains, toujours à l'aide d'argent public.

---

## Sobriété

Chacun, plus ou moins, dans sa maison, possède des outils que nous n'utilisons que sporadiquement. L'idée ici, est la création d'ateliers de matériels partagés dans chaque commune.

Cela pour, bien évidemment, endiguer les achats individuels de nouveaux objets, ou machines, mais aussi créer du lien via l'échange, tout en refaisant vivre l'entraide collective.

### Concrètement :

Dans chaque commune peut être installé un espace d'outils partagés (que les gens donnent), ou bien, peuvent être dressées des listes de personnes possédant telle ou telle machine, prêtes à les partager.

Cela nécessite de la gestion bien évidemment, et une personne dédiée à cette question. Pour ma part, à l'instar de ce que j'ai écrit sur la question de l'éducation populaire, je pense que la CCPN peut employer des personnes dédiées.

De la même manière, je pense qu'une partie des actions menées par la CCPN peuvent être soumises à une votation locale des habitants du lieu. Parallèlement les personnes du territoire auront la possibilité de choisir où seront injectés leurs impôts.

## Mobilité

Les changements dans le domaine de la mobilité sont plus que vitaux, et urgents. Si nous ne nous organisons pas ensemble, seules quelques personnes privilégiées pourront vivre ici à l'avenir, et quelques ultra-déconnectés (de tout). Cela engendrerait une certaine sanctuarisation de l'espace naturel d'un côté, et un agglutinement plus important des gens en villes ou pavillons. Perso, je ne rêve ni d'une nature sanctuarisée ni de méga agglomérations !

**Le covoiturage.** Instaurer des endroits de covoiturage, (ex dans les bourgs, sur la route) . Pour contrer la méfiance, naturelle, que nous pourrions ressentir, à prendre des inconnus en stop, je pense qu'il est possible d'instaurer des listes de personnes avec nom et plaque d'immatriculation disponibles en version papier et web dans les mairies (ou de trouver une solution idoine). À noter que beaucoup de personnes sont en attente de cette organisation depuis quelques années.

**La mobilité douce.** Dans certaines localités françaises « l'hippomobilité » a été choisie pour collecter les ordures. Un cheval, une charrette, une ou deux personnes.

De plus, je note l'idée de l'ancien maire de Piégut M. Vignal qui avait pensé faire le ramassage scolaire avec carriole et cheval. Il n'a pas eu le temps de réaliser ce projet. Je trouve que c'est dommage car en plus de la mobilité douce, de nombreux autres avantages apparaissent, dont la lenteur, le soin apporté aux chevaux, ou au cheval, par les enfants, l'approche éthologique, etc.







# PCAET de la communauté de communes Périgord-Nontronnais

## Contribution du Gco N°1

13/12/2021

### Présentation du Gco

Le Gco est un collectif de transition citoyenne qui réunit les habitants du Périgord vert et alentours qui aspirent à un monde plus simple, plus harmonieux, plus conscient, plus respectueux du vivant et plus apaisé.

En novembre 2021, le collectif réunit près de 800 personnes dont 65% sont des habitants de la communauté de communes Périgord-Nontronnais. 35% vivent aux alentours et participent ponctuellement ou régulièrement à la vie de la Communauté de communes (travail, loisir, achat,...). Les membres du Gco sont fédérés autour d'une déclaration d'intention qui pose comme grands principes

- La proximité
- La coopération et la solidarité
- La bienveillance
- Le plaisir et la convivialité
- La simplicité volontaire
- L'ouverture et la participation

Chacun de ses principes est détaillé dans la déclaration d'intention consultable en ligne (<http://gco.ouvaton.org/la-declaration-dintention/>).

Au-delà des valeurs, le Gco s'est fixé les objectifs suivants :

- Mettre des outils à la disposition de tous fonctionnant grâce à la participation de chacun, pour créer du lien, partager facilement de l'information, ouvrir des espaces d'échanges...
- Faire connaître, valoriser les actions existantes allant dans le sens de la transition citoyenne sur le territoire du Périgord vert.

- Mettre en lien les professionnels, les associations, les porteurs de projets pour mutualiser leurs moyens, leurs connaissances et leurs compétences.
- Développer de nouvelles actions, multiplier les initiatives positives sur le territoire, en fonction des besoins de celui-ci.
- Communiquer autour de notre démarche collective pour fédérer de nouvelles énergies, chercher des ressources et inspirer les politiques publiques locales.

Le Gco est actif dans plusieurs domaines mais il est surtout connu pour gérer les crieurs (Liste de discussion et d'information) sur le territoire et une zone des transitions qui se trouve à Nontron sur la place Alfred Agard.

Dans ce contexte, ayant conscience des enjeux d'un PCAET, le Gco a décidé de participer concrètement à l'élaboration du document commun en s'appuyant sur ses valeurs et en suivant ses objectifs.

---

## Contribution N°1

Cette contribution est le reflet de l'interview réalisée auprès du Ptit Gco pendant la phase de diagnostic du PCAET. L'interview a eu lieu le 13 décembre 2021 et constituait une première prise de contact.

Voici les points importants que nous voulons souligner :

- Nous constatons que la plupart des PCAET qui ont été réalisés dans les ComCom voisines ont été réalisés avec une faible implication de la population en raison de la relative technicité du sujet et certainement d'un manque de pratique de la concertation par les élus, les bureaux d'étude et les techniciens. Nous aimerions qu'une véritable réflexion soit menée sur l'art d'impliquer la population et nous espérons pouvoir jouer un rôle dans ce processus.
- Lorsque l'implication et l'information de la population commencent dès le début du processus, le résultat est en général bien meilleur.
- Nous pensons que la réussite d'un PCAET passe par la coopération de tous les acteurs. Un des enjeux du PCAET consiste à réussir la mise en réseau du plus grand nombre pour faciliter les échanges et les synergies en vue de trouver des solutions communes acceptables et réalistes.
- D'une manière générale, les PCAET tels qu'ils sont pensés par l'ADEME sont centrés sur des considérations techniques et tiennent finalement guère compte des aspects humains et des spécificités d'un territoire en termes de qualité de vie, d'aspiration des habitants. Nous aimerions que celui de la Comcom Périgord-Nontronnais soit différent.

- Nous pensons que notre territoire est attractif, voire de plus en plus attractif car il est très préservé d'un point de vue environnemental. Nous pensons que le PCAET doit veiller à cette préservation et proposer des solutions qui soient pleinement adaptées au territoire. En particulier, à l'heure où les villes cherchent à se verdier par tous les moyens, nous ne voulons pas que notre campagne s'industrialise avec des projets démesurés, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables.
- Nous pensons qu'il faut axer les efforts sur la sobriété et la diminution de la consommation, plutôt que sur la croissance énergétique, matérielle, industrielle. Notre territoire peut devenir innovant sur les vies alternatives liées à la sobriété.
- Nous pensons qu'il y a un énorme manque sur les questions liées au réemploi, au zéro déchet... dans notre comcom. Avec sa zone des transitions, le Gco est une des rares structures qui permettent facilement de donner une seconde vie à des objets souvent promis à la déchèterie mais ce n'est pas suffisant. La réduction de nos déchets et le réemploi doivent être une priorité du PCAET.
- Nous croyons aux bienfaits et à l'importance d'une forêt naturelle et diversifiée... Nous sommes inquiets lorsque nous voyons la multiplication de coupes rases au détriment de la biodiversité et de la qualité des sols et de l'eau. Nous sommes soucieux lorsque nous voyons les plantations quasi industrielles de résineux mitant les forêts naturelles, créant un risque d'incendie de plus en plus important et un appauvrissement de la biodiversité.
- D'une manière générale, nous nous sentons autant concernés par la problématique du réchauffement climatique que par la 6ième extinction des espèces qui sont certainement en partie liées. Nous pensons qu'il faut privilégier les projets qui prennent réellement en compte les deux problématiques.
- Nous pensons qu'il est urgent de favoriser une agriculture sobre en énergie et intrants, ne détruisant pas le vivant, les sols, ne polluant pas et ne gaspillant pas les eaux. Nous souhaitons une agriculture qui soit bonne pour la santé et le moral des producteurs comme des consommateurs.
- Nous savons que les transports sont une des causes principales des émissions de gaz à effet de serre, Nous pensons que la mobilité doit être une question centrale du PCAET et qu'il faut réfléchir autant en termes de transport qu'en termes d'accès aux services sur le territoire. Pourquoi devons-nous parcourir souvent des dizaines de kilomètres pour accéder à certains services de santé par exemple ?

Concrètement, pour participer à ce PCAET, le Gco envisage :

- De diffuser des informations concernant le PCAET sur son site internet
- De créer temporairement un crieur thématique sur le PCAET pour faciliter le partage d'informations, la transparence, la discussion et la co-construction.
- De mettre en place un mécanisme qui permette de remonter facilement et en toute transparence des propositions citoyennes pour améliorer le PCAET.
- De faire remonter régulièrement au comité de pilotage des contributions pour enrichir le PCAET de la communauté de communes.

## PCAET de la CCPN - Contribution de l'association "Ça Circule !"

---

"Ça Circule !" souhaite que le PCAET permette la mise en place de solutions durables et respectueuses de l'environnement et des populations. Cela sous-entend, en particulier, que ce plan d'action intègre des engagements visant à parvenir rapidement au " zéro déchets ". Ainsi, le projet de tiers-lieu intégrant une recyclerie à Nontron, projet porté par "Ça Circule !", devrait logiquement être pris en compte par le PCAET de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

En effet, la feuille de route régionale NéoTerra, dédiée à la transition énergétique et écologique, fixe onze ambitions politiques, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes dont l'une vise à faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030. L'ambition régionale consiste également à augmenter de 30% le nombre des recycleries par territoire en s'efforçant d'équilibrer les grandes disparités territoriales. À ce titre, une recyclerie dans notre communauté de communes paraît indispensable.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

Ainsi, l'avènement de ce tiers lieu permettra :

- ◇ de diminuer la pollution atmosphérique et la consommation globale d'énergie (fabrication industrielle, transport de matières premières et d'objets manufacturés),
- ◇ de sensibiliser les habitants de la CCPN à de nouveaux modes de consommation et aux vertus du réemploi et de la réparation,
- ◇ d'améliorer, de facto, le pouvoir d'achat des habitants de la CCPN en évitant le gaspillage et les dépenses inutiles,
- ◇ de mettre à la disposition des populations des ressources matérielles locales à travers la mise en lien d'acteurs territoriaux économiques et institutionnels.

De plus, en intégrant des espaces de travail et des ateliers partagés destinés aux artisans et en particulier aux artisans d'arts qui pourront sur place transformer (« upcycling ») des déchets industriels banalisés (DIB), ce tiers lieu favorisera un développement économique local vertueux, innovant et éco-responsable.

" Ça Circule ! " souhaite aussi que le PCAET intègre





- Une démarche volontariste **pour** favoriser la multiplication de fermes bio à taille humaine en leur assurant, à **l'aide** des collectivités locales, une clientèle pérenne.
- Des engagements clairs **pour** protéger les zones humides et nos forêts.

Par ailleurs, "Ça Circule !" s'**oppose** aux grands projets inutiles et néfastes qui, plutôt que de proposer des solutions **crédibles** face aux bouleversements climatiques en cours (dont les effets locaux **restent** mal connus), ne font qu'encourager la surconsommation tout en **favorisant** les grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de l'énergie et **de** la filière du bois :

- Développement d'**usines de** méthanisation ce qui suppose l'installation à proximité d'immenses usines **d'élevage** (fermes-usines),
- Coupes rases et monoculture forestière qui mettent en péril nos forêts et nos ressources en eau,
- Champs solaires et éolien industriels.

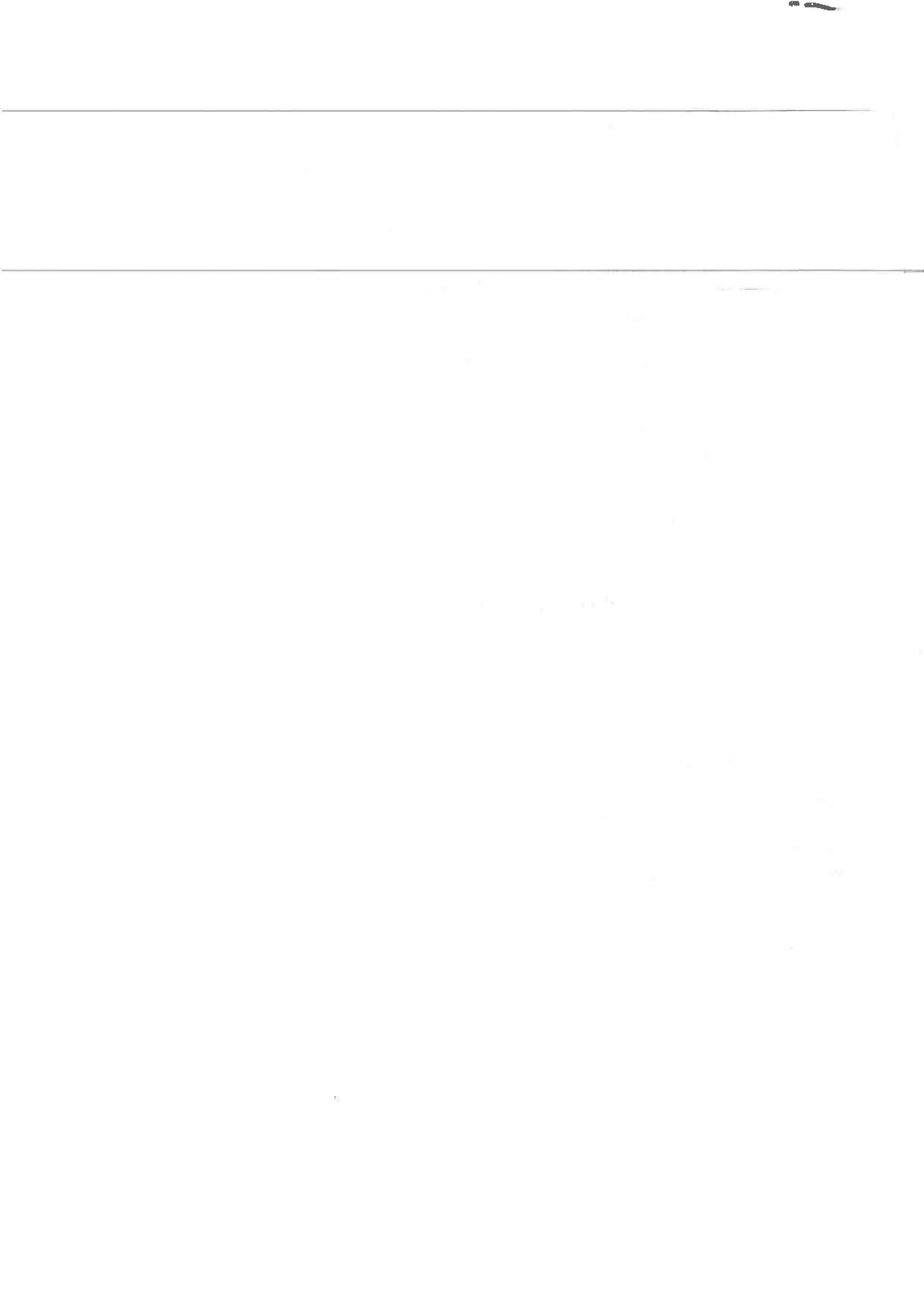
Pour l'association Ça Circule !  
Aurélie Potencier

Répare Café à Nontron et itinérant

Les premiers pas d'une Recyclerie / Ressourcerie

06 88 24 29 45

[www.ca-circule.ouvaton.org](http://www.ca-circule.ouvaton.org)





## **Groupement Forestier Citoyen Lu Picatau**

### **PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Observations - diagnostics - Propositions

Décembre 2021





## Groupement Forestier Citoyen Lu Picatau

### Complément de l'entretien Lu Picatau groupement forestier

29 novembre 2021 -

Avec Emmanuel Repérant, Gérant du Groupement Forestier Citoyen Lu Picatau  
par Marion Araud-Razou, Chargée de projet Plan Climat Air Énergie Territorial, Communauté de  
Communes du Périgord Nontronnais.

Groupement basé à Abjat sur Bandiat. – [contact@gfcpv.fr](mailto:contact@gfcpv.fr)

#### Présentation générale

*“M. Repérant s’était renseigné en amont sur la démarche PCAET. Il est donc expliqué que la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN) finalise sa phase de diagnostic avant de passer à l’élaboration de sa stratégie début 2022. La CCPN et le bureau d’études AERE ont ouvert des discussions avec des partenaires de plusieurs secteurs afin d’affiner le diagnostic et peut-être envisager un travail commun sur les phases ultérieures du PCAET. “*

**Le groupement forestier citoyen Lu Picatau** a été créé en septembre 2020 et se compose principalement de citoyens du territoire périgourdin, limousin et charentais. Le GFC Lu Picatau possède à l’heure actuelle 35 hectares sur 6 communes du Périgord Vert et réunit 97 associé-e-s, sensibles aux problématiques forestières et environnementales et aux enjeux environnementaux à venir.

Par l’achat de parcelles dont l’utilité écologique est à préserver ou à restaurer, et en s’éloignant des seuls intérêts économiques, le GFC Lu Picatau a pour objectif d’offrir une autre vision de la gestion forestière que celle portée classiquement.

Chaque parcelle dont le groupement devient propriétaire a fait l’objet d’un diagnostic, les décisions concernant leur avenir sont prises collectivement en fonction de ce qui convient le mieux en termes de respect de l’environnement. Nous souhaitons pratiquer une sylviculture douce afin d’en démontrer les avantages tant économiques, que qualitatifs et environnementaux.

Nous nous positionnons en alternative à la gestion industrielle des forêts avec son lot de coupes rases et de reboisements monospécifiques. Nous dénonçons ces pratiques catastrophiques pour nos écosystèmes et nos paysages ; export de matières organiques, appauvrissement et déstructuration des sols, risque de glissements de terrain, érosion accélérée, assèchement des sols, perte de biodiversité, bilan carbone négatif.

Nous souhaitons combiner l'utilisation du bois de manière artisanale, locale et qualitative tout en préservant l'écosystème forestier et la biodiversité. En démontrant et en développant les pratiques de sylviculture douce, nous espérons prouver aux propriétaires forestiers privés ainsi qu'aux organismes de gestion de la forêt que **les coupes rases sont à bannir et que les alternatives**

**Groupement Forestier Citoyen Lu Picatau**

**fonctionnent.** Nous proposons des sorties pédagogiques dans les forêts du groupement, pour se rencontrer, aborder la complexité de l'écosystème forestier, rencontrer des personnes de métier, évoquer la gestion douce à couvert continu, discuter de la production de bois d'œuvre ou de chauffe.

L'objectif est de se rapprocher de l'état de forêt naturelle, à gestion "proche de la nature", itinéraire prôné par Prosilva. Dans beaucoup de cas, il y a un déséquilibre ou une problématique à régler qui nous oblige à agir avant de pouvoir laisser les forêts se régénérer naturellement (présence d'espèces invasives et/ou exogènes par exemple) ; dans ce cas l'expertise revient aux associé·e·s spécialisé·e·s du groupement.

Le groupement ne fait pas de gestion forestière pour autrui. Il n'offre pas de conseils personnalisés aux propriétaires. Il s'insère dans un circuit artisanal local qu'il espère faire prospérer. Une filière est en cours de développement afin de démontrer que les alternatives de gestion (tel que le balivage) sont viables. La branche artisanale comprend, à ce jour, un technicien forestier indépendant, 1 sylviculteur, 3 bûcherons, 1 transformateur bois buche, 1 scieur et des menuisiers locaux. Il s'agit d'encourager le circuit court. Ils prônent tous la régénération naturelle de nos forêts.

La pratique de l'adaptation des forêts n'est pas soutenue par le GFC Lu Picatau. Le changement d'espèce sur une parcelle a peu de réussite. Chaque espèce à son biotope, son écosystème. Intégrer une espèce exotique serait contre-productif malgré le changement climatique qui est prévu. Faire croire qu'une essence d'aire biogéographique Sud issue d'un écosystème totalement différent (de par sa communauté de champignons symbiotiques, microbiome du sol...) sera plus adaptée au changement climatique qu'une essence indigène ayant subi une sélection naturelle de plusieurs dizaines de milliers d'années est bien présomptueux.

En ce qui concerne le PCAET, le GFC Lu Picatau peut collaborer sur la stratégie adéquate à mener afin de pérenniser l'accès à l'eau de qualité, le bon développement des massifs forestiers, la production de bois de qualité et le maintien de la biodiversité locale.

A l'image de la forêt, le GFC Lu Picatau est varié, vaste et vivant. Il reçoit le soutien de la population locale dans ses actions et ses animations.

Dans les pages suivantes, sont synthétisés des analyses techniques, des observations, des retours d'expériences d'associé·e·s du GFC Lu Picatau.

En espérant que ces éléments puissent compléter le diagnostic en vue de la rédaction du PCAET.

L'équipe du GFC Lu Picatau.

## SOMMAIRE

- **Les objectifs du PCAET**
- **État des lieux**
- **Préambule - Michel Evrard**
- **Établir un diagnostic territorial**
  - **Historique récent et état des lieux de la forêt Périgourdine**
  - **Eau et Forêt**
  - **Carbone et forêt**
  - **Déforestation**
  - **Introduction d'espèces exotique et monoculture**
  - **Tassement des sols**
  - **Coupes fortes et rases**
  - **Produits chimiques en forêt**
  - **Politique forestière**
  - **Sylviculture proche de la nature**
- **Les risques de feux de forêt**
- **Les piste DFCI**
- **Géologie du Périgord Vert**
- **Problématique de l'eau**
  - **En Corrèze, la sécheresse provoque des pénuries d'eau potable**
  - **Interception des précipitations par le couvert forestier**
  - **Les arbres : Élément essentiel du cycle de l'eau ?**
- **Naturalité - lettre n°21- Les indignés de la forêt**
- **Bernard Bousquet, écologue et écologue forestier**
- **INF - Avis de technicien associée Lu Picatau**
- **L'IF : Santé des forêts, Analyse principales données sanitaires - Nov 2021**
- **Avis de sylviculteur associé**
- **SYNTHÈSE**
  - **Le changement climatique en forêts**
  - **Le risque de feux de forêts**
  - **L'eau en forêt**
  
- **En Conclusion**

## **PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Qu'est-ce qu'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un programme d'actions ciblant deux axes principaux : adapter le territoire aux changements climatiques et lutter contre les dérèglements de l'écosystème.

Les mesures mises en place dans le cadre des PCAET mobilisent tous les secteurs d'activités. L'objectif est d'agir localement au niveau des territoires intercommunaux, en sollicitant tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

### **Les objectifs du PCAET**

- Ce programme comporte les objectifs suivants (décret n° 2016-849 du 28 juin 2016) :
- Aménager le territoire avec la transition énergétique en principal enjeu,
- Développer la production d'énergie renouvelables,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Diminuer l'impact sur l'environnement lié à la mobilité et au transport de marchandises,
- Agir contre la précarité énergétique et optimiser les logements face aux déperditions d'énergie,
- Encourager les habitants à adopter un comportement écoresponsable,
- Faire des entreprises un modèle en termes d'éco-conduite.

Les PCAET ont pour finalité, par la mutualisation des résultats obtenus sur l'ensemble de la France, d'atteindre les objectifs nationaux fixés lors des conférences internationales sur le climat.



# Etat des lieux :

**Avant de faire un diagnostic de la situation actuelle, il s'agit de bien comprendre les conditions climatiques prévues pour 2050 pour agir en connaissance de cause.**

**La trajectoire prise actuellement**, pour un scénario modéré du rapport du Giec, nous amène à une augmentation de 2°C au environ de 2050.

En Europe de l'ouest les changements seront important, une des régions qui sera le plus touchée :

- Augmentation des canicules
- Augmentation des risques de feux de forêts
- Augmentation des précipitations intenses
- Augmentation des risques de sécheresses aux conséquences importantes
- Augmentation des tempêtes

**Comment envisager une gestion forestière pérenne dans ces conditions ?**

**Quelles sont les pratiques à éviter impérativement ?**

**Quelles services annexe la forêt apporte t'elle qu'il s'agit de mettre en avant. La production de bois devenant secondaire ?**

**Le réchauffement climatique**, s'il est indubitable et incontestable à l'échelle mondiale, notamment aux latitudes extrêmes, n'en demeure pas moins compensé dans certaines régions par d'autres phénomènes dont on parle moins.

**Le Système de Circulation du Courant Atlantique (AMOC)** est l'un d'eux. Qui peut prédire quand et comment l'affaiblissement du Gulf Stream impactera le climat de l'Europe et de l'Amérique du Nord ? Des hivers plus froids ne risquent-ils pas d'en découler ? Je n'ai pas l'impression qu'on en tienne compte dans les substitutions d'essences forestières.

**Nous n'allons peut-être pas du tout vers un climat plus chaud à l'échelle locale.** Réchauffement moyen global ne signifie pas réchauffement local d'autant. Il y aura probablement un accroissement des écarts de température entre les pays chauds et froids.

Attention donc à prévoir une gestion forestière calquée sur le modèle méditerranéen, sûrement une erreur. Il convient de mettre de la prudence avec la science.

**"Les vérités d'aujourd'hui seront les erreurs de demain" et ceci est valable pour 2021.**

## Michel Evrard - Associé Lu Picatau.

**"Les vérités d'aujourd'hui seront les erreurs de demain."**

Les incertitudes pour l'avenir, concernent surtout des chiffres plus ou moins importants du fait qu'une étude minutieuse de l'ensemble de la machine climatique est extraordinairement complexe et beaucoup trop de paramètres sont en jeu, pourtant le processus dans son ensemble ne peut être remis en cause.

Toute la communauté du vivant est en cours de modification, les bourgeons apparaissent plus tôt, les arbres poussent plus vite et se fragilisent, les herbacées augmentent au détriment des arbres, les plantes, les papillons, les oiseaux, les insectes, les poissons migrent et la stabilité des écosystèmes risque de s'effondrer car l'interdépendance entre espèces peut ne plus suivre, la chenille ne trouve plus la feuille au bon moment et l'oiseau ne trouve plus la chenille pour se nourrir.

L'extrême complexité des phénomènes mis en jeu rend pratiquement impossible la prévision des impacts du réchauffement climatique sur les milliers d'espèces existantes, par exemple le patrimoine génétique de l'écureuil change pour se reproduire plus tôt et les amphibiens se reproduisent trop tôt dans la saison, les œufs disparaissent, emportés par des pluies torrentielles de printemps...

Dans la nature, rien ne se produit exactement comme on le pressent et les conséquences diffèrent suivant les espèces, les plantes évoluent ou pas suivant leur environnement (épigénétique).

L'importance des microorganismes (champignons, bactéries...) et espèces du sous-sol forestier reste un enjeu majeur.

Pour notre région boisée, une étude devrait être envisagée pour y maintenir une biodiversité des espèces et une diversité des cultures qui pourraient contribuer à un équilibre.

**"1/3 des sols fertiles européens sont tout de même menacés de désertification"**

**Et lors des dessouchages des coupes à blanc, une grande quantité d'aluminium se retrouve dans les rivières.**

D'ailleurs, la présence d'espèces invasives est souvent liée à la pollution ou dégradation des sols, ex de la renouée du Japon, plante fourragère introduite au Moyen-Age qui est devenue invasive, L'ambrosie envahit les sols dégradés et gorgés de polluants (herbicides entre autres). Ces plantes invasives ont aussi un rôle de dépollution.

Et toutes les espèces introduites ne sont pas invasives.

L'être humain doit s'adapter à son environnement et pas l'inverse, l'histoire nous l'a déjà prouvé avec les erreurs et le déclin de nombreuses civilisations.

Il est intéressant d'indiquer quelques données botaniques et écologiques des quelques espèces indiquées :

Plusieurs espèces existent dans chaque genre, il est primordial de mettre le nom scientifique, concernant les arbres, souvent d'origine celte et traduit en grec ou en latin :

- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), espèce thermophile et héliophile.
- Chêne sessile ou chêne rouvre (*Quercus petraea*), espèce à large amplitude, supporte les sols secs de l'été et aime les sols bien drainés, replantés actuellement par l'ONF en prévision du changement climatique.
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*), espèce héliophile, mais craint les fortes sécheresses. Contrairement au chêne sessile, le chêne pédonculé a besoin de beaucoup de lumière pour se développer.
- Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), espèce thermophile et héliophile, pionnière dans les forêts acidiphiles.
- Chêne vert (*Quercus ilex*), espèce thermophile, héliophile, xérophile, toutefois résistante au froid.
- Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), supporte l'ombrage, espèce invasive.
- Châtaignier (*Castanea sativa*) étage supraméditerranéen, relativement thermophile, sols assez secs à frais, PH acide.
- Hêtre (*Fagus sylvatica*) espèce sciaphile, craignant l'hydromorphie, à très large amplitude, il se régénère bien, résiste mal à la plantation.
- Charme (*Carpinus betulus*) assez commun, aime les étés chauds, espèce de demi-ombre voire d'ombre.
- Bouleau (*Betula pendula*) sols secs à tourbeux. (*Betula pubescens*) sol humide gorgée d'eau.
- Aulne (*Alnus glutinosa*) espèce héliophile pionnière, bois humide mésohygrophile, bord des eaux.
- Frêne (*Fraxinus excelsior*) bois frais, bord des eaux, espèce de demi-ombre.
- Épicéa commun (*Picea abies*) résistant au froid, préfère les climats humides, en mélange avec le hêtre.
- Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) espèce exigeante en pluviosité annuelle.
- Mélèze (*Larix decidua*) préfère une atmosphère sèche, sensible aux pollutions.
- Pin laricio (*Pinus nigra*) var. *Calabrica* apprécie l'humidité, mais supporte les étés secs, var. *corsicana*. ne supporte pas les très basses températures.
- Sapin pectiné (*Abies alba*) apprécie une humidité atmosphérique élevée et constante.
- Sapin de Vancouver (*Abies grandis*) craint la sécheresse estivale, très résistant au froid.
- Pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra*) var. *austriaca*. résistant à la sécheresse et au froid.
- Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) arbre de pleine lumière, ne craint pas les gelés et le froid.
- Pin maritime (*Pinus pinaster*) sensible aux gelés, supporte la sécheresse estivale.
- Pin blanc (*Pinus strobus*). accepte tous les sols, siliceux de préférence.

Michel E.

PS : Intéressant à lire (l'histoire se répète) sur les conséquences de la déforestation : LES RÉVOLTÉS DU CIEL "une histoire du changement climatique" aux éditions du Seuil de Jean-Baptiste Fressoz et de Fabien Locher.



Les pages qui suivent sont extraites du site internet de l'association d'intérêt générale Forêts Sans Age.

## Historique récent et état des lieux de la forêt Périgourdine

**La forêt en Dordogne est constituée de plusieurs massifs caractéristiques** : La forêt de la Double et du Landais, le Nontronnais-Limousin, le Périgord Blanc, le Sarladais et le Sud-Dordogne.

**Au 3ème rang national** (après les Landes et la Gironde), la forêt périgourdine, avec ses 420 000 ha, est à 75% peuplée de feuillus : chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne vert, tauzin et rouvre, châtaignier, hêtre, bouleau, frêne, charme et aulne.

Les 100 000 ha de résineux sont avant tout constitués de pins maritimes. On trouve aussi des pins sylvestres, pins noirs d'Autriche, pins Laricio, sapins, épicéas, douglas et mélèzes.

**La plupart de nos forêts sont jeunes et extrêmement morcelées.** Elles résultent pour une grande majorité d'anciennes parcelles cultivées abandonnées pendant l'entre-deux-guerres. Ainsi, ces anciennes cultures se sont enfrichées et ont permis l'installation de forêts « naturelles » à grande diversité d'essences. Un certain nombre de ces boisements commencent aujourd'hui à être matures. **Ils sont écologiquement très intéressants et jouent un rôle fondamental pour la conservation de plusieurs espèces protégées (lucane cerf-volant, chauves-souris, oiseaux...).**

**Malgré le retour de forêts « naturelles »**, les forêts du Périgord-Limousin sont les témoins d'une activité humaine multiséculaire. En effet, certaines essences ont été favorisées. C'est le cas du Châtaignier, massivement planté pour en faire des vergers ou pour produire du petit bois essentiel aux forges. Le Chêne pédonculé a lui aussi été favorisé pour la qualité de son bois d'œuvre et de chauffage. En revanche, d'autres essences ont quasiment été éradiquées. C'est le cas du Hêtre, du Charme, de l'If, du Chêne sessile...

<https://foretdordogne.fr/la-foret-perigourdine/historique-et-etat-des-lieux/historique-recent-et-etat-des-lieux-de-la-foret-perigourdine/>



# Eau et forêt

La végétation et plus particulièrement les forêts servent d'interface entre l'air et la terre. Cette position implique une relation étroite entre la forêt et l'eau. En effet, les massifs boisés sont cruciaux pour le bon déroulement du cycle de l'eau. Les arbres interviennent à la fois dans l'interception de l'eau lors des pluies et à la fois dans sa redistribution par évapotranspiration.

***“Les massifs boisés sont cruciaux pour le bon déroulement du cycle de l'eau.”***

La forêt a la capacité d'intercepter beaucoup plus d'eau que les autres milieux naturels (30 à 50% supérieure). Cette eau de pluie est soit stockée soit évaporée. Une grande partie de l'eau ne touche en fait jamais le sol, piégée par les feuilles, elle s'évapore au soleil. Pour l'eau qui arrive à rejoindre la terre, son infiltration est facilitée en suivant les racines des arbres jusqu'à la nappe phréatique. Par conséquent, les forêts aident au rechargement des masses d'eau souterraines. De plus, la couverture boisée limite le ruissellement et la turbidité des eaux c'est-à-dire l'érosion des sols. En ce qui concerne la qualité de l'eau forestière, les arbres, de par leurs caractéristiques, sont au service d'une bonne qualité de la ressource. En effet, la forêt restitue une eau peu chargée en éléments polluants, les houppiers des arbres ont un rôle filtrant et enfin, l'activité des sols de par les processus biogéochimiques, dégrade une très grande partie des polluants potentiellement présents.

**Ces bienfaits sont souvent mis à mal par des sylvicultures non adaptées.** La mise à nu des sols entraîne une minéralisation rapide de la matière organique formant des polluants qui sont emportés par les eaux en surface mais aussi en profondeur **avec des risques non négligeables sur la qualité des eaux.**

**La substitution d'un couvert forestier feuillu en résineux, peut conduire à une acidification des eaux.** Ce phénomène peut engendrer des modifications profondes de l'écosystème mettant en danger les forêts, les cours d'eau mais aussi toute la faune et la flore sensibles. Enfin, d'un point de vue potabilité, cette acidification peut entraîner un relargage d'éléments dangereux pour la consommation tels que le plomb et l'aluminium.



Il convient de signaler qu'une forêt constituée d'un mélange d'espèces d'arbres de différentes classes d'âges est nécessaire pour le respect de la ressource en eau autant dans l'aspect quantitatif que qualitatif.

<https://foretdordogne.fr/ecologie-forestiere/eau-et-foret/>

# Carbone et forêt

**En forêt, le carbone est stocké dans deux compartiments majeurs.** Premièrement dans les arbres, que ce soit dans les parties aériennes (troncs, houppiers) ou dans les parties souterraines telles que les racines. **Deuxièmement dans le sol forestier**, sous différentes formes en fonction de l'état d'altération de ce carbone et à différentes profondeurs. Ces deux compartiments séquestrent en forêt française métropolitaine une masse astronomique de carbone, de l'ordre de mille millions de tonnes pour chacun des deux.

**Les forêts françaises captent chaque année le tiers des émissions de CO2 françaises** soit 32 Millions de tonnes de Carbone par an (MtC/an). Cependant, une grande majorité de l'accroissement des forêts et donc du réservoir de carbone est coupé chaque année. De plus, une faible partie du carbone de ce bois est stockée de manière durable sous forme de produit du bois. En effet, la production montre un pourcentage élevé de produit à une durée de vie plus que limitée (papiers, cartons...En particulier sur notre territoire avec les coupes rases de taillis pour alimenter la filière papetière).

***"Affirmer qu'une forêt est un puits de carbone uniquement dans ses années de plus forte croissance est totalement faux."***

**Il a été prouvé que les boisements qui stockent de manière la plus efficace le carbone sont des forêts qui ont pu vieillir.** Là où les arbres ont la possibilité d'atteindre des diamètres élevés et où le **bois mort est conservé**. Ainsi, la durée du cycle sylvicole est déterminante quant à la potentialité de séquestration du carbone. En effet, **plus l'âge d'exploitabilité des arbres sera élevé, plus le peuplement sera efficace en termes de stockage de carbone**. Par conséquent, affirmer qu'une forêt est un puits de carbone uniquement dans ses années de plus forte croissance est totalement faux.



**Quels choix sylvicoles pour le stockage de carbone ?**

- Allonger les cycles sylvicoles
- Proscrire les coupes rases
- Conserver du bois mort
- Favoriser le mélange des essences
- Préférer la futaie irrégulière

## La forêt, puits de carbone ou non ?

La prise de conscience par la population sur le réchauffement climatique est désormais actée. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de limiter les émissions de carbone afin de préserver notre planète. L'effet « puits de carbone » par les différents écosystèmes mondiaux (forêts, océans, tourbières) est souvent mis en avant pour limiter l'impact du développement humain.

**Malheureusement, on peut entendre à peu près tout et n'importe quoi sur le sujet, jusqu'à des affirmations dépassées quant au rôle de la forêt sur la séquestration du carbone. Citons à titre d'exemple celle qui dit que seules les forêts jeunes seraient capables de piéger le carbone atmosphérique responsable du changement climatique.**



## Comment en est-on arrivé à cette affirmation ?

La thèse explicitant que les vieilles forêts (contenant des arbres âgés et très âgés) auraient un bilan carbone neutre s'appuie sur des travaux d'un scientifique américain des années 60. Il y expose le fait que le bilan positif (captage de carbone) par les jeunes arbres en pleine croissance serait « équilibré » par le bilan négatif des arbres morts qui se décomposent (relargage de carbone).

**Il est prouvé aujourd'hui que cette affirmation est fausse. Malheureusement, à l'heure actuelle, elle représente encore un frein quant à la mise en place de zones de protection sur des massifs forestiers considérés comme puissants « puits de carbone ».**

## Pour aller plus loin:

[Le carbone forestier en mouvement](#) de Magali Rossi.

La conservation des forêts est un des premiers intérêts des sociétés, et par conséquent l'un des premiers devoirs des gouvernements. Tous les besoins de la vie se lient à cette conservation. [...] Nécessaires aux individus, les forêts ne le sont pas moins aux Etats. [...]

Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offre l'exploitation des forêts sagement combinée qu'il faut juger de leur utilité. Leur existence même est un bienfait inappréciable pour les pays qui les possèdent, soit qu'elles protègent et alimentent les sources et les rivières, soit qu'elles soutiennent et raffermissent les sols des montagnes, soit qu'elles exercent sur l'atmosphère une heureuse et salubre influence.

Extrait du discours du Comte de Martignac à la Chambre, lors de la présentation du Code forestier de 1827

<https://foretdordogne.fr/ecologie-forestiere/carbone-et-foret/>

# Déforestation

**La déforestation en Europe remonte depuis l'avènement de l'agriculture.** Le célèbre chasseur cueilleur de jadis a laissé sa place à l'Homme cultivateur, éleveur sédentaire. L'apparition de ce nouveau type de vie se généralise vers le Vème siècle avant JC dans notre pays. La déforestation en France est un mélange complexe de plusieurs facteurs :

- Le défrichement des forêts pour donner des terres à l'agriculture.
- L'utilisation des techniques de brûlis.
- Le surpâturage des animaux d'élevage dans les forêts.

***“Les forêts « naturelles », c'est-à-dire celles qui se sont implantées par régénération naturelle sur d'anciennes cultures sont parmi les forêts les plus intéressantes en termes de biodiversité dans notre région. ”***

Ces différents facteurs cumulés ou non durant les périodes historiques ont perduré jusqu'à la révolution industrielle. Ils ont alors commencé à s'estomper dans le paysage à cause de l'exode rural synonyme de déprise agricole. C'est à ce moment-là que le couvert forestier français s'est « reconstitué » en partant de 8% pour arriver à 30% d'occupation du territoire à l'heure actuelle. Cette récente évolution implique qu'un très grand nombre de nos forêts sont jeunes et modelées par l'historique de l'agriculture. Ainsi, les forêts « naturelles », c'est-à-dire celles qui se sont implantées par régénération naturelle sur d'anciennes cultures sont parmi les forêts les plus intéressantes en termes de biodiversité dans notre région.

Elles sont cependant bien moins nombreuses que les autres boisements environnementalement moins intéressants que sont les plantations et les anciens vergers de châtaigniers abandonnés et transformés en taillis. C'est pour cette raison qu'il convient de préserver les forêts naturelles et de travailler afin d'améliorer la biodiversité des autres types de boisements grâce à des techniques de restauration écologique ou traitement irrégulier par des successions de coupes d'éclaircies sélectives.

<https://foretdordogne.fr/sylviculture-et-environnement/impacts-humains-et-sylviculture/deforestation/>



# Introduction d'espèces exotique et monoculture

**Les politiques de gestion forestière prônent une forme dangereuse d'artificialisation des forêts**, les plantations, composées d'une seule espèce d'arbre (monospécifique) bien souvent d'origine étrangère.

Sur ce genre de procédé, tous les arbres sur une parcelle donnée ont la même dimension, le même âge. On parle de futaie régulière. La production peut y être importante mais les bouleversements générés par les travaux sylvicoles empêchent la biodiversité typiquement forestière de s'installer. C'est d'autant plus vrai lors de la coupe définitive où il ne reste plus rien sur la parcelle sauf les semis ou les plantations.

***“Le fait d'introduire des essences étrangères est extrêmement dangereux pour l'équilibre des écosystèmes.”***

**Le fait d'introduire des essences étrangères est extrêmement dangereux** pour l'équilibre des écosystèmes. En effet, certaines espèces sont dites envahissantes. C'est-à-dire qu'elles s'intègrent dans les écosystèmes et bloquent le développement des espèces indigènes. Ceci provoque la dégénérescence voire l'anéantissement de l'écosystème autochtone. Introduire ces espèces est une hérésie quand on sait qu'elles sont la deuxième cause de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale.

***“L'artificialisation des forêts induit une diminution de la résilience.”***

**Les monocultures sont des menaces pour la biodiversité et sont bien plus sujettes que les forêts naturelles aux dégâts lors de catastrophes climatiques.** L'artificialisation des forêts induit une diminution de la résilience, c'est-à-dire une diminution de la capacité de l'écosystème à récupérer rapidement un fonctionnement normal après avoir subi une catastrophe naturelle. Ceci implique une baisse de productivité du milieu qui a des répercussions économiques.



# Tassement des sols

Le sol forestier est composé d'éléments solides, d'organismes vivants, d'eau et d'air.

**L'utilisation de machines de plus en plus productivistes et donc de plus en plus lourdes n'est pas sans conséquences sur l'écosystème forestier.** Ces machines compactent le sol en profondeur et en surface sur 80 cm de part et d'autre du passage de leurs pneumatiques. Si la surface parcourue par les engins varie en fonction du type d'intervention (coupe rase ou éclaircie), ils circulent en moyenne sur la moitié voire les deux tiers du terrain.



**L'impact est bien souvent irréversible.** Le tassement se constate dès les premiers passages des engins qui blessent le système racinaire des arbres laissés sur la coupe et en lisière. Après tassement, le sol ne peut plus contenir autant d'eau et d'air accroissant les risques de ruissellement et d'érosion. Ceci induit un stress pour les arbres conservés sur la parcelle, qui, pour un bon nombre ne survivront pas.



**Les sols compactés ou retournés vont bien souvent provoquer un blocage dans la régénération forestière.** En effet, les graines qui étaient déjà présentes ne peuvent plus germer car, soit le sol est trop dur soit elles sont enterrées trop profondément. Ils vont de plus provoquer la rupture du maillage créé par le mycélium dans le sol et essentiel au développement des arbres. Une fois le réseau fongique raccourci, l'arbre planté suite à un labour ou issu de régénération naturelle n'aura pas la même disponibilité en ressource que si le maillage fongique avait été conservé impliquant ainsi une forte perte de productivité.

## Coupes fortes et rases

L'évolution de la foresterie avec l'utilisation de machines de plus en plus grosses et performantes augmente les potentialités de coupes de grande ampleur dites rases ou à blanc.



***“La température en été, peut atteindre les 70°C et inversement en hiver où les gelées y sont sévères.”***

La coupe rase signifie l'abattage de la totalité des arbres d'une parcelle boisée. La suppression totale de la couverture boisée provoque une mise à nu brutale des sols qui sont alors soumis à des chocs thermiques importants. La température en été, peut atteindre les 70°C et inversement en hiver où les gelées y sont sévères. D'une forêt propice à la vie on passe à un milieu quasi stérile, hostile à la faune et à la flore. **Les grandes coupes provoquent des dérèglements importants des cycles de l'eau et du carbone** avec un appauvrissement des sols dû à l'exportation de la matière organique contenue dans les arbres. Elles créent des obstacles insurmontables pour les déplacements de nombreuses espèces animales telles que les insectes.



**Une trop forte mise en lumière va entraîner une descente de cime** sur les rares arbres conservés, les prédestinant à une fin plus ou moins rapide. Lorsqu'elles sont mal proportionnées, elles peuvent provoquer un blocage au niveau de la régénération de la forêt. En effet, avec une mise en lumière trop importante la nature, ayant horreur du vide, va combler le manque avec des espèces buissonnantes à croissance rapide comme les ajoncs, les genêts et autres fougères qui vont bloquer la croissance des semis nécessitant de coûteux travaux de débroussaillage.

<https://foretdordogne.fr/sylviculture-et-environnement/impacts-humains-et-sylviculture/coupes-fortes-et-rases/>

## Produits chimiques en forêt

**Des produits chimiques sont utilisés en forêt** pour limiter la végétation concurrente et les potentielles attaques de ravageurs (insectes, champignons...). Ces traitements ne sont pas sans conséquences sur l'écosystème forestier et les autres milieux le jouxtant.

- Les traitements peuvent toucher un éventail plus large d'espèces que celles ciblées au départ.
- La dérive, c'est-à-dire le transfert des produits vers des zones non ciblées, est plus ou moins fort selon les modes d'application, la météo et les conditions locales.
- L'homologation des produits pour un usage en forêt ne garantit pas l'innocuité vis-à-vis de l'ensemble des espèces susceptibles d'être en contact avec le produit dans l'environnement ; elle offre simplement un niveau de sécurité jugé suffisant.
- Plus le champ d'activité du produit est large, plus il a potentiellement d'impact sur l'espèce cible.
- L'utilisation de produit peut entraîner une substitution de flore sur la parcelle traitée, ce qui peut avoir des conséquences dommageables sur l'écosystème.

<https://foretdordogne.fr/sylviculture-et-environnement/impacts-humains-et-sylviculture/produits-chimiques-en-foret/>



# Politique forestière

Depuis le premier millénaire de notre ère, les différents enjeux liés à la forêt sont extrêmement forts. Les premières législations apparaissent dès cette période où la forêt recule pour satisfaire les besoins humains (agriculture, combustible, construction...).

Aujourd'hui la forêt doit répondre à de multiples demandes sociétales, la production de bois, la préservation de la biodiversité, les loisirs, le développement durable. Le rôle fondamental de la forêt est unanimement reconnu. Pourtant, récolter plus de bois est toujours la priorité malgré le fait que ce ne soit qu'une des facettes rémunératrices de la forêt (séquestration du carbone, services récréatifs...). La gestion garantie « durable » des forêts est sous la responsabilité des rédacteurs d'aménagements et des décideurs qui, conscients de l'échec des pratiques sylvicoles passées face aux accidents climatiques, ont prôné, dans la majorité des cas, la reconstitution à l'identique des peuplements industriels. **Les décisions politiques font fi des analyses d'experts comme l'ONF qui, riche de ses retours d'expérience de gestions forestières, préconisait suite aux tempêtes « une forêt productive plus stable, plus naturelle, plus diversifiée et plus résistante ».**

**“Un écosystème forestier qui fonctionne bien, c'est-à-dire faiblement impacté, est la base de la productivité et donc du bon fonctionnement économique à long terme.”**

**Malheureusement, l'enjeu n'est pas aujourd'hui d'atteindre la gestion durable, mais d'exploiter plus de bois pour l'environnement...** Les préconisations incitent à couper plus de bois en préservant mieux la biodiversité. Voilà une ordonnance bien paradoxale quand on sait qu'un écosystème forestier qui fonctionne bien, c'est-à-dire faiblement impacté, est la base de la productivité et donc du bon fonctionnement économique à long terme. **Les coupes de grandes ampleurs et les substitutions d'espèces d'arbres dans le but de rendre les peuplements plus résistants face aux changements climatiques forment un non-sens en considération des recherches scientifiques dans le domaine.**

## **Pour aller plus loin :**

Un rapport de synthèse des politiques forestières passées et actuelles a été réalisé par le WWF. Ce rapport nous montre la faille immense entre recherche en sciences forestières et les législations en matière d'exploitation «durable» prises par nos décideurs.

[Regard sur la politique des forêts en France](#) par Neymourande.E et Vallauri.D.

<https://foretdordogne.fr/sylviculture-et-environnement/politiques-forestieres/>

# Sylviculture Proche de la Nature

**Seule une sylviculture proche de la nature sait utiliser les capacités des forêts à résister aux différents stress et respecter le plus possible le fonctionnement naturel de cet écosystème.**

La structure recherchée est celle d'une forêt naturelle, une irrégularité à la fois verticale, avec différents étages de végétation et à la fois horizontale, avec des arbres d'espèces et diamètres différents.

C'est pour ces raisons que nous prôtons le mode de gestion en « futaie irrégulière » ou « jardinée ». Elle est dite proche de la nature, les travaux sylvicoles s'y voient beaucoup moins que dans les autres types de sylvicultures. La forêt est toujours debout et peut assurer ses multiples rôles écologiques, économiques, sociaux... Le bûcheron travaille au bénéfice des plus beaux arbres, il leur apporte espace et lumière tout en préservant le sous-étage et les essences accompagnatrices. On parle d'éclaircie.

L'éclaircie consiste en la réduction de la densité d'un peuplement non arrivé à maturité. Elle permet l'amélioration de la croissance et de la qualité des arbres maintenus. Sur une même parcelle, se rencontrent des arbres de tous âges et de toutes dimensions. La production totale de bois de chauffage d'une parcelle éclaircie est équivalente à celle d'un taillis exploité en coupe rase, mais la récolte est étalée dans le temps. Elle peut être pratiquée dans tous les peuplements, qu'ils soient feuillus, résineux ou mélangés.



## Objectifs

**Produire du bois de qualité. Les meilleurs arbres produiront du bois d'œuvre de qualité recherché pour la menuiserie et l'ébénisterie et seront ainsi mieux valorisés.**

- **Récolter des produits intermédiaires.** Du bois de chauffage, des piquets sont exploités lors des coupes d'éclaircies mais aussi des petits sciages visant à favoriser les jolis bois.
- **Diversifier les boisements et encourager une stratification complexe.** La diversification des essences et de l'étagement de la végétation favorisent le bon développement de la forêt.
- **Améliorer la fertilité de la parcelle.** Une meilleure lumière au sol favorise le recyclage de la matière organique essentielle à la croissance des arbres.
- **Limiter les variations brutales de températures et les tassements du sol.** Les coupes rases et le tassement des sols entraînent une simplification dommageable des écosystèmes induisant une perte de productivité.
- **Diminuer la pression du gibier.** La lumière apportée permet le développement d'une strate herbacée et arbustive plus dense. Le gibier aura une pression moins forte sur les arbres et leurs régénérations.



## La mise en place de l'éclaircie

La mise en œuvre nécessite le savoir-faire d'un Gestionnaire Forestier Professionnel.

### 1. Le cloisonnement d'exploitation

L'ouverture des allées de débardage espacées de 20m et de 4m de largeur est indispensable pour le passage du matériel de débardage (quel qu'il soit).

### 2. La désignation des arbres d'avenir

Les plus beaux arbres, droits, sans défauts visibles, dominants et au houppier bien développé sont sélectionnés.

La densité recherchée est de 80 arbres d'avenir par hectare, soit un arbre tous les 10-12 mètres environ.

### 3. Le marquage des arbres gênants

1 à 4 tiges situées dans l'étage dominant qui gênent directement le houppier des arbres d'avenir sont coupés en éclaircie.

### 4. Les arbres et arbustes en sous étage

Ils ne concurrencent pas les arbres d'avenir et sont conservés en accompagnement. Ils ont un rôle bénéfique de protection en gainant le tronc des arbres d'avenir.

## Rotation des coupes et prélèvements

- La coupe d'éclaircie doit être réalisée tous les 6 à 8 ans, jusqu'à l'obtention d'arbres de qualité bois d'œuvre de 150 ans.
- Lors des éclaircies successives, environ 40 à 60 stères sont exploités par hectare.
- Dans tous les cas, le volume de bois prélevé (cloisonnement et éclaircie) ne doit pas dépasser 30 % du volume initial ou 60 stères par hectare.

Ce type de sylviculture peut être pratiquée dans tous les peuplements, de tous âges et de toutes conformations, qu'ils soient feuillus, résineux ou mélangés.

## Autres préconisations de gestion

Ces mesures ont pour but de rétablir un équilibre écologique qu'un grand nombre de nos forêts ont perdu. Les mettre en place permet d'assurer sur le long terme la préservation de tous les bienfaits que procurent les massifs boisés (riche biodiversité, protection de la ressource en eau, stockage du carbone...).

- **Maintenir du bois mort et des arbres habitats** : Le bois mort est un attribut vital de l'écosystème. Il garantit le maintien de la productivité, facilite la régénération naturelle des arbres et offre des microhabitats (ex: cavité dans le tronc) essentiels à la survie d'un très grand nombre d'espèces.
- **Favoriser les arbres d'origine locale** : les graines d'arbres d'origines locales ont plus de chance de pousser que celles issues d'arbres d'origines lointaines. Leurs patrimoines génétiques sont adaptés aux conditions locales, elles pousseront donc mieux.
- **Favoriser les boisements spontanés** : l'enfrichement des anciennes prairies ou zones de culture est bien souvent très mal perçu. Pourtant il est le reflet de la reconquête de la forêt sur des territoires jadis défrichés.
- **Limiter l'extension des espèces exotiques** : les politiques forestières prônent une forme grave d'artificialisation, la plantation d'essences exotiques. Ces espèces d'arbres sont d'origine étrangères et ne poussent pas naturellement dans nos forêts. Elles correspondent à diverses essences introduites par l'homme comme le Robinier faux acacia, le Douglas, le Chêne rouge, etc. Certaines de ces espèces introduites par l'homme sont qualifiées d'envahissantes. Ceci s'explique par leurs dynamiques d'expansion qui surpassent celles des espèces indigènes. L'introduction et la monoculture de ces espèces sont des menaces en termes de biodiversité mais aussi en termes de revenu avec des potentialités plus fortes de dégâts liés aux risques climatiques.
- **Préserver les zones humides en forêt** : les zones humides en forêt couvrent une grande variété d'habitats caractérisés par la présence plus ou moins constante d'eau (mares) et des cours d'eau. La forêt associée à ces zones participe à l'épuration des eaux, à la régularisation des débits et à la stabilisation des berges.
- **Mettre en place des îlots de vieux bois** : nous proposons la mise en place de surfaces laissées en libre évolution où la faune et la flore pourront s'exprimer comme bon lui semble.

## Quand coupe-t-on le bois ?

Ce n'est pas par hasard que les travaux forestiers ont toujours été pratiqués, jusqu'à peu, de mi-octobre à mi-mars. En effet, cela correspond à la période de dormance des arbres, au moment de la descente de sève. Il y a diverses raisons à cela :

- l'absence de sève favorise la qualité du bois d'œuvre (menuiserie, ébénisterie, charpente, lutherie) et du bois énergie (durée de séchage des bûches réduite).
- intervenir dans une forêt en période hivernale évite la propagation de certaines maladies des arbres et une surchauffe brutale des sols si ces coupes avaient eu lieu en période estivale.
- intervenir dans une forêt aux sols ressuyés permet de ne pas trop tasser les sols forestiers, ce qui permet un stress moins important des arbres et une meilleure régénération des semis. Les interventions en dehors de cette période compromettent fortement le cycle de reproduction de la flore et de la faune (nidification, mise-bas, régénération naturelle).

### Pour aller plus loin:

[Livre : « La Futaie Irrégulière – Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature »](#), rédigé en 2006 par Brice de Turckheim et Max Bruciamacchie. Editions Edisud.

[Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois](#) de Etienne Branquart et Sandrine Liégeois.

[In Focus – Managing Forest in Europe](#) Daniel Kraus and Frank Krumm.

<https://foretdordogne.fr/sylviculture-et-environnement/sylviculture-proche-de-la-nature/>



# Les risques de feux de forêt

Avec le dérèglement climatique, nous craignons la multiplication des feux de forêt.

Plusieurs départs de feux ont été signalés sur les communes de Marval, Nontron, etc...tous provoqués par des incendiaires volontaires.

Les feux de forêts sont à 90% provoqués par l'homme.

ce risque sera d'autant plus important que les forêts seront plus artificielles, c'est à dire avec des essences exotiques, des forêts moins denses plus sensibles aux sécheresses, avec moins de bois mort donc moins d'humidité au sol et avec des sols tassés par des engins de travaux forestiers plus lourds.

**“Enrésinement massif dans des écosystèmes naturellement feuillus, avec pour conséquence des sols plus inflammables car la litière y est plus hydrophobe.”**

## Extrait d'article :

“Compte tenu de la responsabilité de l'homme sur les causes du dérèglement climatique et la survenue des grands feux, le contexte nous paraît avant tout propice à questionner notre rapport à la nature. Justement en Méditerranée, très touchée cet été par les grands feux, les forêts bien conservées sont rares. La plupart des forêts sont jeunes et riches en pin d'Alep naturellement inflammables et pyrophiles (dont la reproduction est stimulée par le feu). La pénétration humaine y est forte et les comportements irresponsables. Rien d'étonnant à la fréquence des feux dans ces zones. Or une forêt méditerranéenne dense et peu pénétrée ne brûle que très rarement à l'état naturel. Quant au débroussaillage, **il favorise la pénétration humaine et donc les risques de feux.**”

**“La société actuelle privilégie l'artificialisation en réponse à l'artificialisation.** Geste désespéré qui ne tient pas compte des résiliences des forêts naturelles, qu'il faut laisser s'étendre au lieu d'intervenir. “

“Les héritages anthropiques sont catastrophiques, notamment dans les zones méditerranéennes, mais elles le sont aussi dans les régions aux latitudes plus élevées : fragmentation excessive des forêts qui limite les effets bénéfiques de l'évapotranspiration et des aérosols initiateurs de pluies, perte de sols par érosion, **enrésinement massif dans des écosystèmes naturellement feuillus, avec pour conséquence des sols plus inflammables car la litière y est plus hydrophobe.**”

“D'autres facteurs importants des forêts naturelles ont été perdus dans les forêts surexploitées (donc plus jeunes, moins complexes au niveau de l'architecture et dépourvues de bois morts) : les gros arbres qui agissent en dissipateurs de la chaleur, les sols profonds qui retiennent les eaux de pluie et les pluviocessivats lors des épisodes pluvieux, les sous-bois denses de feuillus qui entretiennent une atmosphère humide dans les sous-étages, **l'absence de bois morts qui sont des accumulateurs d'eau...**”

“Enfin, concernant plus spécifiquement la question de l'accumulation de biomasse dans les massifs forestiers non exploités – souvent soulignée comme un facteur de risque – nous avons vu que les bois morts secs sont certes inflammables mais **la décomposition du bois génère de l'humidité, en plus de l'évapotranspiration du feuillage** (plus prononcée sous feuillus). **Les gros bois morts en particulier sont riches en eau, qu'ils restituent au sous-bois.**”

<https://www.coordination-libre-evolution.fr/megafeux-la-foret-en-libre-evolution-une-solution/>

Voir synthèse en fin de ce dossier : La Dordogne, 3ème département sujet au risque d'incendie forestier.

Le Groupement Lu Picatau partage l'avis du CNPF sur la problématique des feux de forêt. Mais il faut garder en tête que l'export massif de matière dont le bois mort, l'enrésinement massif et le tassement du sol augmentent considérablement les risques d'incendie. Également la création d'accès aux parcelles forestières augmentent les risques d'accidents (Mégots mal éteints, bouteille en verre,..) comme le dit également le CNPF ci-après :

### **CNPF - Prévention feux de forêt :**

*Du fait de la répétition des sécheresses et canicules, nos forêts régionales sont (et seront) de plus en plus exposées au risque « incendie ». Les forestiers publics et privés sont sollicités par les services de l'Etat et les SDIS pour contribuer aux plans de prévention des risques qui se mettent en place. Pour la forêt privée, il s'agit d'intervenir de manière coordonnée pour :*

#### **Des cartes sylvicoles pour prévenir les risques**

- *de sensibilité naturelle (**fort = forêts résineuses et landes** / moyen = forêts mélangées principalement / **faible = autres forêts de feuillus** et forêts ouvertes),*
- *d'aléa induit par les activités humaines (fort = présence de routes départementales, nationales, autoroutes, voies ferrées, zones bâties / moyen = chemins forestiers, zones agricoles, lignes électriques / faible = voies cyclables, chemins et sentiers piétons),*
- *d'activités socio-économiques (nombre d'habitants, fréquentation touristique, indice d'exploitation forestière, présence de sites patrimoniaux et environnementaux),*
- *de capacité de défense du territoire (délais d'accès aux parcelles forestières, maillage de la desserte, présence de pare-feux, points d'eau référencés...*

#### **En bref**

- *mieux partager les données et les connaissances « terrain » avec les pompiers ;*
- *améliorer la cartographie des massifs à risques, notamment en fonction des types de végétation forestière en présence ;*
- *lancer des formations spécifiques pour les propriétaires forestiers afin de les informer des risques et des actions préventives pouvant être mises en place à l'échelle de la propriété ;*
- *intensifier toutes formes de sensibilisation dans les supports de communication existants (sites web, lettres électroniques, revues forestières, fiches techniques).*

**CNPF - Prévention feux de forêt :** <https://ifc.cnpf.fr/n/prevention-feux-de-foret/n:3871>

# Les pistes DFCl

Comme vu précédemment, rendre accessible les parcelles en vue de permettre des interventions rapide des pompiers peut s'avérer contre productif voir négatif. De plus, lors d'un incendie, les secours se focalisent en premier lieu sur la protection des personnes et des biens, et les feux gagnent en surface.

**“La multiplication des pistes forestières sont autant de risques supplémentaires de bouteilles de verre ou de mégots amenés par la facilitation de l'entrée des personnes.”**

“Montant prévisionnel de l'opération : 284 689,55€”



**Autre conséquence indirecte de la création de pistes DFCl** (Voies de Défense des Forêts Contre l'Incendie) est de rendre accessible certaines parcelles et de faciliter leur exploitation comme sur les photos qui suivent sur la commune de Savignac de Nontron - Massif des Cheyroux.

Coupe forte, tassement du sol par les engins qui ont roulés sur toute la surface de la parcelle, perte de la capacité du sol à laisser s'infiltrer l'eau et à la stocker, augmentation des températures en surface du sol, érosion du sol dans la rivière en contrebas. A présager repousse d'un sous-étage buissonnant potentiellement inflammable (ajoncs, genêt et autres fougères, ...).

**En conclusion**, au vu des conséquences d'un tel dispositif qui peut accroître les risques, il serait prudent d'analyser les avantages/risques et de réorienter ces sommes, si nécessaire, vers de l'équipement pompier ou dans la création de zones protégées à utilité environnementale qui conservera l'humidité forestière, par exemple.



# Géologie du Périgord Vert

**Le Périgord Vert présente une grande diversité géologique et pédologique sur un secteur pourtant très restreint.** En effet, la zone s'étend à l'interface de deux grandes entités géologiques que sont le bassin aquitain avec son substrat calcaire et le massif central avec son sous-sol granitique.

**On peut observer plusieurs faciès :**

- Le granite et autres roches métamorphiques du massif central provenant de l'érosion de la chaîne Varisque apparue au Dévonien.
- Les calcaires majoritairement issues des dépôts sédimentaires datant du Crétacé et du Jurassique.
- Une zone de transition où des dépôts sédimentaires datant du tertiaire issus de l'érosion des granites recouvrent les calcaires du bassin aquitain.

De par son positionnement géographique, le territoire est compris dans deux grands bassins versants, celui de la Charente et celui de la Garonne.

Avec sa géologie variée, la densité en cours d'eau est très hétérogène. **Le sous-sol granitique étanche** se caractérise par un nombre important de sources, ruisseaux et zones humides. A l'inverse, le sous-sol calcaire poreux possède peu de cours d'eau mais un grand nombre de pertes, gouffres et grottes.

## Problématique de l'eau

**En Périgord il pleut, oui ça de l'eau, on en a. Mais en surface uniquement et c'est bien là le problème.**

Le secteur du Nontronnais est la limite entre le bassin aquitain, au sud, et le massif central au nord comme vu précédemment. Le bassin aquitain est calcaire et le massif central lui est granitique.

Donc dans notre secteur, qui est granitique, il y a majoritairement des eaux de surfaces issues de la pluviométrie. Peu de stockage d'eau sur le long terme. Peu de nappes phréatiques en connexion directe avec la surface,, il faut en avoir conscience.

Dans les années à venir, nous allons avoir un glissement de la période de pluie. Le même volume d'eau pluviale mais avec une répartition annuelle différente. Avec des périodes de sécheresse plus longues.

**Comment préserver la ressource en eau sur un territoire granitique ?**

Nous avons deux grands leviers : les zones humides et le massif forestier. Donc le rôle de l'arbre.

Le massif forestier, l'arbre, facilite le stockage de l'eau et son épuration. L'action du Groupement Forestier Citoyen Lu Picatau est d'acheter des forêts pour les préserver et y développer une gestion durable. Cela consiste à ne pas pratiquer de coupe rase qui ont forcément un impact sur le cycle de l'eau. Les forêts ont un effet tampon sur le micro climat.

**“Il s'agit donc bien de préserver l'arbre pour préserver la ressource en eau et l'écosystème forestier.”**



Extrait du site de l'ONF :

**“La forêt joue un rôle primordial en matière de préservation de la qualité de l'eau et pour en réguler l'écoulement. S'il n'y avait que ça ! Elle limite également l'érosion des sols et nous protège des risques naturels.”**

*Cette absorption de l'eau en forêt, 6 fois supérieure à celle d'une simple parcelle d'herbe de surface égale, permet également de filtrer l'eau, de la purifier. En effet, dans les eaux issues de la forêt, les concentrations en nitrates et en produits phytosanitaires sont considérablement réduites (moins de 5 mg/l pour les nitrates).*

[http://www1.onf.fr/gestion\\_durable/++oid++5ae7/@/@display\\_advise.html](http://www1.onf.fr/gestion_durable/++oid++5ae7/@/@display_advise.html)

---

## En Corrèze, la sécheresse provoque des pénuries d'eau potable

La Corrèze, située à la porte du Bassin aquitain, est rattachée au Massif central. Elle est composée de trois zones géologiques différentes : granitique sur la majeure partie de son étendue, gréseuse au sud-ouest, calcaire au voisinage du Quercy.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie\\_de\\_la\\_Corr%C3%A8ze](https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_de_la_Corr%C3%A8ze)

**“La rivière qui alimente, en Haute Corrèze, les sept communes du plateau de Bort-les-Orgues, est à sec. Conséquence, des camions-citernes sillonnent les routes pour alimenter en eau potable les habitants concernés.”**

-

**« En 2003 déjà, la situation avait été critique, déplore aussi Michel Croquet qui, depuis, observe chaque année un tassement plus important de la rivière Lys. La sécheresse nous avait obligés à rechercher de nouvelles ressources en eau. Trois nouveaux forages avaient alors été réalisés mais les autorisations administratives n'ont pas suivi. »**

-

**“Veolia surveille en permanence le niveau de l'eau et n'écarte pas, selon les maires interrogés, l'hypothèse d'une complète pénurie. Dans ce cas, la distribution de bouteilles d'eau pourrait être décidée.”**

<https://www.la-croix.com/France/En-Correze-secheresse-provoque-penuries-deau-potable-2019-08-26-1201043219>

La source de Lys qui est concernée dans cet article est pourtant entourée de forêts, mais des forêts de plus en plus enrésinées et par conséquent avec un fort tassement qui empêche l'infiltration et le stockage de l'eau.



[https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=2.4524318393537308.45.52287275994951&z=15&l0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&l1=CADASTRALPARCELS.PARCELLAIRE\\_EXPRESS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&permalink=yes](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=2.4524318393537308.45.52287275994951&z=15&l0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&l1=CADASTRALPARCELS.PARCELLAIRE_EXPRESS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&permalink=yes)

**En conclusion**, il faut être prudent sur la gestion forestière et sur les intentions d'apporter un changement d'espèces en partant du principe que nous aurons un climat méditerranéen, ce qui n'est aucunement certain. Le travail du sol, son tassement, et le remplacement de parcelle feuillus, même des taillis déperissant, risque de diminuer le potentiel de stockage de l'eau dans le sol.

De plus, le résineux par sa forme retient l'eau sur ses branches, empêchant l'eau d'atteindre le sol. Cette eau au lieu d'être stockée, s'évapore accentuée par l'effet d'albédo. Les zones sombres ont un pouvoir d'accumulation de chaleur et réfléchissent la lumière, d'où une augmentation de chaleur en parcelle résineuse et une évaporation rapide de l'eau tombée sur les branches.

---

## INTERCEPTION DES PRÉCIPITATIONS PAR LE COUVERT FORESTIER

*Dans la mesure où une fraction de l'eau interceptée est localisée au niveau des feuilles, la transpiration est alors remplacée par une évaporation directe.*

*Les phénomènes d'interception ont été étudiés dans trois peuplements résineux et un peuplement feuillu. Les précipitations arrivant directement au sol sont exprimées en fonction des précipitations incidentes et de l'éclairement relatif. A la suite de ces résultats, une méthode d'évaluation des précipitations sous le couvert est présentée.*

*Il est évident que la connaissance des influences des différentes espèces et des différents peuplements devrait permettre un aménagement plus rationnel. **Ces considérations peuvent alors conduire à suivre une politique différente de celle qui ne viserait que la production maximum de bois.***

*Les résultats précédents ont montré que l'on pouvait lier l'eau au sol à l'éclairement relatif et on a vu que les quantités arrivant au sol pouvaient être très différentes, suivant que l'éclairement relatif était fort ou faible, d'où, en fin de compte pour le sol, une alimentation variable en eau. Ici, apparaît le problème des régénérations naturelles en forêt. D'une façon générale, on lie l'apparition des régénérations à l'éclairement, mais la lumière n'est peut-être pas le seul facteur limitant, l'alimentation en eau pourrait aussi entrer en ligne de compte. Dans certaines stations présentant des sols à capacité de rétention faible (sol sableux par exemple) et un couvert à pouvoir d'interception important, il est possible qu'une mauvaise alimentation estivale en eau soit la cause des échecs de régénération. Le problème est d'autant plus complexe que l'essence à régénérer est une essence d'ombre (hêtre par exemple) et que, par conséquent, une ouverture du couvert n'améliore pas la situation.*

**Interception des précipitations par le couvert forestier** .G. Aussenac

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00881987/document>

## LES ARBRES : ÉLÉMENT ESSENTIEL DU CYCLE DE L'EAU ?

*La végétation – plus particulièrement les arbres – se trouve à l'interface entre l'air et le sol. Cette position lie eau et forêt par des échanges où les arbres jouent un rôle significatif dans l'accomplissement du cycle de l'eau. Ces échanges peuvent être influencés par les pratiques sylvicoles, qui vont modeler le couvert forestier (essences, traitement sylvicole, densités des arbres, travaux et coupes...), ainsi que l'activité biologique des sols.*

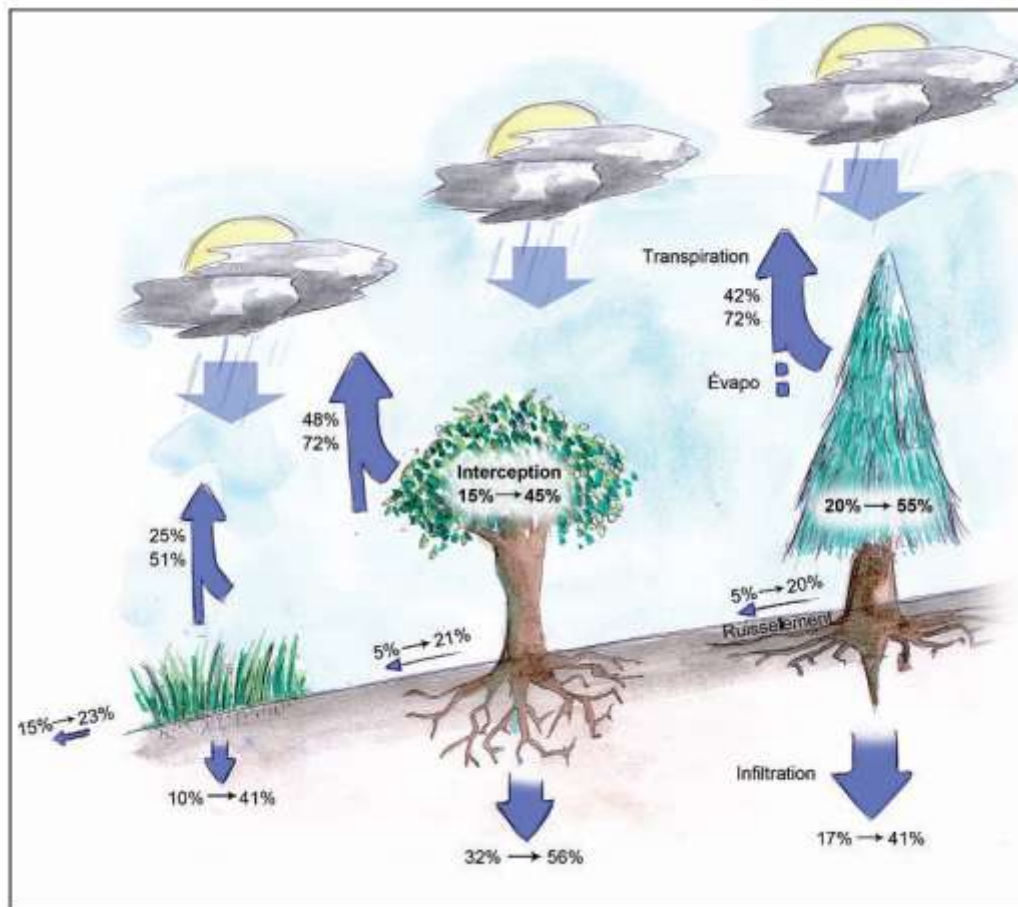
**Les arbres interviennent principalement sur le retour de l'eau à l'atmosphère, sur l'interception des précipitations et sur le drainage de l'eau dans le sol.**

*Dans certains cas, les forêts, notamment résineuses, interceptent davantage d'eau que les prairies et cultures : de quelques unités pour cent à plus du double.*

*La plupart des résineux interceptent davantage d'eau que les feuillus, et ceci dès les jeunes stades (Aussenac et Boulangeat, 1980), en raison de leur L.A.I. élevé (6 pour le Douglas et 7 pour l'Épicéa contre 4,5 pour le Chêne et 5,5 pour le Hêtre, Bréda et Roman-Amat, 2002) et de leur phénologie, qui assurent une évapotranspiration plus efficace et plus longue à l'échelle de l'année (Aussenac, 1968).*

Dans le cas précis du massif de la Chartreuse (Isère et Savoie), une étude montre que, depuis le milieu du XIXe siècle, les pertes en eau pour les sols et le réseau hydrographique se seraient accrues de 100 mm/an en raison de l'interception liée à la recolonisation forestière. En effet, une faible proportion de l'eau interceptée est absorbée par le couvert végétal et la plus grande partie de l'interception est évaporée (Aussenac, 1981, in Dumas, 2011). D'autres études confirment cette situation et indiquent que 80 % de l'interception (communication personnelle Granier, 2012) sont à considérer en perte (départ vers l'atmosphère) dans le bilan hydrique des sols (Morton, 1984 ; Bultot et al., 1990 ; Humbert et Najjar, 1992 ; Carlyle-Moses, 2004 ; Pieffer et al., 2005 ; in Cosandey, 2006).

Grâce aux très nombreux travaux menés sur les relations entre eau et forêt, les mécanismes qui régissent les phénomènes abordés ici sont connus. La recherche demeure nécessaire pour affiner les connaissances relatives à certains phénomènes, aux pratiques sylvicoles et aux essences forestières, dans un contexte éprouvé par le changement climatique et où les besoins énergétiques évoluent rapidement. Toutefois, le rôle du forestier pour maîtriser les flux d'eau est certainement plus réduit que pour la qualité de ces eaux car les quantités d'eau sont liées aux conditions pédologiques.



**“L’approfondissement des connaissances pour améliorer les pratiques est d’autant plus nécessaire que les probables conséquences – propres et conjointes – liées au changement climatique et aux besoins énergétiques futurs impacteront davantage l’eau et la forêt et déstabiliseront ainsi des écosystèmes et des modes de gestion déjà fragilisés.”**

[http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/51600/145\\_162\\_Rev.for.fr.2\\_2013.pdf;sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/51600/145_162_Rev.for.fr.2_2013.pdf;sequence=1)

## 6 Naturalité Lettre n°21 Les indignés de la forêt

### Pour l'auto adaptation des forêts face au réchauffement climatique

Durant cet été, les médias ont beaucoup relayé l'inquiétude des forestiers face aux effets de la sécheresse actuelle. Mais on entend peu ou pas les défenseurs de la nature s'exprimer sur le sujet.

**Toujours le même refrain : le réchauffement climatique menace nos forêts, adaptons-les à ce nouveau climat.** On souligne la sécheresse, on pointe les herbivores qui contrarient la régénération naturelle de la forêt mais pas un mot sur la gestion sylvicole, comme si la sylviculture était neutre dans cette histoire.

**Si les conifères meurent massivement c'est bien parce que la nature sanctionne de façon magistrale les erreurs des sylviculteurs** qui ont planté ces espèces en dehors de leur aire naturelle en peuplements mono spécifiques, plus fragiles face aux aléas climatiques et biologiques.

Depuis le Grenelle de l'environnement, les forestiers doivent produire plus de bois, ce qui les conduit à pratiquer des fortes éclaircies dans des peuplements qui sont restés longtemps assez denses. **Ces éclaircies menacent les essences qui ont besoin d'ombre comme le sapin et le hêtre et qui ne supportent pas une mise en lumière trop forte.** L'idéal pour ces arbres est d'avoir la tête au soleil et

les pieds à l'ombre, or ces éclaircies menacent l'ambiance forestière humide, surtout face à de fortes sécheresses.

De plus, les fortes éclaircies altèrent la décomposition de la litière et le recyclage des nutriments en diminuant la diversité des organismes détritvires du sol. **Le réchauffement climatique fait peser un risque sur la forêt qui intéresse les industriels, mais ce risque sera d'autant plus important que les forêts seront plus artificielles, c'est à dire avec des essences exotiques, des forêts moins denses plus sensibles aux sécheresses, avec moins de bois mort donc moins d'humidité au sol et avec des sols tassés par des engins de travaux forestiers plus lourds.**

Qui plus est, le rajeunissement des forêts lié aux prélèvements actuels, réduit les capacités de la forêt à être un puits de carbone efficace. En effet, quand une forêt fabrique plus de bois qu'elle n'en perd, elle absorbe alors plus de gaz carbonique qu'elle n'en émet. Il vaut donc mieux laisser vieillir les forêts. Vouloir adapter la forêt au climat relève de l'arrogance humaine et du refus d'accompagner ce changement dont nous sommes responsables alors qu'il faut plus que jamais travailler avec la nature et non contre elle.

Plus on veut s'éloigner du mode de fonctionnement naturel d'une forêt et plus cela coûte cher en énergie manuelle, mécanique et chimique, donc en argent. Il faut réduire les facteurs de vulnérabilité qui rendent les forêts encore plus sensibles au réchauffement climatique.

Pour cela, il faut renforcer les capacités d'auto adaptation des forêts et miser sur les essences autochtones, des forêts à structure irrégulière avec un mélange d'espèces et d'âges différents, des rotations de coupes plus longues, des peuplements matures plus denses et du bois mort au sol. Il faut également développer des forêts en libre en évolution où l'adaptation se fera naturellement et dont nous aurons des leçons à tirer pour les forêts exploitées. n

Jean-Claude Génot

[http://www.forêts-sauvages.fr/automne\\_modules\\_files/pdocs/edited/r146\\_10\\_naturalite\\_21.pdf](http://www.forêts-sauvages.fr/automne_modules_files/pdocs/edited/r146_10_naturalite_21.pdf)



# **Bernard Bousquet - écologiste et écologue forestier.**

## **Associé Lu Picatau.**

“Il y a urgence à doter la Dordogne d'un nombre suffisant d'espaces protégés. Ils demeurent très peu nombreux : aucune réserve biologique, une ou deux réserves naturelles, aucun parc national, un parc régional privilégiant l'économie sur la conservation (exemple des monocultures intensives de résineux et des coupes rases sur le plateau de Millevaches), un petit nombre (4) d' Espaces Naturels Sensibles de superficie réduite, dont la gestion conservatoire est critiquable (privilégiant le tourisme sur la protection de la biodiversité). Le nombre des ENS n'a pas évolué depuis 2000, alors que la taxe départementale prélevé sur les permis de construire (TDENS) permettrait au département de faire des acquisitions foncières dans les secteurs de haute naturalité, par exemple dans les vieilles forêts, les zones humides et les pelouses sèches, et confier leur gestion à des organismes habilités (CEN, Associations de protection de la nature...)”.

<https://territoiremagazines.com/2021/05/08/tribune-plaidoyer-pour-la-nature-en-dordogne-par-bernard-bousquet-ecologiste-et-ecologue-forestier/>

« En Dordogne, on s'acharne à convaincre les propriétaires forestiers de rajeunir leurs forêts ! À privilégier la plantation (gourmande en énergie) à la régénération naturelle »

<https://territoiremagazines.com/2021/07/13/tribune-impots-sur-les-espaces-naturels-sensibles-lecologue-bernard-bousquet-demande-au-president-du-departement-de-la-dordogne-quel-usage-en-est-fait/>

---

## **INF (Inventaire Forestier National) : Avis de technicien**

### **Associée Lu Picatau.**

Avis personnel du technicien IFN associée Lu Picatau :

**“De mon point de vue, la coupe rase est catastrophique ; export de matières organiques, appauvrissement et déstructuration des sols, perte de biodiversité, risque de glissement de terrain en pente, bilan carbone... mais tout ça, on le sait déjà !**

**Par expérience notamment dans ma petite parcelle de châtaignier où il y a pas mal de dépérissement, il est tout à fait possible de rétablir une vitalité au peuplement en pratiquant des coupes raisonnées uniquement sur des arbres morts et en laissant même un ou deux morts par cépées (suivant la taille de la cépée). c'est ce que j'ai pratiqué l'automne dernier et cette automne je n'ai jamais eu autant de châtaignes et d'aussi grosses !**

le rapport de l'IF suite aux données de dépérissement (demandées par le DSF = Département Santé Forêt) que nous prenons sur le terrain.

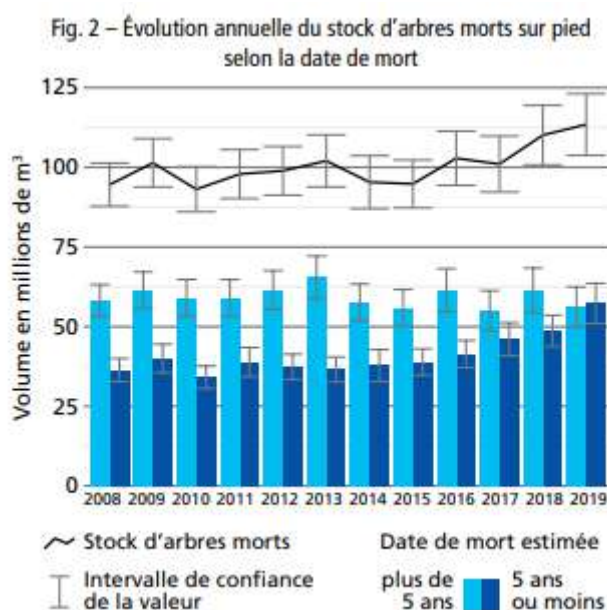
- le lien vers la fiche sanitaire du [châtaignier éditée par le CNPF : Châtaignier - CNPF - Centre national de la propriété forestière](#)

- le lien vers le site du DSF : [Le Département de la santé des forêts : rôle et missions | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

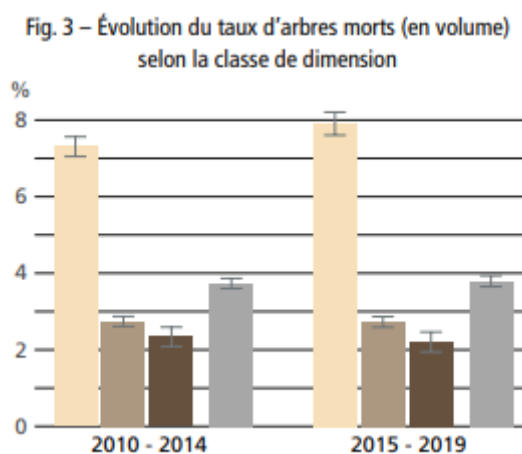
# L'IF : Santé des forêts, Analyse principales données sanitaires - Nov 2021

[https://drive.google.com/file/d/1UGIGKjVwPAaUVV-Hd\\_cmu-fucVPTm\\_ej/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1UGIGKjVwPAaUVV-Hd_cmu-fucVPTm_ej/view?usp=sharing)

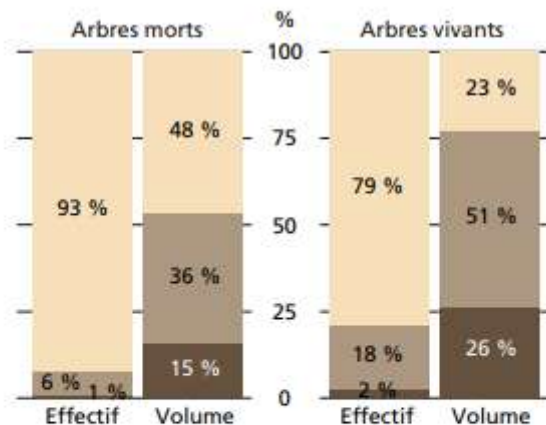
Le stock d'arbres morts sur pied augmente Le stock des arbres morts en forêt s'élève pour la période 2015-2019 à 104 millions de m<sup>3</sup>. Rapporté à celui des arbres vivants (2 754 millions de m<sup>3</sup>), les arbres morts représentent donc 3,5 % du stock de bois sur pied présent en forêt (encadré 2). Le stock des arbres vivants est en hausse continue depuis des décennies (+60 % en 35 ans). Celui des arbres morts est relativement stable jusqu'en 2017, proche des 100 millions de mètres cubes (figure 2). Depuis, une augmentation du stock d'arbres morts de moins de 5 ans est observée (+30 %), dû aux différents stress climatiques ou sanitaires subis par la forêt.



En seulement 5 ans, le taux d'arbres morts augmente significativement pour les petits bois, mais il n'y a pas d'évolution significative pour les moyens, gros et très gros bois.



En effectif, plus de 90 % des arbres morts sont des petits bois . **Les gros bois et très gros bois représentent moins de 1 % des arbres morts** (figure 4). En volume, les petits bois ne représentent plus que la moitié du volume mort et les moyens bois en constituent plus du tiers. En termes d'effectif et de classe de dimension, les proportions d'arbres morts sont assez différentes des proportions d'arbres vivants. Elles sont relativement stables depuis le début des observations.



3 - Les arbres morts lors de la tempête Klaus de 2009 ne sont pas comptabilisés.

4 - Classes de dimension :

- Petits bois : 7,5 cm ≤ diamètre à 1m30 < 22,5 cm
- Moyens bois : 22,5 cm ≤ diamètre à 1m30 < 47,5 cm
- Gros et très gros bois : diamètre à 1m30 ≥ 47,5 cm
- Toutes dimensions

# Avis de Sylviculteur

## Associé du GFC Lu Picatau.

**“Le bois d’œuvre (servant à stocker le carbone comme le martèle le plan de relance forestier) est beaucoup plus important en qualité et quantité dans une forêt en régénération naturelle”**

### **Comment envisager une gestion forestière pérenne dans ces conditions ?**

Avec une sylviculture à l'arbre et un couvert continu permettant à la forêt de réguler l'humidité au sol et de la restituer dans l'air par évapotranspiration (rôle de climatiseur).

### **Quelles sont les pratiques à éviter impérativement ?**

Les coupes à blanc nécessitent de replanter car les sols nus mettront trop de temps à reconstituer une forêt et par conséquent à stocker du carbone,

Il est avéré que les plantations ont de plus en plus de mal à fonctionner. Des plantations sont faites deux fois par manque de résultat et les taux de reprise ne sont parfois pas satisfaisants due souvent aux biotopes non adaptés à l'arbre planté.

Sans parler des pénuries de plants produits dans des conditions de biotopes complètement différent de leur destination de plantation finale, arrachés puis stockés en chambre froide avant d’être plantés sur des sols dépourvus de mycélium et de conditions propices à leur bien-être puis croissance.

**Dans la nature une graine pousse que si toutes les conditions sont là** pour lui permettre de pousser et la croissance d'un arbre issu de régénération naturelle est beaucoup plus importante que celle d'un arbre planté (due à son système racinaire plus développé et à son biotope forcément adapté).

Le bois d’œuvre (servant à stocker le carbone comme le martèle le plan de relance forestier) est beaucoup plus important en qualité et quantité dans une forêt en régénération naturelle de par la densité des tiges qui se gainent entre elles.

**Exemple de plantations non adaptées :** Du mélèze habitué à pousser sur sol pauvre planté sur sol riche, le plant pousse trop vite et tombe car il n'a pas eu le temps de faire assez de lignine pour se tenir droit.





Les taillis de châtaignier ne sont pas concernés par la replantation mais leur station de prédilection étant les sols drainants il est très sensible au stress hydrique, plus les maladies et insecte parasite qui le touche, on peut dire que son avenir est compté, on voit souvent des chênes qui s'implante dans les forêts dépérissantes

**Quelles services annexe la forêt apporte t'elle qu'il s'agit de mettre en avant. La production de bois devenant secondaire ?**

Chasse, randonnée, climatiseur, biodiversité, fixation des sols, érosion, stockage de carbone dans les sols (que pour les forêts naturels à couvert continu car après coupe rase le taux de carbone dans les sols est relatif), abris de faune et flore spécifique, absorption de l'eau, nappe phréatique, régulation des cours d'eau, diminution des risques d'inondation, paysager, ....

**Pour aller plus loin:**

**Le Label "Bas Carbone" à Cussac à du plomb dans l'aile :**

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-28-octobre-2020>

**SYNTHÈSE**  
**Le changement climatique en forêt.**

## **Le réchauffement climatique fait peser un risque sur la forêt.**

**Le réchauffement climatique fait peser un risque sur la forêt**, mais ce risque sera d'autant plus important que les forêts seront plus artificielles, c'est à dire avec des essences exotiques, des forêts moins denses plus sensibles aux sécheresses, avec moins de bois mort donc moins d'humidité au sol et avec des sols tassés par des engins de travaux forestiers plus lourds.

- **L'idéal pour ces arbres est d'avoir la tête au soleil et les pieds à l'ombre**, or les éclaircies fortes et les coupes rases, menacent l'ambiance forestière humide, surtout face à des fortes sécheresses.
- **Vouloir adapter la forêt au climat relève de l'arrogance humaine** et du refus d'accompagner ce changement dont nous sommes responsables alors qu'il faut plus que jamais travailler avec la nature et non contre elle.
- **Il faut renforcer les capacités d'auto adaptation des forêts** et miser sur les essences autochtones, des forêts à structure irrégulière avec un mélange d'espèces et d'âges différents, des rotations de coupes plus longues, des peuplements matures plus denses et du bois mort au sol.
- **Les résineux sont moins efficaces que les feuillus** sur le plan de la lutte contre le changement climatique.
- **La conversion des feuillus en résineux modifie le pouvoir réfléchissant des arbres**, la rugosité de la canopée (la capacité à plus ou moins laisser passer la lumière) et l'évapotranspiration du sol, plus soumis à la lumière dans les plantations de résineux que dans les forêts de feuillus.
- **Les forêts anciennes les moins perturbées par l'homme continuent à absorber plus de carbone atmosphérique qu'elles n'en rejettent**. L'ensemble des données scientifiques contredit l'affirmation qu'une forêt jeune est plus efficace sur ce point, affirmation colportée au départ par les industries de la biomasse mais hélas de plus en plus reprise parmi les décideurs et même les forestiers de métier.
- **Le changement climatique qui sert de prétexte fallacieux visant à raser des écosystèmes forestiers** pour les remplacer par des plantations monospécifiques d'essences soi-disant plus résistantes à la sécheresse. Or une forêt complexe, diversifiée et vieille de plusieurs siècles est plus résiliente qu'un boisement composé d'une seule essence.
- **Il faut également développer des forêts en libre en évolution** où l'adaptation se fera naturellement et dont nous aurons des leçons à tirer pour les forêts exploitées.

Informations recueillis auprès d'écologues, géobiographe, ethnobotanistes, techniciens forestiers, ancien agent ONF, technicien INF, ... , et tous associé.e.s du GFC Lu Picatau.

**SYNTHÈSE**  
**Le risque de feux de forêts.**

## **La Dordogne, 3ème département sujet au risque d'incendie forestier.**

Avec sa surface de 418 000 hectares de forêt, la Dordogne se hisse au 3e rang des départements les plus boisés de France. « 67% de feuillus, 33% de résineux » qui s'établirait aujourd'hui à 60%-40%.

**La Dordogne est à peu près au même niveau de risque que la Corse.** Certes, les forêts périgourdines bénéficient d'un « maillage plus serré des centres de secours » des sapeurs-pompiers, de dessertes qui facilitent l'accès aux feux, qui « permettent des interventions plus rapides », abaissant de fait les conséquences dommageables des incendies. Reste que « le recours aux canadiens s'impose chaque année ».

### **Des risques grandissants ?**

- **L'aléa incendie progresse avec le changement climatique.** Charge à nous de ne pas l'augmenter par ailleurs par nos actions brutales et d'ampleur sur la forêt.
- **Le remplacement des feuillus par des résineux,** déjà en marche, risque d'empirer les risques de feux de forêts. Leurs aiguilles empêchent l'eau de pluie d'atteindre le sol, qui ensuite s'évapore en laissant un sol sec.
- **Le % d'humidité** relatif en forêt est un facteur important qui semble jouer fortement si ce taux devient très bas du fait du contexte et de la météo du moment. Les mégas feux se propagent d'autant plus vite si le % d'humidité est proche ou inférieur à 15%, contre 25 à 30% minimum en plein été.
- **La sylviculture,** la sélection d'essences moins inflammables, la non standardisation des massifs forestiers et l'hétérogénéité, en maintenant des feuillus et de la diversité sont aussi une bonne manière de lutter contre les incendies, et notamment contre des incendies majeurs très rapides et massifs. Le feu quand il est restreint en surface et en ampleur n'est pas un souci pour la forêt qui sait s'en accommoder très bien.
- **Dès qu'un incendie se déclare** les secours se focalisent en premier lieu, sur la protection des personnes et des biens et les feux gagnent en surface.
- **Le bois mort fait partie de la forêt et globalement nos forêts manquent de bois mort.** Il est indispensable non seulement pour la biodiversité, la fertilité mais aussi pour maintenir l'humidité des sols. Des études montrent que le risque incendie est plus élevé dans les forêts exploitées que dans les forêts non-exploitées parce que l'humidité des sols et le microclimat sont modifiés par l'exploitation forestière..

### **Que faire pour diminuer ce risque ?**

- **Prenons garde sous prétexte de risque "incendie"** croissant de ne pas artificialiser encore plus nos forêts.
- **Le bois mort peut certes être un combustible supplémentaire, mais** dans certains cas, surtout avec les moyens et gros bois morts à terre, peuvent aussi être une source d'eau (eau biologique contenue dans les cellules) et d'humidité en forêt permettant de limiter ainsi le risque de propagation d'incendie.
- **Enlever le bois mort en forêt n'est donc pas toujours la meilleure solution,** surtout si le bois mort n'est pas disposé en andains post coupe rase, mais disséminé au sol dans la forêt.
- **La multiplication des pistes forestières sont autant de risques supplémentaires** de bouteilles de verre ou de mégots amenés par la facilitation de l'entrée des personnes

- **Une chasse préventive aux bouteilles en verre** et tessons en forêt et surtout en bordure de route et piste.
- **L'entretien des coupes feux**, des talus et fossés, et la multiplication points d'eau semble d'un intérêt certain.
- **Créer des panneaux indicatifs**, sensibilisation du public.
- **Nous préservons la forêt, du moins nous conservons sa résilience, tant que nous maintenons sa diversité et son couvert (humidité)**. En cas d'incendie sévère, les conditions de lutte sont plus favorables en Dordogne que dans le midi méditerranéen (accès, points d'eau), mais ça n'empêche pas de penser à réduire la combustibilité (ou l'inflammabilité) des forêts,

« Si l'on éradique 50 000 ha de châtaigniers comme c'est acté, le paysage de la Dordogne va se transformer radicalement »

Informations recueillis auprès d'écologues, géobiographe, ethnobotanistes, techniciens forestiers, ancien agent ONF, technicien INF, ... , et tous associé.e.s du GFC Lu Picatau.

## **SYNTHÈSE** **L'eau en forêt**

### **Protéger les forêts pour protéger l'eau, donc la vie.**

"Pas seulement celle de la faune et de la flore, mais toute la vie, de toutes les espèces, nous, humains, compris. Et si cette protection des sols et de la résilience forestière naturelle, qui a juste besoin du temps et de l'espace nécessaire, ne devient pas une priorité absolue, si l'on ne prend pas conscience qu'il faut dès à présent s'adapter au temps dont elle a besoin, et non plus essayer de l'adapter au temps de nos courtes générations, alors nous allons, très vite, le payer. Très cher."

« A la seizième forêt qu'ils m'ont rajoutée, j'ai dit stop... »

[L'Agora par Invité.e.s | 16 décembre 2019](#)

**La question est de savoir comment prélever le bois dont notre société a besoin sans hypothéquer les fonctions fondamentales des forêts sur la biodiversité, l'eau et le climat.**

#### **En conclusion,**

La question du changement climatique est une question aussi sérieuse que complexe qui touche et interroge chaque citoyen.

Nos actions d'aujourd'hui auront des conséquences sur les conditions de vie futures.

L'ambition du PCAET, tant dans sa stratégie que dans sa mise en œuvre suppose de s'éloigner des seules considérations économiques, et ce au profit de services d'intérêt commun, des services que nous offrent indéniablement une forêt diversifiée et vivante qu'il convient de préserver pour des conditions de vie souhaitables.

Par ce dossier, nous souhaitons démontrer notre vigilance quant à l'évolution des conséquences du changement climatique sur notre territoire, et des actions qui seront menées. En réunissant la parole de riverains, de propriétaires forestiers, de scientifiques, de personnes de métiers de la forêt et du bois, nous formulons notre volonté de dialogue entre les acteurs du territoire local.



Monsieur Serge LASTERE

**Collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE**

Lieu-dit LES FARGES

24470 SAINT-SAUD LACOUSSIERE

Tél : 07 85 31 74 16

Objet : **Thème de l'éolien dans le PCAET et PLUI**

Communauté de communes Périgord Nontronnais

A l'attention de Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les vice-Présidents

Délégués adjoints, membre du Bureau

48-50 rue Antonin Debidour

24300 NONTRON

LES FARGES, le 18 février 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs Membres du Bureau,

Le collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE, dont je suis le porte-parole, a été créé pour regrouper des opposants au projet éolien de la commune de Saint-Saud Lacoussière.

Nous nous sommes également opposés au projet éolien de Milhac de Nontron en participant en nombre à l'enquête publique dont la mairie de Saint-Saud Lacoussière avait été désignée comme second siège de l'enquête publique par Monsieur le préfet de la Dordogne tenant compte de la proximité envisagée du site d'implantation avec cette commune.

Ces habitants de la commune de Saint-Saud Lacoussière ont le souhait de participer à l'élaboration du Plan Climat (PCAET) et du PLUi qui sont en cours d'instruction au sein de la Communauté de communes Périgord Nontronnais.

L'élaboration du PCAET est l'occasion pour les habitants de faire part de leurs observations sur différents thèmes, et en ce qui nous concerne, d'évoquer les énergies renouvelables dont l'éolien est sans doute le sujet le plus clivant. Cependant, si ce sujet a pu sembler être tabou pour beaucoup de monde y compris des élus, nous devons maintenant l'évoquer en recherchant la plus grande tolérance et écoute entre les différentes parties « pro-éoliennes » et « anti-éoliennes ».

Notre collectif propose à votre assemblée de développer notre point de vue en nous appuyant sur les nouvelles mesures qui ont été présentées par la Ministre de la transition écologique et prescrites dans la nouvelle loi 3DS dont la promulgation ne saurait tarder pour prendre en compte l'acceptabilité de l'éolien dans les territoires ainsi que les freins à son développement.

Nous vous adressons un document qui présente d'une part un diagnostic succinct de l'éolien dans le territoire de la CCPN et d'autre part nos différentes demandes argumentées pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme et le Plan Climat.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ce courrier ainsi que le document et pièces jointes à l'ensemble des Membres du Bureau de la CCPN qui sont également destinataires.

Nous ne verrons pas d'inconvénient si vous souhaitez étendre la diffusion à l'ensemble des conseillers communautaires.

Nous vous remercions par avance pour le meilleur accueil que vous voudrez bien réserver à notre courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, délégués adjoints, membres du Bureau, l'expression de nos sentiments dévoués.

Serge LASTERE

Pour SAUVONS LA QUEUE D'ANE

Commune de SAINT-SAUD LACOUSSIERE



**COLLECTIF DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

**DECLARATION D'INTENTION**

**PARTICIPATION AU PCAET ET AU PLUi-H DE LA CCPN**

Pour répondre au courrier de Madame Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPN, nous vous informons que le Collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE, associé pour l'occasion à la SEPANSO Dordogne, souhaitent participer et œuvrer à la construction du Plan Climat et à l'élaboration du PLUi-H comme l'invite Madame Araud-Razou.

Un dossier vous sera transmis dès que sa validation sera possible par les membres du Collectif et le conseil d'administration de la Sepanso Dordogne.

Le collectif s'engage dans l'information des habitants des territoires de la CCPN, mais aussi des élus de conseils municipaux, des élus communautaires, des élus du conseil départemental.

Nous traiterons les différents axes d'étude proposés par la délibération CC-DEL-2021-139 votée à l'unanimité des membres communautaire réunis le 9 décembre 2021 dont plusieurs d'entre eux ont retenu notre attention :

- **Développement économique** : Préserver les filières forestières,
- **Maîtrise et consommation foncière** : organiser l'urbanisation tout en préservant l'environnement,
- **Patrimoine bâti paysager** : Préserver et mettre en valeur la qualité urbaine paysagère et l'architecture du territoire,
- **Patrimoine naturel-Risques** : Préserver la **qualité de notre cadre de vie et de notre environnement** - Préserver les espaces naturels remarquables - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- **Équipements / infrastructures** : Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire.
- **Modalités de concertation à destination de la population** : mise à disposition de canaux d'information et de participation - organisation de réunions publiques, mise à disposition d'un registre en mairie.

Dans un premier temps vous trouverez ci-joint un premier document qui présente les observations sur le diagnostic proposé et nos propositions pour une meilleure compréhension de ce diagnostic.

**Un bilan concernant les différents thèmes examinés, les réponses apportées, ainsi qu'une analyse de la concertation appliquée, la qualité des échanges et des relations entre les différents acteurs, entre les élus et les administrés sera présenté lors de la finalisation de ces deux dossiers.**

Vous trouverez ci-dessous un exemple de communication d'informations transmises à de nombreux habitants de nos communes.

-----

L'urgence climatique nous contraint à agir. Notre responsabilité est engagée. Il faut trouver dans l'immédiat les réponses adaptées pour sauver ce qu'il y a encore à sauver afin de maîtriser au mieux l'élévation de la température.

LE PLAN CLIMAT - (Plan Climat Air Energie Territorial) est un des outils qui permet de trouver des améliorations au problème du climat.

Nous devons participer à son élaboration en faisant part de nos idées, peut-être aussi de nos revendications pour améliorer notre cadre de vie, pour limiter nos consommations, nous adapter au changement nécessaire.

Le collectif **SAUVONS LA QUEUE D'ANE**, membre de la SEPANSO Dordogne, s'engage pour faciliter la diffusion des informations auprès :

- des habitants des territoires de la CCPN et voisins
- des élus des conseils municipaux
- des élus communautaires
- des élus du conseil départemental.

Vous pouvez suivre l'évolution de l'instruction de ce Plan Climat sur le site internet de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais : [www.perigord-nontronnais.fr](http://www.perigord-nontronnais.fr)

Une adresse mail a été mise à disposition pour envoyer vos idées, vos suggestions voire vos revendications :

mail : [concertation@ccpn.fr](mailto:concertation@ccpn.fr) (objet : PCAET)

par courrier : [Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, Service PCAET, 48-50 rue Antonin Debidour, 24300 Nontron](#)

Le Collectif **GCO Transition Citoyenne en Périgord Vert** vous propose également des informations, des échanges entre citoyens, un portail PCAET où vous pouvez déjà déposer vos idées, vos contributions. :

[www.http://gco.ouvaton.org/pcaet](http://www.gco.ouvaton.org/pcaet)

Une consultation électronique sera prévue à la fin de l'instruction.

Vos dernières contributions pourront compléter votre participation attendue. Nous vous informerons de la date d'ouverture de cette consultation.

A l'occasion de ce PCAET, de nombreux thèmes peuvent être abordés et développés. Parmi ceux-ci, le Collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE compte évoquer :

- la protection et la sauvegarde de la forêt de nos territoires
- la protection et la sauvegarde de la biodiversité
- la prise en compte des informations recensées par les différentes études de l'environnement suite à l'instruction des projets éoliens par la création d'une base de données.
- la modification des cartes communales en participant à l'élaboration du PLUi-H en cours dans la CCPN
- la prise en compte de son avis et de celui des habitants des territoires concernant la cartographie des "zones favorables à l'éolien" qui va être présentée très prochainement par les préfectures de Région et de la Dordogne suite à l'instruction ministérielle de la transition écologique.

Un dossier vous sera très prochainement communiqué sur ces sujets. Vous y trouverez des cas pratiques pour faciliter votre expression et vous donner les outils pour obtenir ces modifications.

Un courrier du collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE a déjà été adressé le 18 février 2022 accompagnant une première contribution directement au président de la CCPN ainsi qu'aux vice-présidents et membres du Bureau.

Deux informations importantes de la SEPANSO Dordogne :

La SEPANSO Dordogne invite à la participation d'une marche le **9 avril prochain au grand étang de la Jemaye à partir de 14H** pour dénoncer ces coupes blanches qui mettent à mal nos forêts, nos paysages, les sols et toute la biodiversité locale.

le Groupe Forêt du Collectif Transitions du Périgord Noir organise dans le cadre de la **Journée Internationale des Forêts le vendredi 25 mars de 18h30 à 20h** une conférence "**Biodiversité et gestion des forêts naturelles**" au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) aux Eyzies.



La conférence fait suite à la journée organisée en septembre à Meyrals "Connaître sa forêt, la gérer en la préservant".

L'objectif de cette conférence est de sensibiliser les élus et le public sur l'importance de conserver la biodiversité du Périgord Noir, en particulier les forêts naturelles, pour enrayer son déclin et lutter contre le réchauffement climatique. La méconnaissance de leur localisation et de leur valeur, le manque d'intérêt qu'on leur porte et l'oubli des pratiques de la sylviculture douce sont la cause de leur disparition rapide au profit d'enrésinement artificiel aux antipodes de la transition écologique.

Les intervenants Bernard Bousquet, écologue, et Benoît Duhazé, chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), insisteront sur l'utilité de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes forestiers, les menaces qui pèsent sur les forêts, les systèmes de gestion alternatives, les outils et les moyens à la disposition des communes et des propriétaires pour protéger la biodiversité.

Vous trouverez l'affiche en fichier joint et le visuel pour utilisation FB et autres réseaux sociaux

Pour toute information: voir le lien ci-dessous

[https://www.journee-internationale-des-forets.fr/recherche/activite/?event\\_id=3858](https://www.journee-internationale-des-forets.fr/recherche/activite/?event_id=3858)

Saint-Saud Lacoussière, le 22 mars 2022

Serge LASTERE  
Membre du collectif  
Membre de la SEPANSO Dordogne.  
Tél : 07 85 31 74 16

Renseignements : [dordogne@sosforetfrance.org](mailto:dordogne@sosforetfrance.org)

**SOS FORET Dordogne** **MARCHE POUR DES FORÊTS VIVANTES**



le 09 avril 2022  
 de 14h00 au Grand Etang  
 de la Jemaye  
 Départ 14h30  
 Retour 16h30

Ne pas fêter sur la voie publique

## DOCUMENT ARGUMENTAIRES

### DIAGNOSTIC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPN

#### Mesure de l'ACCEPTABILITE de l'éolien sur le territoire de la CCPN

Le Conseil Départemental de la Dordogne a voté à l'unanimité, le vendredi 11 février 2022, une motion contre l'implantation d'éoliennes dans le département. Cette motion réactualise et confirme la première motion votée en février 2017. Le président Germinal Peiro réaffirme que « **l'éolien n'a pas sa place en Dordogne** ».

De nombreux projets éoliens initiés dans le territoire de la CCPN n'ont pu voir le jour, en partie grâce au travail de collectifs de riverains ( Sauvons La Queue d'Ane, riverains de Saint-Saud Lacoussière) d'associations de défense de l'environnement qui se sont rapidement structurés pour informer la population pour pallier cette carence récurrente du fonctionnement des promoteurs et portant la contradiction sur la présentation mercantile et idéologique de l'énergie éolienne par ces promoteurs.

Ces opposants ont été soutenus par de très nombreuses municipalités de la CCPN qui ne souhaitaient pas voir s'implanter des mâts de plus de 180 mètres de hauteur dans leur commune.

Néanmoins, 2 enquêtes publiques qui se sont déroulées pour les projets éoliens de Saint-Saud Lacoussière en octobre / novembre 2019 et de Milhac de Nontron en octobre /novembre/décembre 2020 ont permis de mesurer le rejet du projet éolien par les habitants et par les conseillers municipaux de ce territoire la façon suivante :

- projet de Saint-Saud Lacoussière : un total de **1188 observations** a été retenu par la commission d'enquête dont **98%** sont défavorables au projet. (Source : Rapport de la commission d'enquête),
- projet de Milhac de Nontron : un total de **2163 observations** a été retenu par la commission d'enquête dont **99%** sont défavorables au projet. (Source : Rapport de la commission d'enquête).

En ce qui concerne les élus des conseils municipaux invités à se prononcer sur ces deux projets, le résultat de leur délibération présente :

- un pourcentage de 68,22 % d'avis défavorables contre le projet de Saint-Saud Lacoussière.
- un pourcentage de 78,08% d'avis défavorables contre le projet de Milhac de Nontron. Voir tableau joint n°1

☞ A noter que les 2 conseils municipaux de Saint-Saud Lacoussière et de Milhac de Nontron ont voté à la majorité CONTRE leur propre projet.

Une seule commune est favorable aux projets éoliens : Saint-Jory-de-Chalais. Cette commune est rattachée à la Communauté de communes Périgord Limousin.

☞ Toutes les communes de la CCPN concernées par les enquêtes publiques ainsi que d'autres communes qui ponctuellement ont été approchées par un promoteur éolien, ont délibéré défavorablement ou ont éconduit fermement les promoteurs :

- Abjat sur Bandiat,
- Busserolles,
- Champs-Romain,
- Connezac,
- Sceau-Saint-Angel,

Piégut-Pluviers,

Soudat.

Cette liste devra être sans doute actualisée.

☞ Le préfet de la Dordogne a signé un arrêté de refus pour le projet de Saint-Saud Lacoussière.

☞ La Ministre de la Transition Ecologique a produit **2 mémoires** en défense adressés à la Cour d'Appel de Bordeaux pour soutenir avec détermination l'avis de refus du préfet devant les magistrats.

Madame la Ministre, lors de sa présentation des 10 premières mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien a donné une première instruction aux préfets afin d'appliquer le plus haut niveau d'exigence sur la compatibilité des projets éoliens avec les enjeux environnementaux **locaux**. Elle a pris en exemple, entre autres, et a expliqué, le refus du projet de La Queue d'Ane en raison d'une zone d'implantation sur des axes migratoires majeurs (grue cendrée, cigogne noire et milan royal). Voir document 2

Si le projet éolien de Milhac de Nontron n'a pas encore reçu d'avis du nouveau préfet, il faut cependant remarquer que 3 arrêtés préfectoraux ont été pris en catimini par les services de l'Etat pour proroger le délai d'instruction jusqu'au 31 mars 2022, **soit 1 an après** l'avis de refus signé par la commission d'enquête, prouvant que le rendu de l'avis n'est pas aussi simple à prendre.

## CONCLUSION SUR L'ACCEPTABILITE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Délégués adjoints, Membres du Bureau, ce diagnostic succinct de l'éolien au sein du territoire de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais démontre :

- l'état d'avancement des projets éoliens en cours,
- met en lumière le **REJET** à la fois des habitants mais aussi des élus concernés,
- les **REFUS** du préfet et de la Ministre de la Transition Ecologique pour l'un d'entre eux.

## LA NECESSITE DE L'EVOCATION ET DE LA PRISE EN CHARGE DE L'EOLIEN AU SEIN DE LA CCPN

Votre assemblée, qui pour l'instant, se retranchait derrière le fait que vous n'aviez pas la compétence de l'éolien, pour donner votre avis lors des enquêtes publiques, ne peut tenir durablement aujourd'hui cette position même si le sujet éolien est clivant pour les conseillers communautaires et difficile à aborder au sein de vos réunions.

Les différentes Instructions et lois qui ont été récemment votées (Instruction du 26 mai 2021, loi 3DS) ainsi que l'élaboration de schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme qui sont de votre compétence (SCOT, PCAET, PLUI etc...) ainsi que le développement des énergies renouvelables engagent maintenant votre assemblée.

Cet engagement est désormais requis par :

**L'Instruction ministérielle** de la Transition Ecologique du 26 mai 2021 :

- Est concernée la cartographie des zones favorables à l'éolien. Les services de l'Etat devront déterminer, après concertation avec les Régions, les Communes et **les Intercommunalités**, une cartographie non contraignante de zones favorables au développement éolien. Il y est rappelé l'importance d'une **concertation avec les habitants**, les **élus** et **les associations dès les stades amont du projet**, afin de tenir compte notamment des enjeux paysagers et environnementaux dans sa conception ». Voir l'ANNEXE de l'Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens- NOR : TRER2113107J.

La cartographie doit reposer sur des données **objectives** et **existantes**, couvrant les principaux enjeux influant potentiellement le développement de l'éolien (notamment distance aux habitations, biodiversité, aspects paysagers, gisement de vent...) Elle permettra ainsi en premier lieu de regrouper ces informations et d'assurer que l'ensemble des acteurs, les porteurs de projets comme toute autre partie prenante, **en aient connaissance**.

### **La Loi 3DS :**

- La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) qui vient d'être définitivement votée au Parlement acte un recadrage du développement des éoliennes avec la possibilité pour les maires de définir des zones **autorisant ou non** leur implantation.

Parmi les mesures adoptées, l'une d'entre elles a pour objet de prévoir de manière explicite que les rédacteurs des plans locaux d'urbanisme (PLUI prochainement) ont la possibilité de créer des secteurs règlementant l'implantation de parcs éoliens.

## **GESTION ET PRISE EN COMPTE DES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE**

### **De nouvelles possibilités :**

Un **nouvel article L.151-42-1 du code de l'urbanisme** a été créé.

Les collectivités pourront donc définir, dans leur document d'urbanisme, des secteurs dans lesquels les éoliennes sont soumises à conditions\*, voire interdites\*, afin de tenir compte de contraintes de voisinage, de patrimoine ou encore naturelles ou paysagères.

Source : lagazette.fr : [www.lagazettedescommunes.com/790069/des-zones-sans-eoliennes-inutiles-pour-la-transition-energetique-mais-aussi-pour-les-elus-locaux/](http://www.lagazettedescommunes.com/790069/des-zones-sans-eoliennes-inutiles-pour-la-transition-energetique-mais-aussi-pour-les-elus-locaux/)

☞ **Les communes n'ayant plus la compétence urbanisme, la responsabilité incombe maintenant à la CCPN.**

L'élaboration du PCAET ainsi que du PLUI est le moment opportun pour les maires qui refusent l'éolien dans leur commune de se protéger en qualifiant certaines zones de leur territoire en application de l'article L.151-42-1 du code de l'urbanisme en zones avec contraintes définies ou en zones interdites pour l'éolien. Voir lagazette.fr

### **Le PCAET :**

Si l'on prend l'exemple du PCAET de la Communauté des communes Périgord Limousin auquel nous avons largement participé et contribué, les énergies renouvelables sont traitées dans le livre 2 « **Potentiels et Stratégie** », l'éolien plus particulièrement à la page 19 et 20. La figure 3 présente la carte des zones favorables à l'éolien sur le territoire. Cette carte a été imposée par le cabinet d'étude qui a réalisé le document, sans que les habitants des zones concernées ni les associations ou collectifs n'aient pu donner leurs assentiments. Ce qui a créé un véritable émoi parmi les riverains.



☞ Nous vous demandons que les cartes qui seront proposées dans le document concernant les zones favorables à l'éolien dans le territoire de la CCPN soient présentées **en amont de la rédaction du plan Potentiels et Stratégie** du PCAET afin que la concertation évoquée dans l'Instruction du 26 mai 2021 et la participation citoyenne ne soient pas qu'une vaine promesse et effet de communication.

Les habitants, les collectifs et associations connaissent les zones géographiques, leurs contenus environnementaux et connaissent maintenant la jurisprudence des arrêts de la Cour d'Appel de Bordeaux et du Conseil d'Etat qui ont retoqué des projets éoliens situés en forêt et dont les études environnementales ont recensé des espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement qui ne peuvent pas être détruites (obligation d'accord de dérogation au titre de l'article L.411-2 de ce même code).

Ces jurisprudences imposent désormais que les projets éoliens situés en forêt soient bannis.

Les différentes études environnementales qui ont contribué aux dossiers d'autorisation unique déposés en préfecture par les promoteurs éoliens des projets de Saint-Saud Lacoussière et de Milhac de Nontron ont recensé une riche biodiversité avec des espèces protégées qui ne peuvent être détruites (refus de demande de dérogation par le préfet).

Il s'agit de freins incontournables au développement de l'éolien dans ces communes.

☞ **Nous demandons l'intégration de ces données pour l'évaluation des zones favorables à l'éolien dans cette partie de territoire de la CCPN afin de les classer en zones interdites pour ce type d'énergie renouvelable.**

Tous ces éléments devront être pris en compte car ils constituent les véritables conditions et les freins au développement de l'énergie éolienne sur le territoire de la CCPN en références au code de l'urbanisme, des Instructions ministérielles et de la nouvelle loi 3DS.

Au regard des élus communautaires de l'Agglo du Grand Périgueux et ceux de la Communauté de communes voisine Dronne et Belle qui ont eu le courage de refuser le développement de l'énergie éolienne sur leur territoire dans leur PCAET approuvé, et tenant compte des rejets des élus du Département et d'une grande partie des élus des communes de la CCPN, nous vous demandons **de bannir** également le développement de l'énergie éolienne dans tout le territoire de la CCPN.

Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Membres du Bureau, de bien vouloir tenir compte de nos demandes. Travaillons ensemble pour l'élaboration de notre PCAET et futur PLUI. Il est temps d'adapter les documents d'urbanisme en intégrant les nouvelles instructions ministérielles et la nouvelle loi.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements ou échanges complémentaires.

Serge LASTERE

Porte-Parole du Collectif de riverains opposés à l'éolien

Sauvons La Queue d'Ane

Commune de Saint-Saud Lacoussière et riveraines.

\* **les éoliennes sont soumises à conditions** : dans le cadre du PCAET de la CCPL, la délibération d'approbation a introduit un vœu voté à l'unanimité concernant l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations à concurrence de 10 fois la hauteur des modèles d'éoliennes envisagées. Soit 2 000 mètres pour les éoliennes prévues.

\* **voire interdites** : dans le cadre des PCAET de l'Agglomération du Grand Périgueux et celui de la Communauté de communes Dronne et Belle, l'éolien a été banni sur tout leur territoire.



## **COLLECTIF DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **OBSERVATIONS SUR LE DIAGNOSTIC**

#### **LES PROPOSITIONS DU COLLECTIF ET DE LA SEPANSO DORDOGNE**

Le Réchauffement climatique ? Quèsaco ?

Il y a urgence d'en parler !

Cependant, cette urgence ne semble pas être la préoccupation majeure des habitants de ces territoires qu'ils soient élus ou simples citoyens.

Nous pouvons le constater dans nos échanges en famille, entre voisins, avec des élus. La campagne électorale, le conflit Russie- Ukraine masquent le problème du climat même si avec la guerre, les médias parlent davantage des énergies fossiles qui rendent l'Union Européenne et notamment le voisin allemand et la France dépendant du charbon, du pétrole, du gaz russe, des matières premières risquant de mettre nos économies par terre et nous dans la misère.

Les candidats à l'élection présidentielle ne sont pas volubiles dans leurs propositions pour tenter de contrôler l'augmentation de la température, car il s'agit bien de cela. Il y a fort à parier qu'ils ne sont pas personnellement convaincus de cette catastrophe climatique qui est en train de prendre forme, sans doute par manque de formation sur le sujet.

Et vous, et nous ? Que savons-nous ? Comment être mieux sensibilisé sur ce sujet préoccupant pour les générations futures, mais aussi pour nous, dans un avenir très proche. Pouvons-nous faire quelque chose tout de suite ?

**☞ participer très largement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Périgord Nontronnais.**

La lecture du diagnostic et la mise en place d'actions concrètes permettent de mieux comprendre les enjeux de ce Plan Climat et de se rendre compte que nous pouvons tous individuellement agir en faveur de la protection du climat.

Quels sont les moyens mis à notre disposition ?

#### **-La publicité autour de ce plan climat :**

Le collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE que l'on pourrait transformer en SAUVONS LE CLIMAT, en partenariat avec la SEPANSO Dordogne s'efforcent de convaincre les citoyens et les élus à participer en nombre aux réunions publiques, aux nombreuses manifestations proposées dans le cadre de la protection de la forêt, d'adresser leurs contributions, leurs points de vue et leurs propositions par mail à l'adresse :

mail : [concertation@ccpn.fr](mailto:concertation@ccpn.fr) (objet : PCAET)

La page d'accueil du site de la communauté de communes Périgord Nontronnais que l'on peut trouver rapidement sur le site de la mairie de Saint-Saud Lacoussière ( [saintsaud.fr](http://saintsaud.fr) onglet communauté de communes) est vierge de toute information sur les projets en cours PCAET –PLUi-H. Il faut ouvrir directement l'onglet PCAET pour avoir des informations, encore faut-il savoir que ce dossier est en cours d'instruction.

Idem pour la page d'accueil du site de la mairie de Saint-Saud Lacoussière. Celle-ci est vierge de toute information concernant les dossiers portés par la CCPN

Jusqu'à ce jour, l'application Pocket utilisée par la mairie de Saint-Saud Lacoussière ne présente aucune information sur les dossiers PCAET et PLUi-H.

**SIEGE SOCIAL LES FARGES 24470 SAINT-SAUD LACOUSSIERE**

Nous sommes pourtant à 3 mois du lancement de ces 2 dossiers. Dur, Dur, pour les administrés de participer.....

Seuls, quelques privilégiés, les membres du collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE et les membres de la SEPANSO Dordogne sont informés régulièrement.

Les membres du CDD (Conseil de Développement Durable), MILHAC TRANSITION et le GCO portent ces informations, mais ces associations ne sont pas connues de l'ensemble de la population.

La page Facebook de la communauté de communes porte des annonces de quelques associations. Nous avons partagé une publication de MILHAC TRANSITION pour un appel à participation. En parcourant les publications de cette page, nous avons une impression de « fourre-tout ». Pas facile de s'y retrouver.

☞ **Une animation plus structurée de la part des élus responsables des projets serait plus lisible.**

Cependant tout le monde, dans ces territoires, n'a pas ouvert un compte Facebook. Il s'agit d'une population plus ciblée qui a l'habitude d'utiliser les réseaux sociaux, qui va plus facilement à la recherche de l'information. Elle a cette volonté personnelle de s'informer. Ce n'est pas le cas de tout le monde.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas lu d'article de presse dans les journaux locaux informant la population et l'invitant à prendre part à l'élaboration.

☞ **Des progrès concernant la diffusion de l'information sont donc à envisager rapidement.**

### - Observations sur le Diagnostic

« – **Une stratégie** : Elle définit les grands axes des actions à venir. *Exemple : le territoire couvrira tous ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables* » peut-on lire dans la présentation du PCAET.;

Le thème du développement des énergies renouvelables nous tient particulièrement à cœur car nous avons dû subir et nous continuons d'ailleurs à subir les conséquences d'une volonté de certains élus pour installer dans leur commune des sites éoliens industriels. Ceux-ci ont été imposés à la population des communes de Saint-Saud Lacoussière, de Milhac de Nontron et des communes riveraines.

L'instruction de ces projets a permis de se rendre compte de la facilité qu'ont certains élus à tromper leurs administrés en essayant de dissimuler dans un premier temps les projets et surtout à partialiser les échanges autour de ceux-ci pendant la période de développement.

**Nous ne pouvons que déplorer le manque de concertation entre les élus et les administrés.**

☞ **D'ailleurs, nous avons remarqué que ces projets éoliens industriels ne sont toujours pas évoqués dans la liste des énergies renouvelables en réalisations futures du PCAET alors qu'ils sont toujours en instruction.**

☞ **Comme quoi, parler de l'éolien est un véritable sujet tabou, voire clivant qu'il va bien falloir mettre sur la table une bonne fois pour toute.**

Ces instructions de dossiers ont généré des rapports de forces qui semblent perdurer encore dans certaines communes.

### **Donc plus jamais cela !**

Nous ne voulons plus que le développement des énergies renouvelables dans nos territoires se transforme en guerre de tranchée, nous devons mettre toute notre énergie dans la sauvegarde du climat et non passer notre temps à combattre des promoteurs et des édiles par la même occasion.

Vous devez être tous bien conscients que ces habitants ont subi de véritables traumatismes et qu'ils n'ont nullement envie de revivre cette période très difficile tant les relations entre les habitants eux-mêmes, avec les élus, se sont tendues, voire dégradées.

### **Le contenu du diagnostic sur les énergies renouvelables**

Les éléments d'informations sont trop d'ordre général et ne reflètent aucunement la situation du moment car les données prises en compte sont celles de 2015.

Nous estimons que des projets ont vu le jour depuis 2015 et nous souhaitons avoir des données actualisées pour mieux appréhender l'évolution de la production d'électricité par commune.

☞ **Nous pensons que ces données doivent être présentées par commune pour intéresser d'avantage les habitants de ces communes. Quelles soient regroupées dans un tableau de synthèse paraît nécessaire, mais apprenons à connaître les atouts de notre commune, ses forces et ses faiblesses afin de comprendre quels efforts chacun devra faire pour participer à la sauvegarde non seulement du climat, mais aussi de la forêt qui l'entoure, de la biodiversité qui vit à ses côtés.**

Il s'agit de prendre connaissance du monde qui nous entoure plutôt que du monde plus abstrait des territoires de la CCPN, qui sont plus éloignés de nos préoccupations.

Une étude plus personnalisée par commune doit être possible et c'est à l'échelon local que nous devons commencer à réfléchir. Donc nous avons besoin de mieux connaître notre commune.

L'enquête publique concernant la modification de la carte communale de Saint-Saud Lacoussière n'a pas intéressé beaucoup d'administrés à part ceux qui souhaitaient faire transformer leurs terrains agricoles en terrains constructibles. Beaucoup n'ont pas pris le temps de lire le dossier de l'étude de l'environnement qui pourtant permettait de prendre connaissance de cet environnement. Rien n'est plus instructif que les études environnementales. Il y en a eu 3 en moins de 10 ans dans la commune de Saint-Saud Lacoussière.

**Combien d'élus ont-ils lu ces études environnementales ? Combien d'élus participent-ils aux enquêtes publiques ?**

Pour avoir passé quelques temps avec eux, je sais que ce n'est pas leurs préoccupations majeures.

☞ **Nous demandons que soient proposées des cartes par commune présentant l'emplacement géographique des productions d'énergies renouvelables photovoltaïques sur toit en fonctionnement y compris celles qui sont en projet,**



☞ Nous demandons que soit intégrée la localisation des projets éoliens en instruction avec leurs caractéristiques (nombre d'éoliennes, leur hauteur, leur distance aux habitations),

☞ Nous proposons que la carte présente les zones boisées, les zones à risques (incendie, inondations, retraits-gonflement argile),

☞ Nous proposons que la carte présente les zones classées Natura 2000, les Znieffs, les zones protégées par les arrêtés préfectoraux, les zones dites naturelles, les zones humides, les sites touristes, les monuments classés et les autres, les zones concernées par une AVAP ( ZPPAUP-AVAP),

☞ Nous proposons que la carte présente la localisation de la biodiversité, les espèces protégées, recensées par les études environnementales.

Toutes ces informations participent à la connaissance de la commune et permettent aux élus de mieux appréhender le territoire pour l'élaboration de leurs projets, ce qui leur permet de ne pas perdre de temps et de finances publiques, et aux habitants de connaître leur environnement pour mieux le protéger.

## **L'acceptation des énergies renouvelables par les habitants.**

Ce thème n'est pas abordé dans le diagnostic semble-t-il.

Nous consacrerons un chapitre sur l'acceptation de l'énergie éolienne dans un prochain dossier.

Cependant nous avons déjà vu précédemment que le développement de certaines énergies renouvelables pouvait générer de véritables traumatismes lorsqu'elles sont mal présentées, lorsque les élus prennent à l'envers leurs présentations.

Par exemple, il n'est pas évoqué l'acceptation ou non de l'énergie éolienne dans les communes de la CCPN. Les deux projets éoliens des communes de Saint-Saud Lacoussière et de Milhac de Nontron ne sont pas évoqués parmi les énergies renouvelables en projet.

**Une fois de plus, la propension à cacher ces projets perdure. C'était déjà le cas du projet éolien de Saint Jory de Chalais qui ne figurait pas dans le diagnostic du PCAET de l'intercommunalité Périgord Limousin.**

**Ces informations cachées au public ne garantissent pas une volonté de concertation et génèrent chez les administrés de ces communes une grande suspicion quant à la véritable volonté d'établir une concertation avec la population.**

La carte **figure 32** présente les réalisations des sites photovoltaïques sur toiture en 2015. Nous n'avons pas d'information sur les 7 projets de sites photovoltaïques au sol, ni sur ceux qui ont été éventuellement retoqués par les services de l'Etat - commune de Milhac de Nontron- sur les risques et les motifs de refus. Nous considérons que l'information sur les énergies renouvelables est partielle.

Commune	Type d'énergie	Taille de l'installation	Production annuelle (MWh)	Type d'installation
Le Bourdeix	Bois énergie (Tertiaire, Bois déchiqueté)	150 kW th	325,584	Chaufferie bois et réseau de chaleur communal
Saint-Martial-de-Valette	Bois énergie (Tertiaire, Bois déchiqueté)	460 kW th	1546,524	Chaufferie bois et réseau de chaleur
Nontron	Bois énergie pour l'industrie	-	-	La Maroquinerie Nontronnaise
Busserolles	Hydroélectricité	45 kW	104	Busserolles
Abjat-sur-Bandat	Solaire photovoltaïque	26,88 kW	29,568	Toiture solaire
Augignac	Solaire photovoltaïque	59,94 kW	65,934	Toiture solaire
Busserolles	Solaire photovoltaïque	17,94 kW	19,734	Toiture solaire
Bussièrès-Badil	Solaire photovoltaïque	107,96 kW	118,756	Toiture solaire
Champniers-et-Reilhac	Solaire photovoltaïque	18 kW	19,8	Toiture solaire
Champs-Romain	Solaire photovoltaïque	160,32 kW	176,352	Toiture solaire
Connezac	Solaire photovoltaïque	17 kW	18,7	Toiture solaire
Hautefaye	Solaire photovoltaïque	22,46 kW	24,706	Toiture solaire
Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert	Solaire photovoltaïque	273,46 kW	300,806	Toiture solaire
Le Bourdeix	Solaire photovoltaïque	11,82 kW	13,002	Toiture solaire
Lussas-et-Nontronneau	Solaire photovoltaïque	11,1 kW	12,21	Toiture solaire
Milhac-de-Nontron	Solaire photovoltaïque	113,35 kW	124,685	Toiture solaire
Nontron	Solaire photovoltaïque	136,68 kW	150,348	Toiture solaire
Piégut-Pluviers	Solaire photovoltaïque	111,41 kW	122,551	Toiture solaire
Saint-Barthélemy-de-Bussière	Solaire photovoltaïque	3 kW	3,3	Toiture solaire
Saint-Estèphe	Solaire photovoltaïque	44,1 kW	48,51	Toiture solaire
Saint-Front-la-Rivière	Solaire photovoltaïque	5,9 kW	6,49	Toiture solaire
Saint-Front-sur-Nizonne	Solaire photovoltaïque	6 kW	6,6	Toiture solaire
Saint-Martial-de-Valette	Solaire photovoltaïque	62,125 kW	68,3375	Toiture solaire
Saint-Martin-le-Pin	Solaire photovoltaïque	5,25 kW	5,775	Toiture solaire
Saint-Pardoux-la-Rivière	Solaire photovoltaïque	748,26 kW	823,086	Toiture solaire
Saint-Saud-Lacoussière	Solaire photovoltaïque	282,02 kW	310,222	Toiture solaire
Savignac-de-Nontron	Solaire photovoltaïque	5,87 kW	6,457	Toiture solaire
Sceau-Saint-Angel	Solaire photovoltaïque	250 kW	275	Toiture solaire
Soudat	Solaire photovoltaïque	2,9 kW	3,19	Toiture solaire
Teyjat	Solaire photovoltaïque	47,28 kW	52,008	Toiture solaire
Varaignes	Solaire photovoltaïque	36,01 kW	39,611	Toiture solaire

Figure 31 : Liste des principales installations de production d'énergie renouvelable en 2015

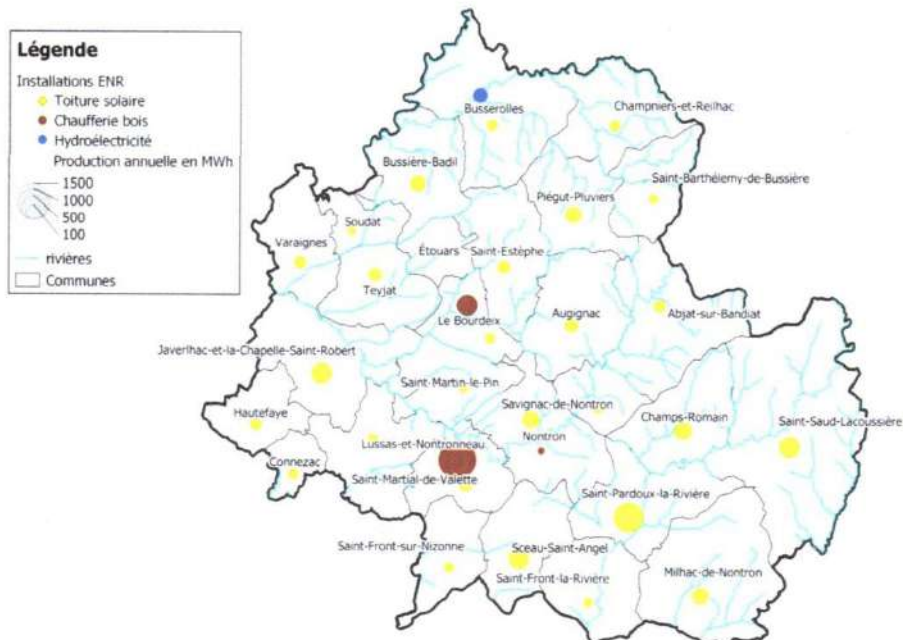


Figure 32 : Carte des installations de production d'énergie renouvelable en 2015 (localisation approximative)

Habitant la commune de Saint Saud Lacoussière, nous n'avons jamais entendu parler de toitures solaires sur des bâtiments communaux. Renseignements pris auprès de la mairie, il s'agit d'installations privées. Une information aurait dû le préciser. Toutes les réalisations ne sont pas le fait des seuls conseils municipaux. D'ailleurs, à Saint-Saud Lacoussière un projet photovoltaïque sur toit pourrait voir le jour sur un hangar communal.

Cette carte montre que la commune de Saint-Saud Lacoussière se classe à la 2ème place des communes qui produisent de l'électricité par énergie photovoltaïque sur toit en 2015. Elle se classe largement devant la commune de Milhac de Nontron qui pourtant multiplie les projets photovoltaïques soit au sol soit sur les toitures des bâtiments communaux. Qu'en est-il aujourd'hui en 2022 ? A-t-elle conservé sa place plus qu'honorable grâce aux habitants de la commune et à ses agriculteurs qui couvrent de plus en plus les toits de leurs bâtiments dits de stabulation.

La commune de Saint-Saud Lacoussière peut compter sur d'autres projets et notamment ceux relatifs à la création de logements sociaux individuels sur son lotissement, la rénovation d'anciennes constructions dont les toitures peuvent recevoir des panneaux photovoltaïques. Le développement de l'habitat dans cette commune doit être une opportunité pour densifier la production d'électricité par énergie photovoltaïque.

La question de l'éolien se pose alors que cette commune rentre parfaitement dans les critères préconisés par le SRADDET et la loi sur la transition énergétique en matière de réalisations de production d'électricité par les énergies renouvelables. Faut-il continuer à imposer un site éolien industriel qui n'est absolument pas accepté par les populations environnantes ? Quel avenir pour cette énergie renouvelable qui a été refusée par le préfet et les habitants ?

Ne faut-il pas rechercher à développer les énergies renouvelables qui sont mieux acceptées, plutôt que chercher à provoquer des rapports de force entre administrés et élus détruisant ainsi la qualité de vie des habitants de ces territoires.

La carte figure 58 concernant les risques incendie, risques inondations et retraits gonflement des argiles demande à être plus précise. Les communes concernées devraient apparaître clairement.

### **Il faut inclure l'arrêté de protection biotope dans la carte figure 16 dans la commune de Saint-Saud Lacoussière.**

Le collectif s'engage à transmettre un état des lieux plus précis concernant la filière énergie éolienne, son acceptation par la population examinée lors des deux enquêtes publiques réalisées pour les projets de la commune de Saint-Saud Lacoussière et de Milhac de Nontron.

Nous évoquerons le niveau de concertation qui a entaché l'instruction de ces deux projets et les relations dégradées qui en résultent faisant **suite aux rapports de force** que les opposants ont été obligés d'engager pour que l'information des administrés et des conseillers municipaux ne soit pas réduite à néant.

Nous demanderons aux conseillers communautaires de prendre leurs responsabilités pour débattre sur le sujet de l'énergie éolienne dans le cadre de projets de territoire afin de ne plus laisser la main à des collectivités locales démunies face à la puissance mercantile des développeurs.

### **☞ Nous souhaitons que le développement des énergies renouvelables se fasse dans le cadre de projets de territoire, en concertation avec les administrés.**

Les projets d'intention, c'est bien, mais nous préférons que leur développement et concrétisation se décident au sein de réunions publiques.

### **☞ Nous souhaitons, dans le cadre de l'instruction ministérielle de la transition écologique, participer à l'avis à donner sur la cartographie des « zones favorables à l'éolien » que les préfectures de Région et de la Dordogne ne manqueront pas d'adresser à la CCPN et aux collectivités locales pour validation ou pas.**

**☞ Enfin, dans le cadre de la loi 3DS, nous souhaitons que des zones de nos territoires soient labélisées « zones interdites à l'éolien » en tenant compte de la présence de riche biodiversité (Faune, Flore, espèces protégées) à protéger et à sauvegarder comme le préconise les commissaires enquêteurs des enquêtes publiques, le préfet de la Dordogne, le cabinet juridique de la ministre de la transition écologique.**

**☞ Nous souhaitons que les informations acquises par les études environnementales soient accessibles pour les administrés de chaque commune où elles se sont déroulées. Une mutualisation au sein d'une base de données permettrait leur stockage accessible y compris par les différents développeurs.**

Le maintien et la protection de la biodiversité est pour nous un enjeu majeur pour la sauvegarde du climat, dans des forêts de nos territoires dont l'exploitation doit être règlementée pour empêcher les coupes rases ou blanches.

**Un bilan concernant les différents thèmes examinés, les réponses apportées, ainsi qu'une analyse de la concertation appliquée, la qualité des échanges et des relations entre les différents acteurs, entre les élus et les administrés sera présentée lors de la finalisation de ces deux dossiers.**

Saint-Saud Lacoussière, le 22 mars 2022

Serge LASTERE  
Membre du collectif  
Membre de la SEPANSO Dordogne.  
Tél : 07 85 31 74 16



**COLLECTIF**



**ASSOCIATION**

## LETTRE OUVERTE

### AUX CONSEILS MUNICIPAUX – AUX MEMBRES COMMUNAUTAIRES DE LA CCPN

**OBJET : LE DEVELOPPEMENT DU PCAET, DU PLUI ET LA PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL DANS LES TERRITOIRES**

Le collectif **SAUVONS LA QUEUE D'ÂNE** a été créé pour regrouper des opposants aux projets éoliens de la commune de Saint-Saud Lacoussière et des communes riveraines.

Les objectifs du collectif sont les suivants :

- informer la population sur les projets éoliens en instruction et sur les nuisances de ces implantations industrielles de très grande hauteur, portant la contradiction aux arguments mercantiles et à la recherche de profits des développeurs de projets,
- informer les mairies et les membres des conseils municipaux des communes riveraines des projets éoliens,
- participer et soutenir la participation de la population des territoires concernés par les projets aux enquêtes publiques,
- engager toutes actions nécessaires pour la protection et la sauvegarde de la biodiversité, faune et flore de nos territoires en veillant au respect de la loi sur la Biodiversité et en particulier sur la protection des espèces protégées au titre de l'article L-411.2 du code de l'environnement,
- engager toutes actions nécessaires pour combattre le réchauffement climatique responsable entre autres de plusieurs extinctions de biodiversité,
- ester en justice pour introduire un contentieux à la Cour d'Appel de Bordeaux soit pour appuyer volontairement un arrêté préfectoral de refus, soit pour demander l'annulation d'un arrêté préfectoral d'autorisation de projet.

**Le collectif SAUVONS LA QUEUE D'ÂNE est membre de la SEPANSO Dordogne**

Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest dont le siège social est situé 13 place Barbacane 24100 Bergerac. La SEPANSO Dordogne est agréée en qualité d'association de protection de l'environnement au titre de l'article L-141-1 du code de l'environnement, dans le cadre départemental. Elle répond à un objet d'intérêt général.



Conjointement le collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE et la SEPANSO Dordogne ont le souhait de participer à l'élaboration du Plan Climat (PCAET) et du PLUi qui sont en cours de développement au sein de la Communauté de communes Périgord Nontronnais.

L'instruction du PCAET de la CCPN est l'occasion pour les habitants des territoires de l'intercommunalité de faire part de leurs observations et de leurs propositions sur les différents thèmes examinés par les cabinets d'études en charge de l'élaboration.

En ce qui concerne le collectif et l'association SEPANSO Dordogne, nous souhaitons :

- porter une attention particulière au développement des énergies renouvelables au sein de ces territoires
- informer et sensibiliser l'ensemble des élus de l'intercommunalité sur la nécessité de prendre tous ensemble la responsabilité de développer ces énergies renouvelables au sein des territoires en tenant compte de l'acceptabilité des habitants et des freins qui ont été recensés lors des différentes études environnementales.

**Sachant que l'élaboration du PCAET de la CCPN est concomitante avec l'examen de la cartographie des « zones favorables à l'éolien » dans les territoires préconisés par l'instruction ministérielle de Madame la ministre de la transition écologique du 26 mai 2021, il nous paraît nécessaire que tous les élus soient partie prenante dans cet examen de façon à bien appréhender quel rôle ils peuvent tous jouer pour façonner ou non leur environnement.**

**Les élus de l'intercommunalité ne doivent plus refuser de débattre sur l'éolien par exemple, car si ce sujet est sans doute le plus clivant, il y a nécessité aujourd'hui d'en faire un projet de cohérence territoriale qui doit dépasser l'échelle communale.**

Les élus de l'intercommunalité voisine de Dronne et Belle ont montré l'exemple en trouvant un accord majoritaire sur l'éolien à l'occasion d'un débat lors du développement de leur PCAET. Les élus de l'intercommunalité du Périgord Limousin ont été capables de trouver un consensus majoritaire sur l'éolien lors des débats sur leur PCAET. Nous ne comprendrions pas que ce débat ne puisse pas être possible pour les élus de l'intercommunalité Périgord Nontronnais.

Le collectif et la SEPANSO Dordogne proposent aux **membres des conseils municipaux** ainsi qu'aux **membres communautaires de la CCPN** de développer, après avoir présenté un état des lieux succinct sur l'éolien à l'intérieur de l'intercommunalité, leurs observations et propositions en s'appuyant sur les mesures qui ont été présentées par Madame la Ministre de la transition écologique notamment dans son **instruction ministérielle** du 26 mai 2021, ainsi que sur les nouvelles dispositions en matière d'urbanisme prescrites dans **la loi 3DS** récemment publiée au Journal Officiel pour une prise en compte de la mesure de l'acceptabilité de l'éolien dans leur territoire ainsi que l'ensemble des freins à son développement.

Demande complémentaire :

**Le collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE ainsi que la SEPANSO Dordogne demandent à être associé dans le cadre de la Convention d'Aarhus (accord international visant la démocratie environnementale ayant pour but de renforcer l'accès à l'information et à la participation du public au processus décisionnel), à la consultation sur la cartographie représentant les zones favorables à l'éolien dans le territoire de la CCPN qui doit être présentée pour avis aux communes, aux intercommunalités, au conseil départemental dans le cadre de l'instruction ministérielle du 26 mai 2021.**

**Collectif SAUVONS LA QUEUE D'ANE**

*Porte-parole Serge LASTERE – Membre SEPANSO Dordogne*

**SEPANSO DORDOGNE**

*Président Gérard CHAROLLOIS*

## DIAGNOSTIC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPN

### MESURE DE L'ACCEPTABILITE

#### LES HABITANTS DES TERRITOIRES

De nombreux projets éoliens initiés dans le territoire de la CCPN n'ont pu voir le jour, en partie grâce au travail de collectifs de riverains (Sauvons La Queue d'Ane, collectif des riverains de Saint-Saud Lacoussière) d'associations de défense de l'environnement qui se sont rapidement structurés pour informer la population

Ces opposants ont été soutenus par de très nombreuses municipalités de la CCPN qui ne souhaitent pas voir s'implanter des mâts de 200 mètres de hauteur dans leur commune.

Néanmoins, 2 enquêtes publiques se sont déroulées pour les projets éoliens de Saint-Saud Lacoussière en octobre / novembre 2019 et de Milhac de Nontron en octobre / novembre / décembre 2020.

Ces enquêtes ont permis de mesurer l'opposition par le nombre de contributions argumentées et défavorables au projet

La mesure a pu être complétée par le nombre d'avis défavorables des élus des conseils municipaux concernés par l'enquête publique, rejoint également par des conseils municipaux de communes riveraines plus éloignées. (Thiviers, Villars)

#### **DECOMPTE DES OBSERVATIONS**

- projet de Saint-Saud Lacoussière : un total de **1188 observations** a été retenu par la commission d'enquête dont **98%** sont défavorables au projet. (Source : Rapport de la commission d'enquête),
- projet de Milhac de Nontron : un total de **2163 observations** a été retenu par la commission d'enquête dont **99%** sont défavorables au projet. (Source : Rapport de la commission d'enquête).

#### LES ELUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Conseil Départemental de la Dordogne a voté à l'unanimité, le vendredi 11 février 2022, une motion contre l'implantation d'éoliennes dans le département.

**Cette motion réactualise et confirme la première motion votée en février 2017.**

Le président Germinal Peiro réaffirme que « **l'éolien n'a pas sa place en Dordogne** ».

#### LES ELUS DES CONSEILS MUNICIPAUX :

En ce qui concerne les élus des conseils municipaux invités à se prononcer sur ces deux projets, le résultat de leur délibération présente :

- un pourcentage de 68,22 % d'avis défavorables contre le projet de Saint-Saud Lacoussière.
- un pourcentage de 78,08% d'avis défavorables contre le projet de Milhac de Nontron. Voir tableau joint n°1

☞ A noter que les 2 conseils municipaux de Saint-Saud Lacoussière et de Milhac de Nontron ont voté à la majorité CONTRE leur propre projet.

## Votes des Communes impactées par les projets éoliens

Projet ABO WIND Saint-Jory / Saint-Saud	Suffrages exprimés	POUR	CONTRE	Abstention	Non participation	RESULTATS des VOTES
MILHAC DE NONTRON	12	6	6		3	Pas d'avis
SAINTE IDRY DE CHALAIS	7	7			6	Favorable
SAINTE SAUD LACOUSSIERE	13	5	6	2		Défavorable
FIRBEIX	11	4	5	2		Défavorable
LA COQUILLE	11		11			Défavorable
PENSOL	9	2	5	2		Défavorable
MIALLET	11		11			Défavorable
SAINTE PARDOUX LA RIVIERE	15		15			Défavorable
SAINTE MARTIN DE PRESSENGEAS	8		8		1	Défavorable
CHALAIS	10	2	6	2		Défavorable
	<b>107</b>	<b>26</b>	<b>73</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	
% des votes exprimés		24,30%	68,22%	7,48%		

Projet SOLVEO Milhac-de-Nontron	Suffrages exprimés	POUR	CONTRE	Abstention	Non participation	RESULTATS des VOTES
MILHAC DE NONTRON	15	1	14			Défavorable
SAINTE JORY DE CHALAIS	15	13		2		Favorable
SAINTE SAUD LACOUSSIERE	15	5	8	2		Défavorable
SAINTE FRONT LA RIVIERE	15	1	11	3		Défavorable
CHAMPS-ROMAIN	11	1	7	3		Défavorable
SAINTE PARDOUX LA RIVIERE	15		14	1		Défavorable
SAINTE MARTIN DE PRESSENGEAS	11		11			Défavorable
	<b>97</b>	<b>21</b>	<b>65</b>	<b>11</b>		
% des votes exprimés		21,65%	67,01%	11,34%		
AIRE d'ETUDE RAPPROCHEE	Suffrages exprimés	POUR	CONTRE	Abstention	Non participation	RESULTATS des VOTES
MIALLET	15		15			Défavorable
VILLARS	11		11			Défavorable
THIVIERS	23		23			Défavorable
TOTAUX	<b>146</b>	<b>21</b>	<b>114</b>	<b>11</b>		
% des votes exprimés			78,08%			

Tallem n° 1  
Document SAUVONS LA QUEUE D'ANE

Une seule commune est favorable aux projets éoliens dans ces territoires : Saint-Jory-de-Chalais. Cette commune est rattachée à la Communauté de communes Périgord Limousin.

Toutes les communes de la CCPN concernées par les enquêtes publiques ainsi que d'autres communes qui ponctuellement ont été approchées par un promoteur éolien, ont délibéré défavorablement ou ont éconduit fermement les promoteurs :

Abjat sur Bandiat,

Busserolles,

Champs-Romain,

Connezac,

Saint-Pardoux La Riviere

Sceau-Saint-Angel,

Piégut-Pluviers,

Soudat.

Cette liste devra être sans doute actualisée.

2) La non-acceptabilité du projet de la part :

- a. Du public, dont près de 99 % des observations sont défavorables au projet ;
  - b. Du Conseil Départemental de la Dordogne qui a exprimé en 2017, par le biais d'une motion votée à l'unanimité, un avis défavorable à l'installation de parcs éoliens industriels sur le territoire départemental, compte tenu de la hauteur des mâts nécessités par l'insuffisance de vents réguliers et constants, de la crainte des nuisances générées par ces hauteurs de mâts pour l'environnement et la santé des humains, de la division que suscitent ces projets dans les territoires concernés, de l'opposition de nombreux élus et habitants. Il affirme son soutien à des solutions énergétiques alternatives aux énergies fossiles respectueuses des paysages et des patrimoines naturel et architectural, dès qu'elles recueillent l'assentiment des élus et de la population des bassins de vie ;
  - c. Du PNRPL qui notifie un avis défavorable le motivant principalement, par :
    - La « non-demande » de dérogation à destruction d'espèces protégées, signalant notamment la « présence avérée du sonneur à ventre jaune », espèce protégée par arrêté du 19 novembre 2007 ;
    - Une absence de concertation en amont avec le PNR ;
    - Des mesures compensatoires mal étudiées et sans rapport avec les impacts prévus ;
    - Une imprécision dans la description des zones humides ;
    - L'implantation d'éoliennes ne tient pas suffisamment compte du poids écologique spécifique aux boisements feuillus et affecte la séquence E/R/C qui n'est pas suffisamment aboutie ;
  - d. Des élus locaux : 6 des 7 conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de 6 km concerné par la nomenclature des ICPE, ont émis des avis défavorables au projet, pour certains précisant refuser le passage d'engins lourds ou de grande longueur sur leur territoire ;
  - e. Des associations locales : (Sauvons la Queue d'Ane ; Riverains de Saint-Saud ; D-Païs 24 ; Milhac transition ; Vialp), départementales ou interdépartementales, qui ont manifesté une vive hostilité étayée par des mémoires et documents multiples et très argumentés ;
- 3) L'absence de prise en compte du raccordement du projet au réseau électrique : ce raccordement lui est indissociablement lié, et à ce titre, et bien que les travaux de raccordement soient prévus d'être effectués sous maîtrise d'ouvrage différente, il aurait

Enquête publique création et exploitation d'un parc éolien à Milhac de Nontron  
Ordonnance n° E20000052/33 du Tribunal Administratif de Bordeaux  
CONCLUSIONS et AVIS MOTIVÉ  
28

**Page 28 du rapport de l'enquête publique**

**LES SERVICES DE L'ETAT**

☞ Le préfet de la Dordogne a signé un arrêté de refus pour le projet de Saint-Saud Lacoussière.

☞ Madame la Ministre de la Transition Ecologique a produit **2 mémoires** en défense adressés à la Cour d'Appel de Bordeaux pour soutenir avec détermination l'avis de refus du préfet devant les magistrats.

Madame la Ministre, lors de sa présentation des 10 premières mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien a donné une première instruction aux préfets afin d'appliquer le plus haut niveau d'exigence sur la compatibilité des projets éoliens avec les enjeux environnementaux **locaux**.

Madame la ministre a pris en exemple, tout en le justifiant, **le refus du projet éolien de La Queue d'Ane** en raison d'une zone d'implantation située sur des axes migratoires majeurs (grue cendrée, cigogne noire et milan royal).

La première des 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien est l'instruction donnée aux préfets d'appliquer le plus haut niveau d'exigence sur la compatibilité des projets éoliens avec les enjeux environnementaux locaux.

**Nous allons voir si le préfet de la Dordogne va prendre en compte cette instruction car les projets éoliens en instruction au sein de la CCPN sont concernés par des enjeux environnementaux très forts. Il faut se reporter aux résultats des études environnementales.**



### INSTRUIRE LES PROJETS AVEC LE PLUS HAUT NIVEAU D'EXIGENCE

#### 1. Instruction donnée aux préfets d'appliquer le plus haut niveau d'exigence sur la compatibilité des projets éoliens avec les enjeux environnementaux locaux.

« Il convient d'améliorer encore, dans l'instruction des projets, la prise en compte de manière documentée des enjeux environnementaux locaux, en particulier ceux relatifs aux paysages et à la biodiversité, pour évaluer objectivement les impacts de chaque projet au regard notamment des caractéristiques écologiques et paysagères du territoire considéré, des éléments patrimoniaux et des enjeux de saturation locale et de prévention des effets cumulés des projets sur la biodiversité. » (circulaire de mai 2021)

- Une instruction exigeante des projets éoliens, par les préfets, qui conduit à refuser les demandes d'autorisation en cas d'impacts environnementaux inacceptables, comme cela a pu être le cas pour les projets suivants :
  - Dôme haut-saônois (Haute-Saône) : refus en raison de la visibilité depuis le site Unesco de la chapelle Le Corbusier de Ronchamp et de la trop grande proximité d'un nid de cigognes.
  - Ermenonville-la-Grande (l'Eure-et-Loir) : refus en raison d'une covisibilité avec la cathédrale de Chartres.
  - Sehu (Pas-de-Calais) : refus en raison du risque de saturation visuelle autour des communes.
  - La queue d'âne (Dordogne) : refus en raison d'une zone d'implantation sur des axes migratoires majeurs (grue cendrée, cigogne noire et milan royal).

Depuis 2020, un tiers des dossiers de demande d'autorisation ont été refusés (67 refus sur 206 demandes entre début 2020 et mi-2021).

#### 2. Instruction aux préfets de réaliser une cartographie des zones propices au développement de l'éolien (premiers résultats en novembre 2021).

- Permet une concertation en amont dans les territoires.
- Permet d'orienter les porteurs de projets éoliens vers les zones favorables à un développement de l'éolien, et éviter les projets qui suscitent de fortes contestations ou les projets qui ont un fort impact sur les paysages.
- S'accompagne de la publication d'un guide de bonnes pratiques à l'usage de tous les porteurs de projet, afin de veiller à la bonne conciliation des différents enjeux.

3

#### 3. Création d'un médiateur de l'éolien.

- Fonction créée au sein du ministère de la Transition écologique.
- Pourra être saisi par les préfets dès l'instruction de projets potentiellement problématiques ou soulevant des doutes quant à leur compatibilité avec les diverses exigences.
- Chargé de suggérer des évolutions aux projets insuffisamment protecteurs des paysages et de la biodiversité afin de permettre leur meilleure adaptation aux enjeux du territoire, voire d'inviter les porteurs de projet à y renoncer s'ils semblent manifestement irréconciliables avec les autres enjeux.

Si le projet éolien de Milhac de Nontron n'a pas encore reçu d'avis du nouveau préfet, il faut cependant remarquer que 3 arrêtés préfectoraux ont été pris en catimini par les services de l'Etat pour proroger le délai d'instruction jusqu'au 31 mars 2022, soit 1 an après l'avis de refus signé par la commission d'enquête, prouvant que le rendu de l'avis n'est pas aussi simple à prendre.

### CONCLUSION SUR LA MESURE DE L'ACCEPTABILITE :

Cet état des lieux succinct de l'éolien au sein du territoire de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais démontre :

- l'état d'avancement des projets éoliens en cours,
- met en lumière le REJET à la fois des habitants mais aussi des élus concernés,
- les REFUS du préfet et de la Ministre de la Transition Ecologique pour l'un d'entre eux.



# PRISE EN COMPTE DES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE

## DE NOUVELLES POSSIBILITES POUR LES ELUS DANS LE CADRE DU PLUI

Un nouvel article L.151-42-1 du code de l'urbanisme a été créé.

Les collectivités pourront donc définir, dans leur document d'urbanisme, des secteurs dans lesquels les éoliennes sont soumises à conditions\*, voire interdites\*, afin de tenir compte de contraintes de voisinage, de patrimoine ou encore naturelles ou paysagères.

Source : lagazette.fr :

17/03/2022 10:13 Lagazette.fr Impression : "Des zones sans éoliennes inutiles pour la transition énergétique mais aussi pour les élus locaux" ...

**la gazette.fr**

Adresse de l'article <https://www.lagazettedescommunes.com/790069/des-zones-sans-eoliennes-inutiles-pour-la-transition-energetique-mais-aussi-pour-les-elus-locaux/>

[TRIBUNE] PROJET DE LOI 3DS  
**« Des zones sans éoliennes inutiles pour la transition énergétique mais aussi pour les élus locaux »**  
 Auteur associé | Opinions | Tribunes | Publié le 14/02/2022

**Le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) qui vient d'être définitivement voté au Parlement acte un recadrage du développement des éoliennes, avec la possibilité pour les maires de définir des zones autorisant ou non leur implantation. Florian Ferjoux, avocat au cabinet Gossement Avocats, explique pourquoi cette mesure sera inutile et difficile à appliquer.**



**Par Florian Ferjoux, avocat au cabinet Gossement Avocats**

Le 31 janvier 2022, les membres de la Commission mixte paritaire du Parlement ont trouvé un accord sur le projet de loi relatif à la différenciation la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale – dite 3DS. Parmi les mesures adoptées, l'une d'entre elles a pour objet de prévoir de manière explicite que les rédacteurs des plans locaux d'urbanisme ont la possibilité de créer des secteurs réglementant l'implantation de parcs éoliens.

Le texte créé un nouvel article L. 151-42-1 du code de l'urbanisme ainsi rédigé : « Le règlement peut délimiter les secteurs dans lesquels l'implantation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est soumise à conditions, dès lors qu'elles sont incompatibles avec le voisinage habité ou avec l'usage des terrains situés à proximité ou qu'elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des installations dans le milieu environnant. » Les collectivités pourront donc définir, dans leur document d'urbanisme, des secteurs dans lesquels les éoliennes sont soumises à conditions, voire interdites, afin de tenir compte de contraintes de voisinage, de patrimoine ou encore naturelles ou paysagères. L'évolution du plan local d'urbanisme, communal ou intercommunal, sera effectuée selon la procédure de modification simplifiée fixée aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme, après enquête publique.

Ce texte n'emprunte toutefois pas la bonne voie, ni pour le développement de l'éolien, ni pour les élus locaux.

Il faut en effet rappeler que les collectivités peuvent déjà planifier et réglementer dans leur document d'urbanisme l'implantation d'éoliennes sans qu'une disposition du code de l'urbanisme ne l'encadre explicitement. En outre, l'implantation des éoliennes est déjà soumise à un cadre juridique protecteur des intérêts visés par le

<https://www.lagazettedescommunes.com/790069/des-zones-sans-eoliennes-inutiles-pour-la-transition-energetique-mais-aussi-pour-les-elus-locaux...> 1/2

17/03/2022 10:13 Lagazette.fr Impression : "Des zones sans éoliennes inutiles pour la transition énergétique mais aussi pour les élus locaux" ...

nouvel article L. 151-42-1 du code de l'urbanisme. La nouvelle disposition du projet de loi 3DS ne sera pas non plus simple à appliquer pour les collectivités. Les critères pour l'identification et la définition des secteurs réglementés de même que le cadre juridique des conditions d'implantation des éoliennes contenus dans la disposition ne sont pas précisés.

Par ailleurs, cette nouvelle procédure de modification simplifiée des documents d'urbanisme pourra être périlleuse pour les élus locaux. Le risque est en effet qu'ils soient confrontés dans leurs territoires à des pressions diverses pour que soit engagée cette procédure et pour un certain résultat. Ils seront sans doute saisis de demandes de modification simplifiée pour créer ces secteurs. Quelle que soit leur réponse, elle pourra donner lieu à de nouveaux recours qui auront pour principal effet de déplacer une fois de plus le débat public vers les greffes des tribunaux administratifs.

De manière plus générale, le nouvel article L. 151-42-1 du code de l'urbanisme n'apparaît pas être une solution pertinente pour les enjeux relatifs à l'implantation des éoliennes. La sagesse serait que le Parlement ne persiste pas à l'avenir dans cette direction sans gain juridique.

#### ☞ **Les communes n'ayant plus la compétence urbanisme, la responsabilité incombe maintenant à la CCPN.**

L'élaboration du PCAET ainsi que du PLUI est le moment opportun pour les maires qui refusent l'éolien dans leur commune de se protéger en qualifiant certaines zones de leur territoire en application de l'article L.151-42-1 du code de l'urbanisme en zones avec contraintes définies ou en zones interdites pour l'éolien. Voir lagazette.fr

#### **Le PCAET :**

Si l'on prend l'exemple du PCAET de la Communauté des communes Périgord Limousin auquel nous avons largement participé et contribué, les énergies renouvelables sont traitées dans le livre 2 « **Potentiels et Stratégie** », l'éolien plus particulièrement à la page 19 et 20. La figure 3 présente la carte des zones favorables à l'éolien sur le territoire. Cette carte a été imposée par le cabinet d'étude qui a réalisé le document, sans que les habitants des zones concernées ni les associations ou collectifs n'aient pu donner leurs assentiments. Ce qui a créé un véritable émoi parmi les riverains.

**Nous demandons que les cartes proposées dans le document concernant les zones favorables à l'éolien dans le territoire de la CCPN soient présentées en amont de la rédaction du plan Potentiels et Stratégie du PCAET afin que la concertation évoquée dans l'Instruction du 26 mai 2021 et la participation citoyenne ne soient pas qu'une vaine promesse et effet de communication.**

Les habitants, les collectifs et associations connaissent les zones géographiques, leurs contenus environnementaux et connaissent maintenant la jurisprudence des arrêts de la Cour d'Appel de Bordeaux et du Conseil d'Etat qui ont retoqué des projets éoliens situés en forêt et dont les études environnementales ont recensé des espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement qui ne peuvent pas être détruites (obligation d'accord de dérogation au titre de l'article L.411-2 de ce même code).

Ces jurisprudences imposent désormais que les projets éoliens situés en forêt soient bannis.

Les différentes études environnementales qui ont contribué aux dossiers d'autorisation unique déposés en préfecture par les promoteurs éoliens des projets de Saint-Saud Lacoussière et de Milhac de Nontron ont recensé une riche biodiversité avec des espèces protégées qui ne peuvent être détruites (refus de demande de dérogation par le préfet).

Il s'agit de freins incontournables au développement de l'éolien dans ces communes.

**Nous demandons l'intégration de ces données pour l'évaluation des zones favorables à l'éolien dans cette partie de territoire de la CCPN afin de les classer en zones interdites pour ce type d'énergie renouvelable.**

☞ Nous proposons la création d'une base de données mise à disposition des élus, mais aussi du public, (administrés et développeurs d'énergie renouvelable par exemple) gérée par la CCPN et mise à jour en fonction des recensements par les études environnementales à l'occasion des évolutions des documents d'urbanisme (cartes communales par exemple, instruction des projets éoliens, décisions prises par le préfet et les services de l'état).

Cette base alimentée à partir du patrimoine existant au sein du Parc Naturel Régional Périgord Limousin permettrait d'avoir une photographie par commune de zones du territoire présentant les données sur la biodiversité, sur la flore, sur les zones contraintes (armée de l'air, proximité des radars etc..) sur les motifs de refus de certains projets (éolien, site photovoltaïque au sol (exemple site photovoltaïque de Milhac de Nontron).

#### CAS PRATIQUES :

Nous proposons 2 exemples de modification à envisager :

- dans le cadre du PCAET et PLUI
- dans le cadre de la cartographie des zones favorables à l'éolien.

☞ Exemple commune de Saint-Saud Lacoussière :

**LES ATOUTS DE LA COMMUNE DE SAINT SAUD LACOUSSIERE**  
**DES INFORMATIONS NOUVELLES SONT A PRENDRE EN COMPTE POUR LE PCAET ET LE PLUI-H**

**- LES INFORMATIONS QUI DOIVENT ETRE PRISES EN COMPTE :**

- ☞ Les zones protégées du territoire de la commune
- ☞ L'arrêté de protection de défense du biotope sur la rivière DRONNE
- ☞ Le programme LIFE
- ☞ les opérations pour assurer la continuité écologique
- ☞ La prise en compte du projet éolien à l'Est du territoire de la commune

La commune de Saint-Saud Lacoussière a fait l'objet de 3 études environnementales depuis quelques années, dans une période inférieure à 10 ans :

- A l'occasion de la modification et évolution de la carte communale 2015 / 2016 :

Département de la DORDOGNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PERIGORD VERT NONTRONNAIS**

**SAINT-SAUD-LACOUSSIERE**

**CARTE COMMUNALE**

**REVISION N° 1**



## RAPPORT DE PRESENTATION

Mise en révision de la Carte  
Communale

Approbation de la révision n°1  
de la carte communale

Arrêté Préfectoral

19 septembre 2011

Vu pour être annexé à la délibération du

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Président,

**URBAM**  
conseil études projets



- A l'occasion des 2 études environnementales sur le territoire pour l'instruction des projets éoliens de Saint-Saud Lacoussière / Saint-Jory de Chalais et de celle du Petit Bos de la commune voisine de Milhac de Nontron.

La commune de Saint-Saud Lacoussière a donc fait l'objet de 2 études environnementales sur la période de 2016 à 2018 par le cabinet d'études ENCIS ENVIRONNEMENT. Ces 2 études sont venues enrichir l'étude environnementale du cabinet URBAN DE 2015 mandaté par la Communauté de communes Périgord Vert Nontronnais pour la révision de la carte communale de Saint-Saud Lacoussière.

☛ ETUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LES COMMUNES DE SAINT SAUD LACOUSSIERE ET SAINT JORY DE CHALAIS – DECEMBRE 2016

2017

### 1.1 Présentation des intervenants

#### 1.1.1 Porteur de projet

Le projet de parc éolien est développé par la société ABO Wind. La société dépositaire de la demande d'autorisation unique est la SNC Ferme Eolienne de la Queue d'Âne. Cette dernière exploitera le futur parc éolien.

La SNC Ferme Eolienne de la Queue d'Âne sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

Destinataire	<b>ABO WIND</b>
Adresse	2 rue de Libra Exchange CS 95803 31000 Toulouse Cedex
Téléphone	05 34 31 63 76

#### 1.1.2 Bureau d'études d'expertise naturaliste

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement rural. Grâce à une expérience de plus de vingt ans dans ces domaines, notre équipe pluridisciplinaire et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. En 2017, les responsables d'études d'impact d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et la réalisation d'une sollicitation d'études d'impact sur l'environnement et d'une quarantaine de vols de habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Référence	<b>encis</b> ENVIRONNEMENT
Adresse	ESTER Toulouge 1, avenue JESTEL 81 000 LIMOGES
Téléphone	05 55 36 28 30
Référent habitats naturels, faune et flore terrestres	Norvin FOURCARET, Responsable d'études / Ecologue
Référent ornithologie	Bruno LARROUSSE, Responsable d'études / Ornithologue
Référent climatologie	Kévin MARTINEZ, Responsable d'études / Climatologue
Coordination de l'étude	Danièle PARON, Responsable d'études / Ecologue
Coordinateur de l'étude	Sylvain LE ROUX, Directeur d'études

ENCIS Environnement a réalisé le volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement et le rapport de la présente demande d'autorisation.

1

**ETUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LES COMMUNES DE SAINT SAUD LACOUSSIERE ET MILHAC DE NONTRON PAR LE CABINET ENCIS ENVIRONNEMENT – MAI 2018**

Mars 2018

### ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

#### Demande d'autorisation environnementale du parc éolien du Petit Bos

Departement : Dordogne  
Commune : Milhac-de-Nontron






Réalisation et assemblage de l'étude  
ENCIS Environnement

Expertises spécifiques  
Etude des milieux naturels : ENCIS Environnement  
Etude acoustique - Climatologie : Gambia Acoustique  
Etude paysagère et patrimoine : ENCIS Environnement



**Tome n° 4.1 :**  
Etude d'impact sur l'environnement

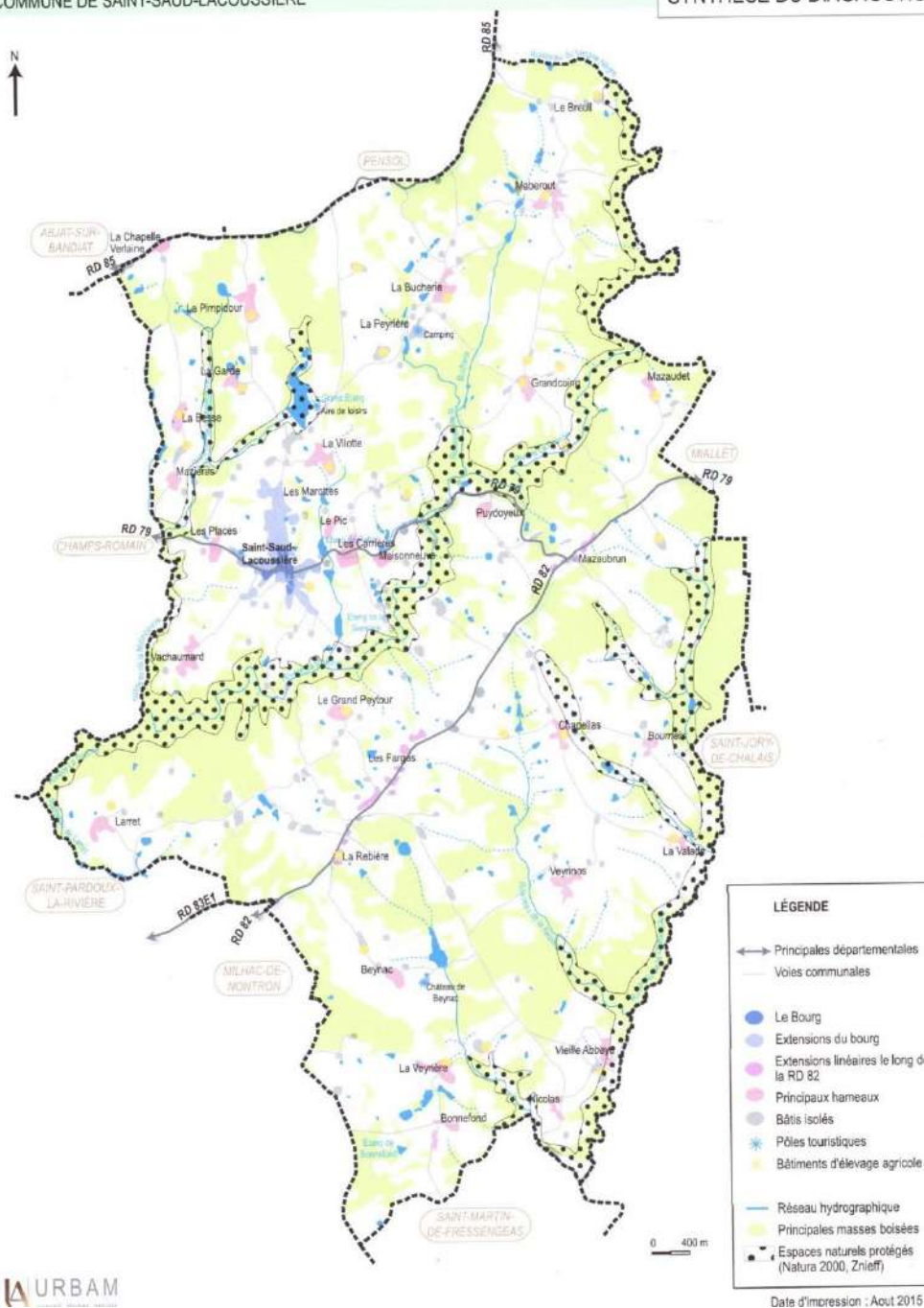
ENCIS ENVIRONNEMENT  
108 - 1, avenue JESTEL - 81000 - LIMOGES  
Tél : 05 55 36 28 30 - Fax : 05 55 36 28 31  
www.encis-environnement.com

Ces 2 études environnementales couvrent toute la partie sud-ouest de la commune de Saint-Saud Lacoussière sous la ligne démarquée par la rivière Dronne.

Plusieurs parties du territoire de la commune de Saint-Saud Lacoussière sont protégées. La préfecture de la Dordogne nous indique dans son rapport d'avis lors de l'enquête publique de la révision de la carte communale « **la commune de Saint-Saud Lacoussière présente une certaine sensibilité, attestée par la présence du Site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Haute Dronne » et de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Faunistique (ZNIEFF) ». A ce titre, l'Autorité Environnementale souligne qu'il existe 5 zones de ce type dans cette commune :**

- 2 ZNIEFF de type I de 1ere génération « Gorges de la Dronne d'Arrivau à Saint-Pardoux La Rivière » et « Réseau hydrographique de la Cole en amont de Saint-Jean-de-Cole »,
- 2 ZNIEFF de type I modernisées » Tourbières de Mouton » et « Zone humide du bois de Tendeix »,
- 1 ZNIEFF de type II modernisée « Réseau hydrographique de la cole en amont de Saint-Jean-de-Cole ».





**CARTE N°1 DES ZONES PROTEGEES DE LA COMMUNE DE SAINT SAUD LACOUSSIÈRE**

Le bassin de la Haute Dronne est intégré dans le site **NATURA 2000 DOCOB FR 7200809 Réseau hydrographique de la Haute Dronne par l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2015** ainsi que dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique – **ZNIEFF- de type I.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de  
l'énergieArrêté du **27 OCT. 2015**

portant désignation du site Natura 2000

réseau hydrographique de la Haute Dronne

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVI1523952A

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

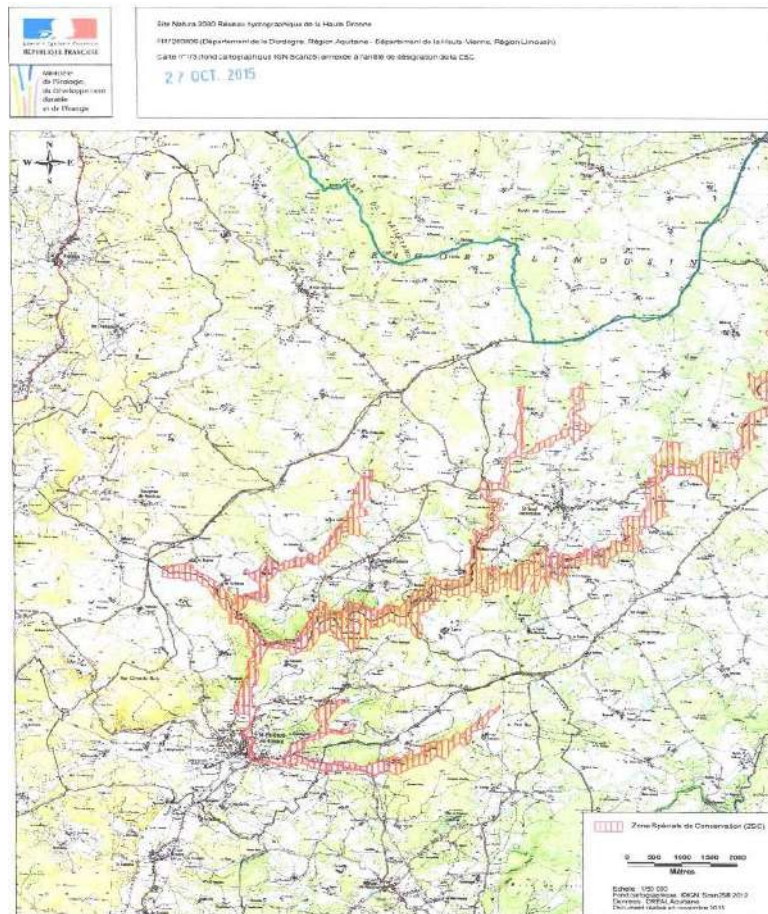
Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu la décision de la Commission européenne du 03 décembre 2014 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

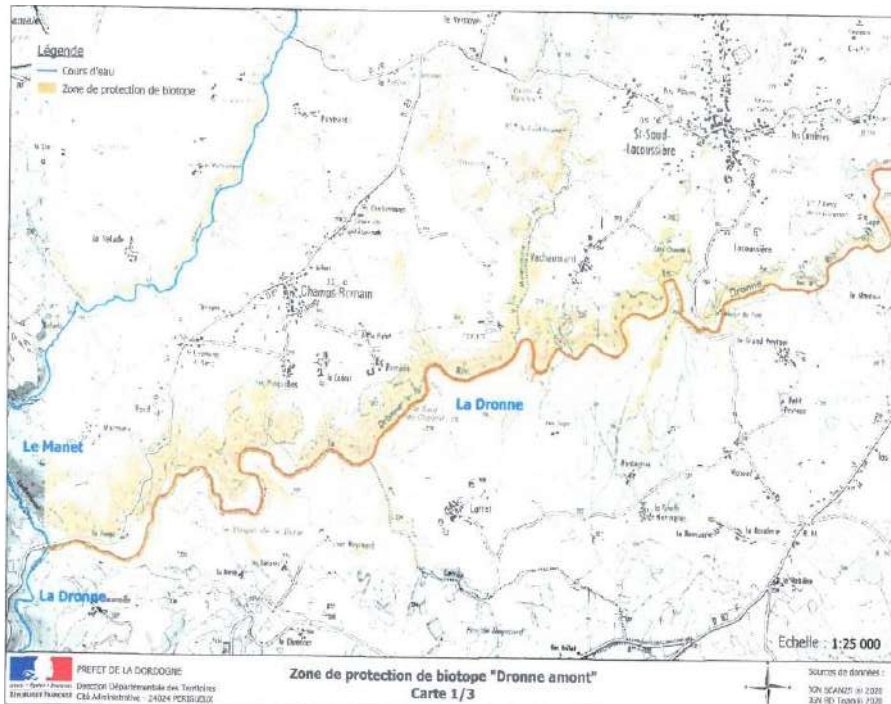
Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**CARTE N° 2 DE LA ZONE NATURA 2000 – pour la partie Saint-Saud Lacoussière**

Cette commune est concernée par un arrêté DDT signé le 24 février 2022 portant **protection du biotope de la rivière Dronne**.



**Carte N° 3 de la zone de protection du biotope**



☞ La rivière DRONNE vient d'être labellisée « RIVIERE SAUVAGE » :



Porté par l'association European Rivers Network (ERN), le label **Site rivières Sauvages** a comme principal objectif d'améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique. Il sert à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires (Parc Naturel Régional, collectivités, pêcheurs, etc.) et une valorisation collective d'un territoire d'exception.

Les critères d'éligibilité au label sont notamment les suivants : état écologique des milieux, continuité écologique, faune et flore remarquable, occupation du sol et activités humaines peu impactantes, qualité de l'eau, etc.

Au regard notamment de la population exceptionnelle de Moules perlières de la Haute Dronne (**Moule perlière : espèce en danger**) et suite aux premiers travaux de restauration de la continuité écologique réalisés dans le cadre du programme LIFE, le PNR va déposer un dossier de candidature au label pour ce cours d'eau en 2018.

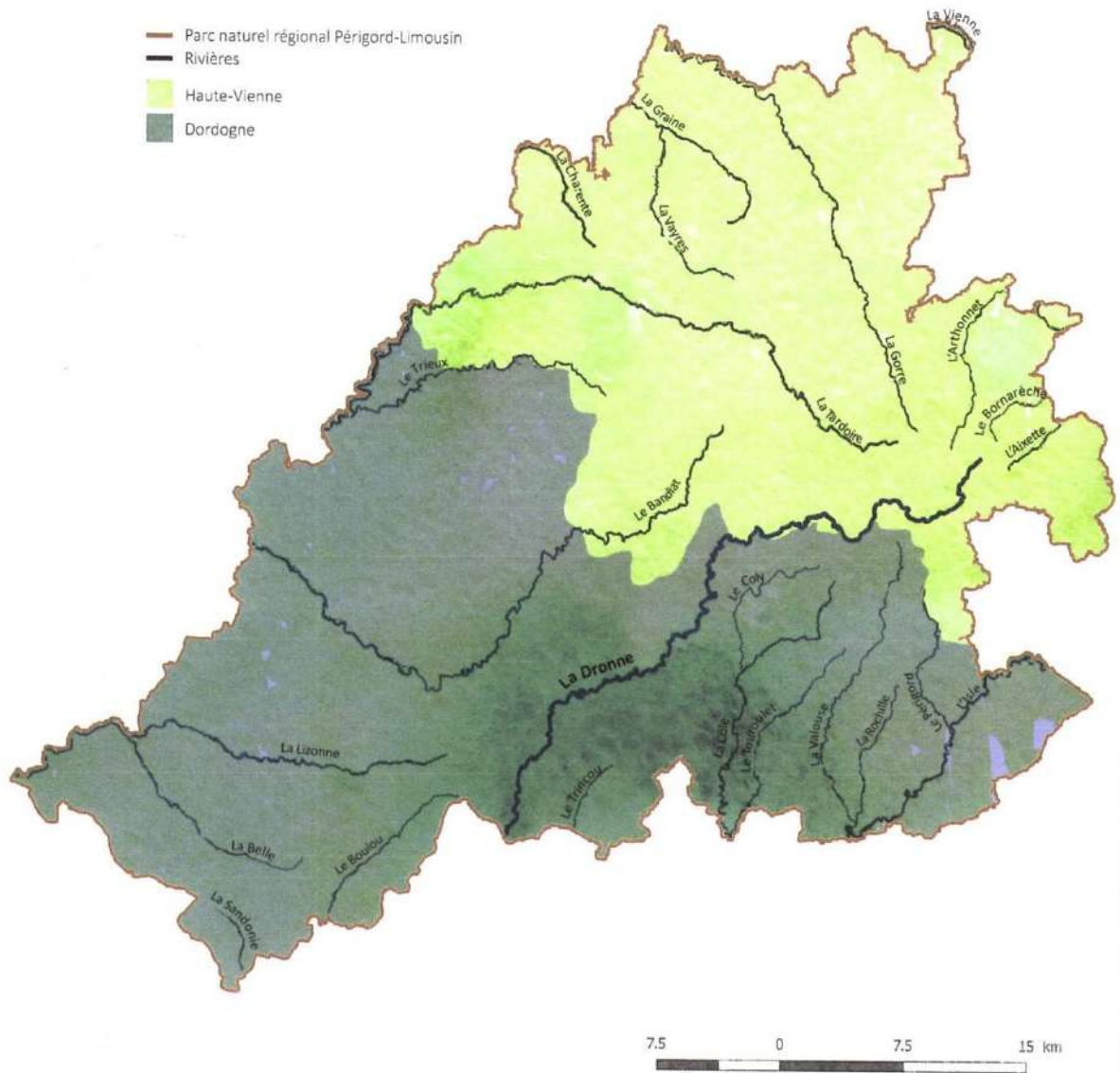
*En savoir plus sur le label Site Rivière Sauvage : <http://www.rivieres-sauvages.fr/>*

*En savoir plus sur l'association European Rivers Network : <http://www.ern.org/fr/>*

La Haute-Dronne

# Sur la ligne de partage des eaux

*Les eaux du Périgord Limousin arrivent à l'Atlantique par des itinéraires plus ou moins sinueux.*

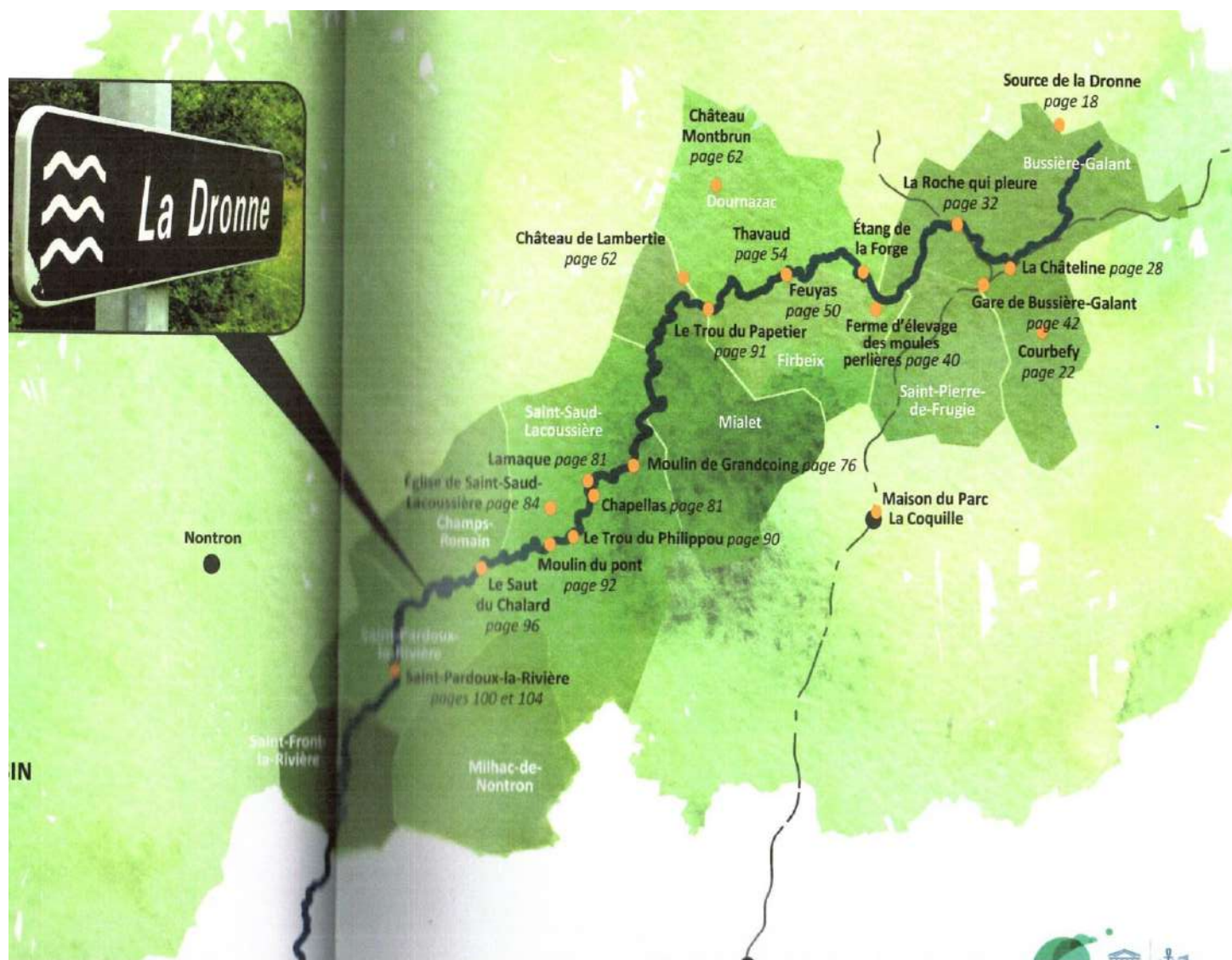


Portrait d'une rivière sauvage

**CARTE N° 4 SUR LA LIGNE DE PARTAGE DES EAUX**



## ☞ LES ELEMENTS DU PATRIMOINE ASSOCIES A LA RIVIERE DRONNE :



**CARTE N° 5 LES ELEMENTS DU PATRIMOINE DE LA RIVIERE**

### ☞ CADRE REGLEMENTAIRE :

La Dronne est un cours d'eau classé par le préfet coordonnateur de bassin, à la fois sur les listes 1 et 2 au titre de l'article L-214-17 du code de l'environnement. Ainsi, aux termes de cet article :

- Liste 1 : aucun nouvel ouvrage s'il constitue un obstacle à la continuité écologique, ne pourra être édifié.
- Liste 2 : tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de 5 ans de façon à permettre le transport suffisant de sédiments et d'assurer la circulation des poissons migrateurs.

**Les cours d'eau ainsi classés constituent la base de la trame bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) validé en 2015**

### ☞ LE PROGRAMME LIFE POUR ASSURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

COLLECTIF SAUVONS LA QUEUE D'ANE CHEZ MONSIEUR SERGE LASTERE LIEU-DIT LES FARGES 24470 SAINT SAUD LACOUSSIERE

Le programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) lancé en 1992 cofinance des actions en faveur de l'environnement dans l'Union Européenne notamment.

Le projet porté par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin d'une durée de 6 années (juin 2014 à juin 2020) est cofinancé par l'Agence de l'eau Adour Garonne, la DREAL Limousin, la Région Aquitaine Poitou-Charente- Limousin, le Département de la Dordogne et la fondation Initiative Biosphère Dordogne.

Il s'agit du programme LIFE 13 NAT/FR/00506 Préservation de la moule perlière et Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) de la Haute Dronne 2014-2020 sur 12 sites hydrauliques.

La commune de Saint-Saud Lacoussière a été concernée par le chantier de la FORGE DE CHAPELLAS et indirectement concernée par la restauration de la continuité écologique par des travaux réalisés sur le cours d'eau MALENCOURIE avec l'effacement de la digue de PAUGNAC.

Ces informations, après le délai légal de publication et d'affichage en mairie, sont archivées et donc inaccessibles à un public non averti (on peut retrouver toutes ces informations sur internet mais sans fils rouge qui permet de comprendre le lien entre les différentes actions et les objectifs attendus). Il faudra mandater les services d'un cabinet d'études pour recenser toutes ces informations.

Que fait-on des données recensées ? Où sont-elles archivées? Que fait-on du refus du Préfet, des motivations de son arrêté et des observations du cabinet de la ministre de la transition écologique ?

#### **LES NOUVELLES INFORMATIONS ISSUES DE:**

- l'étude d'impact du projet éolien de LA QUEUE D'ANE : analyse de la biodiversité faune , flore.... (voir le dossier en préfecture)

- Les motivations du refus de la commission d'enquête (rapport de la commission d'enquête)

- Les motivations du refus du préfet (arrêté de refus)

- Les motivations des 2 mémoires en défense du cabinet du Ministère de la transition écologique (contentieux LA QUEUE D'ANE / ABO WIND)

**CONSIDÉRANT** que l'installation faisant l'objet de la demande est soumise à autorisation préfectorale unique au titre du titre 1er de l'ordonnance susvisée ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation unique ne peut être accordée que si les mesures que spécifie le présent arrêté permettent de prévenir les dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés aux articles L.21-1 et L.511-1 du code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L.512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

**CONSIDÉRANT** l'avis défavorable (6 voix défavorables, 5 voix favorables et 2 abstentions) du conseil municipal de la commune de Saint-Saud-Lacoussière, lieu d'implantation de 2 éoliennes (E1 et E2) sur les 4 prévues au projet, réuni le 6 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable (7 voix favorables et 1 non participant au vote) du conseil municipal de la commune de Saint-Jory-de-Chalais, lieu d'implantation de 2 éoliennes (E3 et E4) sur les 4 prévues au projet, réuni le 14 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** les avis majoritairement défavorables des conseils municipaux des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, à savoir 8 communes sur 10 consultées ;

**CONSIDÉRANT** l'avis défavorable (10 voix défavorables, 1 voix favorable) du conseil scientifique du Parc Naturel Régional Périgord Limousin qui s'est réuni le 19 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis défavorable du conseil d'orientation et de développement du Parc Naturel Régional Périgord Limousin qui s'est réuni le 5 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable (28 voix favorables, 16 voix contres et 7 abstentions) de la commission Climat Energie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin qui a voté par voie dématérialisée le 19 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) en date du 21 février 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la démonstration de l'absence d'autre sollicitation alternative est insuffisante, notamment du fait que les éoliennes E1 et E2 sont situées dans des secteurs boisés et que les éoliennes E3 et E4 ne respectent pas la distance d'éloignement de lisières boisées de 200 mètres préconisée par EUROBATS ;

**CONSIDÉRANT** que la zone d'implantation des éoliennes est prévue en bordure de deux ZNIEFF de type I et est constituée majoritairement de boisement abritant une riche diversité d'oiseaux (milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Linotte mélodieuse, Fauvette grise, Bruant jaune...) et de chiroptères (Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler) dont certains sensibles aux éoliennes ;

**CONSIDÉRANT** que la zone d'implantation des éoliennes se situe également sur des axes migratoires majeurs (notamment Grue cendrée, Cigogne noire et Milan royal) rehaussant la sensibilité environnementale du site vis-à-vis d'un projet éolien ;

***Page 3 de l'arrêté préfectoral de refus***



## EXEMPLE DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUD LACOUSSIERE

### ☞ LA SITUATION DE LA CARTE COMMUNALE CONNUE A CE JOUR :

Le projet du « Petit Bos » s'est donc appuyé sur le Schéma Régional Éolien qui a classé les communes de Milhac de Nontron et Saint Saud Lacoussière parmi les territoires "*favorables au développement de l'énergie éolienne au sens du décret n° 2011-678*". Aujourd'hui ce schéma est inclus dans un document plus large, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Nouvelle-Aquitaine qui a été adopté par son Conseil Régional en décembre 2019, et a été approuvé par la Préfète de région le 27 mars 2020). Au sein de l'objectif stratégique 2.3 de ce document, il est acté : « *Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain* », le développement de l'éolien est abordé dans l'objectif 51 qui vise à "*valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable*".

Lors de l'enquête publique relative au projet de SRADDET, de nombreuses observations avaient porté sur cette question et la Région Nouvelle Aquitaine, dans son mémoire en réponse, a indiqué que, s'agissant des énergies renouvelables, « *leur indispensable développement s'inscrit dans un objectif de préservation de l'environnement et tout particulièrement de la biodiversité* ».

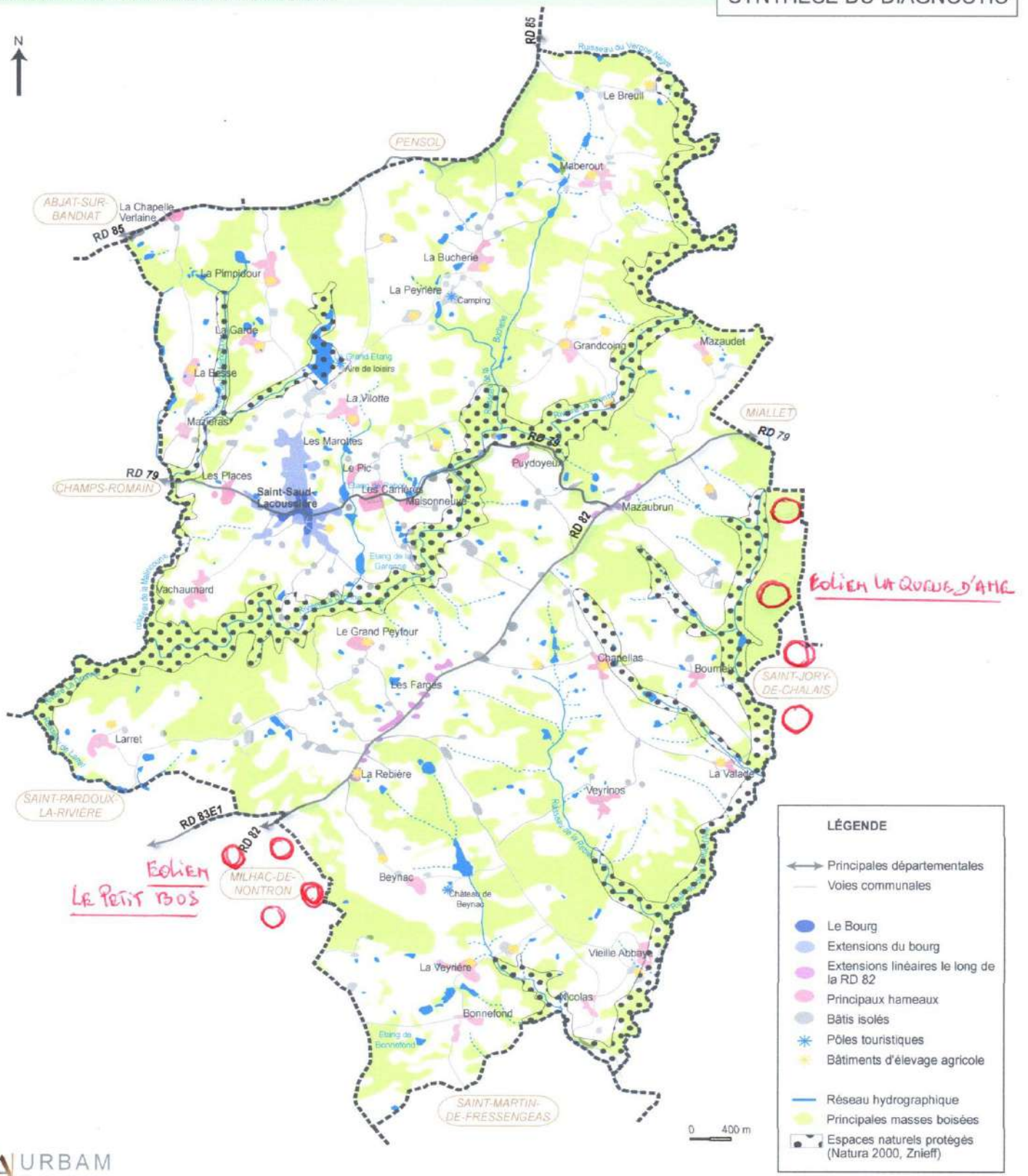
## IV. Analyse du projet :

---

*Page 7 du rapport d'enquête du projet du Petit Bos*

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC



Date d'impression : Aout 2015

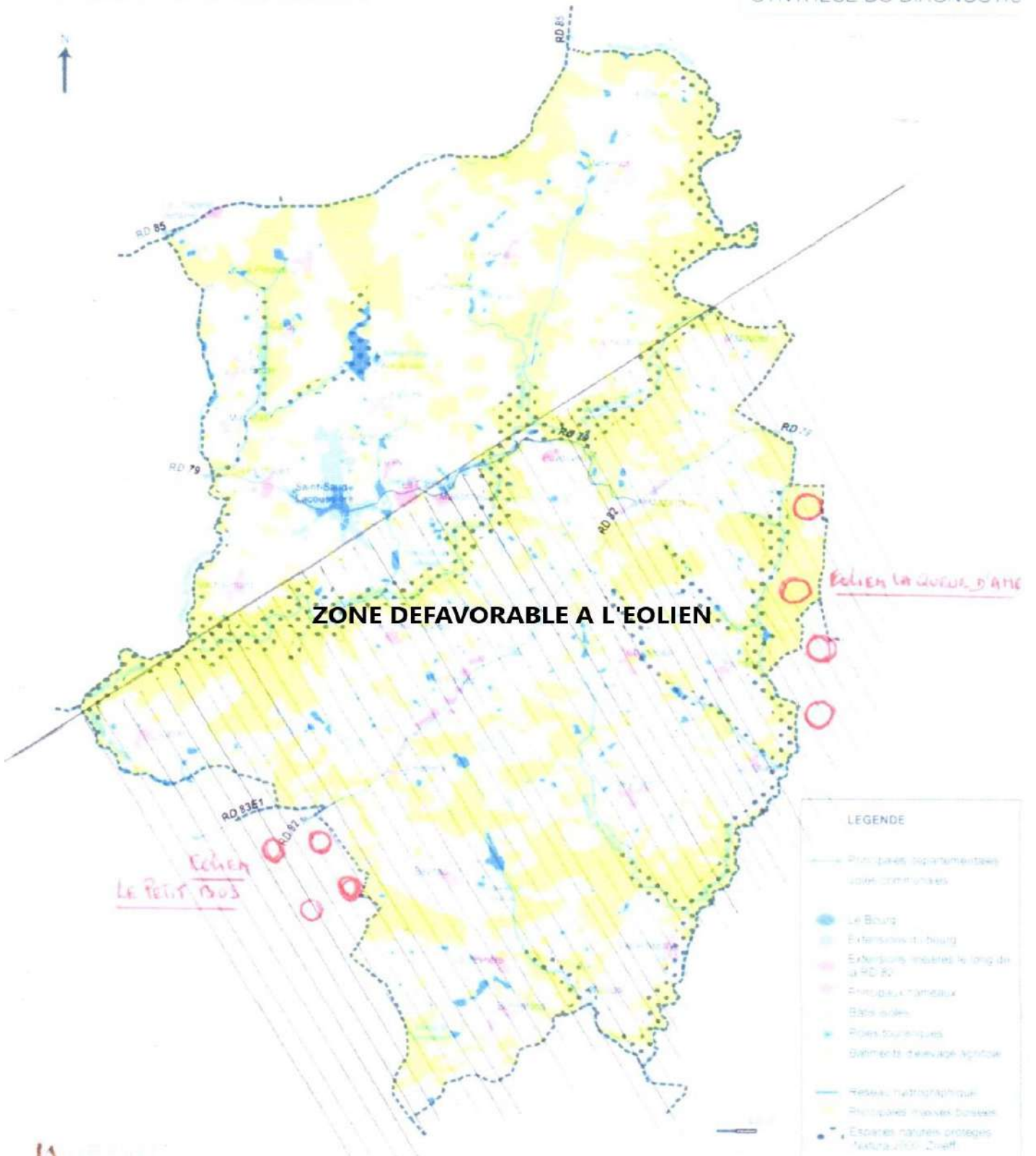
CARTE N° 6 EXTRAITE DU DOSSIER REVISION CARTE COMMUNALE DE SAINT SAUD LACOUSSIÈRE



RESULTAT DE L'INTEGRATION DES INFORMATIONS DANS LA CARTE SUITE AUX ETUDES ENVIRONNEMENTALES

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE  
COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC



CARTE N° 7 INTEGRANT LES INFORMATIONS A COMPLETER POUR LE PLUi-H

Suite aux informations issues des enquêtes publiques et du refus du projet éolien de LA QUEUE D'ANE, on peut considérer que toute la partie du territoire située sous la ligne qui démarque la rivière Dronne doit être supprimée de la zone favorable à l'éolien pour la commune de Saint-Saud Lacoussière. et doit être matérialisée en ce sens dans le PLUi-H.( intégration dans le PLUi-H suite à la prise en compte de la richesse de la biodiversité qui doit être protégée.).

Seule la partie plus au Nord , au-dessus du bourg peut être considérée en zone favorable à l'éolien, mais des développeurs éoliens se sont « cassés le nez » jusqu'à présent.

**☞ Le PLUi-H devra intégrer ces informations et la cartographie des zones favorables à l'éolien concernant cette commune devra être modifiée en conséquence.**

Tous ces éléments devront être pris en compte car ils constituent les véritables conditions et les freins au développement de l'énergie éolienne sur le territoire de la CCPN en références au code de l'urbanisme, des Instructions ministérielles et de la nouvelle loi 3DS.

**Nous demandons la prise en compte de ces nouvelles informations dans le cadre du PLUi-H et dans le cadre de la cartographie des « zones favorables à l'éolien ».**

Suite aux informations issues des enquêtes publiques et du refus du projet éolien de LA QUEUE D'ANE, on peut considérer que toute la partie du territoire située sous la ligne qui divise la commune au-dessus de la rivière Dronne doit être supprimée de la zone favorable à l'éolien pour la commune de Saint-Saud Lacoussière. et doit être matérialisée en ce sens dans le PLUI.( intégration dans le PLUI suite à la prise en compte de la richesse de la biodiversité qui doit être protégée.).

Seule la partie plus au Nord , au-dessus du bourg peut être considérée en zone favorable à l'éolien, mais des développeurs éoliens se sont « cassés le nez » jusqu'à présent.

**☞ AUTRE EXEMPLE : LA COMMUNE DE MILHAC DE NONTRON**

Cette commune a été concernée par une étude environnementale dans le cadre de l'instruction du projet éolien du Petit Bos.

- Par enregistrement **d'observations électroniques** :
  - Sur le registre dématérialisé : 1.765 observations ;
  - Dont 18 courriels à l'adresse dédiée à cet effet (centralisés sur le registre dématérialisé).

C'est donc **un total de 2.589 observations** qui ont été enregistrées au cours de l'enquête publique, sur lesquelles la commission a recensé **2.163 avis clairement exprimés** totalisant une prise de position sur **5.323 arguments**.

Parmi ceux-ci, on recense divers groupements, organismes et associations qui ont participé à l'enquête, au rang desquels les plus actifs ont fédéré un grand nombre d'adhérents ou de sympathisants et ont généré la production d'une majorité des observations, notamment par le truchement de lettres-types :

- Sauvons la Queue d'Ane ;
- D-Païs 24 ;
- Les hébergeurs du PNR ;
- Les riverains de Saint Saud.

Ont également participé à l'enquête les collectivités territoriales proches qui se sont positionnées sur le projet, ainsi que le Conseil Départemental de la Dordogne et le PNR Périgord-Limousin.

Afin d'approcher au mieux le sens des avis formulés par le public, il a été dénombré les avis favorables au projet, au nombre de 24, (soit 1,1 % des avis exprimés), les autres étant des avis défavorables. Il est à noter la forte incidence des avis défavorables exprimés par les lettres-type (638 soit environ 30 %).

Le public a donc manifesté, très majoritairement une forte opposition au projet, selon l'ensemble des arguments qui ont été classés en différents thèmes pour lesquels une analyse de chacun d'eux a été développée dans le présent rapport, et a fait l'objet d'une notification au Maître d'Ouvrage dans le cadre d'un Procès-Verbal de synthèse des observations.

### III. Modalités du projet :

Contexte dans lequel s'inscrit le projet

#### ✚ Contexte international et national :

En application des conventions et traités internationaux qui reconnaissent la nécessité de diminuer l'empreinte carbone et de favoriser le développement des énergies renouvelables, l'Union Européenne s'est fixée l'objectif d'atteindre 20% de sa consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables à l'horizon 2020. Elle y est pratiquement parvenue (19,7 % enregistrés).

Conformément à ses engagements communautaires (article 22 alinéa 1 de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables), la France a donc adopté en août 2010 un plan d'action national en faveur des énergies renouvelables faisant état de leur augmentation dans la consommation énergétique finale pour atteindre 23 % en 2020.

Enquête publique création et exploitation d'un parc éolien à Milhac de Nontron  
Ordonnance n° E20000052/33 du Tribunal Administratif de Bordeaux  
CONCLUSIONS et AVIS MOTIVÉ

#### **Page 6 du rapport d'enquête publique**

Une seconde enquête publique a été effectuée dans une autre partie du territoire pour un projet de site photovoltaïque :



## **AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

### **Projet de défrichement pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque commune de Milhac-de-Nontron**

#### **PRÉSENTATION**

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la Société SOLEIA48 en vue de la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Milhac-de-Nontron.

Par demande déposée le 31 octobre 2019 et déclarée complète le 16 septembre 2020, la Société SOLEIA48 a sollicité l'autorisation de défricher une surface de 4,8438 ha sur le territoire de la commune de Milhac-de-Nontron.

La surface à défricher étant inférieure à 10 ha, ce projet n'est pas soumis à une enquête publique.

Cependant, en application des articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'Environnement, il doit faire l'objet, selon les modalités définies à l'article L.123-19 de ce même code, d'une participation du public par voie électronique avant toute décision de l'autorité administrative compétente.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale soumise à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle-Aquitaine.

#### **CONSULTATION**

Le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact consolidée, le procès-verbal de reconnaissance des bois, l'avis de l'Autorité Environnementale, sera mis à disposition du public par voie électronique.

Le dossier sera consultable du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 au dimanche 7 mars 2021 sur le site Internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante :

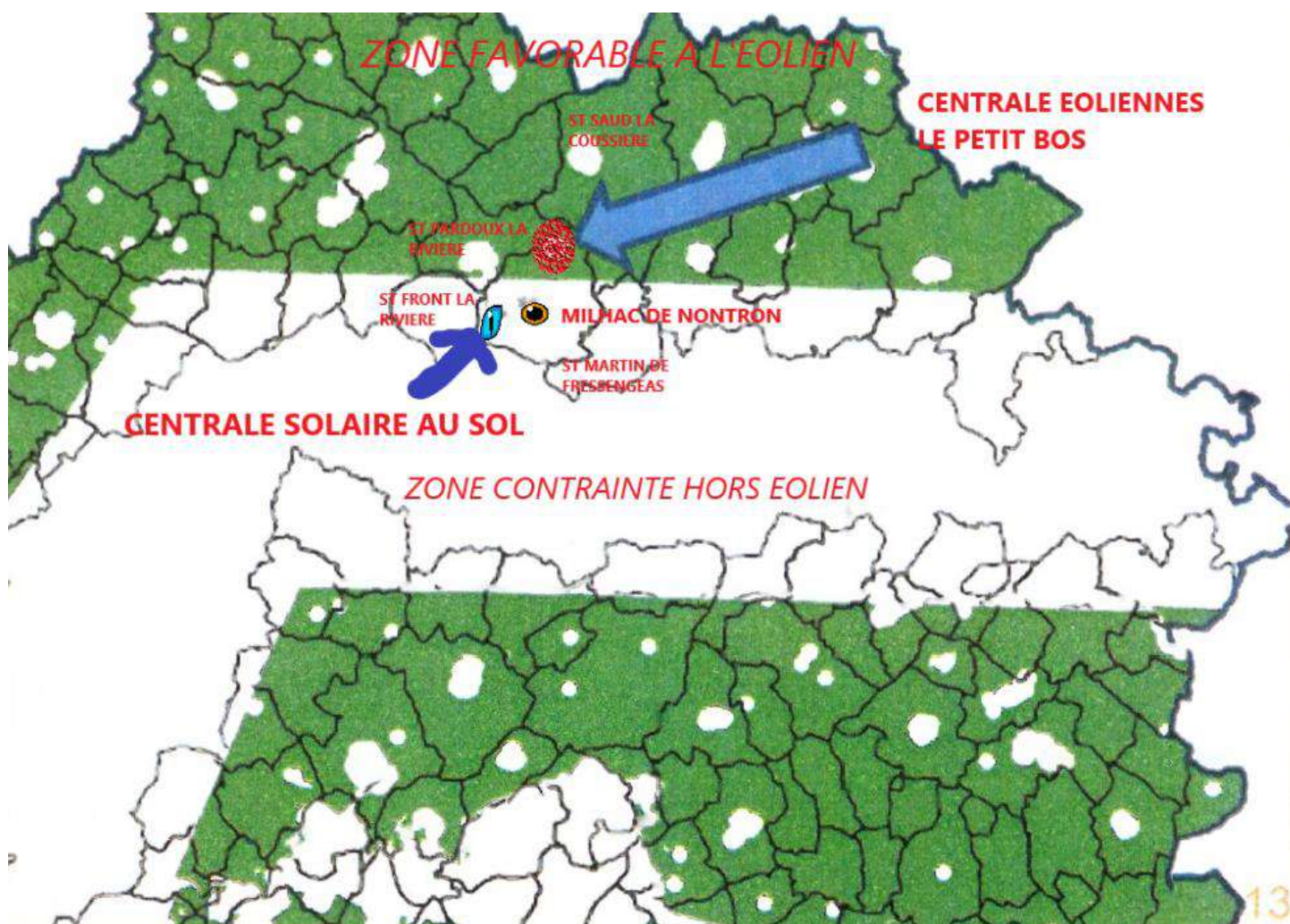
<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Mise-a-disposition-du-public>

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations, questions et propositions, par écrit à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires de Dordogne, Service Économie des Territoires, Agriculture, Forêt (SETAF), Pôle Forêts (à l'attention de Laure LOICHON), 18, rue du 26<sup>e</sup> RI – CS 74000, 24024 Périgueux Cedex ou par mail à [mad-soleia48-milhac-nontron-20.ddt-24@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:mad-soleia48-milhac-nontron-20.ddt-24@equipement-agriculture.gouv.fr)

À l'issue de cette participation du public et au plus tard à la date de publication de l'arrêté une synthèse des observations ainsi que les motifs de la décision seront rendus publics sur le site Internet de l'État en Dordogne pendant une durée de trois mois. Le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement.

La commune de Milhac de Nontron possède une zone contrainte dans laquelle il n'est pas possible de réaliser une implantation d'éoliennes de 200 mètres de hauteur. Il s'agit d'une zone contrainte aviation militaire :





*Carte des zones contraintes (zone blanche) extraite du Schéma Régional Eolien de l'Aquitaine*

Le projet de centrale solaire a été refusé par le préfet. Le projet éolien du Petit Bos est dans une mauvaise passe.

La partie de la commune de Milhac de Nontron située au nord du bourg, répertoriée en zone favorable à l'éolien doit être reconsidérée en tenant compte des nouvelles informations sur la richesse de la biodiversité dans ce territoire.

En associant les informations sur la présence d'une riche biodiversité, sur l'impossibilité de réaliser des sites photovoltaïque au sol, en intégrant la zone contrainte aviation militaire, on peut considérer que le développement des ENR (photovoltaïque) dans cette commune ne peut être envisagé que sur les toitures des bâtiments communaux ou autres. L'éolien étant définitivement banni.

**Le PLUI devra intégrer ces informations et la cartographie des zones favorables à l'éolien concernant cette commune devra être modifiée en conséquence.**

Tous ces éléments devront être pris en compte car ils constituent les véritables conditions et les freins au développement de l'énergie éolienne sur le territoire de la CCPN en références au code de l'urbanisme, des Instructions ministérielles et de la nouvelle loi 3DS.

**Nous demandons la prise en compte de ces nouvelles informations dans le cadre du PLUi-H et dans le cadre de la cartographie des « zones favorables à l'éolien ».**



## DES PROJETS DE TERRITOIRE

### AVIS A DONNER SUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES FAVORABLES A L'EOLIEN

#### LA NECESSITE DE DEBAT ET DE LA PRISE EN CHARGE DE L'EOLIEN AU SEIN DE LA CCPN

Développer des projets de territoire au sein de la CCPN n'est pas un vœu pieux.

**En 2016 :**

JEUDI 9 FÉVRIER 2016  
WWW.SUDOUEST.FR

Périgord vert

**PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS**



Les élus de la Communauté de communes réunis en séminaire à Javerlhac. PHOTO DA

## L'avenir à construire avec moins d'argent

Un groupe d'élus de la Communauté de communes du Périgord vert nontronnais (CCPVN) se sont donné rendez-vous, vendredi 29 janvier, à la Maison de la culture de Javerlhac, pour un séminaire interne d'une journée.

Après l'accueil du maire Jean-Luc Porte et de son équipe, les élus se sont réunis autour du président Michel Combeau se sont mis au travail. L'objectif de cette journée était de définir un projet communautaire, dans une situation de raréfaction de l'argent public.

**Plusieurs pistes**

En effet, la CCPVN se voit amputée cette année encore de 103 000 euros de dotations de l'État (après 1 500 euros en 2014, 103 000 euros en 2015 et autant de prévu en 2017, soit un total 350 500 euros). Dans ce contexte particulièrement difficile, les élus doivent redoubler de rigueur tout en préservant et construisant l'avenir.

Après la présentation d'un diagnostic de territoire, les questions et les débats se sont enchaînés. Plusieurs pistes ont été dégagées pour faire des économies d'échelle au sein de la CCPVN : fusionner les Communautés de communes du Périgord vert et du Haut-Périgord à l'horizon 2018, 2019, ou plus ; mutualiser des actions avec les communes du secteur ; développer le réseau informatique et téléphonique ; regrouper les services intercommunaux disséminés, au sein d'un même bâtiment, ainsi que favoriser les groupements d'achats.

Malgré le contexte difficile, les élus ne veulent pas s'interdire d'avoir des ambitions pour ce territoire et ses habitants.

**Projet de territoire**

Considérant que le plus important, c'est de pouvoir planifier les projets en fonction des possibilités budgétaires, la réflexion sur un projet de territoire a donc été lancée. Cela permettra de définir et hiérarchiser les priorités, tout en associant les citoyens et les forces vives à son élaboration.

La liste des différents axes n'est pas exhaustive, mais il y en a pour tous les secteurs d'activité : social, enfance jeunesse, économie, environnement et culture. Pour les découvrir plus en détail, on peut consulter le site de la CCPVN [www.perigord-vert-nontronnais.fr](http://www.perigord-vert-nontronnais.fr).

**En 2018 :**

## UN PROJET DE TERRITOIRE



### Un projet de territoire lancé sur la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais !

Le 4 juin 2018, le Président Marcel Restoin annonçait sa volonté de doter la Communauté de communes d'un Projet de territoire intitulé « Le Périgord vert en projets ».

Mais qu'est-ce qu'un **Projet de territoire** ? **C'EST** un document prospectif par lequel la Communauté de communes définira son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. C'est donc un document qui concerne l'avenir de tous les habitants de ce territoire.

Pour y parvenir, un **Diagnostic** en termes de données démographiques, économiques et sociales est préalablement effectué afin de prendre en compte les atouts et les faiblesses du territoire et de déterminer les actions à mener afin d'apporter les corrections susceptibles de le doter des moyens à même d'assurer les conditions d'un développement durable. Ce premier travail a été réalisé à partir d'une cartographie ciblée autour de 4 thèmes : la carte des évolutions et des transformations, la carte des problèmes, la carte des atouts et la carte de projets existants.

Une méthode de travail adaptée doit favoriser l'ensemble de la démarche : un **Comité de pilotage**, composé en majorité d'élus associe des personnalités qualifiées et des représentants des citoyens : c'est le cas ici puisque le Comité de pilotage est composé de 9 élus communautaires, de membres du Conseil de Développement Durable du Périgord vert, d'un membre du CPIE et d'un expert issu d'une filiale de la Caisse des dépôts et Consignations (Territoire Conseil) qui accompagne et oriente les travaux du Comité de pilotage.

C'est ainsi que le Conseil de Développement Durable a programmé fin novembre 3 **rencontres publiques** afin de permettre aux citoyens qui le désirent de s'inscrire dans cette démarche et de donner leur avis sur l'avenir du territoire.

Un **forum des élus**, destiné à tous les élus du territoire, sera organisé en février.

Ces 2 temps forts viendront enrichir les réflexions et les travaux du *Comité de pilotage*.

L'histoire et l'avenir de la Communauté de communes du Périgord-Nontronnais sont donc en train de s'écrire en prenant en compte des points de vue divers pour que le « bien vivre » en Périgord vert prenne une nouvelle dimension !

Les élus communautaires de la CCPN savent construire des projets de territoire.

D'autres élus communautaires s'interrogent : « Enfin des projets éoliens de cette ampleur sont tels qu'ils appellent plus que jamais à une cohérence territorial qui dépasse l'échelle communale ».



## Saint-Jean-Lasseille

# Le conseil communautaire vote contre le projet éolien

Lors du dernier conseil communautaire de la communauté des Aspres, le maire, Philippe Xancho, a pris la parole avant la mise au vote de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Brouilla, indiquant que cette modification validerait de facto le projet éolien porté par la municipalité de Brouilla. S'exprimant clairement contre ce projet, Philippe Xancho a appelé les élus de toutes les communes à rejeter cette délibération. À la majorité (19 voix contre, 15 pour, 1 abstention), la modification du PLU de Brouilla n'a pas été adoptée par le conseil communautaire. « C'est une première étape qu'il était impératif de franchir, indique le maire de Saint-Jean-Lasseille. Je remercie tous les élus des Aspres qui ont voté contre cette modification du PLU qui aurait permis au projet éolien de se concrétiser un peu plus. C'est d'abord une victoire collective d'une majorité des conseillers

communautaires des Aspres. Je profite pour redire ici que les élus de Saint-Jean-Lasseille, mais aussi beaucoup d'autres élus ne sont pas opposés aux énergies renouvelables. Mais est-ce aux communes de porter de tels projets ? Est-ce bien à des communes d'imposer des projets qui engagent pour des décennies notre qualité de vie, mettent en péril nos paysages et dévalorisent notre terroir que nous nous efforçons de préserver ? Des éoliennes de plus de 140 mètres de haut sont totalement incompatibles avec un habitat très dense dans ce secteur des Aspres. On cherche à promouvoir la viticulture, le massif des Albères est classé au patrimoine mondial de l'Unesco et [...] on justifie des projets qui ont véritablement pour seule ambition des intérêts financiers. Enfin, des projets éoliens de cette ampleur sont tels qu'ils appellent plus que jamais à une cohérence territoriale qui dépasse l'échelle communale ».

Article du journal L'INDEPENDANT du 14 mars 2022

D'autres élus communautaires voisins ont franchi le pas :

LEUR DEBAT DU 24 NOVEMBRE 2017 EN VUE DE L'ELABORATION DU PLUj

**Élaboration du PLUI de Dronne et Belle**  
**Compte-rendu du débat sur l'éolien**  
**24 novembre 2017 – Brantôme (salle CIAS)**

**Présents :**

<b>Structure</b>	<b>Représentants</b>
Biras	M. SECHERE Claude, Maire
Brantôme-en-Périgord	M. MARTINOT Claude, 1 <sup>er</sup> Adjoint M. ARLOT Yves, Conseiller délégué M. NEYCENSSAS Christian, 3 <sup>ème</sup> adjoint Mme REBIERE Georgette, conseillère M. VILHES Frédéric, conseiller municipal Mme THORNE Fabienne, conseillère municipale
Bussac	M/ MERLE Bernard, 1 <sup>er</sup> Adjoint M. FAISOLE Henri, maire
Cantillac	M. NIQUOT Pierre, Maire
Champagnac de Belair	M. HARMAND Benoît, 1 <sup>er</sup> Adjoint M. ROMER Jacques, élu,
Condat sur Trincou	M. THOMAS François, Maire M. MILLARET Francis, 1 <sup>er</sup> Adjoint
Eyvirat	M. DEMEULENAERE Eric, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
La Chapelle Faucher	M. MOIRAND Bernard, Conseiller
La Rochebeaucourt et Argentine	M. BOSDEVESY Michel, Maire
Mareuil-en-Périgord	Mme BOURDAT Élise, 1 <sup>ère</sup> Adjointe à Monsec M. BROUSSE Philippe, conseiller municipal à Léguillac de Cercles M. DAVRIL Xavier, 1 <sup>er</sup> adjoint Mareuil Mme ROUMAILLAC Catherine, 3 <sup>ème</sup> adjointe Mareuil M. DE MONTETY Bernard, Maire délégué de Vieux Mareuil M. DUBOQ Michel, conseiller municipal à Vieux Mareuil M. GODARD Guy, conseiller municipal à Vieux-Mareuil Mme. MARCENAT Stéphanie, 8 <sup>ème</sup> adjointe de Mareuil en Périgord et 1 <sup>ère</sup> adjointe à Beaussac M. MARCHAND Jean-Marie, Maire délégué de Les Graulges
Quinsac	M. DUBREUIL Michel, Maire
Rudeau Ladosse	Mme DESJARDINS Martine, Maire, M. LAURENCON Jacky, 1 <sup>er</sup> Adjoint
Saint Crépin de Richemont	M. SCIPION Christian, 1 <sup>er</sup> Adjoint
Sainte Croix de Mareuil	M. BRANDY Pascal, adjoint, Sainte Croix de Mareuil
Saint Félix de Mareuil	Mme LANDAIS Anémone, Maire
Saint Pancrace	
Sencenac - Puy de Fourches	M. DUVERNEUIL Guy Robert, Maire M. AUGUSTIN Gilles, conseiller
Villars	M. GROLHIER Jean-Pierre, Maire Mme BOUSSARIE Françoise, 1 <sup>ère</sup> Adjointe M. FAYE Jacques, 2 <sup>ème</sup> Adjoint M. BRAMAUD Bernard, Conseiller
CCDB	M. CHEVREL Jérôme, DGA Mme CARLIER, chargée de mission urbanisme/environnement
Bureau d'études BE-HLC	Mme COURNU Hélène, ingénieur paysagiste



Votre assemblée, qui pour l'instant, se retranchait derrière le fait que vous n'aviez pas la compétence de l'éolien, pour donner votre avis lors des enquêtes publiques, ne peut tenir durablement aujourd'hui cette position même si le sujet éolien est clivant pour les conseillers communautaires et difficile à aborder au sein de vos réunions.

Les différentes Instructions et lois qui ont été récemment votées (Instruction du 26 mai 2021, loi 3DS) ainsi que l'élaboration de schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme qui sont de votre compétence (SCOT, PCAET, PLUI etc...) ainsi que le développement des énergies renouvelables engagent maintenant votre assemblée.

Cet engagement est désormais requis par :

**L'Instruction ministérielle de la Transition Ecologique du 26 mai 2021 :**

- Est concernée la cartographie des zones favorables à l'éolien. Les services de l'Etat devront déterminer, après concertation avec les Régions, les Communes et **les Intercommunalités**, une cartographie non contraignante de zones favorables au développement éolien. Il y est rappelé l'importance d'une **concertation avec les habitants**, les **élus** et **les associations dès les stades amont du projet**, afin de tenir compte notamment des enjeux paysagers et environnementaux dans sa conception ». Voir l'ANNEXE de l'Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens- NOR : TRER2113107J.

La cartographie doit reposer sur des données **objectives** et **existantes**, couvrant les principaux enjeux influant potentiellement le développement de l'éolien (notamment distance aux habitations, biodiversité, aspects paysagers, gisement de vent...) Elle permettra ainsi en premier lieu de regrouper ces informations et d'assurer que l'ensemble des acteurs, les porteurs de projets comme toute autre partie prenante, **en aient connaissance**.

**La Loi 3DS :**

- La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) qui vient d'être définitivement votée au Parlement acte un recadrage du développement des éoliennes avec la possibilité pour les maires de définir des zones **autorisant ou non** leur implantation.

Travaillons ensemble dans le cadre de la Convention d'Aarhus complétée par l'Instruction Ministérielle du 26 mai 2021 pour l'élaboration du PCAET et futur PLUI. Il est temps d'adapter les documents d'urbanisme en intégrant les nouvelles instructions ministérielles et la nouvelle loi.

**Nous demandons aux élus communautaires de la CCPN de débattre sur l'éolien dans leurs territoires et d'appliquer les règles restrictives si nécessaire.**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements ou échanges complémentaires.

\* **les éoliennes sont soumises à conditions** : dans le cadre du PCAET de la CCPL, la délibération d'approbation a introduit un vœu voté à l'unanimité concernant l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations à concurrence de 10 fois la hauteur des modèles d'éoliennes envisagées. Soit 2 000 mètres pour les éoliennes prévues.

\* **voire interdites** : dans le cadre des PCAET de l'Agglomération du Grand Périgueux et celui de la Communauté de communes Dronne et Belle, l'éolien a été banni sur tout leur territoire.



**COLLECTIF**



**ASSOCIATION**

## LES ATOUTS DE LA COMMUNE DE SAINT SAUD LACOUSSIÈRE

### LA BIODIVERSITÉ ET LA PRÉSENCE D'ESPÈCES PROTÉGÉES

DOCUMENT A RATTACHER A CELUI QUI TRAITE LA FORÊT

#### **PRECISION :**

Ces données compilées à partir de récentes études environnementales ont pour but de présenter un état des lieux (un diagnostic) exhaustif et actualisé de la forêt et de la biodiversité qu'elle retient, alors que la commune de Saint-Saud Lacoussière s'apprête à intégrer un Plan Climat (PCAET) et un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUI-H) en remplacement de sa carte communale.

#### **DEFINITION DE LA BIODIVERSITÉ PAR DES AUTORITÉS RECONNUES**

☞ **EXTRAIT DE L'AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNR-PL SUR LE PROJET ÉOLIEN « LA QUEUE D'ÂNE » :**

*« Le mot "biodiversité" semble parfois bien abstrait, il concerne toutes les espèces animales ou végétales vivant sur la planète, y compris celle qui se met elle-même en danger en détruisant la nature, l'Homme. L'Homme sera responsable de la 6e extinction massive du vivant par La dégradation des écosystèmes et plus que jamais par les activités humaines.*

*La transition écologique oblige au respect des territoires, des habitants de l'environnement et de la biodiversité. Le rythme actuel d'extinction des espèces sur Terre est supérieur entre 100 à 1000 fois au rythme naturel estimé. En un demi-siècle, l'Humanité a détruit une grande partie de la nature sur Terre et continue à la faire décliner.*

*A ce jour, on estime qu'un million d'espèces sont menacées de disparition. Les espèces n'ont jamais disparu à un rythme si rapide, par rapport à celui connu au cours des temps géologiques.*

*Quelques chiffres - La pression aveugle des activités humaines entraîne inexorablement la disparition de nombreuses espèces. En 40 ans les populations animales de vertébrés ont chuté de 60% dans le monde. - Le taux de mortalité des pollinisateurs est passé de 5 à 30% en 20 ans. - 40% du plancton qui nous fournit la moitié de l'oxygène que nous respirons a disparu des océans en 60 ans. - 90% de l'activité biologique des sols a été détruite.*

*Le territoire du PNR PL est particulièrement riche d'une Faune et d'une Flore rares ou emblématiques qui en font sa renommée. La protection du lieu en fera un formidable sanctuaire naturel. Son territoire sera à l'image de la variété et la variabilité du monde vivant sous toutes ses formes.*

*Dans la nature, les espèces animales ont besoin de circuler pour subvenir à leurs besoins : se nourrir, se reposer, trouver refuge, se reproduire, hiberner... Les corridors biologiques rendent possible ces déplacements vitaux ainsi que le*

*brassage génétique permis par la rencontre des différentes populations d'une même espèce. Ils sont ainsi essentiels pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.*

*La nature entretient et alimente silencieusement nos sociétés et nos économies depuis des siècles et continue de le faire encore aujourd'hui. La biodiversité nous permet de vivre et assure la stabilité de nos sociétés à travers les services qu'elle nous rend. »*

☞ **EXTRAIT DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC DU CABINET D'ETUDE DU PCAET (page 63) :**

*« De manière générale, la biodiversité est fragile sur le grand sud-ouest (état défavorable-mauvais), une prise en compte de la thématique est faite sur le territoire via des zones de protection, d'inventaire, ou de gestion, assez limitées.*

*L'objectif est de préserver des espaces de biodiversité et des trames vertes et bleues permettant la préservation et la migration des espèces ».*

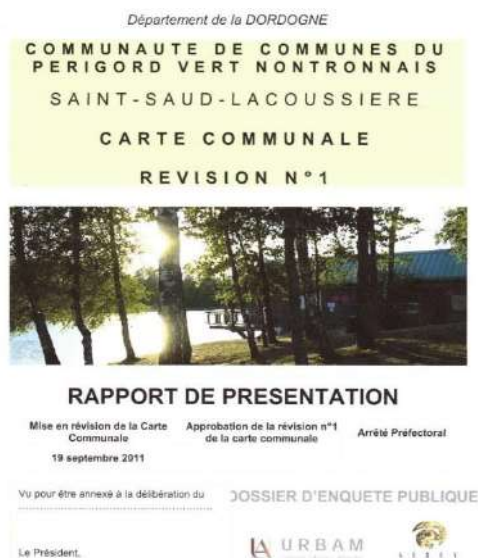
## PRESENTATION DE LA BIODIVERSITE LOCALE

Dans la période comprise entre 2015 et 2018, des cabinets mandatés ont procédé à des études environnementales dans la commune de Saint-Saud Lacoussière pour procéder, entre autres, à l'inventaire des milieux naturels, de la faune, de la flore dans le cadre de projets de la révision de la carte communale et d'instruction de projets éoliens dans la commune et dans la commune riveraine de Milhac de Nontron.

• Les différents cabinets d'études et un intervenant en qualité de consultant :

- **URBAM** pour la révision de la carte communale
- **ENCIS ENVIRONNEMENT** pour le compte des promoteurs éoliens ABO WIND et SOLVEO ENERGIE
- **LPO AQUITAINE** pour le compte du promoteur ABO WIND
- **GMHL** pour le compte du promoteur ABO WIND
- **PNR-PL** en qualité de consultant pour le compte du promoteur ABO WIND

• Etude environnementale pour la révision de la carte communale :



Dans cette étude environnementale, la biodiversité n'est évoquée qu'à la page 124 du rapport de présentation.

A SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, les espaces boisés sont nombreux principalement localisés autour du réseau hydrographique : le long de la Dronne, la Forêt Jalazier, le Bois de la Chapelle, le Bois de Mazaudet, la Forêt de la Maque. Ils sont composés principalement de feuillus et en particulier de chênes pédonculés. Ces chênaies renferment les essences comme le tremble, le bouleau, l'alisier, le lierre, le chèvrefeuille, la bourdaine et presque toujours le châtaignier. Des résineux, tels que le pin maritime, le pin sylvestre et quelques fois l'épicéa, le cèdre ou le sapin, viennent se mêler aux feuillus, témoins d'une végétation introduite et transférée lors de reboisements. Les principaux boisements de conifères, purs ou en mélange se trouvent près des lieux dits Larret, Montagnac, Peyfour ainsi que La Verrière au sud de la commune et le bois de Pimpidour au nord.

La Surface agricole utilisée était de près de 3 000 ha au dernier recensement agricole. Les céréales ne représentent qu'environ 300 ha tandis que les fourrages et surface toujours en herbe occupent les 2 700 ha restant (dont 1 200 ha de surface toujours en herbe).

Au regard des activités agricoles présentes sur la commune, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE fait bien partie du Limousin. L'élevage bovin y est encore très présent.

Les terrains agricoles sont globalement localisés sur les plateaux. Ils forment grossièrement deux grandes unités distinctes séparés par la vallée boisée de la Dronne. Ces deux espaces sont eux-mêmes sous divisés en plusieurs grandes clairières par les vallons boisés des affluents de la Dronne de la Queue d'âne. Cet ensemble forme une mosaïque harmonieuse agro-forestière qui accueille une faune et une flore riche et diversifiée.

L'établissement public EPIDOR a établi un inventaire et une cartographie des zones humides présentes sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Cet inventaire met en évidence la présence de 235 ha de terrains considérés comme des zones humides, représentant moins de 5 % de la superficie du territoire communal.

La trame cartographie provisoire du réseau écologique aquitain dont les premiers éléments ont été mis en ligne montre la présence de deux réservoirs biologiques, d'un corridor biologique de niveau régional ainsi que plusieurs cours d'eau inscrit dans la trame bleue sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

- Corridor biologique « Systèmes bocagers » (hachuré violet) qui correspond à l'ensemble de l'espace agricole de la commune et notamment les secteurs à forte densité de prairies et de haies,
- Réservoirs biologiques « Boisements de feuillus » (vert plein) qui correspond aux boisements associés notamment au réseau hydrographique (arc forestier du Périgord) et « Milieux humides » (bleu plein) correspondant au réseau hydrographique et chapelet d'étangs qui parsèment l'espace agricole,
- Cours d'eau de la trame bleue (Dronne et queue d'Âne).

La faune fréquentant ces espaces de polyculture est composée de la guildes des espèces caractéristiques des espaces ruraux à forte diversité d'occupation du sol et de pratiques culturales. On y rencontre l'ensemble des cortèges faunistiques classiques : cortège des rapaces diurnes de plaine et de bocage comme la Buse variable, le Faucon crécerelle, passereaux de bocage et de culture, petits gibier de plaine comme la Perdrix rouge, le Faisan, le Lapin, le Lièvre, les mammifères carnivores comme le Renard, le Blaireau, la Fouine, la Belette, le Putois, les petits chiroptères des campagnes ainsi que le « gros gibier », Sanglier notamment et Chevreuil. Les massifs de feuillus accueillent des espèces plus forestières avec l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-blanc, la Genette sans oublier l'emblématique Ecureuil roux. Les peuplements sont dominés par des espèces ubiquistes ou forestières communes comme le Pinson des arbres, le Rouge gorge, le Coucou, le Verdier, le Pouillot véloce, le Troglodyte. La présence de vieux arbres dans les boisements permet aux cavemicoles comme les rapaces nocturnes et les pics de s'installer. Ces espaces forestiers où sont présents des petites zones humides sont aussi très favorables à certains amphibiens comme la Salamandre, le Crapaud calamite, le Crapaud commun.

Les prairies seront les territoires de chasse des carnivores comme le renard et le blaireau tandis que le pic vert, certains ardéidés comme le héron cendré ou le héron garde bœuf viendront se nourrir des différents insectes.

Les recensements exhaustifs de la biodiversité locale ont été réalisés à l'occasion de l'instruction des 2 projets éoliens.

Auparavant, la biodiversité n'était pas un thème à forte valeur ajoutée dans l'instruction des dossiers d'urbanisme. Dans le rapport de la révision de la carte communale ci-dessus, l'inventaire de la faune représente quelques lignes sans qu'aucune autorité ne s'en offusque lors de l'enquête publique.

Aujourd'hui, le thème de la biodiversité est omniprésent dans tous les dossiers, et joue un rôle essentiel dans les avis rendus par les services de l'Etat. Des jurisprudences se forment au contentieux pour rejeter des projets d'aménagement quand les pétitionnaires sont confrontés aux espèces protégées : l'exemple du contournement de Beynac en est la preuve). Une loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016.

Il faut donc que les élus et les administrés soient sensibilisés à l'importance que revêt la biodiversité locale pour l'aménagement de leur territoire, pour sauver le climat (forêt-biodiversité), pour les services qu'elle rend à la nature humaine.



• Etude environnementale par ENCIS ENVIRONNEMENT – (partie Est de la commune)

*Bilan de dérogation pour l'habitat d'espèces protégées et l'habitat d'intérêt patrimonial du projet éolien de la Queue d'Âne (24)*

### 1.1 Présentation des intervenants

#### 1.1.1 Porteur de projet

Le projet de parc éolien est développé par la société ABO Wind. La société dépositaire de la demande d'autorisation unique est la SNC Ferme Eolienne de la Queue d'Âne. Cette dernière exploitera le futur parc éolien.

La SNC Ferme Eolienne de la Queue d'Âne sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

Destinataire	<b>ABO WIND</b>
Adresse	2 rue du Libre Echange CS 95803 31106 Toulouse Cedex
Téléphone	05 34 31 63 76

#### 1.1.2 Bureau d'études d'expertise naturaliste

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leur démarche.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. En 2017, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une sollicitation d'études d'impact sur l'environnement et d'une quarantaine de vols de volants habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	<b>encis environnement</b>
Adresse	ESTER Technopole 1 avenue JESTER 47 000 LIMOGES
Téléphone	05 55 36 28 30
Référent habitats naturels, faune et flore	Moulan POUCQUE, Responsable d'études / Ecologue
Référent avifaune	Bruno LABROUSSE, Responsable d'études / Ornithologue
Référent chiroptères	Kevin MARTINEZ, Responsable d'études / Chiroptérologue
Coordination de l'étude	Pierre PAPON, Responsable d'études / Ecologue
Coordination de l'équipe	Sylvain LE ROUX, Directeur d'études

ENCIS Environnement a réalisé le volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement et le rapport de la présente demande de dérogation.

*Plan de projet - ABO Wind / Parc éolien - ENCIS Environnement*

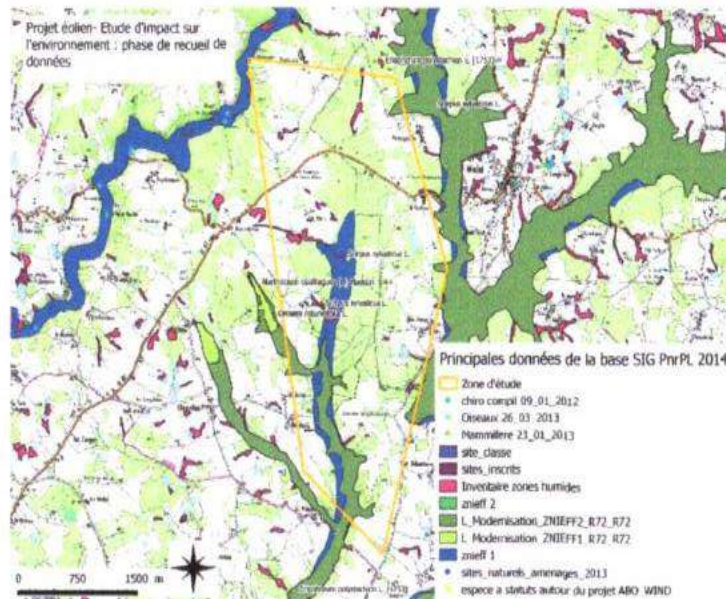
☞ LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX -

**II/ ENJEUX DE BIODIVERSITE**

**1/ Zonages environnementaux**

Les différents zonages environnementaux ont été élaborés et renvoient aux enjeux suivants :

- Enjeux de connaissances biodiversité :
  - o L'inventaire du Parc naturel régional Périgord-Limousin sur les espèces protégées avait été envoyé à AboWind en date d'août 2014. La carte produite est jointe au document.



CARTE TRANSMISE PAR LE PNR-PL AU PROMOTEUR ABO WIND EN AOUT 2014

## LES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

Toutes les informations présentées dans les tableaux ci-dessous composent aujourd'hui la biodiversité de la commune de Saint-Saud Lacoussière.

Ces tableaux sont extraits des études environnementales qui ont été rendues publiques. Nous les détenons à disposition sous clefs USB. Pour faciliter la lecture, nous ne présentons que les différents enjeux qui synthétisent les inventaires. L'ensemble des données recensées se trouve en annexe, en pièces jointes.

### 3.7 Synthèse de l'état initial du milieu naturel

Thèmes environnementaux		Explication sur l'enjeu	Niveau de l'enjeu	
<b>Habitats naturels et corridors écologiques</b>		- Présence importante de boisements de feuillus (chênaies acidiphiles notamment), de mares et d'étangs et d'un réseau hydrographique associé - Présence de nombreux habitats humides (aulnaies, saulaies, prairies humides, lisières enherbées, pâtures à grand Jonc)	Faible à fort selon habitats	
<b>Flore et formations végétales</b>		- Présence de trois plantes protégées (Jacinthe des bois, Fragon piquant et Scirpe des bois)	Faible à modéré	
<b>Avifaune</b>	<b>Nidification</b>	- Nidification possible de passereaux patrimoniaux liés aux boisements, friches forestières et milieux ouverts (Pics noir et mar, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Pouillot siffleur, etc.)	Faible à modéré	
		- Nidification probable de passereaux patrimoniaux nicheurs liés aux boisements, friches forestières et milieux ouverts (Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Fauvette grisette, etc.)	Modéré	
		- Présence de rapaces patrimoniaux nicheurs liés aux boisements (Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Bondrée apivore)	Modéré à fort	
	<b>Migrations</b>	- Cinq vallées constituant des repères visuels et facilitant la progression des migrateurs (vallées de la Dronne, du ruisseau de la Bucherie, de la Queue d'Ane, de la Cole et le prolongement de la vallée du Coly au nord du site), - Concentration des flux migratoires sur deux couloirs principaux dont un passant au centre du site.	Localisation de l'aire d'étude immédiate à l'intérieur du couloir de migration de la Grue cendrée et de la Cigogne noire, dans une zone d'observation régulière	Fort
		Localisation de l'aire d'étude immédiate dans le couloir de migration du Pigeon ramier et dont les effectifs observés ont été importants en automne, remarquables au printemps.		Modéré à fort
		- Présence ponctuelle en halte et en faibles effectifs du Busard Saint-Martin, du Busard des roseaux, du Milan royal, de la Sarcelle d'été, de la Grue cendrée et du Martin-pêcheur d'Europe, - Espèces figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux contactées en migration active (Alouette lulu, Circaète Jean-le-blanc, Bondrée apivore, Milan royal, Grue cendrée, Cigogne noire).		Modéré
	<b>Hiver</b>	- Présence du Busard Saint-Martin, de l'Alouette lulu, du Martin-pêcheur d'Europe, du Pic mar et du Pic noir, espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux dont les populations sont néanmoins répandues en hiver au niveau national et régional.		Faible à modéré
<b>Chiroptères</b>		- Présence à proximité de la vallée de la Dronne, qui représente un site d'intérêt chiroptérologique important. L'extrémité nord-ouest du site est située au sein de la ZSC « réseau hydrographique de la haute Dronne » qui abrite 3 espèces d'intérêt communautaire. - Diversité importante avec 21 espèces recensées - Activité élevée avec 109 contacts/heures - Boisements de feuillus, zones humides et prairies bocagères favorables aux déplacements et à la chasse des chiroptères. Certains secteurs boisés très favorables aux gîtes, et les comportements sociaux en automne confortent cette forte potentialité de gîte. - Présence d'espèces patrimoniales et/ou rares (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Noctule commune, Noctule de Leisler, Grande Noctule, Pipistrelle de Nathusius, Vespère de Savi, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à moustaches, Murin d'Alcathoe, Murin de Bechstein et Murin à oreilles échancrées) - Présence de gîtes au sein de l'aire d'étude rapprochée, avec une population importante de Petit Rhinolophe notamment (87 individus recensés).	Fort	
<b>Mammifères terrestres</b>		- Présence d'une espèce protégée (Écureuil roux)	Faible à modéré	
<b>Herpétofaune</b>		- Présence d'un cortège d'amphibiens et de reptiles commun pour le secteur géographique.	Fort pour les secteurs favorables Faible à modéré pour le reste de la zone	
<b>Entomofaune</b>		- Présence de deux espèces protégées (Grand capricorne du Chêne et Damier de la Succise) - Présence de zones de reproduction pour les odonates et de prairies hygrophiles favorables à certains papillons protégés	Fort pour les secteurs favorables Faible à modéré pour le reste de la zone	



## LES ENJEUX PAR ESPECES

### 3.3.5.2 Les enjeux par espèces

Tableau 39 : Synthèse des enjeux avifaunistiques par espèce patrimoniale et par phase

Le tableau suivant synthétise les enjeux par espèce d'oiseau et par phase du cycle biologique.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de conservation mondial (Liste rouge Monde)	Statut de conservation nationale (Liste rouge France)			Espèces déterminante ZNIEFF (O/N)	Périodes d'observation			Evaluation des enjeux par phase biologique			Enjeu global sur le site
					Nicheur	Hivernant	De passage		Nicheurs	Reproduction	Hiver	Migrations	Nicheurs	Hivernants	
Accipitriformes	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	-	LC	LC	NA	NA	O	Nicheur possible dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Moderé	Faible	Nul	Moderé
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe I	LC	LC	-	LC	O	Nicheur possible dans l'AEIe	Pas d'observation	2 migrateurs	Moderé	Nul	Faible à modéré	Moderé
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe I	LC	VU	NA	NA	O	Pas d'observation	Pas d'observation	4 migrateurs dont 1 en halte	Nul	Faible	Faible à modéré	Faible à modéré
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Annexe I	LC	LC	NA	NA	O	Pas d'observation	1 contact	3 migrateurs en halte	Faible	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Annexe I	LC	LC	-	NA	O	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	1 migrateur	Moderé à fort	Nul	Faible à modéré	Moderé à fort
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	LC	LC	-	NA	N	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Moderé	Faible	Faible	Moderé
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	NT	VU	VU	NA	O	Pas d'observation	Pas d'observation	5 migrateurs dont 1 en halte	Nul	Faible	Faible à modéré	Faible à modéré
Arsériformes	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Annexe III/1	LC	VU	-	NT	O	Pas d'observation	Pas d'observation	1 migrateur en halte	Faible	Faible	Faible à modéré	Faible à modéré
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Annexe I	LC	LC	-	NA	N	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Faible à modéré	Nul	Faible	Faible à modéré
Ciconiiformes	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Annexe I	LC	EN	NA	VU	N	Pas d'observation	Pas d'observation	1 migrateur	Nul	Nul	Moderé à fort	Moderé à fort
Columbiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Annexe III/2	LC	LC	NA	NA	O	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	23 migrateurs	Faible à modéré	Faible	Faible	Faible à modéré
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe III/1 Annexe III/1	LC	LC	LC	NA	N	Nicheur probable dans l'AEIe	453 contacts dont vol de 100 individus	10 161 migrateurs dont 546 en halte	Faible	Faible à modéré	Moderé	Moderé
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	LC	LC	NA	-	N	Nicheur possible dans l'AEIe	4 contacts dont 3 sur le même étang	3 individus (erratiques probables)	Faible	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
Falconiformes	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Annexe I	LC	LC	NA	NA	O	Nicheur possible dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Faible à modéré	Faible	Faible	Faible à modéré
Gruliformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	LC	CR	NT	NA	N	Pas d'observation	Pas d'observation	110 migrateurs dont 2 à 30 en halte	Nul	Nul	Moderé à fort	Moderé à fort
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	LC	LC	NA	-	O	Nicheur probable dans l'AEIe	1 contact	3 migrateurs	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	LC	VU	NA	-	N	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Moderé	Faible	Faible	Moderé
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	LC	NT	NA	NA	N	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	1 migrateur	Moderé	Faible	Faible	Moderé
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	LC	NT	-	DD	N	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Moderé	Nul	Faible	Moderé
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	LC	VU	NA	NA	N	Nicheur possible dans l'AEIe	Pas d'observation	138 migrateurs	Moderé à fort	Faible	Faible à modéré	Moderé
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	LC	LC	NA	NA	O	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Faible à modéré	Nul	Faible	Faible à modéré
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-	LC	VU	-	NA	O	Nicheur possible dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Moderé	Nul	Faible	Moderé
Piciformes	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I	LC	LC	-	-	O	Nicheur probable dans l'AEIe	1 contact	Pas d'observation	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	LC	LC	-	-	N	Nicheur probable dans l'AEIe	1 contact	Pas d'observation	Faible	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	-	LC	LC	-	-	O	Nicheur probable dans l'AEIe	Pas d'observation	Pas d'observation	Faible à modéré	Faible	Faible	Faible à modéré

AEIe : Aire d'étude immédiate étendue

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

VU : Vulnérable

EN : En danger

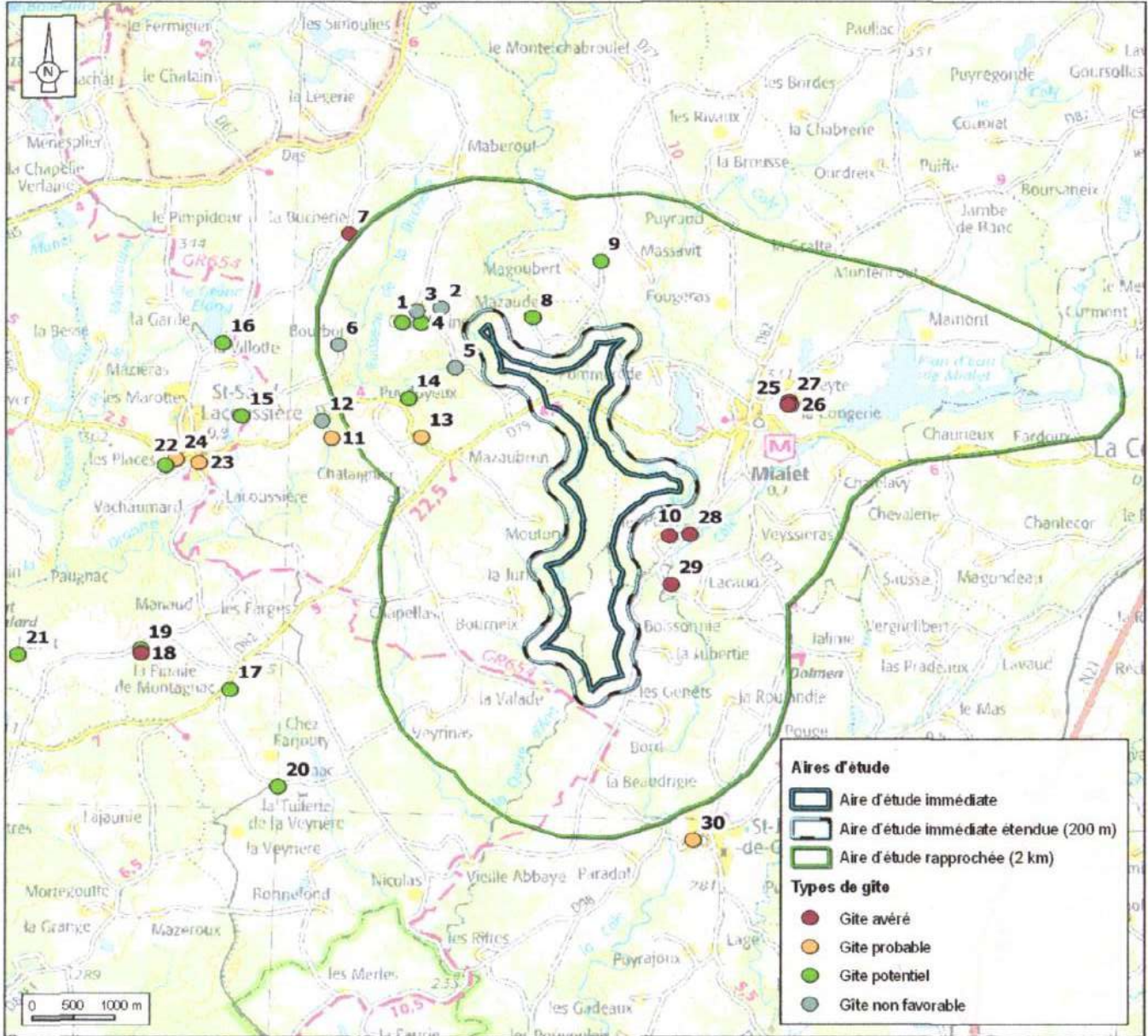
CR : En danger critique

NA : Non applicable (Non applicable, espèce non soumise à l'évaluation car : introduite après l'année 1500 ; présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole ; régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative ; ou régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis.)



## LES CHIROPTÈRES

### Résultats des prospections de gîtes de chiroptères



Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte : IGN

Carte 44 : Répartition des zones prospectées pour les gîtes de chiroptères



## SYNTHESE DES CHIROPTERES RECENSEES DANS UN RAYON DE 22 KM DEPUIS LE HAMEAU DE MOUTON

Genre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection			Statuts de conservation UICN Listes rouges			Situation en Aquitaine	Statut ZNIEFF en Aquitaine
			Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Habitats	Monde	Europe	France		
Rhinolophus	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II	II	II-IV	LC	NT	NT	Assez commun	Déterminante
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II	II	II-IV	LC	NT	LC	Assez commun	Déterminante
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	II	II	II-IV	NT	VU	NT	Très rare	Déterminante
Miniopterus	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II	II	II-IV	NT	NT	VU	Rare	Déterminante
Eptesicus	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Commun	Déterminante
Nyctalus	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	Assez rare	Déterminante
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	Assez commune	Déterminante
Pipistrellus	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	III	II	IV	LC	LC	LC	Très commune	-
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Commune	-
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	Rare	Déterminante
Barbastella	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	II	II	II-IV	NT	VU	LC	Commune	Déterminante
Plecotus	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Assez rare	Déterminante
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Assez rare	Déterminante
Myotis	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II	II	II-IV	LC	LC	LC	Rare	Déterminante
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Très rare	Déterminante
	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	II	II	II-IV	LC	LC	LC	Assez rare	Déterminante
	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	II	II	IV	DD	DD	LC	Très rare	Déterminante
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II	II	II-IV	NT	VU	NT	Rare	Déterminante
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Commun	-
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Assez rare	Déterminante
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	II	II	II-IV	LC	NT	NT	Rare	Déterminante	

■ : Élément de patrimonialité - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacée - VU : Vulnérable - DD : Manque de données

Tableau 45 : Liste des espèces de chiroptères potentiellement présentes dans l'aire d'étude éloignée

**ETUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LES COMMUNES DE SAINT SAUD LACOUSSIERE ET MILHAC DE NONTRON  
PAR LE CABINET ENCIS ENVIRONNEMENT – MAI 2018**



**LES MILIEUX NATURELS D'INTERET**

**3.2.4 Conclusion de l'étude de l'état initial des Habitats naturels et de la flore**

**La flore**

La diversité d'habitats observée sur l'aire d'étude immédiate entraîne une diversité floristique très intéressante. Ainsi, ce sont 218 espèces de plantes qui ont été inventoriées, parmi lesquelles cinq sont protégées (cf. 3.2.3 Description des espèces végétales présentant un enjeu). Les stations sur lesquelles se développent ces espèces présentent donc un enjeu.

**Les milieux naturels d'intérêt**

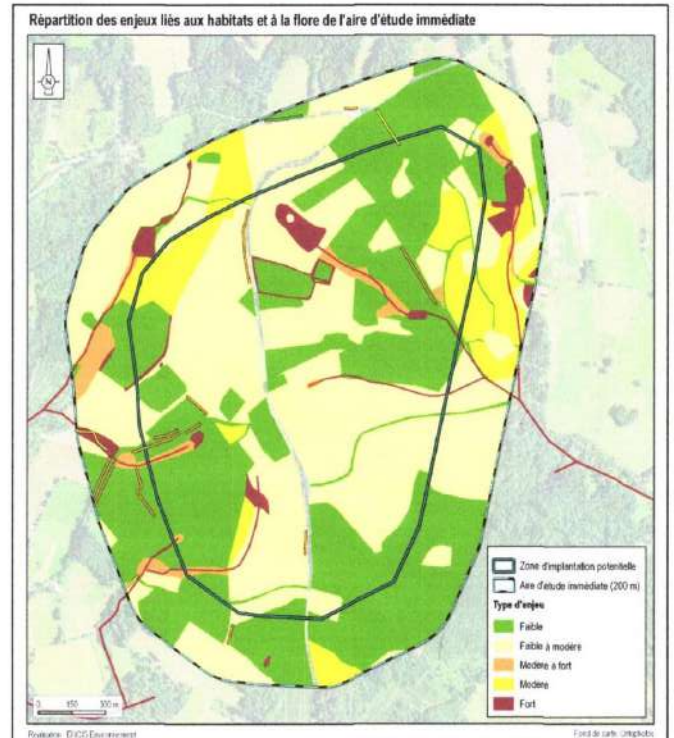
Ensemble	Habitat	Code Corine Ciotope	Code EUR	Présence d'espèces protégées	Niveau d'enjeu
Habitats naturels boisés et landes	Chênaies acidiphiles	41,5	9190	-	Modéré
	Bois de châtaigniers	41,9	-	Jacinthe des bois	Modéré
	Plantations de Pins exotiques	83.3122	-	-	Faible
	Plantations de Sapins, d'Epicéas et de Mélèzes européens	83.3111	-	-	Faible
	Forêts mixtes	43,9	-	-	Faible à modéré
	Bois marécageux d'Aulnes	44.91	-	-	Modéré à fort
	Formations riveraines de Saules	44,1	-	-	Modéré à fort
	Broussailles forestières décidues	31.8D	-	-	Faible à modéré
	Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>	31.2391	-	-	Modéré
	Alignements d'arbres (haies multi-strates)	84,1	-	-	Modéré à fort
Habitats agricoles	Alignements d'arbres (haies arbustives hautes, alignements d'arbres feuillus)	84,1	-	-	Modéré
	Bordures des haies (haies relictuelles)	84,4	-	-	Faible
	Grandes cultures	82.11	-	-	Faible
Habitats naturels humides	Prairies à fourrage des plaines	38,2	-	-	Faible à modéré
	Pâtures mésophiles	38,1	-	-	Faible
Bords de chemins et de routes	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37,21	-	Scirpe des bois	Fort
	Eaux douces (mares et étangs)	22,1	-	-	Fort
	Eaux courantes	24	-	-	Fort
	Cours d'eau intermittents	24,16	-	-	Fort
				Jacinthe des Bois, Aigremoine élevée, Rossolis intermédiaire, Narthécie des marais	Faible Fort

Tableau 13 : Synthèse des enjeux par habitat naturel

**Le rôle d'habitat naturel**

Plusieurs zones de l'aire d'étude immédiate jouent un rôle important en termes d'habitat et/ou de corridor écologique pour la faune. Ce rôle sera plus amplement détaillé en fonction des taxons étudiés. On peut cependant d'ores et déjà déterminer les zones présentant un enjeu. On note ainsi :

- les zones humides et le réseau hydrographique (notamment pour l'herpétofaune et l'entomofaune),
- les lisières forestières, les boisements et les zones humides pour les chiroptères,
- les friches forestières, les lisères forestières, les zones humides, les étangs et mares pour l'avifaune.



Carte 20 : Répartition des enjeux liés aux habitats naturels et à la flore dans l'aire d'étude immédiate



## SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL

## 3.6 Synthèse de l'état initial du milieu naturel

Thèmes environnementaux		Explication sur l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations pour la réduction des impacts potentiels
<b>Habitats naturels et corridors écologiques</b>		- Présence importante de boisements de feuillus (chênaies acidiphiles et bois de châtaigniers notamment), de mares et d'étangs et d'un réseau hydrographique associé	Modéré	- Préserver les boisements de feuillus et notamment les vieilles chênaies acidiphiles - Préserver les stations d'espèces protégées - Eviter la destruction d'habitats humides - S'éloigner au maximum du réseau hydrographique et de ces habitats humides associés
		- Présence d'habitats humides (bois marécageux d'Aulnes, formations riveraines de Saules, prairies humides, allées forestières humides)	Modéré à fort	
<b>Flore et formations végétales</b>		- Présence de cinq plantes protégées (Jacinthe des bois, Scirpe des bois, Aigremoine élevée, Rossolis intermédiaire, Narthécie des marais)	Fort	
<b>Avifaune</b>	<b>Hivernage</b>	- Présence de l'Alouette lulu, du Martin-pêcheur d'Europe, du Pic mar et du Pic noir, espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux dont les populations sont néanmoins répandues en hiver au niveau national et régional	Faible à modéré	- Eloigner les éoliennes des milieux d'intérêt (boisements, milieux arbustifs, plans d'eau, prairies)
	<b>Migrations</b>	- Quatre vallées constituant des repères visuels et facilitant la progression des migrateurs (vallées de la Dronne, de l'étang rompu, de la Queue d'Ane et de la Cole)	Fort	- Meilleure implantation possible des éoliennes : parallèle à l'axe de migration - Si implantation perpendiculaire et que la largeur de l'emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) excède 1 kilomètre, aménager des trousés de taille suffisante pour permettre le passage des migrateurs. Un écartement de 400 mètres entre deux éoliennes est suffisant pour les espèces de petites tailles (passereaux, pigeons, limicoles). Pour les espèces de grande taille (rapaces, échassiers, etc.) un écartement proche de 1 000 mètres est recommandé
		- Localisation de l'aire d'étude immédiate à l'intérieur du couloir de migration de la Grue cendrée, dans une zone d'observation régulière	Modéré à fort	
		- Localisation de l'aire d'étude immédiate dans le couloir de migration du Pigeon ramier et dont les effectifs observés ont été exceptionnels en automne, importants au printemps	Modéré	
	- Présence ponctuelle en halte et en faibles effectifs de la Cigogne blanche, du Busard Saint-Martin, du Martin-pêcheur d'Europe, de l'Alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur	Faible à modéré		
- Espèces figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux contactées en migration active (Busard des roseaux, Bondrée apivore, Milan royal, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur...)				
<b>Nidification</b>	- Nidification possible du Torcol fourmilier, espèce peu commune et en régression notable notamment en Dordogne	Modéré à fort		
	- Cortèges d'oiseaux nicheurs liés aux boisements, friches forestières et milieux ouverts à semi-ouvert (Pie-grièche écorcheur, Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Pic mar, etc.) - Utilisation du site comme territoire de chasse par le Circaète Jean-le-Blanc	Modéré	- Préservation optimale du réseau bocager, des milieux arbustifs et landicoles et des boisements, habitats d'espèces patrimoniales - Eloigner les éoliennes des zones de reproduction identifiées des rapaces nicheurs	
	- Nicheurs communs mais figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (Alouette lulu, Pic noir, Bondrée apivore) - Espèces déterminantes ZNIEFF en Ancienne Aquitaine et en déclin au niveau régional (Caillie des blés, Faucon hobereau, Autour des palombes)	Faible à modéré		
<b>Chiroptères</b>		- Présence à proximité de la vallée de la Dronne, qui représente un site d'intérêt chiroptérologique important. Cette vallée correspond à la ZSC « réseau hydrographique de la haute Dronne » qui abrite 3 espèces d'intérêt communautaire - Diversité assez élevée avec 18 espèces recensées - Activité moyenne élevée avec 120 contacts/heures - Boisements de feuillus et mixtes, zones humides et prairies proches de secteurs forestiers favorables aux déplacements et à la chasse des chiroptères - Présence d'espèces patrimoniales et/ou rares (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Noctule commune, Noctule de Leisler, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin de Bechstein et Murin à oreilles échancrées) - Présence de gîtes au sein de l'aire d'étude rapprochée, avec une population notable de Petit Rhinolophe notamment (50 individus recensés)	Modéré à fort	- Préservation optimale des boisements et du réseau bocager afin de limiter la perte d'habitat de chasse, transit ou gîte - Distance entre les bouts de pales et la canopée généralement préconisée de 100 m minimum (200 mètres idéalement) - Arrêt programmé des éoliennes à mettre en place ou à adapter en fonction de l'implantation prévue - Mise en place de procédures pour éviter le dérangement et la mortalité lors du défilement
<b>Mammifères terrestres</b>		- Présence d'un cortège de mammifères commun et caractéristique des secteurs boisés	Faible à modéré	- Préservation optimale des boisements de feuillus, des vieux arbres et du réseau bocager.
<b>Herpétofaune</b>		- Présence d'un cortège d'amphibiens et de reptiles commun pour le secteur géographique.	Fort pour les secteurs favorables Faible à modéré pour le reste de la zone	- Préservation des zones de reproduction identifiées, des mares et du réseau bocager - Mesures de réduction des impacts durant la phase de chantier
<b>Entomofaune</b>		- Présence d'une espèce protégée (Lucane Cerf-volant) - Présence de zones de reproduction pour les odonates	Modéré à fort pour les secteurs favorables Faible à modéré pour le reste de la zone	- Préservation des prairies humides - Préservation des zones identifiées comme secteurs favorables à la reproduction des odonates - Préservation du réseau hydrographique et des milieux associés (mares, étangs, prairies humides, boisements humides) - Préserver les vieux arbres des boisements et des haies même quand ces derniers sont dépérissant

Tableau 63 : Synthèse des enjeux du milieu naturel

## LES ENJEUX PAR ESPECES RECENSEES

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de conservation nationale (Liste rouge France)			Espèces déterminante ZNIEFF (O.N.)	Périodes d'observation*			Évaluation des enjeux*			Enjeux global sur le site
				Nicheur	Hivernant	De passage		Nicheurs	R	H	M	R	H	
Accipitriformes	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Annexe I	LC	NA	NA	O	2 femelles en en vol	Hivernant possible	-	Faible à modéré	Faible à modéré	-	Faible à modéré
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe I	LC	-	LC	O	Pas de contact mais présence possible (nicheur tardif)	-	5 contacts	Faible à modéré	-	Faible à modéré	Faible à modéré
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe I	VU	NA	NA	O	-	-	16 contacts	-	-	Moderé	Faible à modéré
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Annexe I	LC	NA	NA	O	1 mâle en chasse	Hivernant possible	4 contacts (dont halte)	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Annexe I	LC	-	NA	O	Plusieurs contacts en chasse	-	-	Moderé	-	Faible à modéré	Moderé
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	LC	-	NA	N	1 couple nicheur probable	-	2 contacts	Moderé	-	Faible à modéré	Moderé
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	VU	VU	NA	O	-	-	7 contacts	-	-	Moderé	Faible à modéré
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	LC	-	DD	N	Plusieurs contacts en vol	-	Flux important (531 contacts)	Faible	-	Faible à modéré	Faible à modéré
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe I	LC	NA	NA	N	-	-	3 individus en halte	-	-	Faible à modéré	Faible à modéré
Columbiformes	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe III/1 Annexe III/1	LC	LC	NA	N	Plusieurs couples nicheurs probables	-	Flux exceptionnels (46 239 contacts)	Faible	Faible	Moderé	Faible à modéré
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	LC	NA	-	N	1 couple nicheur possible	2 contacts	1 contact en halte	Moderé	Faible à modéré	Faible à modéré	Moderé
Falconiformes	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	LC	-	NA	O	1 couple nicheur possible	-	3 contacts	Faible à modéré	-	Faible	Faible à modéré
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Annexe I	LC	NA	NA	O	Pas de contact mais présence possible en chasse	-	2 contacts	Faible à modéré	-	Faible à modéré	Faible à modéré
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Annexe III/2	LC	-	NA	O	1 couple nicheur possible	-	-	Faible à modéré	-	-	Faible à modéré
Gruliformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	CR	NT	NA	N	-	-	Site localisé dans le couloir de migration principal	-	-	Moderé à fort	Moderé à fort
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	LC	NA	-	O	3 couples nicheurs probables	21 contacts	3 contacts (dont halte)	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	VU	NA	-	N	3 couples nicheurs probables	6 contacts	-	Moderé	Faible	-	Moderé
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	NT	NA	NA	N	5 couples nicheurs probables	1 contact	12 contacts (dont halte)	Moderé	Faible	Faible	Moderé
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	NT	-	DD	N	8 couples nicheurs probables	-	-	Moderé	-	-	Moderé
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	VU	NA	NA	N	2 couples nicheurs probables	-	37 contacts (dont halte)	Moderé	-	Faible	Moderé
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	LC	NA	NA	O	2 couples nicheurs probables	-	3 contacts (dont halte)	Moderé	-	Faible à modéré	Moderé
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	LC	NA	NA	N	Plusieurs couples nicheurs probables	685 contacts	Flux importants (820 contacts)	Faible	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré
Piciformes	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I	LC	-	-	O	1 couple nicheur probable	3 contacts (dont chanteur)	-	Moderé	Faible à modéré	-	Faible à modéré
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	LC	-	-	N	1 couple nicheur probable	1 contact (dont chanteur)	-	Faible à modéré	Faible à modéré	-	Faible à modéré
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	-	NT	NA	NA	O	1 couple nicheur possible	-	-	Moderé à fort	-	-	Moderé à fort
Strigiformes	Cheveêche d'Athènes	<i>Athene noctua</i>	-	LC	-	-	O	1 couple nicheur probable (hors AEI)	-	-	Faible à modéré	-	-	Faible à modéré

\* H = phase hivernale ; M = phases migratoires ; R = phase de reproduction (nombre d'individus/couples minima)  
 LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) / NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)  
 VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes  
 NA : Non applicable (Non applicable, espèce non soumise à l'évaluation car : introduite après l'année 1500 ; présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole ; régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative ; ou régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis.)

Tableau 36 : Enjeux par espèces et par phase du cycle biologique

## SYNTHESE DES FLUX MIGRATOIRES

Etude du milieu naturel, faune et flore / Projet de parc naturel de la Grande d'Arne (D5)

### 3.3.2.2 Migrations en phase prénuptiale

#### L'avifaune observée en migration active ou en halte migratoire Généralités

De même que pour la migration postnuptiale et en considérant l'axe de migration principal (sud-ouest/nord-est), le site d'étude, est survolé de manière plus soutenue par les espèces pratiquant le vol battu et dont la route migratoire passe par le centre de la France (passereaux, Pigeon ramier, hirondelles, etc.).

Comme le montre la carte ci-contre, l'aire d'étude immédiate se situe au sein du couloir migratoire principal de la Grue cendrée. Selon les années, et selon les conditions météorologiques, ce sont donc plusieurs dizaines de milliers d'individus qui sont susceptibles de survoler la zone d'étude lors de la migration prénuptiale.



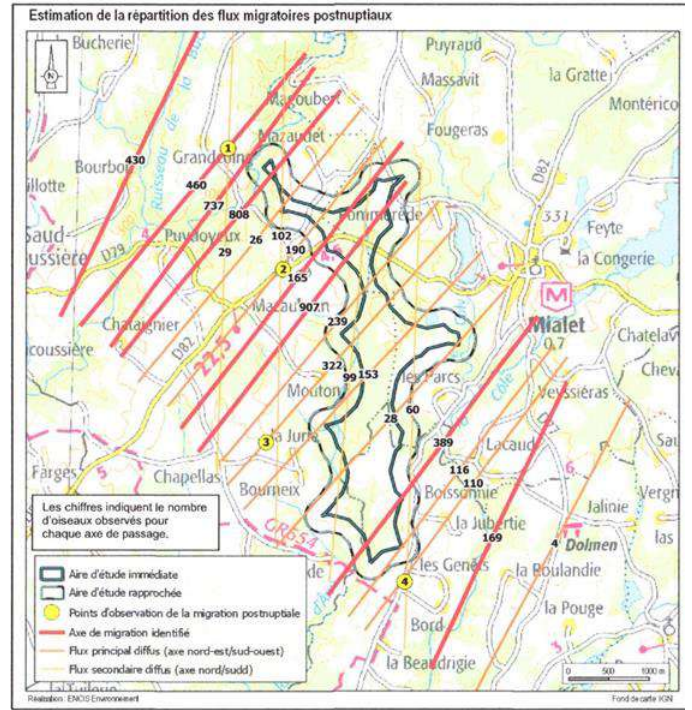
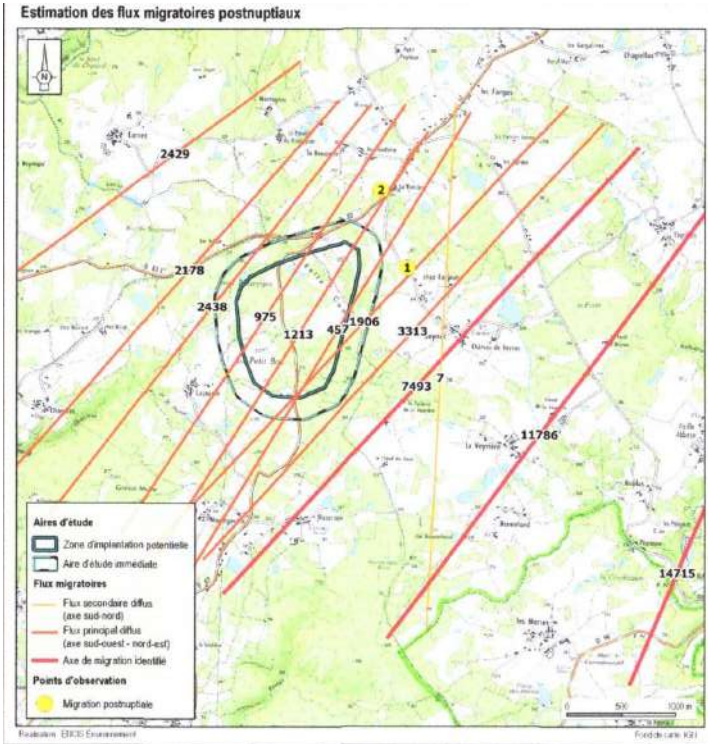
Carte 22 : Voies de passage de la Grue cendrée lors de la migration prénuptiale<sup>13</sup>

Le suivi de la migration printanière sur le site d'étude a ainsi permis de contacter au total 38 espèces observées en migration active et/ou en halte migratoire (tableau suivant). Parmi les migrateurs contactés, le groupe des passereaux est le plus diversifié avec 23 espèces. On note 3 espèces d'intérêt patrimonial en raison de leur statut de protection européen (Annexe I de la Directive Oiseaux) ou de leur statut de conservation national en tant qu'oiseau de passage.

<sup>13</sup> [http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/grue\\_cendree.htm](http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/grue_cendree.htm)

Carte 22 présente les voies de passage de la Grue cendrée





Les cartes 26 et 20 présentent les flux migratoires sur l'ensemble du territoire

**LES CHIROPTERES**

3.4.2.3 Synthèse des indices de présence et de reproduction

Les indices de présence (possible, probable et certaine) de chauves-souris ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée. Au total, 22 espèces différentes sont connues dans l'aire d'étude éloignée.

Le tableau suivant recense les espèces potentiellement présentes dans l'étude éloignée.

Genre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection			Statuts de conservation UICN Listes rouges			Niveau de préoccupation en Aquitaine
			Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Habitats	Monde	Europe	France	
Rhinolophus	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II	II	II/IV	LC	NT	NT	Fort
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II	II	II/IV	LC	NT	LC	Majeur
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	II	II	II/IV	NT	VU	NT	Majeur
Miniopterus	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II	II	II/IV	NT	NT	VU	Moyen
Eptesicus	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Moyen
Nyctalus	Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	II	II	IV	NT	DD	DD	Fort
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	Faible
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	Faible
Pipistrellus	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Moyen
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Moyen
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	II	II	IV	LC	LC	NT	Faible
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Majeur
Barbastella	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	II	II	II/IV	NT	VU	LC	Majeur
Plecotus	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Faible
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Faible
Myotis	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II	II	II/IV	LC	LC	LC	Fort
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II	II	II/IV	LC	LC	LC	Moyen
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II	II	II/IV	NT	VU	NT	Fort
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Faible
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Faible
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	II	II	IV	LC	LC	LC	Faible
	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	II	II	II/IV	LC	NT	NT	Fort

Tableau 38 : Liste des espèces de chiroptères potentiellement présentes dans l'aire d'étude éloignée

3.4.2.1 Voies potentielles de migration

Au vu des connaissances actuelles, les voies potentielles de migration suivent un axe nord-est/sud-ouest. Les « grandes migratrices » concernées sont la Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine bicolor, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et potentiellement la Grande Noctule. D'un point de vue général, toutes les espèces présentes en Aquitaine et Limousin sont susceptibles d'emprunter l'aire d'étude éloignée au cours de leurs migrations à différentes échelles (quelques kilomètres à quelques centaines de kilomètres).

De plus, les éléments remarquables du paysage tels que les vallées fluviales sont susceptibles d'être utilisées préférentiellement durant ces phases migratoires. Au sein de l'aire d'étude éloignée, plusieurs vallées sont présentes et pourraient être utilisées pour remplir ce rôle, la principale étant la vallée de la Dronne très proche de la ZIP.

Enjeux potentiels selon la bibliographie

- 22 espèces de chauves-souris sont potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude éloignée. Parmi elles, 14 peuvent être considérées patrimoniales au vu de leurs statuts de protection/conservation et de leur rareté régionale : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Minioptère de Schreibers, la Grande Noctule, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle pygmée, la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et le Petit Murin.

- 3 Zones Spéciales de Conservation (Natura 2000) abritant des chiroptères ont été identifiées au sein de l'aire d'étude éloignée. Au total, 9 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore sont présentes. Deux d'entre elles sont situées à plus de 10 km de la ZIP. La ZSC « Réseau hydrographique de la Haute Dronne » se trouve quant à elle à une centaine de mètres de la ZIP. Ce site présente notamment un intérêt pour la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe. Il conviendra donc d'être vigilant par rapport à la présence et l'abondance de ces espèces, ainsi qu'à la connexion du site d'étude avec ce site Natura 2000.

Ces 2 études environnementales indiquent que la biodiversité (faune et chiroptères) recensée à l'Est du territoire de la commune est la même que celle recensée au Sud.

• Constatation qui est confirmée par l'étude environnementale conduite par LPO Aquitaine :

Pré-diagnostic avifaune et chiroptère dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien sur les communes de Miallet, Saint-Jory-de-Chalais et Saint-Sault-Lacoussière (24)

Préserver  
Protéger  
Eduquer

- Etude réalisée par la LPO Aquitaine
  - 433 chemin de Lymelle, 33140 Villanova d'Ornon
  - Tel. 05 56 31 32 83 - Fax. 05 49 83 95 85
  - [www.lpoaquitaine.com](http://www.lpoaquitaine.com) - [aquitaine@lpo.fr](mailto:aquitaine@lpo.fr)
  - Jérémie DUPUY, ornithologue : rédaction, cartographie
  - Yohan Charbonnier, chiroptérologue : rédaction, cartographie
  - Amélie THELLOUT, chargée de mission patrimoine naturel : rédaction et contrôle qualité

- Etude réalisée pour ABO Wind
  - 2 rue du Buis échange, CS9989
  - 31504 Toulouse (CEDEX 9)

Credits photos page de couverture : Murin de Daubenton © Yohan Charbonnier  
Pipistrelle commune © Yohan Charbonnier  
Pie-grièche écorcheur © Mathieu Sannier

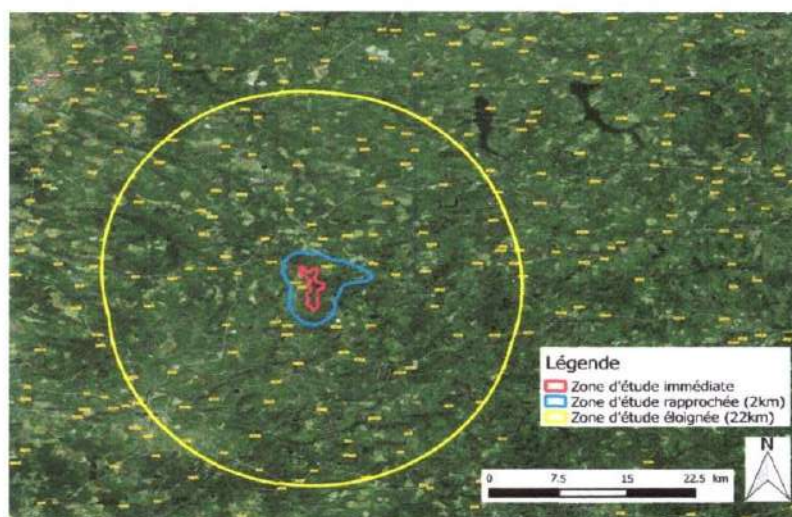


**PRECISION :**

Dans la zone éloignée de 22 km, c'est-à-dire dans tout le territoire de la commune de Saint Saud Lacoussière, les habitats sont identiques

**3.1.3 Zone d'étude éloignée**

Nous retrouvons les mêmes habitats dans cette aire d'étude que pour la zone d'étude rapprochée. A noter la présence de quelques zones rupestres.



Sur la zone d'étude éloignée (22km), le nombre d'espèce notée atteint 172 pour 96 espèces nicheuses. 32 appartiennent à l'Annexe 1 de la Directive Oiseau.

Au niveau de la reproduction, les espèces sont sensiblement les mêmes que pour la zone d'étude rapprochée. Nous retrouvons le cortège d'oiseaux forestiers avec quelques espèces supplémentaires dont le Pic épeichette, les Mésanges noires et huppées, le Grosbec casse-noyaux. L'Engoulevent d'Europe fréquente les zones forestières pour se reproduire et profite des clairières et des friches pour chasser. Cette espèce est inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Oiseau et la région Aquitaine joue un rôle majeur car elle accueille une part importante de la population nationale (Couzi & Barbaro, 2015). Deux espèces de rapace sont notées nicheuses dans les secteurs forestiers : l'Aigle botté et le Circaète Jean-le-Blanc. Ces deux espèces sont inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseau et sont déterminantes au titre des ZNIEFF Aquitaine.

Dans le milieu bocager (haies, prairies), nous retrouvons quelques espèces supplémentaires qui complètent le cortège de la zone d'étude rapprochée : le Torcol

La liste de l'avifaune recensée par la LPO Aquitaine sur ce territoire se trouve en annexe en pièces jointes.

**LES CHIROPTERES RECENSEES PAR LA LPO :**

3.1.1 Zone d'étude éloignée

D'après la photographie aérienne, la zone d'étude éloignée se compose d'une mosaïque d'habitats forestiers et ouverts, composés de prairies, de haies et de parcelles agricoles. Outre cette matrice, la présence de plans d'eau, de rivières, de zones urbanisées et de quelques secteurs rupestres offrent une diversité d'habitats favorables à la présence de nombreuses espèces de chiroptères. Cette juxtaposition de différents milieux accueille l'ensemble des ressources dont les chiroptères dépendent pour réaliser leur cycle écologique.

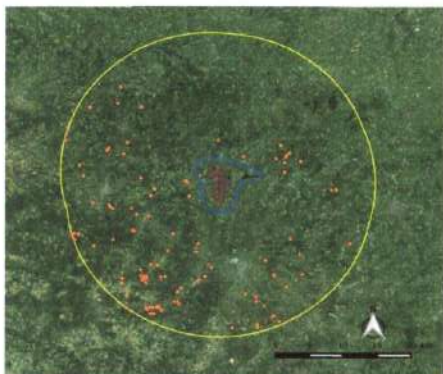


Figure 4. Localisation des données chiroptérologiques dans la zone d'étude éloignée (22km, jaune) et rapprochée (2km, bleu) autour de la zone d'étude immédiate (rouge).

Au sein du périmètre de la zone d'étude éloignée (22km), le nombre d'espèce notée atteint 21, dont 8 sont inscrites à l'Annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore (Figure 4).

La reproduction avérée, par la découverte de gîtes de parturition, concerne 5 espèces à savoir : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Daubenton et les Pipistrelles commune et de Kuhl. Il est à noter que parmi ces espèces les deux Rhinolophes sont inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore. Il convient d'ajouter à ces observations directes 8 autres espèces observées ou capturées durant la période d'élevage des jeunes, laieissent penser que la Barbastelle commune, la Noctule de Leisler, les Pipistrelles pygmée et de Nathusius, la Sérotine commune, et les Murins d'Alacthoe, à moustache et de Natterer se reproduisent également sur la zone. Enfin, le très faible nombre d'arbres gîtes connus, de

façon générale, en Aquitaine, suggère également que la présence de colonies arboricoles sont tout à fait probable sur la zone d'étude, rajoutant ainsi à cette liste plusieurs autres espèces déjà observées en transit et ou en hibernation.

Dans la zone éloignée, il convient de noter la présence d'1 gîte d'intérêt national et de 5 gîtes d'intérêt régional (Figure 5). Le site d'intérêt international le plus proche se trouve à 85 km du barycentre de la zone d'étude immédiate. La hiérarchisation de ces sites s'est fait selon une méthode précise considérant à la fois la présence des espèces à forts enjeux de conservation, les effectifs des espèces mais également la richesse spécifique des sites. Cette hiérarchisation est le résultat d'un travail régional réalisé dans le cadre du Plan Régional d'Action sur les chiroptères (Vincent, 2016).

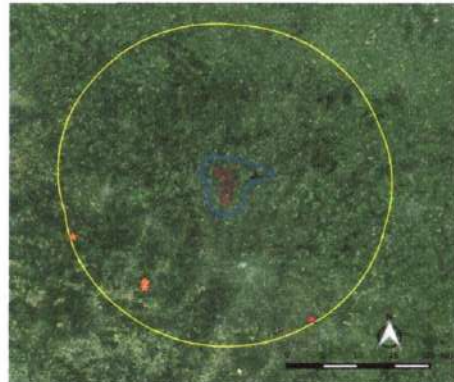


Figure 5. Localisation des gîtes à enjeux régionaux (orange) et nationaux (rouge) dans la zone d'étude éloignée (d'après Vincent, 2016).

La matrice paysagère composée de boisements et de zones ouvertes offre aux chiroptères, de par ses importantes zones de lisières entre ces deux habitats, un réseau complexe et dense de corridors écologiques. De nombreuses espèces trouvent probablement dans les boisements, des cavités au sein de vieux arbres, nécessaires à l'implantation de leurs gîtes de repos ou de mise bas. Dans le même temps, les milieux ouverts sont eux plus favorables aux activités de chasse pour un grand nombre d'espèce de la communauté. Les écotones entre ces habitats et le réseau assez dense de bocage permettent aux individus de se déplacer entre leurs gîtes et leurs terrains de chasse. Des espèces comme les Rhinolophes notamment sont connus pour en être étroitement

dépendant. La forte mosaïque de la matrice paysagère et l'absence de barrière de déplacement nette pour les espèces suggèrent des possibilités de déplacement importantes au sein de la zone grâce à une très bonne connectivité des différents habitats. Outre les espèces nécessitant une structure paysagère très connectées pour se déplacer, il a été observé à plusieurs reprises, dans la zone éloignée, des espèces comme les Noctules ou le Minioptère de Schreibers, connus pour réaliser de grands déplacements, de plusieurs dizaines de kilomètres, à grande altitude indépendamment des caractéristiques paysagères. Enfin, les importants réseaux de ruisseaux et de plans d'eau rajoutent une connectivité importante au sein de la matrice, mais offrent également des zones de chasses privilégiées et particulièrement recherchées de nombreuses espèces.

Tableau 10. Liste des espèces contactées sur la zone d'étude éloignée (22km), les statuts biologiques, réglementaires et de conservation. « ? » correspond à de l'observation en période de reproduction sans preuve avérée de mise bas.

Nom_espece	Nom_latin	Rareté Aquitaine	Directive Habitat	Hibernation	Transit	Mise bas
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Commun	II	X	X	?
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Rare	II	X	X	
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Commun	II	X	X	X
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Rare	II	X	X	
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Peu commun	II	X	X	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Rare	II	X	X	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Commun	IV	X	X	X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Peu commun	IV	X	X	?
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Peu commun	IV	X	X	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Commun	IV	X	X	?
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Peu commun	IV	X	X	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Peu commun	IV	X	X	
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Commun	II	X	X	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Très commun	IV	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Très commun	IV	X	X	X
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Rare	IV	X	X	?
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Très rare	II	X	X	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Très commun	IV	X	X	?
Murin d'Alacthoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très rare	IV	X	X	?
Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très rare	IV	X	X	?
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Rare	IV	X	X	?

La zone éloignée accueille une communauté chiroptérologique riche et diversifiée, avec des espèces qui trouvent dans la mosaïque paysagère des ressources indispensables aux différentes étapes de leur cycle biologique. La forte diversité d'habitats et la bonne connectivité écologique explique probablement en partie la présence de plusieurs sites d'intérêts régional et national au sein du périmètre de la zone d'étude.

3.1.2. Zone d'étude rapprochée (2km)

Sur le territoire de la zone d'étude rapprochée nous ne disposons que d'une seule donnée relative à un individu d'Oreillard sp en hiver.

La taille plus restreinte du secteur et l'absence de prospections locales ne permettent pas d'affirmer la présence sur le site du même cortège d'espèces que sur la zone éloignée. Néanmoins, les habitats de la zone rapprochée sont sensiblement identiques à ceux de la zone d'étude éloignée avec notamment une mosaïque d'habitats forestiers, de prairies, de haies, de plans d'eau et de parcelles agricoles. Ainsi, il est fort probable que cette zone d'étude, présentant les mêmes caractéristiques paysagères, soit également très riche en chiroptères.

Les secteurs forestiers, d'après la photo aérienne, semblent diversifiés avec une forte occurrence et relativement bien connectés. Par ailleurs, la composition en essences forestières paraît être assez diverse avec des boisements de résineux, de feuillus et de nombreuses parcelles mixtes. Enfin, certaines parcelles semblent abriter de vieux arbres, notamment des châtaigniers, gîtes potentiels pour les chauves-souris. L'ensemble de ces critères sont largement favorables aux espèces forestières telles que le Murin de Bechstein ou encore la Barbastelle d'Europe toutes deux inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore.

Les secteurs bocagers, avec la présence d'un important maillage de haies, permettent aux espèces de se déplacer aisément sur l'ensemble de la zone d'étude sans rupture brutale des corridors. Ce maillage de haie doit être largement utilisé par une grande majorité des espèces enregistrées sur la zone éloignée. Ce réseau de haies permet à la fois de fournir des repères spatiaux aux animaux, mais aussi de se déplacer à l'abri des prédateurs ou encore d'y trouver des zones de chasse privilégiées les nuits de vent ou de pleine lune. Outre une utilisation régulière de cette trame par de nombreuses espèces, d'autres en sont complètement dépendantes à l'instar des Petits rhinolophes notamment.

Les différents plans d'eaux et zone ouvertes sont des habitats rendus accessibles grâce aux réseaux de haies et de lisières forestières où les espèces, telles les Noctules ou le Murin de Daubenton, vont pouvoir venir y boire ou y chasser.

Enfin, le petit bâti et les hameaux traditionnels constitués de maison et de fermes anciennes constituent un réseau de gîtes largement favorable aux espèces anthropophiles. Cet habitat lâche et dispersé accueille de façon quasi certaine des colonies très répandues de Pipistrelles commune et de Kuhl et de Sérotine commune, mais aussi possiblement de Murins à oreilles échanquées, inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore, qui y trouverait toutes les caractéristiques nécessaires à l'installation d'une colonie.



• Par le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin) :



**PROJET ÉOLIEN DE MIALLET, SAINT-JORY-DE-CHALAIS ET SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE (24)**

Pré-diagnostic chiroptérologique

Haute-Normandie Développement  
2016



Élaboré en collaboration avec le comité d'ABO WIND

Union Mammalogique et Herpétologique du Limousin  
24, rue Maurice Dreyfus - BP 700 2000 - SAINT-JEAN-DE-LYONS  
FR 87 32 43 73 - gnh@unilim.fr - gnh@unilim.fr

© 2016 ABO WIND  
Cet ouvrage est coproduit par Haute-Normandie Développement, ABO WIND, l'Union Mammalogique et Herpétologique du Limousin et le Service Régional de l'Environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Illustration : Olivier Lacroix et Arnaud Jéray

GMHL Association loi 1901 agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L. 252 1 du Code de l'environnement - Adresse de correspondance : ZA du Miallet-Chalais AT 500 Auzanville - 88400 - Miallet - 24 - France - 11, rue Jackson - 87100 LIMOGES - Tél. 05 55 32 43 73 - Email : gnh@unilim.fr - SIRET : 424 817 126 000 16 - Code APE : 9880Z

**II. CHIROPTERES**

L'extraction a permis d'obtenir 607 données relatives à 135 localités (gîtes et sites où des chauves-souris ont été contactées) réparties sur 23 communes comportant des mentions de chiroptères. Aucune donnée n'est localisée à l'intérieur du périmètre d'étude du projet.

**A. Type d'observation par espèce**

**1. Modes d'observation par espèce**

Le tableau 1 présente les modes d'observation pour chaque espèce recensée (hibernation, reproduction, transit ou déplacement/chasse).

Tableau 1 : Détail des observations pour chaque espèce recensée dans la zone d'étude étendue. GMHL 2016

Espèce	hibernation		reproduction		transit		déplacement/chasse	
	nb gîtes	nb ind.	nb gîtes	nb ind.	nb gîtes	nb ind.	nb sites	contact max.
Barbastelle	9	1 à 2	15	5 à 23	9	1 à 10	6	8
Chauve-souris sp	9	1 à 2	1	nd	10	1		
Grand murin	8	1 à 11			9	1 à 12	5	6
Grand ou petit murin	1	1						
Grand rhinolophe	4	1 à 2			3	1		
Minioptère de Schreibers	1	1 à 3			1	1 à 21		
Murin à moustaches	4	1 à 3					1	nd
Murin à oreilles échancrées					1	1		
Murin de Bechstein	7	1			2	1 à 2	3	3
Murin de Brandt							1	nd
Murin de Daubenton	18	1 à 12	3	8 à 30	20	1 à 13	6	2
Murin de Natterer	20	1 à 10	1	24	7	1		
Noctule commune			2	11 à 85	2	1	1	3
Noctule de Leisler			1	40 à 60			3	4
Oreillard brun	5	1			5	1 à 2	3	8
Oreillard gris	1	1			1	1	1	1
Oreillard sp	9	1 à 3			9	1 à 4	2	1
Petit rhinolophe	18	1 à 32	3	1 à 10	20	1 à 5	2	1
Pipistrelle commune			7	20 à 148	3	1 à 3	24	10
Pipistrelle de Kuhl					2	1 à 2	17	5
Pipistrelle sp			11	5 à 50	15	1 à 3		
Sérotine commune					5	1 à 2	8	2

**2. Statut des espèces recensées**

Au total, 18 des 26 espèces présentes en Limousin ont été localisées dans la zone d'étude étendue large. Certains contacts n'ont pas pu mener à une identification formelle des individus (lors des inventaires au détecteur, notamment), qui auront pu être notés Oreillard sp, Pipistrelle sp, Murin à moustache/de Brandt, Chauve-souris sp ou Grand/Petit murin. Le tableau 2 présente les statuts pour chacune de ces espèces. Les 4 espèces non clairement identifiées mais potentiellement présentes sont figurées en gris dans le tableau.

Tableau 2 : statut des espèces de chiroptères recensées dans la zone d'étude étendue. GMHL 2016

Chiroptères	DH annexe 2	DH annexe 4	Protection Nationale	Liste rouge	Limite de répartition	Répartition	Abondance
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	*	*	NT		L	R
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	*	*	LC		J	C
Grand murin	Myotis myotis	*	*	VU		P	AC
Petit murin	Myotis blythii	*	*	NT		I	R
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	*	*	LC		P	C
Murin de Brandt	Myotis brandti	*	*	LC			
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	*	*	LC		I	I
Murin à Acathos	Myotis acathos	*	*	LC			
Murin de Natterer	Myotis nattereri	*	*	LC		P	AC
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	*	*	LC		I	R
Murin de Bechstein	Myotis bechsteini	*	*	NT		I	R
Barbastelle	Barbastella barbastellus	*	*	LC		P	R
Oreillard roux	Plecotus auritus	*	*	LC		P	AC
Oreillard gris	Plecotus austriacus	*	*	LC		I	R
Noctule commune	Nyctalus noctula	*	*	NT	S	I	R
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	*	*	NT		I	R
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	*	*	LC		P	AC
Pipistrelle (spécie)	Pipistrellus pipistrellus	*	*	LC		I	R
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	*	*	NT		I	R
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	*	*	LC		P	C
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	*	*	LC		P	AC
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	*	*	VU		L	R

Légende valable pour tous les tableaux de statuts

■ Espèce déterminante ZNIEFF

Liste rouge

I : indéterminé

E : en danger

V : vulnérable

R : Rare

S : à surveiller

Répartition

S : Sporadique

L : localisée

P : partout

I : indéterminée

Int : introduit

Abondance

C : Commun

AC : Assez commun

R : Rare

I : Indéterminée

Liste rouge (France)

CR : en danger critique d'extinction

EN : en danger critique d'extinction

VU : vulnérable

NT : quasi-menacé

LC : préoccupation mineure

DO : données insuffisantes

## • PAR LE PNR-PL

L'état des lieux transmis par le PNR-PL à ENCIS ENVIRONNEMENT est basé sur la connaissance détenue en date de l'été 2016.



Projet éolien

Commune de Saint-Saud-Lacoussière, Mialet, Saint-Jory-de-Chalais

Recueil de données



### 3/ Principales espèces faunistiques et floristiques

Lors de ces prospections, aucune espèce protégée n'a été identifiée. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. En effet, les inventaires ont été réalisés au cours de l'automne, soit en fin de période de végétations. Certaines espèces ne sont déjà plus visibles à cette époque. De plus, au vu de la typologie des milieux (landes humides, milieux tourbeux), certains sont patrimoniaux et susceptibles d'abriter des espèces rares et menacées. Il sera donc nécessaire d'être vigilant afin de répertorier les potentielles espèces à statut de protection.

Par ailleurs, des espèces patrimoniales, qui font la richesse du Périgord-Limousin sont présentes sur certaines parties du site : bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), bruyère ciliée (*Erica ciliaris*).

Ces milieux patrimoniaux ont également un fort potentiel d'accueil pour les amphibiens, les lépidoptères et pour les oiseaux. Il sera donc nécessaire d'être vigilant quant à la présence de certaines espèces phares comme le sonneur à ventre jaune, l'engoulevent d'Europe, les busards ...

Comme le souligne la carte n°1, page 3 du document, plusieurs espèces à statut sont référencées dans les bases de données Parc.

#### Éléments floristiques

Au titre de ce groupe, les espèces mentionnées sont inféodées aux zones humides, à caractère tourbeux.

Au titre du projet, les attentions à porter par le commanditaire sont convergentes et donc redondantes avec celles prescrites pour la préservation des zones humides.

#### Éléments faunistiques

La base de données Parc précise la présence de chiroptères sur le territoire d'étude. Ces éléments ont été identifiés lors de divers travaux du Parc, notamment lors du comptage hivernal (1<sup>er</sup> WE de février de chaque année).

Parmi ces travaux, plusieurs études ont permis d'identifier sur le Parc un cortège d'espèces, avec pour le territoire une certaine spécificité. Les espèces forestières, Barbastelle (*Barbastella barbastella*) et Oreillard (*Plecotus sp*) sont fréquentes. Le Murin de Daubenton apparaît aussi comme très régulier.

Ces espèces animales sont très sensibles aux infrastructures écologiques que sont les haies et lisières. Au regard du projet escompté, de par sa localisation, et de l'abondance de ces éléments, il est nécessaire de conduire des travaux sur ce groupe d'espèces, et en particulier en période de transit des populations, intersaison entre période de reproduction et d'hivernage durant lesquelles les espèces migrent.

Le recueil de données du Parc pour un projet éolien, porté par la Société ABOWIND, sur les communes de Mialet, Saint-Saud-Lacoussière et Saint-Jory-de-Chalais, contient :

- Un rappel des orientations et mesure de la Charte du Parc : les principes généraux et les engagements des communes en faveur des 5 axes de la Charte
- Des informations relatives à la biodiversité et aux milieux naturels basés sur les études antérieures et des inventaires terrains faits par le Parc.

Ce document ne fournit pas une liste de données exhaustives. Des campagnes de terrain ont été menées par les Chargés de mission du PNR suite au courrier en date de septembre 2015, mais, en raison de période automnale et du délai rapide de la réponse, il est très important de noter l'absence de relevés botaniques et faunistiques sur le secteur.

Ce document n'est pas une base de données complète des enjeux de biodiversités et de paysages sur le secteur.

Ce document est un état des lieux de la connaissance détenue par le Parc naturel régional Périgord-Limousin en date de l'été 2016.

### 11/ ENJEUX DE PAYSAGE

Le projet éolien se situe sur l'extrémité sud-ouest du massif cristallin hercynien du Massif Central au contact avec les roches sédimentaires du Bassin Aquitain.

Cette rupture géologique se lit dans les paysages : le périmètre du projet est sur un grand plateau cristallin, très légèrement ondulé, surélevé par rapport au secteur calcaire de Thiviers/Saint-Martin-de-Fressengeas. Les regards portent loin, et ne sont arrêtés que par les lisières des bois et forêts. Les longues perspectives sont remarquables depuis la D79 et D82, entre Mialet et Saint-Saud-Lacoussière.

Le Parc n'a pas de données sur l'actuel mat de mesure installé, mais selon les techniques actuelles, il doit avoir une hauteur comprise entre 70 et 80 mètres. Il permet d'avoir une première perception de l'impact paysager de l'installation d'éoliennes sur ce secteur.

Les données techniques des éoliennes qui seront installées ne sont pas connues, mais, au regard des dernières éoliennes installées par ABO-WIND, la hauteur totale de l'éolienne (tour + rayon du rotor, 105 + 45) serait de 150 mètres, soit le double du mat de mesure actuel.

Il est certain qu'à ce moment de l'été 2016, le PNR-PL ne possédait pas d'informations exhaustives sur l'avifaune dans son environnement. Le cabinet Encis Environnement a sans doute été frustré par le contenu de ce document.

## LES ESPECES PROTEGEES

Parmi toutes les espèces recensées dans les différentes études environnementales sur le territoire de la commune de Saint-Saud Lacoussière, certaines ont un statut « **Espèces Protégées** »

Voici la liste des espèces protégées inventoriées pour lesquelles une demande de dérogation doit être déposée auprès des services de l'Etat pour tout projet d'aménagement au sein de leur lieu de vie.

### TABLEAU AVIFAUNE

Demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées et d'habitat d'espèces protégées du projet éolien de la Queue d'Âne (24)

2017

Cortège	Habitats correspondants	Espèces
Cortège forestier	Chênaie acidiphiles	Autour des palmes
		Bondrée apivore
	Châtaigneraie - Chênaie	<b>Bouvreuil pivoine</b>
		Buse variable
		Chouette hulotte
		<b>Circaète Jean-le-Blanc</b>
Bois de Châtaigniers	Coucou gris	
	Epervier d'Europe	
	Fauvette à tête noire	
	Grimpereau des jardins	
Taillis de Châtaigniers et Bouleaux	Grosbec casse-noyaux	
	Hibou moyen-duc	
	Loriot d'Europe	
Boisement mixte	Mésange à longue queue	
	Mésange bleue	
	Mésange charbonnière	
	Mésange huppée	
Cortège des milieux semi-ouverts et des haies	Boisement mixte espacé et coupe forestière	Mésange nonnette
		<b>Milan noir</b>
	Lande à genêts	Pic épeiche
		Pic épéichette
		Pic mar
	Lande à fougères	Pic noir
		Pic vert
		Pinson des arbres
		<b>Pouillot de Bonelli</b>
		<b>Pouillot siffleur</b>
		Pouillot véloce
		Roitelet à triple bandeau
		Roitelet huppé
		Sittelle torchepot
		Tarin des aulnes
		Accenteur mouchet
		Alouette lulu
		<b>Bruant jaune</b>
		Bruant zizi
		Troglodyte mignon
		Chardonneret élégant
		Engoulevent d'Europe
		<b>Fauvette grisette</b>
		Huppe fasciée
		Hypolaïs polyglotte
		<b>Linotte mélodieuse</b>
		Pie-grièche écorcheur
		Rossignol philomèle
		Rougegorge familier
		Verdier d'Europe

Cortège	Habitats correspondants	Espèces
Cortège des milieux ouverts et anthropisés	Prairie	Bergeronnette grise Effraie des clochers Faucon crécerelle Hirondelle rustique Busard Saint-Martin Martin noir Moineau domestique Pinson du Nord Pipit des arbres Pipit farouche Rougequeue à front blanc
	Culture	Chevêche d'Athéna Rougequeue noir Tariet père Serin cini
	Zones rudérales (chemins)	
Cortège des milieux humides et aquatiques	Cours d'eau	Bergeronnette des ruisseaux Bruant des roseaux Cincle plongeur Grand cormoran Grèbe castagneux Grèbe huppé Héron cendré Martin pêcheur d'Europe Pipit spioncelle
	Plan d'eau	
	Prairie hygrophile	
Cortège des milieux rupestres	Falaise continentale	Faucon pèlerin
Espèce à enjeu faible et sans impact résiduel significatif - traitée par cortège dans la suite du rapport		
Espèce patrimoniale et/ou rare subissant un impact résiduel significatif - traitée par espèce dans la suite du rapport		

Tableau 13 : Cortèges d'oiseaux protégés inventoriés sur site

Porteur de projet : ABO Wind / Bureau d'études : ENCS Environnement

### TABLEAU CHIROPTERES



### 3.3.2.2 Chiroptères

#### Cortège d'espèces

Trois activités principales sont identifiées lors de l'activité biologique des chiroptères : le gîte, la chasse et le transit. Quasiment toutes les espèces de chauves-souris utilisent les éléments linéaires de leur environnement pour leur activité de transit : haies, lisières de boisements, alignements d'arbres, etc. En revanche, des spécificités et des préférences écologiques sont marquées selon les espèces pour les types de milieu de chasse et de gîte.

Les cortèges d'espèces suivants ont été déterminés en fonction de la spécificité de gîte des espèces de chiroptères, et ce afin de concorder avec le principal type d'impact du projet n'ayant pu être réduit de façon significative lors de l'étude d'impact, à savoir « la perte d'habitat de repos ou de reproduction par destruction, altération ou dérangement ».

Ainsi, sur le site à l'étude, le groupe dominant en diversité correspond au **cortège des milieux boisés**, avec **10 espèces concernées**. Ce cortège correspond principalement à des boisements de feuillus comme les chênaies, châtaigneraies, mais également des boisements mixtes mêlant feuillus et résineux. Ces boisements comprennent des sujets qui présentent des caractéristiques favorables à la présence de gîte de chiroptères arboricoles : trou de pics, décollement d'écorces, cavités. Les espèces concernées sont listées dans le tableau ci-contre mais on retiendra parmi celles-ci la Barbastelle d'Europe, les trois espèces de noctules (Noctule commune, Noctule de Leister, Grande noctule), la Pipistrelle de Nathusius ou les murins forestiers comme le Murin de Bechstein par exemple. De plus, le milieu forestier constitue également un habitat extrêmement favorable pour la chasse de nombreuses espèces de chauves-souris. C'est ce type de milieu qui sera le plus impacté lors de ce projet.

Le deuxième type de cortège correspond à celui **des milieux anthropisés** : vieux bâtiments, granges, clochers d'église, etc. **Neuf espèces** utilisent ce type de milieu, dont principalement : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, les deux espèces de pipistrelles les plus communes (Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl), le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. Aucun élément de ce type n'est impacté par les travaux, ce cortège sera donc peu affecté par la mise en place du projet dans sa phase construction.

Enfin **deux espèces rupestres** et cavernicoles ont été inventoriées sur le site : le Vespère de Savi et le Minioptère de Schreibers. Le Vespère de Savi gîte au niveau des fissures présentes sur des falaises, alors que le Minioptère de Schreibers préfère les gîtes hypogés de type cavernes ou souterrains. Aucun élément de ce type n'est cependant affecté par les travaux.

Cortège	Habitats correspondants	Espèces
Cortège des milieux boisés	Chênaie acidiphiles	Noctule commune Noctule de Leister
	Châtaigneraie - Chênaie	Grande noctule Pipistrelle de Nathusius
	Bois de Châtaigniers	Barbastelle d'Europe Oreillard roux
	Taillis de Châtaigniers et Bouleaux	Murin à moustaches Murin d'Alcathoe Murin de Bechstein Murin de Daubenton
Cortège des milieux anthropisés	Boisement mixte	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Sérotine commune Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Oreillard gris Grand murin Murin de Natterer Murin à oreilles échancrées
	Bâtiment	Minioptère de Schreibers Vespère de Savi
Cortège des milieux rupestres et cavernicoles	Falaises continentales ou grottes	Minioptère de Schreibers Vespère de Savi
Espèce à enjeu faible et sans impact résiduel significatif - traitée par cortège dans la suite du rapport		
Espèce patrimoniale et/ou rare subissant un impact résiduel significatif - traitée par espèce dans la suite du rapport		

Tableau 14 : Cortèges de chiroptères protégés inventoriés sur site

## TABLEAU FAUNE TERRESTRE

### 3.3.2.3 Faune terrestre

#### Cortège d'espèces

A l'instar des chiroptères et des oiseaux, la faune terrestre peut être subdivisée en autant de cortèges qu'on rencontre de grand type de milieux.

Néanmoins, les espèces de faune terrestre ont été considérées résidentes du secteur d'étude en raison de leurs faibles capacités de déplacements et peuvent en outre être affiliées à différents cortèges. Les amphibiens, par exemple, font partie du cortège des milieux aquatiques et humides en période de reproduction (printemps-été) et appartiennent plutôt au cortège forestier en période d'hivernage (automne-hiver). Aussi, le choix a-t-il été fait d'affilier les espèces aux cortèges impactés par le projet.

Le cortège forestier est composé essentiellement d'amphibiens, inféodés avant tout aux milieux aquatiques, mais également aux milieux forestiers au sein duquel ils trouvent les refuges et abris nécessaires à leur hivernage. L'Ecureuil roux est également présent dans les boisements du site de la Queue d'Âne.

Les reptiles sont adeptes du bocage, des fourrés et des landes leur fournissant des milieux ouverts pour réguler leur température interne et des milieux plus fermés où s'abriter de leurs prédateurs. Le Grand Capricorne du Chêne, coléoptère saproxylophage, colonise généralement les arbres situés en lisière, en alignements (haies) ou en milieu bocager.

Enfin, la seule espèce protégée inféodée aux milieux ouverts est un lépidoptère rhopalocère, le Damier de la succise, rencontré dans les prairies mésophiles comportant sa plante-hôte, la Succise des prés. On notera que cette espèce est décrite dans cette étude mais que la prairie correspondant à son habitat sur le site n'est pas concernée par les aménagements du projet.

Cortège	Habitats correspondants	Espèces
Cortège forestier	Chênaie	Ecureuil roux Crapaud commun
	Châtaigneraie - Chênaie	Grand Capricorne du Chêne
	Taillis de Châtaigniers et Bouleaux	Grenouille agile Rainette méridionale
	Boisement mixte	Salamandre tachetée Trilon palmé
Cortège des milieux semi-ouverts et des haies	Lande à genêts	Couleuvre à collier
	Lande à fougères	Lézard des murailles
	Zones rudérales (chemins)	Lézard vert occidental
Cortège des milieux ouverts	Prairies	Damier de la succise
Espèce à enjeu faible et sans impact résiduel significatif - traitée par cortège dans la suite du rapport		
Espèce patrimoniale et/ou rare subissant un impact résiduel significatif - traitée par espèce dans la suite du rapport		

Tableau 15 : Cortèges d'espèces de faune terrestre protégés inventoriés sur site



**Avant de s'engager dans un projet d'aménagement dans un territoire réputé sensible par la présence des zones protégées ainsi que d'espèces protégées, tous les élus devraient avoir cette information. Ce qui ferait gagner beaucoup de temps à la collectivité et beaucoup d'argent aux porteurs de projets qui ne peuvent pas obtenir la dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement**

## ARRETS COUR D'APPEL DE BORDEAUX et CONSEIL D'ETAT

10/02/2022 13:07

France, Cour administrative d'appel de Bordeaux, 5ème chambre, 17 novembre 2020, 19BX02284

3. D'autre part, aux termes de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, dans sa rédaction alors applicable " I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits : 1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; (...) / 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ; (...) ". Aux termes de l'article L. 411-2 du même code : " Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées : (...) / 4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle (...) ". Aux termes de cet article, la dérogation est également subordonnée à sa justification par l'un des cinq motifs qu'il énumère limitativement, dont celui énoncé au c) qui mentionne " l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ", " d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique " et " les motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ".

4. Il résulte de ces dispositions qu'un projet d'aménagement ou de construction d'une personne publique ou privée susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats ne peut être autorisé, à titre dérogatoire, que s'il répond, par sa nature aux justifications énumérées à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, et notamment, à une raison impérative d'intérêt public majeur. En présence d'un tel intérêt, le projet ne peut cependant être autorisé, eu égard aux atteintes portées aux espèces protégées appréciées en tenant compte des mesures de réduction et de compensation prévues, que si, d'une part, il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et, d'autre part, cette dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. La préfète, sans se prononcer sur la justification de la dérogation au regard de l'un des cinq motifs énumérés à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, a considéré, d'une part, qu'une autre solution satisfaisante n'avait pas été recherchée et, d'autre part, qu'une dérogation ne permettrait pas le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

### Extrait de l'Arrêt du Conseil d'Etat n° 419918 et 420260 du 28 décembre 2018

3. En premier lieu, d'une part, il résulte du I de l'article L. 411-1 du code de l'environnement que « *lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou*



*végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits : 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; / 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ».*

D'autre part, il résulte du 4° du I de l'article L. 411-2 du même code que l'autorité administrative peut délivrer des dérogations à ces interdictions dès lors que sont remplies les trois conditions distinctes et cumulatives tenant en premier lieu, à l'absence de solution alternative satisfaisante, en second lieu, au fait de ne pas nuire « *au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle* » et, enfin, à l'existence d'un des cinq motifs qu'il énumère limitativement, parmi lesquels : « *c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement* ».

4. Il résulte de ces dispositions qu'un projet d'aménagement ou de construction susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats ne peut être autorisé, à titre dérogatoire, que s'il répond à une raison impérative d'intérêt public majeur. En présence d'un tel intérêt, le projet ne peut cependant être autorisé, eu égard aux atteintes portées aux espèces protégées appréciées en tenant compte des mesures de réduction et de compensation prévues, que si, d'une part, il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que, d'autre part, cette dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

5. Il ressort des pièces des dossiers soumis au juge des référés que la liste des espèces protégées affectées par le projet, telle qu'elle figure à l'article 33 de l'arrêté contesté du 29 janvier 2018, comporte quatre espèces de mammifères semi-aquatiques et terrestres, dix-neuf espèces de chiroptères, quatre-vingt douze espèces d'oiseaux, neuf espèces de reptiles et amphibiens, quatre espèces d'insectes et une espèce de poisson. La route de contournement dont l'arrêté contesté autorise la réalisation se situe dans des zones faisant en outre, d'une part, l'objet d'un classement en zone Natura 2000 et, d'autre part, l'objet de protection en vertu de l'arrêté préfectoral du 3 décembre 1991 portant protection du biotope du saumon, de la grande alose « *Alosa alosa* », de l'alose feinte « *Alosa fallax* », de la lamproie fluviatile « *Lampetra fluviatilis* » et de la lamproie marine « *Petromyzon marinus* ».

6. Il ressort des pièces des dossiers soumis au juge des référés que le projet de route en cause, qui vise à éviter la commune de Beynac en réalisant un contournement routier par la construction, notamment, de deux ponts sur la Dordogne en amont et en aval de cette commune et d'un tronçon routier sur l'autre rive de la rivière, est présenté comme ayant pour objet d'améliorer, en particulier pendant la période estivale, les conditions de circulation sur la RD 703 dans le centre bourg de Beynac, afin de réduire la durée moyenne de traversée de cette commune en véhicule automobile. Toutefois, il ressort également des pièces des dossiers soumis au juge des référés que le bénéfice attendu de cette déviation apparaît limité en l'état de ce dossier eu égard, d'une part, à la circonstance que l'accroissement de la circulation automobile à Beynac pendant la période estivale est essentiellement dû au nombre important de touristes qui se rendent dans cette commune pour la visiter, d'autre part, aux travaux déjà réalisés par cette

## **PARTIE II – PHASE ACTIONS**

Ce second livret compile la totalité des éléments de concertation reçues par la Communauté de communes pour la phase action. Cette période correspond aux événements et contributions du 1er mai au 25 septembre 2022.

C'est en tout 5 événements qui ont eu lieu sur le territoire s'adressant à différents niveaux de public (élus, citoyens intéressés, professionnels) avec des formes variées (animations culturelles, pédagogiques, ateliers de travail).

- 21/05/22, Forum Plan Climat 2, salle du Capitolet, Abjat-sur-Bandiât, 35 participants
- 16/06/22, petits ateliers du Plan Climat, salle des fêtes d'Augignac, 9 participants
- 30/06/22, petits ateliers du Plan Climat, Salle de la Culture de Javerlhac, 12 participants
- 08/09/22, petits ateliers du Plan Climat, salle des fêtes de Champniers-Reilhac, 8 personnes
- 24/09/22, Forum Plan Climat 3, salle du Minage, Piégut-Pluviers, 12 personnes

En sus de ces temps d'échanges, il a été reçu des 6 contributions par mail et une compilation des contributions de la plateforme créée par le GCO (contribution n°2).

**Nous remercions l'ensemble des contributeurs à l'élaboration de ce PCAET qui ont permis la naissance d'actions concrètes pour le territoire.**



# SOMMAIRE

- **Compte-rendu Forum Plan Climat II, 21 mai 2022**
- **Compte-rendu les petits ateliers du Plan Climat, 16 juin 2022**
- **Compte-rendu les petits ateliers du Plan Climat, 30 juin 2022**
- **Compte-rendu les petits ateliers du Plan Climat, 8 septembre 2022**
- **Compte-rendu Forum Plan Climat III, 24 septembre 2022**
- **Compilation contribution citoyenne par voie électronique**
- **Contribution association GCO n°2, compilation de la plateforme de participation citoyenne**





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu Forum Plan Climat n°2

**Samedi 21 mai 2022, Salle du Capitolet, Abjat-sur-Bandiât, 14h**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais organise des animations ouvertes à tous citoyens du Périgord Nontronnais pour ouvrir des espaces de débat et de partage.

C'est dans cette démarche que s'est inscrit le Forum Plan Climat du 21 mai. Ce dernier revêtait une saveur particulière puisque des habitants ont été tirés au sort sur les listes électorales de 22 communes volontaires. Ce forum a été organisé en collaboration avec le CPIE Périgord-Limousin.

Étaient présents 35 personnes dont 5 élus, 23 tirés au sort et 7 accompagnants ou citoyens intéressés. Grâce à ce panel, c'est 19 communes qui étaient représentées à l'occasion du forum :

- Abjat-sur-Bandiât
- Augignac
- Le Bourdeix
- Busseroles
- Bussière-Badil
- Champs-Romain
- Etouars
- Javerlhac-la-Chapelle-St-Robert
- Lussas et Nontronneau
- Nontron
- Piégut Pluviers
- Saint-Barthélemy de Bussière
- Saint-Front sur Nizonne
- Saint-Front la Rivière
- Saint-Martin le Pin
- Saint-Pardoux la Rivière
- Saint-Saud-Lacoussière
- Teyjat
- Varaignes

Le Forum a été introduit par un remerciement des organisateurs. Après une explication du déroulé de l'après-midi, les activités ont pu commencer.

Des participants ont d'abord pris la parole. Un premier participant a demandé à cette occasion que soient remontées ses inquiétudes concernant la nouvelle gestion des déchets sur le territoire de la CCPN. En effet, le futur mode de taxation des ordures ménagères faisait craindre une augmentation des charges sur ce service public sans pour autant apporter d'augmentation de la qualité du service. A ces yeux la disposition des nouveaux points d'apport volontaire constitue même une baisse de qualité





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

de services, voire une contradiction avec la transition écologique (prendre sa voiture) et une perte d'accessibilité au service public (personnes âgées par exemple).

Un autre participant a souhaité préciser qu'il était important de faire attention à l'emploi des abréviations dans les discours des techniciens afin d'assurer l'accessibilité du discours à tous.

## Le débat-mouvant

Rassemblés au centre de la salle, les participants ont été amené à se positionner dans l'espace en fonction de propositions des organisateurs. Ces propositions pourraient s'apparenter à un jeu du dilemme.

La première proposition visait à identifier le lieu de vie des participants vis-à-vis de Nontron. Ainsi la grande majorité vivait à plus de 20km de Nontron.

Les dilemmes ont ensuite commencé avec par exemple des questions comme :

- Consommer moins de viande ou plus local ?
- Télétravailler ou vivre plus proche de son lieu de travail ?
- Diversifier sa production énergies renouvelables ou consommer moins d'énergie ?

A l'issue de ces moments de positionnement le micro est tendu à ceux qui souhaiteraient évoquer leur positionnement.

Il est relevé par un des participants que les questions sont trop simples par rapport à la complexité de la problématique. En effet il a été voulu par les propositions de ce débat mouvant souligner qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse de la part des participants.

## Les ateliers de travail

Les participants étaient répartis en 3 tablées :

- Une table « ma maison et mes consommations d'énergies » ;
- Une table « mes déplacements » ;
- Une table « ma collectivités et mes biens communs ».

Chaque table avait 20 mn de travail. A l'issue de ce travail, les participants pouvaient se diriger vers une seconde table de leur choix. Les tables étaient animées par un animateur et disposaient d'éléments de diagnostic ou de cartographie à disposition.

### ➤ Table habitat

Sur la production d'énergie : il est apparu intéressant aux yeux des participants que la CCPN ajoute à ses statuts la compétence en matière de production d'énergies renouvelables. Il a été évoqué l'investissement dans la géothermie ou dans l'éolien communal. Il est imaginé la possibilité de monter des dossiers collectifs à l'échelle de la CCPN ou d'un quartier pour l'investissement dans les énergies renouvelables comme par exemple le solaire, l'éolien ou la géothermie.





# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Parmi les énergies que le territoire a la capacité de développer, il a été fait une remarque sur la méthanisation. Il est soulevé que nos élevages étant modérés, cette production semble peu viable aux yeux des participants. De plus, il est souligné que la matière utilisée pour alimenter le méthaniseur n'est plus utilisée pour alimenter le sol, ce qui entrerait en contradiction avec la nécessité d'un sol vivant.

Il est aussi abordé la question de l'autonomie des habitations : cette filière est considérée comme peu voire pas développée. Des participants intéressés par cette thématique déplorent que ne soient pas proposés des éléments techniques pour sortir du réseau d'EDF, que des artisans formés pour accompagner cette démarche manquent et que des aides ne soient pas attribuées.

Les développements des énergies renouvelables impliquent le développement de la filière technique. Il apparaît nécessaire de donner de la visibilité aux jeunes vers ces orientations, faciliter la reconversion professionnelle vers la filière et valoriser les acteurs déjà existants.

Sur la rénovation de l'habitat : Pour prétendre aux aides à la rénovation de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), il faut atteindre un seuil minimal de 35% de gain énergétique et sous conditions de ressources. Cependant les ménages doivent avancer les sommes des travaux, les participants proposent que l'aide soit reçue par palier aux bénéficiaires les plus précaires afin de leur permettre de réaliser les travaux. Le guichet unique pourrait accompagner la création des dossiers et conseiller les référents sûrs pour l'installation et dans le choix des matériaux.

Sur le cadre de vie : Des pistes telle qu'intégrer l'objectif rues fleuries pour 2027 dans le futur PLUi-H et travailler à la végétalisation et aux économies d'eau dans les villes.

Les propositions des tablées au reste de l'assemblée :

- Créer des ambassadeurs des bonnes pratiques en rénovation énergétique ;
- Accompagner des dossiers collectifs (échelle d'un quartier ou d'un collectif citoyen) pour la production d'énergies renouvelables (exemple installer des panneaux solaires sur les toits d'un quartier) ;
- Favoriser les échanges de compétences par des initiatives citoyennes.

- Tablée ma collectivité territoriale et mes espaces communs :

Plusieurs idées ont émergé de cette tablée.

Les participants se sont intéressés à la question d'une implication de la collectivité dans la distribution du bois de chauffage. Elle pourrait ainsi développer et favoriser l'approvisionnement en bois de chauffage-bûches (par exemple en prévoyant des aires de stockage pour distribution).

Les espaces verts sont considérés comme un axe de travail intéressant pour les communes, notamment par son impact sur la biodiversité. Ainsi, les participants souhaitent ainsi que les communes et la CCPN aillent au-delà de la Charte départementale Zéro-phyto en cours sur le département en envisageant par exemple la question de la fauche tardive. Une initiative





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

correspondant à cet esprit est soulignée par la tablée : un « Carré pour la Biodiversité » (CPIE) a été créé sur plusieurs terrains à Nontron (cuisine centrale, Cité scolaire, hôpital) et quelques habitants de la CCPN. Des lieux de protection de la biodiversité en terrain privé sont aussi des initiatives à développer.

Cette tablée a aussi abordé la question de la production des énergies renouvelables. Afin de permettre le développement de ces dernières pour le plus large panel d'habitant, et malgré l'augmentation des prix, il est proposé par les participants que la CCPN soit à l'initiative d'achat groupé de panneaux solaires afin de faire baisser les prix.

Les propositions des tablées au reste de l'assemblée :

- travailler sur la rénovation des bâtiments publics en priorité mais en tenant compte de l'usage qui en sont faits (prioriser l'école par rapport à la salle des fêtes) ;
- étudier les possibilités de création de réseaux de chaleur (chaufferie bois) sur le territoire (études possibles avec une entreprise de Vairaines notamment) ;
- développer sur les villages la trame noire (éclairage public, exemple de Nontron et Piégut, RICE avec le parc) ;
- favoriser l'achat par les communes ou les collectivités en général de forêts et d'espaces naturels pour une gestion exemplaire de ces milieux ;
- sensibiliser le public à ces enjeux (démarches pédagogiques, outils de sensibilisation) ;
- former les agents et les élus à une gestion durable des espaces verts, des bâtiments et des matériels de la communauté de communes.

➤ Tablée « mes déplacements » :

Sur la possibilité de bus ou de navette : Il est constaté par les participants que les lignes existantes n'ont pas des cadencements adaptés ou de parcours adaptés pour les salariés. Finalement les transports en commun sont adaptés aux scolaires. C'est le seul véritable maillage de transport en commun et parc de véhicules. Ainsi, il est imaginé par les participants que les bus scolaires soient ouverts aux adultes ou encore que le parc de véhicules en dehors des heures de ramassage soit employé à la création de transport à la demande ou pour un dispositif de livraison pour les personnes âgées en manque de mobilité. Il pourrait être imaginé des navettes correspondant à des besoins comme la santé ou que les véhicules soient mis à disposition des associations.

Sur la question du développement du cyclable : Le développement de la pratique du vélo a été moins abordé que les autres thèmes sur la tablée. Il a été notamment évoqué la question des vélos électriques. C'est une option qui paraît adaptée au relief local et ouvrant le vélo à un plus grand nombre de personnes. Cependant ces véhicules ont un coût élevé et ne permettent de transporter







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

de courses ou autres, ... Par contre, aux yeux des participants, ce type de vélos peut être mis à disposition des habitations, en partage. Le vélo a été aussi abordé pour les adolescents sans moyen de mobilité. Il faudrait rendre accessible en vélo les zones de loisirs comme les étangs pour permettre aux adolescents d'avoir accès à ces espaces pendant les vacances.

Sur la question du covoiturage : le covoiturage ou l'autostop organisé a animé une partie importante des discussions des participants. Il est envisagé comme un bon compromis : c'est un moyen d'envisager la mobilité de façon souple solidaire, créatrice de lien. Des pratiques informelles non quantifiées existeraient déjà sur le territoire. Cependant le mode d'accès est souvent numérique dans un territoire impacté par la fracture numérique. Sur cette base, il pourrait être aussi imaginer un transport solidaire professionnel et bénévole pour les personnes âgées et isolées.

Sur les autres facteurs impactant la mobilité : Se délester de la voiture ce n'est pas seulement envisager des alternatives mais aussi trouver des biais de réduire les déplacements. Cela peut se faire par permettre le développement du télétravail sur le territoire. Cependant, tout comme le covoiturage, se pose la question de l'accès au numérique sur le territoire. Il a beaucoup été évoqué par les participants le rapprochement de services : que cela soit par entamer une nouvelle réflexion autour des commerces itinérants et du déplacement des marchés. Le parcours résidentiel a été aussi considéré comme une donnée clés. Il est souhaité qu'un engagement soit pris par le territoire pour penser logements et services ensemble dans l'aménagement du territoire.

Les participants ont considéré comme travail commun à toutes ces réflexions que soit fait un travail de communication sur les initiatives existantes ou les bons gestes, ... mais aussi que ce travail de réflexion envisage les flux et les connexions avec les territoires voisins.

Les propositions des tablées au reste de l'assemblée :

- Utiliser le maillage déjà existant des bus scolaires pour assurer les liaisons avec les autres modes de transports ;
- Une plateforme locale pour le covoit avec un pendant physique (numéro de téléphone) pour les personnes éloignées du numérique ;
- Autopartage ou service de location de petites voitures sans permis électriques (pour les jeunes qui n'ont pas encore le permis encore).

A l'issue de ces ateliers, les participants ont été amené à déambuler dans la salle où était accroché des affiches avec des propositions d'actions ainsi que celles proposées par les tablées du jour. A l'aide de gommettes, les participants se sont prononcés sur l'intérêt de ces propositions. Celle-ci sont consultables en annexe de ce compte-rendu.

Le Forum s'est conclu par un moment de convivialité autour de produits locaux qui a permis aux discussions de se poursuivre.



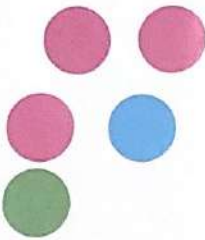
# L'exemplarité de la Communauté de communes et de nos communes



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
Engager des études préparatoires relatives au développement de réseau de chaleur alimentant des bâtiments publics			
Nommer un élu référent développement durable dans chaque commune			
Développer une Charte des services engagés dans la transition écologique			

# L'exemplarité de la Communauté de communes et de nos communes



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Engager une réflexion autour des espaces verts (espacement des tontes, réflexion sur les espèces, ...)</b>			

# L'exemplarité de la Communauté de communes et de nos communes


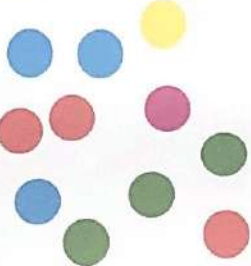



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Rénover les bâtiments publics pour les rendre performants énergétiquement</b>			
<b>Former les agents et élus aux écogestes</b>			
<b>Obtenir une labellisation à l'échelle de la CCPN pour valoriser le travail réalisé autour de éclairage public (Villes et Villages étoilés, ...)</b>			
<b>Developper l'autoconsommation et la production d'énergies renouvelables par les collectivités</b>			



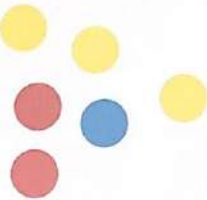
# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Encadrer leur développement par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (contributions phase stratégique)</b>			
<b>Favoriser le solaire sur toiture (contributions phase stratégique)</b>			
<b>Installer des centrales solaires au sol sous conditions</b>			
<b>Installer des éoliennes sous conditions</b>			

# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Doter la CCPN de la compétence "production d'énergie renouvelable"</b>			

# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Installer une ou deux petites unités de méthanisations sous conditions</b>			
<b>Favoriser le chauffage au bois énergie</b>			
<b>Favoriser l'étude de la géothermie sur les nouvelles constructions</b>			

# Nos ressources naturelles



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Sensibiliser et proposer des animations autour de la biodiversité et le ciel nocturne</b>			
<b>Identifier et réserver dans le futur PLUi du foncier des collectivités pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants agricoles (concertation SCOT)</b>			
<b>Diffuser les outils de gestion durable de la forêt et les acteurs forestiers du territoire</b>			



# Nos ressources naturelles



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Intégrer la question du cycle de l'eau dans le futur Plan Local d'Urbanisme</b>			
<b>Réaliser un diagnostic sur la résilience alimentaire du territoire (contribution citoyenne mail)</b>			
<b>Developper la propriété forestière des communes pour y appliquer des modes de gestion durable et protéger les ressources à proximité</b>			
<b>Soutenir le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc Naturel Régional Périgord Limousin</b>			

# Habitat et consommation d'énergie



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Créer une pépinière d'entreprises pour les jeunes artisans</b></p>			
<p><b>Favoriser l'autoconsommation énergétique</b></p>			
<p>Fédérer des bénévoles/volontaires pour être ambassadeurs des bonnes pratiques en rénovation énergétique</p>			
<p>Accompagner les initiatives citoyennes (dossier collectif à l'échelle d'un quartier ou collectif citoyen pour la production d'énergie - installation de panneaux solaires sur tous les toits d'un quartier etc.)</p>			

# Habitat et consommation d'énergie

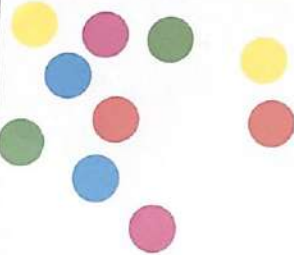
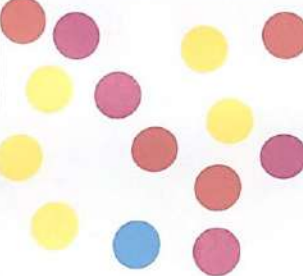

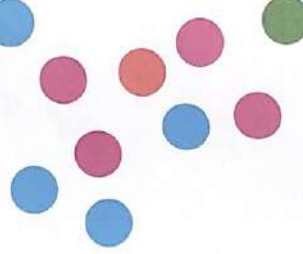
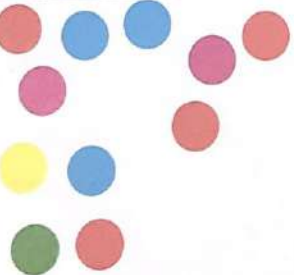



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b><i>Créer un guichet unique de conseil en rénovation énergétique sur le territoire (Exemple :Pays Périgord Noir)</i></b></p>			
<p><b><i>Supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030 (accès aux aides, faciliter le changement de mode de chauffage, ...)</i></b></p>			
<p><b><i>Créer un guide des bons gestes</i></b></p>			
<p><b><i>Accompagner la structuration de la filière de la rénovation énergétique (PCAETs en Haute-Vienne)</i></b></p>			



# Nos déplacements

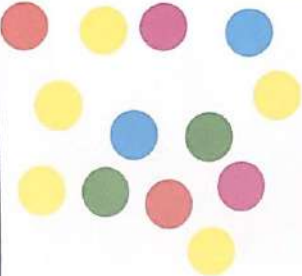



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Rendre accessible tous les bourgs structurants accessible à vélo</i></b>			
<b><i>Rendre les bus scolaires accessibles aux adultes</i></b>			
<b><i>Developper le partage de véhicule (covoiturage, autostop organisé, ...)</i></b>			
<b><i>Créer des navettes pour certains services (exemple : santé)</i></b>			



# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
Créer une plateforme local (autostop, couabrigs, solibale, ...) avec une alternative non monétaire par les personnes éloignées de cet outils (n° de téléphone)			
Vehicule sans permis et électrique en autopartage (par les jeunes par exemple)			

# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Retrouver un panel de services courants à environ 5 mn de voiture de chez soi (contribution citoyenne mail)</b>			
<b>Rendre certains services courants itinérants</b>			
<b>Expérimenter l'hippomobilité (contribution citoyenne mail)</b>			
Créer un maillage de bus petites navettes (scaline) grande ligne cohérent et pertinent (cadre)			

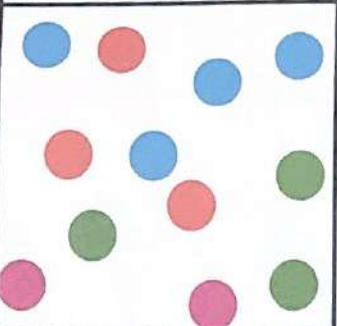
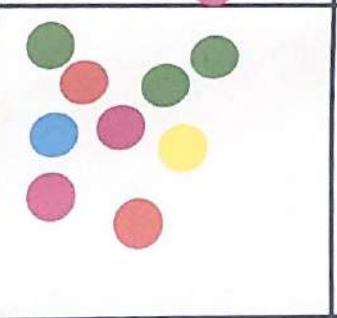
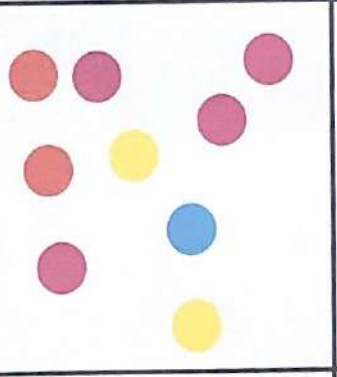
# Education - sensibilisation - implication citoyenne



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Permettre l'apprentissage des éco-gestes à toutes les étapes de la vie</b></p>			
<p><b>Intégrer une instance citoyenne pour suivre le diagnostic sur la résilience alimentaire du territoire (contribution citoyenne café-débat du 12/03/22)</b></p>			
<p><b>Proposer un accompagnement aux entreprises souhaitant réduire leurs factures d'énergie ou s'orienter vers des processus plus responsables</b></p>			
<p>Favoriser les initiatives citoyennes. échanges de compétences. ateliers participatifs éco-bourse la route des métiers en éco-construction par des acheteurs volontaires</p>			

# Autres



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Accueillir une ressource sur le territoire</i></b>	 A collection of approximately 12 colored dots in shades of blue, red, green, and pink, scattered within the cell.		
<b><i>Faciliter le partage d'outils et de services</i></b>	 A collection of approximately 10 colored dots in shades of green, blue, pink, red, and yellow, scattered within the cell.		
<b><i>Permettre le développement du télétravail/espace de coworking</i></b>	 A collection of approximately 10 colored dots in shades of red, pink, yellow, and blue, scattered within the cell.		





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu les petits ateliers du Plan Climat n°1

16/06/2022, Foyer rural à Augignac

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial, CCPN
- Etienne Daviet, chef de projet, bureau d'études AERE
- Armanche Flichy, stagiaire, bureau d'études AERE

Participants présents : 9 personnes

En introduction, il a été présenté l'avancée de la démarche PCAET et les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie proposée.

Suite à ces échanges préliminaires, les participants ont été réparti en 2 groupes répartis en tablées thématiques. Toutes les thématiques seront abordées par les participants. L'objectif de cette réunion est de distinguer des actions à intégrer dans le futur PCAET.

### ❖ **Tablée Habitat-mobilité-énergie :**

Cette tablée reprend les thématiques abordées lors du Forum Plan Climat du 21 mai 2022. Il s'agit de travailler sur la base des réflexions et propositions suite à cet évènement et faire naître de nouvelles idées.

#### **Groupe 1 :**

Dans l'ensemble, les participants trouvent les actions proposées pertinentes pour le PCAET.

Une grosse réserve est cependant émise par une participante sur la dernière action « *Autopartage pu service de location de petites voitures sans permis électriques (pour les jeunes qui n'ont pas encore le permis)* » en raison des problématiques posées par les véhicules électriques (hausse de la demande en électricité, majoritairement d'origine nucléaire). Elle souhaite donc que l'action ne mentionne pas la motorisation des voitures utilisées. Plusieurs personnes abondent dans son sens : le parc de production d'électricité n'est aujourd'hui pas dimensionné pour répondre à la hausse de la consommation en cas de généralisation des voitures électriques. De plus, les véhicules roulant au biogaz ont un moteur thermique et sont considérés par plusieurs personnes comme plus écologiques que les voitures électriques.

L'aspect social des actions sur la mobilité, est souligné comme étant nécessaire et à renforcer sur certaines actions : il est rappelé que le Périgord Vert est un territoire où les revenus sont largement inférieurs à la moyenne nationale. Dans ce contexte, vu le surcoût d'un véhicule électrique, leur développement massif paraît « antisocial » à plusieurs participants, ce qui vient renforcer la réserve sur la dernière action (cf. ci-dessus). C'est également un aspect





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

important à intégrer dans les politiques du logement : il est aujourd'hui très difficile pour de nombreux ménages de pouvoir acheter leur logement, il faut donc faciliter l'accès à la propriété des bas revenus.

Les échanges se sont ensuite concentrés sur les énergies renouvelables.

Une participante s'est étonnée de ne pas voir figurer l'hydraulique dans la stratégie du PCAET, alors qu'une étude est en cours sur sa commune pour réhabiliter un moulin pour la production d'électricité, sans porter atteinte à la continuité écologique du cours d'eau. D'après elle, il s'agit d'une solution qui a toute sa place dans les projets ENR du territoire, plusieurs communes françaises ont mené des projets similaires avec succès. Après explication des raisons de cette absence dans le PCAET (très fortes contraintes pour des installations de taille conséquente, pas de données pour chiffrer un potentiel sur de plus petites installations, baisse tendancielle des débits...), il est convenu d'ajouter une proposition d'action : « *Étudier le potentiel d'installations de micro hydroélectricité (sans atteinte à la continuité écologique)* ».

Le développement du bois énergie est également abordé. A ce sujet, un participant regrette que le bénéfice CO2 de la production de bois (de manière générale) soit comptabilisé au stade de la consommation et améliore donc le bilan carbone des villes au détriment de celui des territoires forestiers qui produisent la ressource. Il suggère d'interpeller les députés nouvellement élus à ce sujet, afin que la participation des territoires producteurs de bois à la transition énergétique soit valorisée à hauteur de sa contribution réelle. La création de réseaux de chaleur dans les communes rurales est évoquée comme un levier d'action intéressant pour à la fois réduire la consommation d'énergies fossiles et valoriser localement le bois produit par le territoire.

La méthanisation a été abordée lors d'une réunion sur le SCoT Périgord Vert. Un participant regrette que le bureau d'études en charge du SCoT ait mis en avant la nécessité de construire des unités de taille importante pour atteindre un seuil de rentabilité économique, ce qui a pu « faire peur » aux élus. Il faudrait pourtant pouvoir « profiter de la manne » en ressources méthanisables présente sur le territoire, quitte à faire des petits méthaniseurs moins rentables.

Un participant souligne la nécessité d'aboutir à un mix énergétique varié y compris à l'échelle individuelle, afin de pouvoir choisir la source d'énergie la mieux adaptée à chaque usage et au contexte (météo, prix...).

En fin d'atelier, l'axe stratégique sur la résilience locale a fait l'objet d'une réserve importante sur ses potentielles conséquences sociales. En effet, la première orientation mentionne « *une économie et une agriculture calibrées sur les besoins du territoire* » : certains participants craignent que cela puisse amener à restreindre voire supprimer et/ou empêcher l'installation





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

de certaines activités économiques exportatrices (Hermès par exemple) et ainsi détruire des emplois dont la population a besoin pour vivre.

## Groupe 2 :

De même pour le groupe 1, les participants trouvent dans l'ensemble les actions proposées pertinentes pour le PCAET. Deux actions ont cependant fait l'objet de réserves :

- « *Étudier le potentiel d'installations de micro hydroélectricité (sans atteinte à la continuité écologique)* ». (nouvelle proposition du groupe 1) : de nombreux doutes sont exprimés sur le potentiel de telles installations sur le territoire, en raison d'un nombre de sites favorables pressenti comme très faible, de la baisse des débits et des fortes contraintes réglementaires. Nontron a par le passé produit sa propre électricité mais ce n'est plus envisageable aujourd'hui.
- « *Favoriser les échanges de compétences par des initiatives citoyennes* » : les participants s'interrogent sur la pertinence de la formalisation dans une action d'une pratique déjà en place de manière informelle (dans les villages, l'entraide et la transmission se font « naturellement »). Ce qu'il manque plutôt, ce sont des lieux de rencontre permettant une mise en relation plus facile : il n'y a plus de bistrot !

De cet échange sur les échanges de compétences naît une nouvelle proposition d'action : « *(Re)Créer des espaces de vie sociale dans les communes* ». Les participants évoquent différentes formes que pourraient prendre ces espaces selon les aspirations et besoins dans chaque commune : « simple » bistrot, lieu d'information et de débats sur les politiques locales, espace d'entraide... Un participant souhaite en particulier que ces lieux servent à organiser le dialogue entre élus et habitants.

Les échanges se sont ensuite concentrés sur la mobilité.

Un participant déplore que la maison France Services se soit implantée à Nontron, ce qui contraint les habitants à s'y rendre pour toutes leurs démarches administratives. D'autres départements ont mis en place un bus itinérant pour amener les services au plus près des habitants, ce qui serait tout à fait adapté au contexte du territoire, avec des personnes éloignées de Nontron et sans possibilité de se déplacer en voiture de manière autonome. Il serait intéressant d'avoir des retours sur ces expériences afin d'en évaluer la faisabilité. Il est donc décidé de proposer une nouvelle action : « *Mettre en place un bus France Services itinérant* ».

Une participante souligne l'intérêt de l'hippomobilité, qu'elle a proposé dans la contribution qu'elle a envoyée pour la stratégie du PCAET. Plusieurs communes françaises utilisent des chevaux pour la collecte des déchets, le ramassage scolaire... il s'agit selon elle d'une solution pertinente pour décarboner certains déplacements. Pour plusieurs participants, cela paraît





# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

cependant difficile à mettre en place sur le territoire du fait des distances importantes à parcourir.

### Conclusion :

Il a été retenu comme propositions autour de cet atelier thématique :

- Étudier le potentiel d'installations de micro hydroélectricité (sans atteinte à la continuité écologique) ;
- (Re)Créer des espaces de vie sociale dans les communes ;
- Mettre en place un bus France Services itinérant.

### ❖ **Tablee Agriculture-forêt-ressource naturelle :**

#### Groupe 1 :

En introduction, une inquiétude est soulevée sur la nécessité d'allier production d'énergies renouvelables et protection de la forêt. Pour répondre au besoin essentiel qu'est la production d'énergie, il y a des risques que nous soyons exposés à plus de déforestation afin d'utiliser les terrains. Un des participants explique que suite à ce constat et le compromis qui en découlera, qu'il commence depuis récemment à regarder différemment la question de l'éolien. Initialement contre, il s'interroge si ce mode de production ne permettra pas d'économiser de l'emprise au sol. Sur cette introduction d'autres sources d'inquiétudes autour de la gestion de la forêt ont soulevé : la chaleur qui va détruire des essences, des forêts privées à l'abandon, ....

Parmi les listes de propositions préexistantes, il avait été soumis la possibilité pour les communes de développer l'acquisition de terrains forestiers. Cette dernière est plutôt bien accueillie par les participants de la tablee qui sont essentiellement élus. Il est évoqué l'initiative de la commune de Cussac, qui a acquis des terrains pour alimenter sa propre chaufferie bois.

Il est évoqué que certaines friches pourraient servir à recréer de l'espace forestier à l'image des initiatives du groupement Lu Picatau.

Il est aussi évoqué un volet incitatif sous forme fiscale ou de prime comme une sortie de prime d'entretien de leurs bois pour les propriétaires privés. A ces mesures, il peut s'ajouter la possibilité de trouver des acteurs afin d'aider les propriétaires à devenir des propriétaires forestiers responsables.

Le débat est ensuite revenu sur la question de l'éolien : il est souligné l'absence de planification des ENR qui laisse le développement à une initiative privée désordonnée. Cela doit intégrer un programme d'aménagement du territoire. Il est cité en exemple l'éolienne de







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Rilhac-Lastours qui est une éolienne citoyenne. Celle-ci a pu être installée sans difficulté avec les habitants. Le solaire semble plus facile à développer, notamment chez les particuliers.

La discussion dérive ensuite sur la question de l'eau. L'un des points qui centralise les conversations touche au système de récupération d'eau. Il s'agirait de développer cette pratique. Plusieurs possibilités sont discutées sans être tranchées pour la démocratisation de cette pratique chez les particuliers : campagne de communication, distribution ponctuelle de bac de récupération, ...

## Groupe 2 :

La discussion est ouverte sur les forêts appartenant à des collectivités. La question de la gestion est abordée. Il est précisé que classiquement il s'agit d'une gestion par l'ONF accompagnée d'un plan de gestion. Durant 3 ans, un animateur forestier du CRPF dans le cadre d'une convention avec la CCPN a visité les propriétaires forestiers du territoire dans l'objectif de les convaincre de s'investir dans la gestion durable de leurs parcelles. Cette initiative d'accompagnement qui n'existe plus semblait intéressante aux yeux des participants. Un débat s'installe autour des coupes rases, certains s'inquiètent des dégâts de l'emploi des machines quand d'autres soulignent le gain de qualité et de bien-être au travail des ouvriers.

Les participants reviennent sur une proposition faites lors du Forum Plan Climat 2 qui consistait à ce que les communes mettent à disposition des aires de stockage de bois de chauffage. Il n'est pas considéré que sa relève réellement des prérogatives des communes. Il existe des circuits officiels pour l'autoconsommation notamment grâce à la vente de bois sur pied.

La communication autour de la gestion forestière est collectivement considérée comme essentielle.

Il est ensuite abordé le volet agricole. Les participants rebondissent sur les discussions en cours sur le SCOT dont une proposition porte sur la possibilité d'identifier des réserves foncières dans le patrimoine des collectivités qui pourraient être mis à disposition de jeunes agriculteurs voulant s'installer. Il est évoqué l'initiative du grand Angoulême qui se positionne plutôt en « mode pépinière » pour accompagner à l'installation. Il est rappelé qu'il y a déjà de nombreux acteurs qui interviennent sur ce champ et que les collectivités n'ont pas forcément le patrimoine nécessaire. Quoi qu'il arrive, si les collectivités accompagnent de nouveaux exploitants, elles doivent le faire avec bon sens avec une réflexion par secteur pour prendre en compte par exemple la qualité des sols, très variables sur notre territoire.





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Conclusion :

Il a été retenu comme propositions autour de cet atelier thématique :


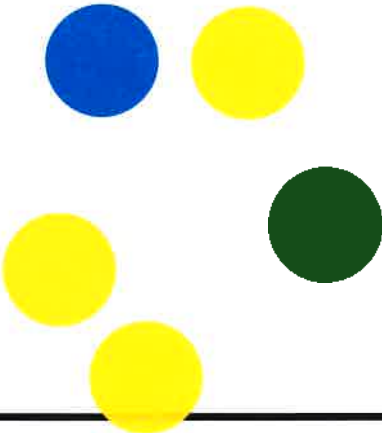


- Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau ;
- Permettre l'accès aux conseils et à l'information sur la gestion forestière aux propriétaires de terrains ;

A l'issue de ces tablées, les participants ont restitué leurs réflexions pour chaque thématique. Ils ont ensuite parcouru la salle où se trouvait affiché des affiches avec les propositions des autres évènements tenus jusque-là. Grâce à des gommettes ils ont pu exprimer leur soutien ou non pour ces propositions.



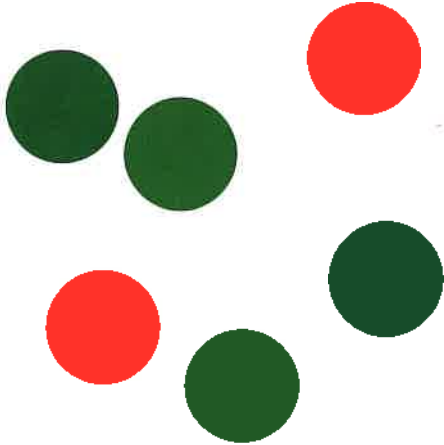
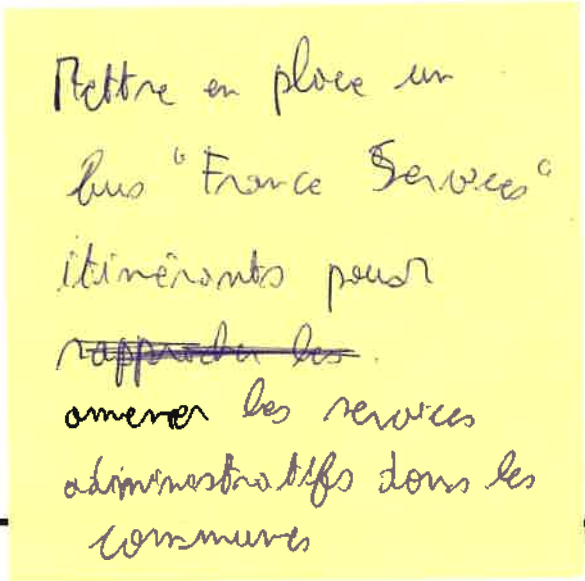
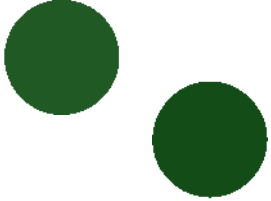
# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Rendre accessible tous les bourgs structurants accessible à vélo</b>			
<b>Utiliser le maillage déjà existant des bus scolaires pour assurer les liaisons avec les autres modes de transports</b> <i>Technique mai</i>			
<b>Developper le partage de véhicule (covoiturage, autostop organisé, ...)</b>			
<b>Créer des navettes pour certains services (exemple : santé)</b>			

# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<i>réunion 21 mai</i> <b>Une plateforme locale pour le covoit avec un pendant physique (numéro de téléphone) pour les personnes éloignées du numérique</b>			
<i>réunion 21 mai</i> <b>Autopartage ou service de location de petites voitures sans permis électriques</b>			
			










# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Retrouver un panel de services courants à environ 5 mn de voiture de chez soi (contribution citoyenne mail)</b>	Four colored circles are arranged in a loose cluster: two yellow circles at the top, one blue circle to the right, and one green circle at the bottom left.		
<b>Rendre certains services courants itinérants</b>	Two colored circles are arranged vertically: a yellow circle at the bottom and a green circle above it.		
<b>Expérimenter l'hippomobilité (contribution citoyenne mail)</b>			

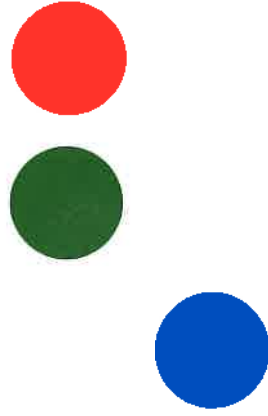
# Exemplarité des collectivités CCPN et Communes

	+	5	-
Rénover les bâtiments publics par les recherches performantes énergétiques	 		
Former les agents aux éco-gestes			
Obtenir une labellisation à l'échelle de la CCPN par valoriser le travail réalisé autour de l'éclairage public (Villes et villages étoilés)	   		
Developper l'autocconsommation et la production d'énergies renouvelables par les collectivités			

# Exemplarité des collectivités CCPN et Communes

~~Engager~~

Engager des études pré-opérationnelles relatives au développement de réseaux de chaleur pour alimenter les bâtiments publics



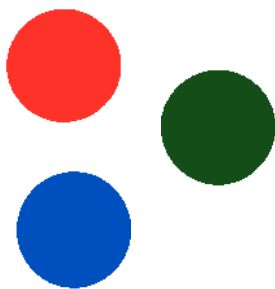
Nommer un élu référent développement durable dans chaque ~~stagiaire~~ Commune



Developper une charte des services dans la transition écologique

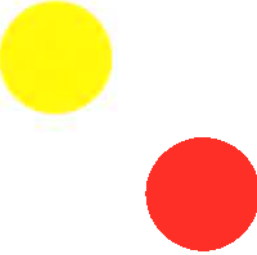
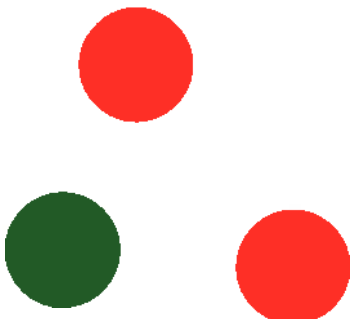


Engager une réflexion sur les espaces verts (fauchage tardif, biodiversité)



# Nos ressources naturelles



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Sensibiliser et proposer des animations autour de la biodiversité et le ciel nocturne</b>			
<b>Identifier et réserver dans le futur PLU du foncier des collectivités pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants agricoles (concertation SCOT)</b>			
<b>Diffuser les outils de gestion durable de la forêt et les acteurs forestiers du territoire</b>			
<i>Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau chez les particuliers</i>			

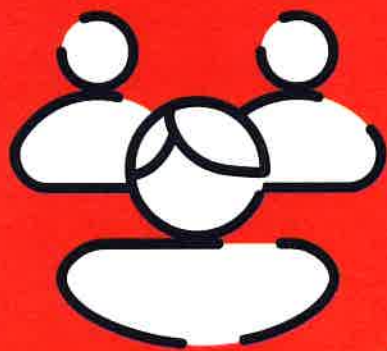






# Nos ressources naturelles



<b>ACTIONS</b>	+	≈	-
Intégrer la question du cycle de l'eau dans le futur Plan local d'urbanisme			
Réaliser un diagnostic sur la résilience alimentaire du territoire (contribution citoyenne mail)			
Développer la propriété forestière des communes pour y appliquer des modes de gestion durable et protéger les ressources à proximité			
Permettre l'accès aux conseils et à l'information sur la gestion forestière aux propriétaires de terrain			


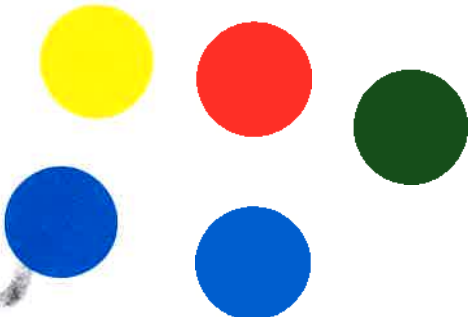
# **Education - sensibilisation - implication citoyenne**



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Permettre l'apprentissage des éco-gestes à toutes les étapes de la vie</b>			
<b>Intégrer une instance citoyenne pour suivre le diagnostic sur la résilience alimentaire du territoire (contribution citoyenne café-débat du 12/03/22)</b>			
<b>Proposer un accompagnement aux entreprises souhaitant réduire leurs factures d'énergie ou s'orienter vers des processus plus responsables</b>			
<b>Favoriser les échanges de compétences par des initiatives citoyennes.</b> <i>1 réunion 21 mai</i>	 		

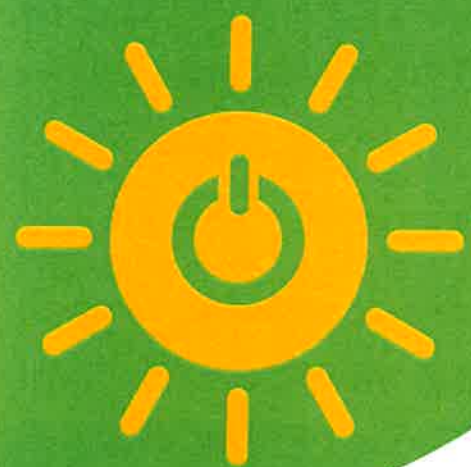
# Autres



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Accueillir une ressourcerie sur le territoire</b>			
<b>Faciliter le partage d'outils et de services</b>			
<b>Permettre le développement du télétravail/espace de coworking</b>			
<p>(Ae) créer des espaces de vie sociale dans les communes</p>			



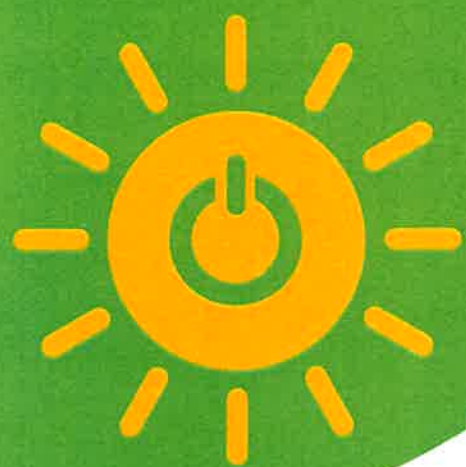
# ***Production d'énergies renouvelables locales***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Installer une ou deux petites unités de méthanisations sous conditions</i></b>			
<b><i>Favoriser le chauffage au bois énergie</i></b>			
<b><i>Favoriser l'étude de la géothermie sur les nouvelles constructions</i></b>			










# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Encadrer leur développement par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (contributions phase stratégique)</b>			
<b>Favoriser le solaire sur toiture (contributions phase stratégique)</b>			
<b>Installer des centrales solaires au sol sous conditions</b>			
<b>Installer des éoliennes sous conditions</b>			

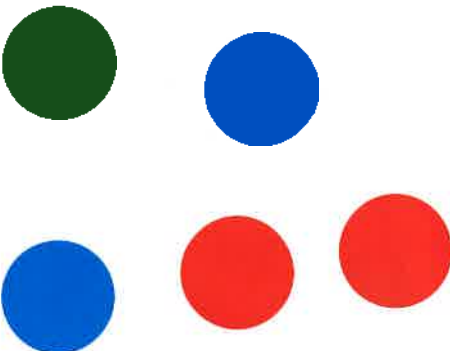
# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Proposer des achats groupés de panneaux solaires</b> réunion 21 mai</p>			
<p><b>Accompagner des dossiers collectifs pour l'installation d'ENR (exemple installer des panneaux solaires sur les toits d'un quartier) ;</b> réunion 21 mai</p>	 		
<p><b>Impliquer la CCPN dans l'approvisionnement de bois-bûche (aire de stockage)</b> réunion 21 mai</p>			
<p>Etudier le potentiel de la microhydro-électricité (sans attendre à la communauté écologique)</p>			


# Habitat et consommation d'énergie



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Créer une pépinière d'entreprises pour les jeunes artisans</i></b>			
<b><i>Favoriser l'autoconsommation énergétique</i></b>			

# Habitat et consommation d'énergie

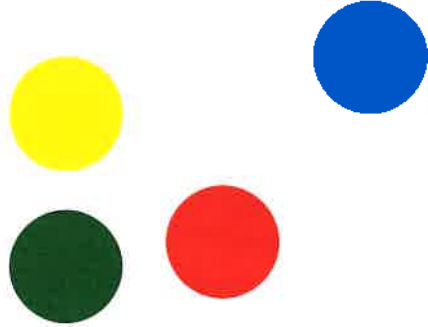



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Créer des ambassadeurs des bonnes pratiques en rénovation énergétique</b> <i>réunion 21 mai</i>			



# Habitat et consommation d'énergie



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Créer un guichet unique de conseil en rénovation énergétique sur le territoire (Exemple :Pays Périgord Noir)</i></b>			
<b><i>Supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030 (accès aux aides, faciliter le changement de mode de chauffage, ...)</i></b>			
<b><i>Créer un guide des bons gestes</i></b>			
<b><i>Accompagner la structuration de la filière de la rénovation énergétique (PCAETs en Haute-Vienne)</i></b>			



# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu les petits ateliers du Plan Climat n°2

30/06/2022, Salle de la Culture à Javerlhac-La-Chapelle-Saint-Robert

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial, CCPN

Participants présents : 12 personnes

En introduction, il a été présenté l'avancée de la démarche PCAET et les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie proposée.

Suite à ces échanges préliminaires, les participants ont été réparti en 2 groupes répartis en tablées thématiques. Les tablées ont été composé par tirage au sort dans une boîte mise à disposition des participants. Chacun a abordé deux thématiques parmi les sujets suivants :

- Fédérer l'ensemble des acteurs et susciter l'engagement ;
- S'engager pour un cadre de vie plus sobre ;
- Assurer la résilience à l'échelle locale ;
- Gérer durablement les ressources du territoire.

L'objectif de cette réunion est de distinguer des actions à intégrer dans le futur PCAET.

### ❖ Tablée « Fédérer l'ensemble des acteurs et susciter l'engagement »

Les premiers propos de la tablée ont porté sur la question de la mobilité et la nécessité d'un transport solidaire sur le territoire. L'assemblée souhaiterait trouver un système de covoiturage solidaire. Elle souligne aussi l'initiative de la commune de Nontron mis en place en 2016. Grâce à un véhicule financé via le sponsoring d'entreprises locales, chaque mercredi et vendredi matin est mis en place un transport à la demande, géré par un agent de surveillance de la voie publique. Ce système semble intéressant mais il faudrait trouver la bonne balance quant à la demande.

Les participants se sont ensuite interrogés sur une question centrale de leur thématique : comment donner envie de s'investir ? S'investir dans un nouveau territoire (intégration des néo-ruraux) ou les personnes éloignées (via des activités du CIAS). La tablée suggère la création d'événements festifs thématiques, autour du développement durable, se déplaçant sur le territoire. L'un des objectifs de ces événements seraient de faire lien entre les habitants du territoire. Le local ado serait une opportunité en leur permettant de développer des projets que les adolescents construiraient.





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Il a ensuite été abordé le gaspillage dans les cantines. Il faudrait permettre aux communes de prendre des initiatives pour réduire les déchets comme la réduction des portions, le tri réalisé par les enfants, ...

La tablee a pointé du doigt qu'un investissement particulier doit être fait sur les bâtiments publics afin d'impulser une dynamique sur le territoire. Les collectivités doivent s'approprier la production d'énergie et pour se faire être aidé par des entreprises citoyennes. Les participants s'interrogent aussi sur le type d'énergie à développer : hydroélectricité malgré l'aléa très fort sur la baisse de nos débits d'eau est-elle vraiment un investissement perdu ? L'éolien semble soulever aussi de nombreuses interrogations sur l'impact sur la biodiversité, sur la santé ou sur ces emplacements. Il est souhaité de développer des énergies renouvelables à taille humaine et de favoriser l'installation sur l'espace déjà bâti. La question de la production s'accompagne de la question de la demande. Un point de vigilance est soulevé par les participants sur les nouvelles demandes qui pourraient être créées comme pour les besoins des voitures électriques.

Enfin il est abordé par la tablee la question du développement de l'autostop, notamment l'idée d'un autostop de village en village (Stop Village) pour des déplacements quotidiens de courte distance comme aller au marché. D'autres initiatives sont pensées sur le territoire. La tablee s'accorde pour dire qu'il faut multiplier les initiatives et expérimentation, numérique ou non, pour répondre à des besoins complémentaires.

## Les propositions retenues par la tablee :

- La création d'évènements festifs faisant lien à thématiques développement durable ;
- La construction de projet citoyen porté par les bénéficiaires du local ado ;
- Investir dans les sociétés citoyennes de production d'énergies renouvelables ;
- Mise en place du Stop Village

### ❖ Tablee « Gérer durablement les ressources du territoire »

Les participants ont introduit leurs propos en posant un principe clair : la gestion de la ressource énergie doit passer en premier par la baisse de la consommation. Il faut donc passer par l'autonomie énergétique de l'habitat et donc l'isolation des habitations. Les logements de moins bonne qualité sont loués au public le plus précaire, le plus fragile. Se pose aussi beaucoup la question de la décence de ces logements. Comme solution, il est envisagé un travail avec les agences immobilières, faciliter les signalements ou mettre en place un permis de louer. Il est ensuite abordé la vacance de biens dans les bourgs et les constructions en extérieur des bourgs. Il est nécessaire d'accentuer la rénovation en centre-bourg. C'est considéré par les participants comme une nécessité notamment pour les personnes âgées qui







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

pourraient être maintenues à domicile plus longtemps car moins isolées et permettre aux aides à domicile de faire moins de kilomètres. Il pourrait être imaginé une taxation plus pénalisante sur les résidences secondaires.

La tablee a ensuite abordé la question de l'adaptation de notre cadre de vie au changement climatique et notamment les bourgs face au confort d'été. L'objectif législatif de Zéro Artificialisation Nette pour 2050 devra faire l'objet de beaucoup de communication afin d'être appréhendé par tous. L'aménagement des places et parvis dans le confort d'été des bourgs paraît essentiel. Cela passe par leur végétalisation. Ce travail permet aussi d'attirer l'œil et de porter une réflexion sur le charme des villages comme par la végétalisation des pieds de maisons. Les cours d'école et les aires de jeux sont des lieux intéressants à végétaliser et désimperméabiliser et végétaliser.

La discussion a ensuite dérivée vers la question de l'assainissement. Il est important de travailler sur nos rejets et investir dans les stations d'épuration. Il est abordé les huiles de consommation d'entreprises, le nettoyage des cours d'eau, le travail sur les fuites de réseaux ou encore les toilettes.

Enfin il est évoqué l'initiative de Lussas et Nontronneau qui avait accueilli des journées de récupération de ferrailles. Une journée tournante sur le territoire pour récupérer les gros déchets que les habitants stockent chez eux ou sur leurs terrains est imaginée.

## Les propositions retenues par la tablee :

- Journée de récolte de gros déchets ;
- Végétalisation des cours d'écoles et des aires de jeux (accompagnée du développement de potagers) ;
- Mise en place des permis de louer.

❖ Tablee « *S'engager pour un cadre de vie plus sobre* »

Les participants ont évoqué la nécessité de redonner l'accès et un sens à la circulation en mode doux : vélo, cyclomoteur, bicyclette, cheval...

Ils ont soulevé le problème de l'augmentation de la traversée de nos bourgs par des poids lourds (44T) avec tout ce que cela comporte en nuisances : sonores, pollution, dangerosité, détérioration des chaussées... ainsi qu'un impact certain sur le tourisme vert.

Ont ensuite été abordées les difficultés de logement : bâtiments anciens mal isolés, bâtiments non occupés qui se détériorent et qui dénaturent les centres bourgs. La mise en place d'une incitation à l'occupation de l'ancien serait un levier qui permettrait une rénovation des







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

logements, une réhabilitation des bâtiments dans nos communes et une redynamisation de nos centres bourgs.

La table a soulevé le manque d'artisans dans le secteur de la rénovation et propose la création d'un centre de formation afin d'anticiper la forte demande des prochaines années.

Il est évoqué ensuite la nécessité de valoriser la production locale.

### Les propositions retenues par la table :

- Interdire les camions au-delà de 19 tonnes et recalibrer les départementales pour les modes 2 roues ;
- création de centre de formation sur notre territoire...

#### ❖ Tablee « Assurer la résilience à l'échelle locale »

Les participants ont relevé en premier lieu l'enjeu des haies en milieu agricole. Du fait de remembrement d'exploitations et de rassemblements des parcelles agricoles, des chemins ruraux et des haies ont disparus au fil des années. Un axe de travail pourrait se dégager afin d'inciter aux replantages des haies et la remise en place de nos chemins ruraux.

Il est ensuite abordé la question des jardins partagés. Certaines communes dont St-Estèphe ont mis en place des vergers partagés. Ce genre d'initiative constitue une facette du développement de la paysannerie sur le territoire et donc d'une agriculture calibrée à nos besoins. Le compostage aussi pourrait être développé à grande échelle sur la CCPN, comme Lussas l'a fait près de son cimetière.

Les discussions ont ensuite dérivé vers la question de l'eau. Il est rappelé par les participants qu'il s'agit d'un bien commun. Certaines cultures demandent des besoins en eau important. Il s'agirait donc de décourager la mise en place de nouveaux bassins ou de nouveaux forages. A l'échelle des particuliers il est évoqué la prescription des récupérateurs d'eau, la remise en service pompe à main et fontaine à eau dans nos bourgs.

Il a été aussi abordé la question des énergies renouvelables. La table a souligné la nécessité la nécessité d'identifier les zones où il n'est pas possible de développer ces énergies notamment pour les parcs photovoltaïques au sol. Une autre énergie a été évoquée : le bois énergie. Les participants aspiraient à valoriser le bois énergie au service de la population locale ex : granulés vendus à Nontron qui proviennent d'Allemagne (+1200 kms).





# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

Pour conclure, les participants ont évoqué la question de la protection de la forêt, avec plusieurs propositions : avoir des plans de gestion à l'échelle de la CCPN, inciter les propriétaires forestiers privés à avoir une gestion équilibrée des forêts, assurer l'animation du territoire.

## Les propositions retenues par la table :

- Inciter et valoriser la production locale → Création d'un label

A l'issue de ces tables, les participants ont restitué leurs réflexions pour chaque thématique. Ils ont ensuite parcouru la salle où se trouvait affiché des affiches avec les propositions des autres événements tenus jusque-là. Grâce à des gommettes ils ont pu exprimer leur soutien ou non pour ces propositions.



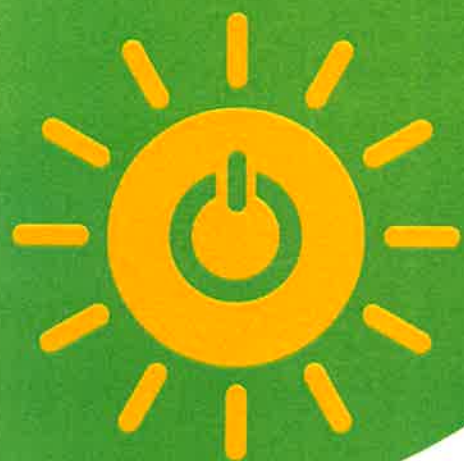
# Production d'énergies renouvelables locales








<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Proposer des achats groupés de panneaux solaires</b> <b>(Forum Plan Climat 21 mai)</b></p>			
<p><b>Accompagner des dossiers collectifs pour l'installation d'ENR (échelle d'un quartier)</b> <b>(Forum Plan Climat 21 mai)</b></p>			
<p><b>Impliquer la CCPN dans l'approvisionnement de bois-bûche (aire de stockage)</b> <b>(Forum Plan Climat 21 mai)</b></p>			



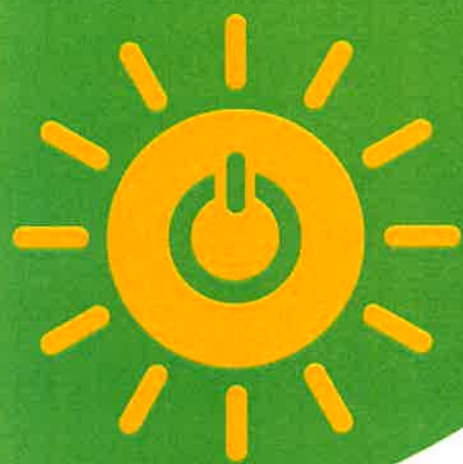
# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Doter la CCPN de la compétence "production l'énergie renouvelable"</b>			
<i>Investir par les collectivités dans des sociétés citoyennes de production d'énergies</i>	   		




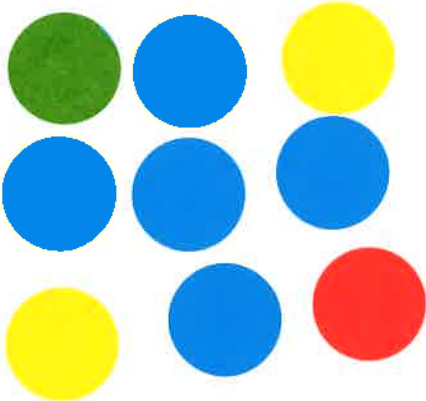

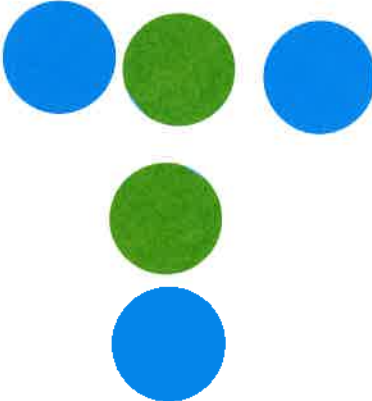
# **Production d'énergies renouvelables locales**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Installer une ou deux petites unités de méthanisations sous conditions</i></b>			
<b><i>Favoriser le chauffage au bois énergie</i></b>			
<b><i>Favoriser l'étude de la géothermie sur les nouvelles constructions</i></b>			

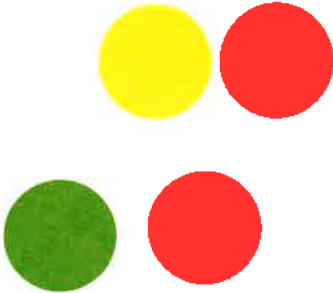
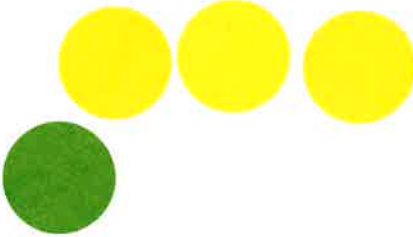

# Production d'énergies renouvelables locales



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Encadrer leur développement par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (contributions phase stratégique)</b>			
<b>Favoriser le solaire sur toiture (contributions phase stratégique)</b>			
<b>Installer des centrales solaires au sol sous conditions</b>			
<b>Installer des éoliennes sous conditions</b>			

# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Rendre accessible tous les bourgs structurants accessible à vélo</b>			
<b>Utiliser le maillage déjà existant des bus scolaires pour lier les autres modes de transports (Forum 21 mai)</b>			
<b>Developper le partage de véhicule (covoiturage, autostop organisé, ...)</b>			
<b>Créer des navettes pour certains services (exemple : santé)</b>			



# Nos déplacements

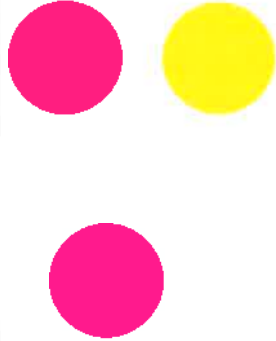

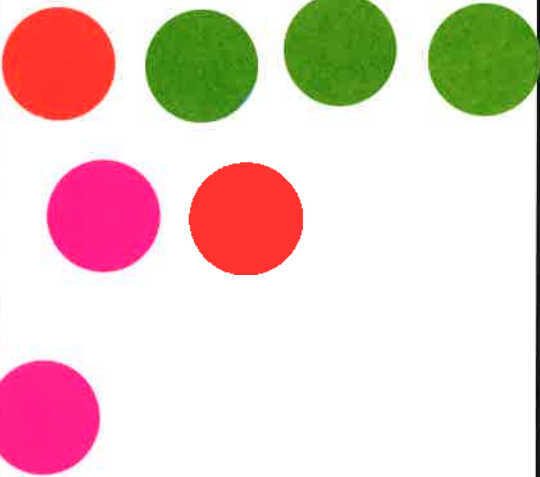


<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Retrouver un panel de services courants à environ 5 mn de voiture de chez soi (contribution citoyenne mail)</b>			
<b>Rendre certains services courants itinérants</b>			
<b>Expérimenter l'hippomobilité (contribution citoyenne mail)</b>			
Interdire les Camions au dela de 19t + recalibrer les départementales par les modes doux	Five colored circles are arranged in two rows. The top row contains three circles: red, green, and yellow. The bottom row contains two circles: blue and red.		



# Nos déplacements



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Une plateforme locale pour le covoit avec un pendant physique (numéro de téléphone) pour les personnes éloignées du numérique</b>			
<b>Autopartage ou service de location de petites voitures sans permis électriques (Forum du 21 mai)</b>			
<b>Mettre en place un bus " pour amener les services administratifs dans les communes (Atelier du 16 juin)</b>			
<i>Créer des pôles "stop village" autostop de Burg en burg</i>			



# L'exemplarité de la Communauté de communes et de nos communes



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Rénover les bâtiments publics pour les rendre performants énergétiquement</b>			
<b>Former les agents et élus aux écogestes</b>			
<b>Obtenir une labellisation à l'échelle de la CCPN pour valoriser le travail réalisé autour de l'éclairage public (Villes et Villages étoilés, ...)</b>			
<b>Developper l'autoconsommation et la production d'énergies renouvelables par les collectivités</b>			

# ***L'exemplarité de la Communauté de communes et de nos communes***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Engager des études pré-périodiques relatives au développement de réseau de chaleur limitant des bâtiments publics</i></b>			
<b><i>Nommer un élu référent développement durable dans chaque commune</i></b>			
<b><i>Développer une Charte des services engagés dans la transition écologique</i></b>			



# L'exemplarité de la Communauté de communes et de nos communes



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Engager une réflexion autour des espaces verts (espacement des tontes, réflexion sur les espèces, ...)</b></p>			
<p>Mettre en place des composteurs et des vergers partagés dans chaque village</p>			



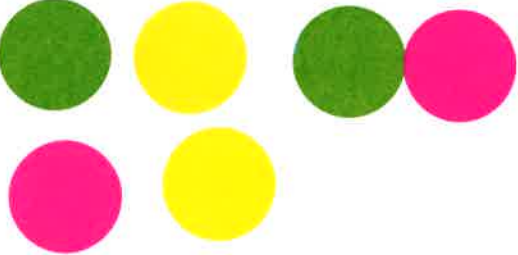


# Nos ressources naturelles



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Intégrer la question du cycle de l'eau dans le futur Plan Local d'Urbanisme</b>			
<b>Réaliser un diagnostic sur la résilience alimentaire du territoire (contribution citoyenne mail)</b>			
<b>Developper la propriété forestière des communes pour y appliquer des modes de gestion durable et protéger les ressources à proximité</b>			
<b>Soutenir le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc Naturel Régional Périgord Limousin</b>			

# Nos ressources naturelles



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Sensibiliser et proposer des animations autour de la biodiversité et le ciel nocturne</b>			
<b>Identifier et réserver dans le futur PLUi du foncier des collectivités pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants agricoles (concertation SCOT)</b>			
<b>Diffuser les outils de gestion durable de la forêt et les acteurs forestiers du territoire</b>			

# Nos ressources naturelles














<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Permettre l'accès aux conseils et à l'information sur la gestion forestière aux propriétaire de terrain (atelier du 16 juin)</b></p>			
<p><b>Encourager le développement des système de récupération d'eau chez les particuliers (atelier du 16 juin)</b></p>	<p>+ prescription nouvelles constructions</p>		
<p>relocaliser industries énergies bois</p>			
<p>(Re) installer des pompes à main ou fontaine dans les Brousses</p>			



# Autres



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Accueillir une ressourcerie sur le territoire</b>			
<b>Faciliter le partage d'outils et de services</b>	  		
<b>Permettre le développement du télétravail/espace de coworking</b>			
<b>Crée des espaces de vie sociales proches des bénéficiaires (Atelier 16 juin)</b>	      		



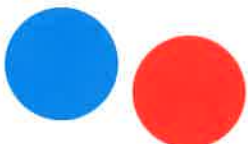

# Autres



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Expérimenter des cours d'écoles sans bitume pour lutter contre les îlots de chaleur</b> <i>+ aires de jeux</i> <i>+ potager</i>			
<b>Donner accès aux entreprises aux préconisations nécessaires à leur transition énergétique</b>			
<i>Inciter et valoriser la consommation locale (label?)</i>			
<i>Journée farnante sur les communes de récolte de gras déchets</i>			

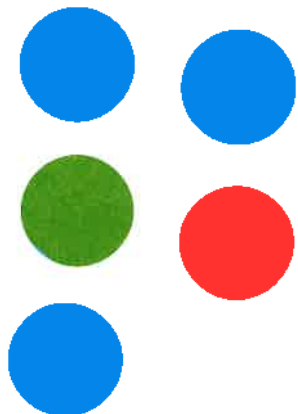
# Habitat et consommation d'énergie



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Créer un guichet unique de conseil en rénovation énergétique sur le territoire (Exemple : Pays Périgord Noir)</b>			
<b>Supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030 (accès aux aides, faciliter le changement de mode de chauffage, ...)</b>			
<b>Créer un guide des bons gestes</b>			
<b>Accompagner la structuration de la filière de la rénovation énergétique (PCAET Pays de Nexon)</b>			

# Habitat et consommation d'énergie

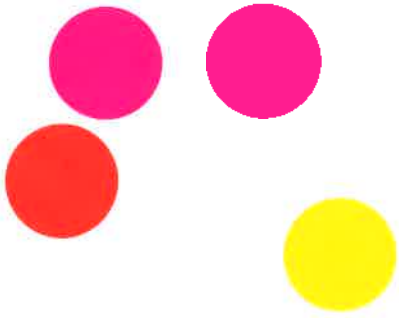



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Créer une pépinière d'entreprises pour les jeunes artisans</b>			
<b>Favoriser l'autoconsommation énergétique</b>			
permis de louer			
Créer un Centre de formation dédiée au bâti ancien + rénovation énergétique			



# Habitat et consommation d'énergie









<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Créer des ambassadeurs des bonnes pratiques en rénovation énergétique (Forum Plan Climat 21 mai)</b>			
Incitation à l'occupation de l'ancien			
Création d'un poste d'animateur pour le Plan Climat			

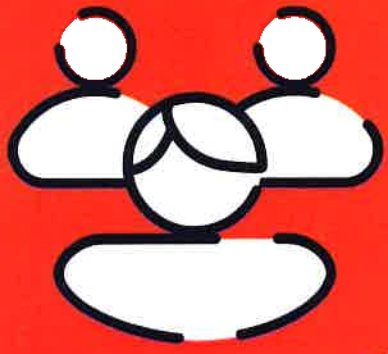


# Education - sensibilisation - implication citoyenne



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Permettre l'apprentissage des écogestes à toutes les étapes de la vie</b></p>			
<p><b>Intégrer une instance citoyenne pour suivre le diagnostic sur la résilience alimentaire du territoire (contribution citoyenne café-débat du 12/03/22)</b></p>	  		
<p><b>Proposer un accompagnement aux entreprises souhaitant réduire leurs factures d'énergie ou s'orienter vers des processus plus responsables</b></p>			
<p><b>Favoriser les échanges de compétences par des initiatives citoyennes. (réunion du 21 mai)</b></p>	 		

# Education - sensibilisation - implication citoyenne



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Développer de l'évènementiel autour de la pratique du vélo (Pays de Nexon)</b></p>			
<p><b>Créer un éventail d'outils de communication autour de la prévention des risques (Nontron: document d'information communal sur les risques majeurs)</b></p>			
<p>Evènements festifs autour du développement durable et qui créent du lien</p>			
<p>Création de projets de développement durable des ados du local ado</p>			



# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu les petits ateliers du Plan Climat n°3

08/09/2022, Salle des fêtes à Champniers-Reilhac

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial, CCPN

Participants présents : 8 personnes

En introduction, il a été présenté l'avancée de la démarche PCAET et les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie proposée. Après quelques échanges autour de la structure de la stratégie et les conséquences d'un Plan Climat, les participants ont déambulé dans la salle afin de s'inspirer des actions proposées lors des réunions précédentes. A l'issue cette déambulation, une des participants a soulevé ne pas retrouver sa proposition de Charte de l'Habitat Réversible au sein des affiches. Il est répondu par les services de la CCPN ont jugés que cette proposition aurait une meilleure place dans les débats à venir autour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il avait donc été souhaité de conserver cette charte pour les discussions qui viendront autour des formes d'habitat. Cette position n'ayant pas satisfait l'assemblée, la proposition de charte a été ajoutée à toutes les autres. La proposition a ensuite été distribué aux élus municipaux présents pour des discussions ultérieures. 4 des participants ont ensuite quitté la réunion : 3 par insatisfaction du format de la réunion, 1 pour des raisons personnelles.

Suite à ces échanges préliminaires, les participants restants ont été installé ensemble. Ils ont tiré au sort 2 thématiques parmi les 4 suivantes :

- Fédérer l'ensemble des acteurs et susciter l'engagement ;
- S'engager pour un cadre de vie plus sobre ;
- Assurer la résilience à l'échelle locale ;
- Gérer durablement les ressources du territoire.

L'objectif de cette réunion est de distinguer des actions à intégrer dans le futur PCAET.

La réunion en petit comité a permis des discussions très libres, sorties du cadre des thématiques tirées au sort.

Les élus communaux présents semblaient intéressés par l'idée que les communes gèrent leur production d'énergie. Un des habitants évoque la possibilité de créer des micro-incinérateurs pour les déchets. Ce même habitant évoque l'intérêt relocaliser des services en prévision de possible rupture de la chaîne de logistique conséquente au coût de l'énergie. Dans la suite de ces propos, la sécurité d'approvisionnement énergétique notamment des entreprises est un axe de travail. La transition







# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

énergétique devrait pouvoir assurer l'approvisionnement de la population dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Il pourrait être expérimenté la mise en place d'une consigne de verre.

Il y aurait un rôle pour la collectivité vers la recherche et développement adaptée à la taille des communes rurales. Il pourrait s'agir d'attirer les acteurs de la recherche et développement (comme dans la Drome) et de la veille technologique.

La discussion a ensuite dérivé sur l'investissement des communes dans la propriété forestière évoqué dans plusieurs réunions. L'importance de racheter des bois est souligné pour en préserver certains d'abattements les rendant plus petits et plus fragiles et aussi pour les préservations des réserves d'eau. Le SYMBA a travaillé sur le lien entre boisement et renaissance des sources. L'agroforesterie devrait être une occasion d'expérimenter. Pour cela, il faudrait entrer en contact la chambre de l'agriculture ou encore le PNR. Il existe un problème de souveraineté des territoires notamment en agriculture car les décisions sont lointaines et contraignantes pour les éleveurs.

Il a été soulevé la problématique de la mobilité et notamment avec les grandes lignes et les lieux d'interconnexion. La CCPN a souligné à cette occasion qu'elle avait fait parvenir des vœux auprès du Syndicat de Mobilité Nouvelle-Aquitaine pour être raccordée à Limoges et à Thiviers mais aussi pour revoir les cadencements pour les lignes de bus régionales existantes. L'accès aux services tels que les assistantes maternelles est compliqué du fait des distances. Le télétravail est aussi avancé comme une solution pour la mobilité des travailleurs. Les espaces de coworking manquent sur le territoire. Leur développement sur le territoire est vu comme une opportunité par la tablée.

La discussion s'est ensuite poursuivie autour des artisans nécessaires à la rénovation énergétique. Il est évoqué la possibilité de faire connaître ces métiers au lycéen, les aider à trouver des stages dans ces domaines précis (la CCPN propose déjà un service équivalent), ... Les métiers de la rénovation du bâti ancien ou de la rénovation énergétique sont peu connus.

L'un des participants a ensuite évoqué la question de l'éolien. A ses yeux les blocages existants vont probablement évolués du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et des difficultés d'accès aux énergies fossiles. Avant la production, les participants se penchent sur la question des économies d'énergie. L'une des solutions proposées est la mise en commun de services énergivores, comme par exemple les laveries. Cette dernière proposition a soulevé beaucoup de débat notamment autour de la question de l'accessibilité pour les personnes âgées, avec des difficultés de mobilité ou encore les habitants éloignés du bourg.

La discussion s'est conclue sur la nécessité d'imaginer la façon de vivre sur le territoire d'ici 5 à 10 ans.

## Proposition retenue :




- **Créer des espaces de coworking**





# ***Assurer l'exemplarité des collectivités dans la transition écologique***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Désigner un élu référent par commune sur la transition écologique</i></b>			
<b><i>Mettre en place des minis-formations pour les élus et agents sur les thématiques liées au développement durable</i></b>			
<b><i>Audit interne à la Communauté de communes et aux communes pour mieux intégrer la transition écologique dans la vie des services</i></b>			
<b><i>Créer une charte des services</i></b>			

# ***Assurer l'exemplarité des collectivités dans la transition écologique***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités (mise en place de charte, recherche sur les essences, ...)</i></b>			
<b><i>Mettre en place des permis de végétaliser</i></b>			

# ***Piloter collectivement et avec transparence la transition écologique du territoire***




<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Créer un poste d'animateur du Plan Climat</i></b>			
<b><i>Créer une enveloppe de subventions dédiée à des projets de developpement durable</i></b>			



# **Organiser la sensibilisation et l'information de tous les acteurs**




<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Créer une animation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs</i></b>			
<b><i>Faciliter la formation aux métiers de la transition et la et la reconversion professionnelle vers ceux-ci (information, forum d'emploi, ...)</i></b>			



**Faire de l'éducation populaire un  
levier de formation et de mobilisation  
de toutes les générations**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Accueillir des lieux de partage de compétences ou de savoir</i></b>			
<b><i>Créer des projets citoyens avec les jeunes (local ado)</i></b>			



**Définir des valeurs communes  
mobilisatrices sur lesquelles appuyer  
l'action territoriale**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Intégrer un groupe de coopération de territoire pour définir avec les autres institutions et la société civile des valeurs communes et axes d'animation commun</i></b>			
<b><i>Accueillir une animation pour développer les énergies renouvelables citoyennes</i></b>			



# **Faire de la rénovation des logements le fer de lance de la politique de transition**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Reconduire l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui soutient déjà la rénovation énergétique des particuliers</i></b>			
<b><i>Création d'un guichet unique d'information de la rénovation énergétique</i></b>			
<b><i>Développer une pépinière d'entreprises pour le secteur du bâti ancien et de la rénovation énergétique</i></b>			
<b><i>Développer un tiers lieux pour les jeunes entreprises pour le secteur du bâti ancien et de la rénovation énergétique</i></b>			

# **Faire de la rénovation des logements le fer de lance de la politique de transition**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Créer divers guides d'information autour des économies d'énergies : guide de bons gestes, de la rénovation, ...</i></b>			
<b><i>Faciliter les achats groupés de matériaux pour la rénovation</i></b>			
<b><i>Accompagner des ménages pour réduire la part de chauffage au fioul sur le territoire</i></b>			







# ***Encourager la rénovation des bâtiments tertiaires***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Définir et mettre en œuvre un programme de rénovation des bâtiments publics</i></b>			
<b><i>Rendre accessible le conseil aux économies d'énergies pour les entreprises</i></b>	●		



# **Mettre en place un ensemble crédible d'alternatives à la voiture individuelle**



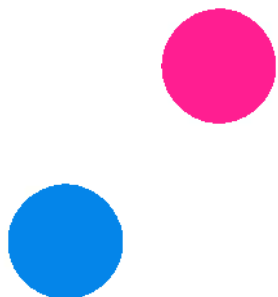

<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Soutenir les expérimentation autour de l'autopartage, l'auto- stop</i></b>			
<b><i>Développer une plateforme locale de mobilité</i></b>	 		
<b><i>Animation autour de la démocratisation du vélo</i></b>			
<b><i>Développer le réseau de pistes cyclables</i></b>	 		

# ***Mettre en place un ensemble crédible d'alternatives à la voiture individuelle***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Permettre l'utilisation des bus scolaires par tous les habitants</i></b>			
<b><i>Développer une offre de mobilité adaptée à la saison touristique</i></b>			

# **Des bourgs enviables et adaptés au changement climatique**

<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Lutter contre les îlots de chaleurs dans l'espace public (jeux pour enfants, cours d'école, végétalisation des parkings, aménagement des places)</i></b>			
<b><i>Informier sur les risques naturels</i></b>			
<b><i>Accompagner les gestionnaires d'Etablissement Recevant du Public dans la gestion des catastrophes</i></b>			
<b><i>Développer les jardins partagés</i></b>			



# **Des bourgs enviables et adaptés au changement climatique**

<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
Faciliter le développement de l'habitat reversible			

***Soutenir une économie et une  
agriculture calibrée sur les besoins  
du territoire***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Réaliser un projet alimentaire de territoire</i></b>			


# ***Maintenir et déployer les services de proximités***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Soutenir le développement de services itinérants (services publics, accès au droit)</i></b>			
<b><i>Créer un maillage d'espaces de vie sociale</i></b>			

# **Mettre en place une économie circulaire et de partage**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Soutenir le développement d'une ressourcerie</i></b>			
<b><i>Expérimenter la mise en place de composteur collectif dans les villages</i></b>			
<b><i>Encourager la mise en place du vrac par les commerçants</i></b>			
<b><i>Accueillir des lieux de partage de compétences ou de savoir</i></b>			



# ***Mettre en place une économie circulaire et de partage***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Repenser l'aménagement des ZAE du territoire</i></b>	● ●		
<b><i>Rendre accessible l'information et l'accompagnement aux entreprises pour leur transition écologique avec nos partenaires</i></b>			

# **Planifier le développement de projets énergies renouvelables (ENR) adaptés au territoire**



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Intégration du développement des ENR dans le Plan d'urbanisme et favoriser leur installation sur le bâti</b>	● ●		
<b>Prise de la compétence production d'énergies renouvelables par la Communauté de communes</b>			
<b>Animer l'accompagnement des communes souhaitant investir dans les énergies renouvelables</b>	●		
<b>Étudier le potentiel d'installations de micro hydroélectricité (sans atteinte à la continuité écologique)</b>			

# ***Améliorer la qualité de l'eau et la richesse écologique du territoire***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Valoriser les rives de nos cours d'eau</i></b>			
<b><i>Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur Plan d'urbanisme</i></b>			
<b><i>Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau</i></b>			
<b><i>Instaurer une tarification progressive de l'eau</i></b>			








# **Renforcer la séquestration carbone par des pratiques agricoles et forestières plus vertueuses**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire</i></b>			
<b><i>Développer la propriété forestière des communes en y appliquant des outils de gestion durable</i></b>			
<b><i>Informier et conseiller les particuliers sur la gestion forestière durable</i></b>			



# ***Lutter contre la pollution lumineuse et valoriser les paysages nocturnes***

<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Créer des animations autour de la nuit (biodiversité, astronomie)</i></b>			
<b><i>Obtenir le label territoire étoilé à l'échelle de la CCPN</i></b>	 		



# Plan Climat

Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

## Compte-rendu Forum Plan Climat III

24/09/2022, Salle du Minage, Piégut-Pluviers

Animé par :

- Marion Araud-Razou, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial, CCPN

Participants présents : 12 personnes

En introduction, il a été fait un rappel sur l'avancée de l'élaboration du PCAET et l'objet de la réunion. Comme les précédentes, elle avait vocation à nourrir le catalogue de propositions d'action et à proposer aux participants de se prononcer sur celles évoquées dans les réunions précédentes. Il était en plus mis à disposition le prototype de recueil de concertations qui sera ajouté au document final du Plan Climat.

Suite à ces échanges préliminaires, les participants ont été installés sur deux tables. Les tables ont chacune tiré au sort 2 thématiques parmi les 4 suivantes :

- Fédérer l'ensemble des acteurs et susciter l'engagement ;
- S'engager pour un cadre de vie plus sobre ;
- Assurer la résilience à l'échelle locale ;
- Gérer durablement les ressources du territoire.

L'objectif de cette réunion est de distinguer des actions à intégrer dans le futur PCAET.

### ❖ **Tablee « Assurer la résilience à l'échelle locale »**

Il a été retenu comme propositions autour de cet atelier thématique :

- Le développement de plateforme de broyage pour les communes

### ❖ **Tablee « un cadre de vie plus sobre »**

Il a été retenu comme propositions autour de cet atelier thématique :

- Plan d'organisation des services et procédures en cas de catastrophe

### ❖ **Tablee « gérer durablement les ressources »**

Il a été retenu comme propositions autour de cet atelier thématique :





# Plan Climat

## Air Énergie Territorial 24

- ▶ Diagnostic
- ▶ Stratégie territoriale
- ▶ Programme d'actions

- Sécuriser l'approvisionnement des communes en eau, en fiabilisant une source par commune ;
- Création de convention de pompage avec des sources privées en cas de rareté de la ressource ;
- Charte de sylviculture douce et utilisation du droit de préemption pour des forêts.

### ❖ **Tablee « *Fédérer les acteurs et susciter l'engagement* »**






Il a été retenu comme propositions autour de cet atelier thématique :

- Créer des critères d'écoresponsabilité pour les fonds de concours déjà existant de la CCPN ;
- Mise en valeur de personnes ressources qualifiées scientifiquement ou pouvant transmettre issues du territoire.



# Assurer l'exemplarité des collectivités dans la transition écologique



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Désigner un élu référent par commune sur la transition écologique</b>			
<b>Mettre en place des minis-formations pour les élus et agents sur les thématiques liées au développement durable</b>			
<b>Audit interne à la Communauté de communes et aux communes pour mieux intégrer la transition écologique dans la vie des services</b>			
<b>Créer une charte des services</b>			



# ***Assurer l'exemplarité des collectivités dans la transition écologique***



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b><i>+</i></b>	<b><i>≈</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b><i>Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités (mise en place de charte, recherche sur les essences, ...)</i></b>			
<b><i>Mettre en place des permis de végétaliser</i></b>			

# ***Piloter collectivement et avec transparence la transition écologique du territoire***



<i><b>ACTIONS</b></i>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<i><b>Créer un poste d'animateur du Plan Climat</b></i>			
<i><b>Créer une enveloppe de subventions dédiée à des projets de developpement durable</b></i>			
<i>critères d'écoconformité pour les Fonds de concours existants sur la CCPN</i>			

# Organiser la sensibilisation et l'information de tous les acteurs



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Créer une animation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs</i></b>			
<b><i>Faciliter la formation aux métiers de la transition et la reconversion professionnelle vers ceux-ci (information, forum d'emploi, ...)</i></b>			

# Organiser la sensibilisation et l'information de tous les acteurs



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Créer une animation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs</b>			
<b>Faciliter la formation aux métiers de la transition et la reconversion professionnelle vers ceux-ci (information, forum d'emploi, ...)</b>			

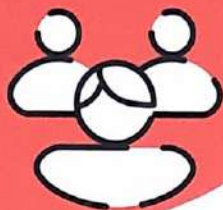


**Faire de l'éducation populaire un  
levier de formation et de mobilisation  
de toutes les générations**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Accueillir des lieux de partage de compétences ou de savoir</i></b>	●		
<b><i>Créer des projets citoyens avec les jeunes (local ado)</i></b>	● ● ●		

# Définir des valeurs communes mobilisatrices sur lesquelles appuyer



## *l'action territoriale*

<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Intégrer un groupe de coopération de territoire pour définir avec les autres institutions et la société civile des valeurs communes et axes d'animation communs</b>			
<b>Accueillir une animation pour développer les énergies renouvelables citoyennes</b>	●		
Mise en valeur de nos ressources qualifiées, sensibilisant et participant issues du territoire	● ● ● ● ●		

# **Encourager la rénovation des bâtiments tertiaires**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Définir et mettre en œuvre un programme de rénovation des bâtiments publics</i></b>			
<b><i>Rendre accessible le conseil aux économies d'énergies pour les entreprises</i></b>			

# Faire de la rénovation des logements le fer de lance de la politique de transition





<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Reconduire l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui soutient déjà la rénovation énergétique des particuliers</b>			
<b>Création d'un guichet unique de la rénovation énergétique (information sur tous les types d'aides)</b>			
<b>Développer une pépinière d'entreprises pour le secteur du bâti ancien et de la rénovation énergétique</b>			
<b>Développer un tiers lieux pour les jeunes entreprises pour le secteur du bâti ancien et de la rénovation énergétique</b>			



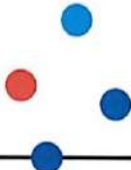



# Faire de la rénovation des logements le fer de lance de la politique de transition



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p><b>Créer divers guides d'information autour des économies d'énergies : guide de bons gestes, de la rénovation, ...</b></p>			
<p><b>Faciliter les achats groupés de matériaux pour la rénovation</b></p>			
<p><b>Accompagner des ménages pour réduire la part de chauffage au fioul sur le territoire</b></p>			

# **Mettre en place un ensemble crédible d'alternatives à la voiture individuelle**






<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Soutenir les expérimentations autour de l'autopartage, l'auto-stop</b>			
<b>Développer une plateforme locale de mobilité</b>			
<b>Animation autour de la démocratisation du vélo</b>			
<b>Développer le réseau de pistes cyclables</b>			

# **Mettre en place un ensemble crédible d'alternatives à la voiture individuelle**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Permettre l'utilisation des bus scolaires par tous les habitants</i></b>			
<b><i>Développer une offre de mobilité adapté à la saison touristique</i></b>			
<b><i>Créer des espaces de coworking pour accompagner les télétravailleurs</i></b>			

## **Des bourgs enviables et adaptés au changement climatique**

<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Lutter contre les ilots de chaleurs dans l'espace public (jeux pour enfants, cours d'école, végétalisation des parkings, aménagement des places)</i></b>			
<b><i>Informier sur les risques naturels</i></b>			
<b><i>Accompagner les gestionnaires d'Etablissement Recevant du Public dans la gestion des catastrophes</i></b>			
<b><i>Développer les jardins partagés</i></b>			



# **Des bourgs enviables et adaptés au changement climatique**

<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Créer une charte de l'habitat réversible</b>			
Plan d'organisation des services et procédures en cas de catastrophes naturelles (Accords avec les intercommunalités)	●		


**Soutenir une économie et une  
agriculture calibrée sur les besoins  
du territoire**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Réaliser un projet alimentaire de territoire</i></b>			

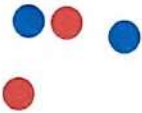

# Maintenir et déployer les services de proximités



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Soutenir le développement de services itinérants (services publics, accès au droit)</i></b>			
<b><i>Créer un maillage d'espaces de vie sociale</i></b>			

# **Mettre en place une économie circulaire et de partage**



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Soutenir le développement d'une ressourcerie</b>			
<b>Expérimenter la mise en place de composteur collectif dans les villages</b>			
<b>Encourager la mise en place du vrac par les commerçants</b>			
<b>Accueillir des lieux de partage de compétences ou de savoir</b>			
















# Mettre en place une économie circulaire et de partage



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Repenser l'aménagement des Zones d'Activités Economiques du territoire</b>			
<b>Rendre accessible l'information et l'accompagnement aux entreprises pour leur transition écologique avec nos partenaires</b>	●		
Plateforme de broyage communal (par plusieurs communes)	● ● ● ● ● ● ●		



# Planifier le développement de projets énergies renouvelables (ENR) adaptés au territoire

<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Intégration du développement des ENR dans le Plan d'urbanisme et favoriser leur installation sur le bâti</b>			 
<b>Prise de la compétence production d'énergies renouvelables par la Communauté de communes</b>			 
<b>Animer l'accompagnement des communes souhaitant investir dans les énergies renouvelables</b>	   		
<b>Étudier le potentiel d'installations de micro hydroélectricité (sans atteinte à la continuité écologique)</b>	 		

# Améliorer la qualité de l'eau et la richesse écologique du territoire



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Valoriser les rives de nos cours d'eau</b>	●		
<b>Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur Plan d'urbanisme</b>	● ● ●		
<b>Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau</b> ↳ Achats groupés	● ● ● ●		
<b>Instaurer une tarification progressive de l'eau</b>	●		

# Améliorer la qualité de l'eau et la richesse écologique du territoire



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<p>Demultiplication des petites ressources en eau                      (une source <del>est</del> potable municipale                      partagée)                      + non potable potager</p>			
<p>Droit de préemption                      sur des sources prises                      en cas de rareté                      de la ressource</p>			



# **Lutter contre la pollution lumineuse et valoriser les paysages nocturnes**



<b><i>ACTIONS</i></b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b><i>Créer des animations autour de la nuit (biodiversité, astronomie)</i></b>	●●		
<b><i>Obtenir le label territoire étoilé à l'échelle de la Communauté de communes</i></b>	●		

# Renforcer la séquestration carbone par des pratiques agricoles et forestières plus vertueuses



<b>ACTIONS</b>	<b>+</b>	<b>≈</b>	<b>-</b>
<b>Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire</b>	●●●●●		
<b>Développer la propriété forestière des communes en y appliquant des outils de gestion durable</b>	●●●●● ●		
<b>Informier et conseiller les particuliers sur la gestion forestière durable</b>	●●●●●●●		
Charte de sylvicole dans échelle CCP + Pouvoir de préemption	●●●●● ●●●		

# Contribution au plan climat du Périgord Nontronnais

Nous ne sommes que début avril et déjà le préfet a décrété des restrictions d'eau pour les agriculteurs. Une grande partie de notre comcom est concernée.

Il convient donc de sécuriser et améliorer notre ressource en eau.

Sauvegarder les **ripisylves** encore existantes et intervenir auprès des propriétaires en bordures des cours d'eau pour qu'ils replantent des espèces d'arbres et d'arbustes adaptés (donc pas de peupliers). Réglementer leur coupes. En même temps surveiller que les vaches ne piétinent pas les berges et les font effondrer. Largeur de la ripisylve environs 10 mètres, d'après le responsable zones humides du PNR.

Importance de la ripisylve :

- protection des berges contre l'érosion,
- ombrage des eaux, soit un moindre réchauffement de sa surface,
- épuration et fixation des sédiments et des polluants<sup>1</sup>.

## Eau potable

Définir un périmètre de protection rapproché ET éloigné pour nos points de captages d'eau potable<sup>2</sup>.

En particulier interdire tout site soumis à ICPE jusqu'à 500 m en amont d'une source, d'un captage, d'une station de pompage.

## Zones humides

Les zones humides stockent le CO<sub>2</sub> et retiennent l'eau dans le sol. Recenser et protéger ces zones qui sont indispensables pour la bonne gestion de la ressource en eau du territoire.

## Energies renouvelables

Définir le volume maximale de **bois** qui peut être prélevé annuellement. Aucune coupe rase. Ces coupes participent activement au réchauffement climatique et au dessèchement des sols.

**Méthaniseurs** : que des petites unités à une distance des cours d'eau qui empêche toute pollution accidentelle. Interdiction d'utiliser du maïs ou autre aliment potentiel pour "nourrir" le méthaniser.

**Photovoltaïque** : Ni en forêt, ni en zone humide, ni sur terres agricole. Développer une démarche volontariste pour couvrir des sites déjà artificialisés (p.ex. Parkings, toits d'usines).

**Hydroélectrique** : Etudier la possibilité de petites unités qui pourront alimenter certains sites.

- 1 Source : Syndicat mixte du bassin versant du Réart <http://www.reart66.fr/l-entretien-des-rivieres/le-role-de-la-vegetation-des-rives-constituant-la-ripisylve.html> ou encore <https://syndicat-reyssouze.fr/definition-et-roles-de-la-ripisylve/>
- 2 D'après ce site le périmètre rapproché ne serait plus obligatoire sous certaines conditions ! <https://aires-captages.fr/actualite/des-modifications-r%C3%A9glementaires-concernant-les-p%C3%A9rim%C3%A8tres-de-protection-des-captages-ppc>

**Eolien** : Inadapté, car le vent est insuffisant. Comme cela n'arrête aucun promoteur qui veut juste toucher des subventions, il faut, par précaution, définir des exigences minimales et non négociables. Comme la distance minimale de 5 (cinq) fois la hauteur à toute habitation. Distance indispensable pour tenir compte du principe de précaution (les habitations doivent être au-delà de jet de projectile, calcul de la balistique. Pour une éolienne de 200 m, des morceaux de pales volent jusqu'à 1 000 m). Distance à une route, même mineure, d'au moins une fois et demie la hauteur en bout de pale. Distance minimale identique à toute zone humide. Interdiction d'éolien en forêt soit zéro autorisation de défrichage. Pas d'éolien, ni méthaniseur en amont d'un captage ou site de pompage d'eau potable. Exclure nommément les lieux fragiles ou emblématiques du territoire.

**Isolation thermique des bâtiments.** Isoler en priorité tous les bâtiments publics (écoles, mairies etc.) Plus de fenêtres simple vitrage, de combles non-isolés, etc. Isolation des logements y compris locatifs.

**Region S. 2011, la ville de**



Marion Araud-Razou

De: Juliette Colinas <juliette.colinas@gmail.com>  
Envoyé: lundi 25 avril 2022 21:08  
À: Marion Araud-Razou  
Objet: Re: Plan Climat Air Energie Territorial en Périgord Nontronnais

Bonjour,

Je ne comprends pas pourquoi l'énergie bois est considérée comme une des solutions au changement climatique. Elle génère tout autant de carbone que le fioul sinon plus, et elle est plus polluante en particules fines. L'argument repose sur l'idée que l'on ne brûle que ce qui a poussé entre temps, mais qui nous garantit que c'est effectivement comme cela que les sources sont gérées?

[https://www.liberation.fr/checknews/2018/12/07/les-chaudieres-a-bois-polluent-elles-vraiment-moins-que-les-chaudieres-au-fioul\\_1691953/](https://www.liberation.fr/checknews/2018/12/07/les-chaudieres-a-bois-polluent-elles-vraiment-moins-que-les-chaudieres-au-fioul_1691953/)

L'éolien et le photovoltaïque ont aussi leur lot de problèmes: pollution causée par l'extraction minière (bien sûr, elle n'a pas lieu en France, alors on peut plus facilement l'ignorer...), rareté des minerais, dépendance que cela crée envers la Chine, problème des batteries.

À défaut de contribuer au financement de la recherche sur la fusion nucléaire (qui le mériterait pourtant), je pense que dans l'urgence du problème on ne peut pas se permettre de cracher sur le nucléaire, qui est un moindre mal pour le moment. Les pompes à chaleur me semblent donc à favoriser. Plus isolation, réduction de consommation, encourager le transport actif (pistes cyclables par exemple), encourager les commerces et produits locaux pour réduire les besoins de déplacement, covoiturage, freiner la déforestation et le labour qui est une énorme source sous-estimée de carbone, et donc encourager les aliments végétaux pérennes (arbres, arbustes et végétaux) et réduire les céréales ou passer aux céréales pérennes, encourager la recherche et l'implémentation de capture de CO2 végétale...

On Sat, Apr 9, 2022 at 4:47 PM CDD Nontronnais <[cdd.nontronnais@gmail.com](mailto:cdd.nontronnais@gmail.com)> wrote:

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le n°1 du nouveau magazine d'information trimestriel de notre communauté de communes du Périgord Nontronnais

Deux thèmes sont abordés dans ce bulletin dont le plan climat air énergie territorial ( PCAET )

Nous devons construire nos objectifs de transition écologique pour : réduire la consommation d'énergie, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'air, développer les énergies renouvelables, adapter le territoire aux changements qu'il subira.

Concernant les énergies renouvelables, nous vous rappelons que deux projets éoliens ont été contestés par de nombreux habitants ( plus de 2000 ) de notre territoire

D'autres solutions existent : l'énergie bois, les panneaux photovoltaïques, le solaire, l'hydraulique, la méthanisation, la géothermie ...

Vous souhaitez amener votre contribution : [concertation@ccpn.fr](mailto:concertation@ccpn.fr)

Marion Araud-Razou

---

**De:** [redacted]  
**Envoyé:** dimanche 3 juillet 2022 18:37  
**À:** [redacted]  
**Objet:** PCAET

Bonjour madame,

Infos Sud-Ouest

Lors du Conseil Communautaire du Périgord Nontronnais point d'étape sur le PCAET :

-objectifs stratégiques : réduire de 57 % la consommation d'énergie, de 58 % les émissions de gaz à effet de serre et couvrir les besoins en énergie grâce aux ENR, et tout ceci d'ici à 2050

-Comment : travailler en priorité sur la rénovation des logements, la mobilité ou encore la sensibilisation des acteurs du territoire.

Pour arriver à cela il n'était peut-être pas nécessaire de faire autant de réunions et de compte-rendu.

C'est une partie du discours que l'on entend depuis bientôt 10 ans.

Bien cordialement

## **Contribution au PCAET de la communauté de communes Périgord-Nontronnais.**

**Auteur : Stephan Pelletier**

**Commune : Milhac-de-Nontron**

### **Comment évaluer le potentiel éolien d'un territoire ?**

Dans un PCAET, après une phase de diagnostic du territoire, il y a généralement une phase d'évaluation du potentiel énergétique qui s'intéresse tour à tour aux différentes sources d'énergie. Les PCAETs menés par le SDE24 sont tous construits de cette manière et il est fort probable que le PCAET qui nous occupe soit sur le même format.

Pour avoir suivi les PCAETs du Grand Périgueux, de Dronne et Belle ainsi que celui de Périgord-Limousin, j'ai constaté à chaque fois les mêmes difficultés sur le volet éolien et j'aimerais que le PCAET Périgord-Nontronnais soit plus rigoureux en la matière. En particulier, je voudrais faire 4 remarques :

#### **Remarque 1 : Le schéma régional éolien de 2012 est caduque et ne peut guère servir à justifier un éventuel potentiel éolien.**

Pour chacun des PCAET précités, les documents laissent entendre qu'il existe un potentiel éolien plus ou moins important sur les territoires considérés.

Ainsi, pour la comcom Périgord-Limousin, le PCAET identifie un potentiel de 47 éoliennes et indique qu'une vingtaine est sûrement réellement mobilisable, pour Dronne et Belle, on évoque un potentiel de 48 éoliennes avec là aussi une estimation au doigt mouillé de 20 éoliennes envisageables et enfin pour le grand Périgueux, on évoque un potentiel de 124 éoliennes qu'on réduit par magie à 42 éoliennes réellement envisageables.

Selon la sensibilité des élus, le soit-disant potentiel éolien a été écarté complètement ou pas dans les documents finaux ou par délibération.

A chaque fois la méthodologie est la même et elle est contestable. L'étude explique avec les mêmes mots qu'elle s'appuie uniquement sur le Schéma Régional Eolien de la Région Aquitaine établi en 2012 pour déterminer le potentiel éolien des territoires.

Or, la portée de ce schéma est tout à fait relative puisqu'il a été invalidé par le tribunal administratif de Bordeaux en date du 15 février 2015.

Avant tout, par pure honnêteté intellectuelle, il convient de rappeler cet élément contextuel qui n'apparaît dans aucun des PCAET réalisés par le SDE24. Je pense qu'il faut rappeler clairement que le schéma a été annulé par la justice.

En résumé, le schéma est annulé car il est entaché d'un vice de procédure substantiel. En effet, le schéma régional éolien en Aquitaine n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale pour déterminer la réalité d'un quelconque potentiel éolien. Il me semble que cela peut remettre largement en cause la crédibilité des cartes proposées par ce schéma et qu'il est délicat de s'appuyer sur ces dernières sans un minimum de précaution. A chaque consultation publique, ce point est soulevé par les associations de préservation du territoire et ce serait bien de l'anticiper car la remarque me semble justifiée.

Voici un article qui évoque le sujet :

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/tribunal-administratif-bordeaux-annulation-schema-regional-eolien-aquitaine-23919.php4>

et je mets également en pièce jointe l'arrêt du tribunal administratif.

## **Remarque 2 : Des documents de référence comme les lignes directrices Eurobats doivent être prises en compte pour évaluer le potentiel éolien.**

Il existe un Accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe (Connu sous la dénomination Eurobats) qui fait depuis plusieurs années référence sur les bonnes pratiques en matière d'éolien et biodiversité.

On peut trouver des résumés en français sous ces deux urls

[https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/20160201\\_planification\\_v2.pdf](https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/20160201_planification_v2.pdf)

[http://gmhl.asso.fr/images/DOCUMENTS/SFEPM%20-Resume%20franais%20des%20recommandations%20EUROBATS%206\\_v3.pdf](http://gmhl.asso.fr/images/DOCUMENTS/SFEPM%20-Resume%20franais%20des%20recommandations%20EUROBATS%206_v3.pdf)

Les points à retenir sont les suivants :

Les lignes directrices d'EUROBATS (actualisation 2014) recommandent une exclusion de projets éoliens dans les zones suivantes :

- les couloirs migratoires et les principaux corridors de déplacements de chauves-souris ;
- la proximité des gîtes d'importance régionale, nationale et internationale ;
- les zones d'alimentation importante pour les chauves-souris, notamment pour celles vulnérables (Pipistrelles, Noctules, Sérotines, etc.) ;
- les boisements de tout type, jusqu'à une distance de 200 mètres en bout de pâle (recommandation déjà mentionnée par Eurobats en 2008).

Ainsi, il est recommandé de s'éloigner de tous les habitats importants pour les chauves-souris (alignement d'arbres, réseau de haies, zones humides, plan et cours d'eau) et de toutes les zones où une activité importante est notée.

Si on souhaite respecter les préconisations Eurobats et il me semble important de les respecter, compte tenu du caractère très boisé de notre territoire, des nombreuses zones humides, et de la présence de nombreux chiroptères indispensables à l'équilibre du milieu, une large partie, voire la totalité de notre



communauté de communes n'est pas adapté au grand éolien industriel. A minima, il faut évoquer l'existence des préconisations Eurobats comme étant incontournable dans tout projet énergétique sur le territoire.

### **Remarque 3 : La LPO insiste sur la nécessité d'éviter certains types de territoires pour déployer de l'éolien**

En 2019, la Ligue de Protection des Oiseaux a publié un document intitulé "Eoliennes et biodiversité" qui tente de faire point sur les impacts des éoliennes vis-à-vis de l'avifaune. Le document précise les conditions qui permettent éventuellement d'envisager ou pas l'installation d'un parc éolien. Le document indique clairement qu'il faut éviter les zones dites sensibles ou la proximité des zones sensibles. En particulier, il faut éviter les zones Natura 2000 et autres znieffs ainsi que les forêts et les zones humides. J'ose ajouter que nous sommes au cœur du principal couloir de migration des grues cendrées et autres emplumés. Il me semble, là encore, qu'il y a de bonnes raisons pour réduire notre potentiel éolien à néant et qu'il convient de prendre en compte cet aspect du sujet qui a beaucoup évolué depuis 2012.

Le document est téléchargeable ici :

<https://eolien-biodiversite.com/programme-eolien-biodiversite/actualites/eoliennes-et-biodiversite-synthese-des-connaissances-sur-les-impacts-et-les>

### **Remarque 4 : N'attirons pas inutilement les promoteurs**

Les promoteurs éoliens sont à la recherche de la moindre faille et lorsqu'un PCAET laisse entendre qu'il existe un potentiel théorique éolien, ils accourent volontiers.

Même si le PCAET précise plus tard dans ses objectifs, axes, plan d'action que l'éolien n'est pas une solution retenue ou qu'il est retenu à minima ou dans des conditions très précises, les promoteurs éoliens ne retiennent que ce qu'ils veulent et en l'occurrence, ils retiennent le potentiel. Nous en avons la démonstration avec le procès actuellement en cours entre le promoteur éolien Abowind contre l'état et les associations locales de protection de la nature. L'avocat d'Abowind s'appuie sur le PCAET de la communauté de communes Périgord-Limousin pour tenter de justifier son projet.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il faudra être rigoureux lors de la rédaction du document potentiel et stratégie et éviter de reproduire le schéma des autres PCAET conduits par le SDE24. Il faut dépasser le vieux schéma éolien aquitain qui a 10 ans ou, tout au moins, le remettre à sa place (Celle d'un document caduque annulé par la justice) et prendre en considération d'autres documents plus récents qui apportent un éclairage intéressant pour évaluer un éventuel potentiel éolien.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes remarques

Stephan Palletier  
Mihac-de-Nontron  
le 26 juin 2022

Marion Araud-Razou

---

**De:** Le Goyet Francis <francis.le-goyet@orange.fr>  
**Envoyé:** dimanche 1 mai 2022 21:38  
**À:** Marion Araud-Razou

Bonjour

Autre contribution :

Pollution de l'air : suppression de l'autorisation donnée en mairie pour le brûlage des déchets verts ( sauf agriculteurs) obligation de les déposer dans la déchetterie la plus proche

Bien cordialement

Marion Araud-Razou

---

De: [redacted] <katia.scifo@yahoo.fr>  
Envoyé: samedi 30 avril 2022 09:13  
À: Marion Araud-Razou  
Cc: Jean Yves Agard  
Objet: Contribution Pcaet, friches et jardins/vergers partagés, Gabriel Agard

### **Refaire vivre les friches, telle est l'ambition de Gabriel Agard !**

J'ai rencontré Gabriel Agard lors de mes activités de correspondante locale de presse. C'est lui qui m'a contacté, car en lui bouillonnait ce besoin, et via le journal local, il avait envie d'interpeller les élus sur la question, afin qu'ils s'en emparent. Mais à vrai dire, personne n'a répondu à ses appels, si ce n'est un ou deux encouragements oraux. Lorsque je lui ai parlé du PCAET mis en place par la CCPN et de son appel à contributions, de suite il a été partant ! Ensemble, mais avec la participation de deux autres personnes, nous avons concocté cette contribution... que je vous envoie via l'internet.

Habitant Saint-Martial de Valette depuis sa naissance en 1933, Gabriel Agard, aimerait faire revivre les friches qui, à son goût, sont devenues trop nombreuses en Périgord Vert.

Abandonnées en grande partie suite aux exodes ruraux, il est certain qu'elles pourraient être reconquises pour redevenir attractives et productives, tout en faisant vivre, voire revivre, le Nontronnais. Cela s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, mais parallèlement il lui tient tout autant à cœur de **fabriquer du lien humain**. Il aimerait en quelque sorte sortir les gens de chez eux et de leurs écrans afin qu'ils se rencontrent, dialoguent et fassent des choses ensemble

### **QUOI ET QUI ?**

Quelles réalisations imagine-t-il ?

Il pense qu'une partie de cette terre pourrait être réutilisée par des personnes qui s'engageraient à y cultiver certaines **cultures de rapport -sans obligation de résultat -**, tels les petits fruits, le sarrasin, ou les noisettes (ces dernières sont largement importées), etc.

La mise en culture se ferait par des citoyens volontaires n'ayant pas les moyens de s'acheter des terres, au chômage, désocialisés ou isolés. Des personnes qui pourraient s'organiser entre elles, dans le cadre de collectifs, d'associations ou de coopératives.

Lors d'une discussion entre Gaby, moi-même, et un habitant du Nontronnais intéressé, ce dernier a soulevé un point important : qui porterait ce projet ? Les Nontronnais seraient-ils prêts à s'engager en commun afin de faire vivre des terres ? Effectivement si personne ne s'empare du projet, il n'existera pas.

### **EXEMPLE DEJA CONCRETISE AILLEURS**

Afin de trouver des réponses, une autre personne intéressée a fait remarquer que « les nombreuses expériences issues d'autres territoires (notamment péri-urbain, comme à Angers) ont démontré que ces projets ne fonctionnent que s'ils sont encadrés et dynamisés par des associations avec de réelles compétences dans le domaine, soutenues par la puissance publique en co-gouvernance (associations de retour à l'emploi, pôle emploi, association caritative du type « Emmaüs »). Elle nous a également suggéré d'aller regarder du côté des villes et villages ayant déjà mis en place, avec succès, des systèmes de jardins ou vergers partagés :

C'est le cas à Condat sur Vézère, bourgade périgourdine de 940 habitants où la mairie a su « intégrer différents projets de revitalisation de sa commune dans un **projet de territoire** avec des soutiens régionaux et européens ».

Après avoir procédé à des achats de terre d'environ 5 hectares (actuellement), via une convention passée avec la SAFER, la mairie a mis en place un système à quatre « têtes » :

- 1- Les jardins partagés, utilisables par des bénévoles sous condition de signature à une charte. Il est cultivé en permaculture, afin de faire des économies en eau, et participer aux actions contre le changement climatique. S'y organisent des ateliers plusieurs fois l'année, tel l'apprentissage des greffes, ou la fête des jardins, ou le troc des graines. On y trouve des bancs pour pic niquer, et où les habitants viennent admirer la floraison des arbres. Cet espace sert aussi de prétexte pour des visites pédagogiques scolaires.
- 2- Les jardins familiaux privés, loués 10 euros l'année, et soumis au même règlement. La plupart des familles, témoigne Stéphane Roudier, maire de la commune, suivent les préceptes de la permaculture, car elles ont constaté leur efficacité. Au départ leur surface était de 1500 m<sup>2</sup>, maintenant elle est de l'ordre de 3000 m<sup>2</sup>, pour être demain élargie encore.
- 3- L'installation d'un maraîcher
- 4- Faire vivre un verger conservatoire. Les élus se sont aidés du jardin conservatoire de Bordeaux, en difficulté. Ils ont acheté des plants pour les installer sur l'espace partagé, puis quelques autres sur une surface plus vaste, tout en les mettant gratuitement à disposition du maraîcher.

### **Résultat : des gens qui se (re) parlent, et ayant retrouvé l'intérêt d'œuvrer en commun pour l'intérêt collectif**

A nouveau Stéphane Roudier témoigne, le changement dans la population est indéniable et surtout visible. L'endroit est devenu un vrai lieu de vie sociale ! Sur cet espace partagé, les gens échangent des graines, des paroles, des savoirs, des intérêts, etc. L'effet verger est désormais visible, puisque les arbres ont grandi, au plus grand bonheur des amoureux des fleurs et des insectes, des romantiques et des gourmands. Et le maraîcher est heureux !

De plus, ajoute-t-il, cela n'a presque rien coûté à la commune. Le prix des terres (en l'occurrence agricoles) et les plants d'arbres. Mais si la commune investit 1000 euros, ou un peu plus, il faut penser à ces études qui calculent ainsi : faire son propre jardin apporte 1500 à 2000 d'économie à chaque foyer annuellement. C'est une manière de penser les finances à un niveau global.

### **Mais comment a-t-il réussi à dénicher des habitants prêts à s'investir ? : un travail de fond, et sur le terrain essaimer par l'exemple**

Il est à noter que Stéphane Roudier -et son équipe-, maire depuis 7 ans, a au fil du temps instauré sur son territoire un « état d'esprit », et une « dynamique » particulière. Car pour lui, ces jardins ne sont que des éléments d'un ensemble plus vaste visant à créer -ou recréer- un certain art de vivre en commun. L'existence de ces jardins partagés, et l'implication des habitants, résultent d'un travail de fond qui a pour but de présenter publiquement « que l'on peut vivre autrement », et qu'il est possible d'œuvrer en commun pour l'intérêt collectif. Leur but est de s'inscrire dans l'Agenda 2030.

Pour entretenir cet état d'esprit ou l'enclencher, l'équipe municipale a entre autres incité les habitants à participer à des travaux collectifs sur la commune, tel le débroussaillage, ou l'entretien, ou encore la démolition nécessaire de ci ou ça. Un autre élément semble primordial aux yeux de Stéphane Roudier, c'est la force de l'exemple « nous devons être présents sur le terrain, les élus doivent montrer l'exemple et leur propre implication, car quand on propose quelque chose si on le fait, les gens suivent ». Et en guise de conclusion il ajoute « quand les gens ont goûté à cette vie collective, et à ses moments conviviaux, ils en redemandent ! ».



## Synthèse des contributions recueillies par le Gco pour le PCAET de la Communauté de communes Périgord-Nontronnais

Afin de contribuer de manière constructive au PCAET de la communauté de communes Périgord-Nontronnais, le Gco, collectif local de transition citoyenne, a déployé un outil numérique pour collecter la parole des habitants.

Toutes les contributions sont publiques et sont également consultables à l'adresse :

<http://gco.ouvaton.org/pcaet/>

Au travers de son modeste dispositif, le Gco a recueilli 60 contributions, classées dans 9 thématiques :

Thématiques	Nombre de contributions
Consommation responsable / Circuits courts	3
Aménagement / Urbanisme / Développement économique	3
Eau / Air / Pollution	5
Energies renouvelables / Sobriété énergétique / Réduction des émissions	10
Forêt / Agriculture	16
Gestion des déchets	4
Logement	2
Mobilité	9
Autre thématique	8

Toutes les contributions sont retranscrites dans ce document de manière exhaustive et dans leur intégralité. Afin de faciliter la lecture, seules les fôtes d'autographe et les coquilles les plus évidentes, signalées par le correcteur ont été corrigées.

## Listes des contributions classées par thématique

<b>Thématique Consommation responsable / Circuits courts</b>	<b>3</b>
Plus d'épiceries eco-responsables sur le territoire	4
Soutenir le développement de filières courtes et éthiques	4
Élus soutiennent nouvelles activités économiques écologiques	4
<b>Aménagement / Urbanisme / Développement économique</b>	<b>6</b>
Stop à l'artificialisation	6
Habitats légers	6
Pistes cyclables et piétonnières	6
<b>Eau / Air / Pollution</b>	<b>7</b>
Prédation sur les ressources en eau	7
Rives du Bandiat	7
RALLYE	7
Déchets verts	8
<b>Energies renouvelables / Sobriété énergétique / Réduction des émissions</b>	<b>9</b>
Sobriété énergétique	9
Adapter la récupération d'énergie à notre territoire	9
Internet n'est pas 0 énergie...	9
Micro installation énergies renouvelables	10
Energies renouvelables	10
Non aux projets éoliens	11
Pour un PCAET plus juste...	12
Non aux projets éoliens dans notre parc	14
Appel à la préservation des paysages	15
Aucune énergie n'est propre ! Il nous appartient aujourd'hui de réduire notre dépendance.	15
<b>Forêt / Agriculture</b>	<b>17</b>
Interdiction des coupes rases	17
Fermes vivrières	17
Cultures potagères	17
AIDER LES AGRICULTEURS À PASSER A L'AGRICULTURE REGENERATIVE	17
Mise en place d'une cellule de suivi agricole	18
La collectivité et la forêt...	18
Ne pas, une fois de plus, sacrifier les zones rurales.	19
Agriculture régénérative	19
Coupes rases	20
Réhabilitations des communs	20
Micro ferme sur sols vivants	20
Protéger les forêts	20

Quotas de bois	21
Cuisinière à bois	21
Non aux coupes rases, Oui à la préservation de la forêt	21
Plus de forêts communales et communautaires.	22
<b>Gestion des déchets</b>	<b>23</b>
Aménagement de broyeur à déchets verts dans chaque commune	23
Broyage des déchets verts	23
Investissement dans le ré-emploi	23
Proposer des solutions de collectes et de transformation des biodéchets	24
<b>Logement</b>	<b>25</b>
Mutualisation des moyens pour rénover des logements	25
L'habitat réversible, une réponse aux enjeux du XXIe siècle ou comment établir une entente cordiale avec les communes	25
<b>Mobilité</b>	<b>32</b>
Auto-stop intervillage	32
Covoiturage, autostop, il existe des solutions...	32
Transports en commun	33
Mobilité douce, covoit" et hippomobilité	33
Mise à disposition chauffeur un covoiturage	34
Mise en place de transports en commun inter communes	34
Transports publics sur le territoire	34
Transports publics sur le territoire	35
<b>Autre thématique</b>	<b>36</b>
Créer du lien, de la convivialité	36
Démocratie directe	36
Plaidoyer pour que l'éducation populaire soit intégrée aux mesures prises par la CCPN dans le cadre du PCAET.	36
Réflexion : Prendre les leçons du passé.	38
Sobriété et partage de matériel	38
Accueil des ukrainiens réfugiés	39
Actions sur toutes les thématiques	39
Agriculture alimentation	41

## Thématique Consommation responsable / Circuits courts

**Jeudi 24 Février 2022 - 8h58**

Stephan - Milhac-de-Nontron

### Plus d'épiceries eco-responsables sur le territoire

Encourager la mise en place d'épiceries éco-responsables privilégiant le vrac au lieu des sachets individuels. A l'échelle de la collectivité, cela peut passer par des aides au démarrage pour les entrepreneurs ou les associations qui portent ce genre de projet, par des subventions ou par une aide à la communication pour aider ces structures à mieux se faire connaître. On peut par exemple ouvrir les colonnes des publications de la comcom, publier des messages sur l'application intra-muros...

---

**Vendredi 18 Mars 2022 - 16h5**

Marie - Abjat-Sur-Bandiat

### Soutenir le développement de filières courtes et éthiques

Il s'agit d'une proposition très en lien avec la proposition d'interdire les coupes rases. A noter, que je n'ai pas l'impression que ce soit légalement possible d'interdire les coupes rases... mais former les propriétaires, porter des projets d'acquisition collectives avec un objectif environnemental, me semble plus possible...

La lutte contre les coupes rases va de pair avec le développement de circuits d'approvisionnements permettant de valoriser le bois issu de coupes d'éclaircies (ce qui est une toute approche pour le propriétaire forestier, un autre travail pour le bûcheron, nécessite une traçabilité pour les consommateurs, etc.).

C'est comme pour le bio, on peut se dire contre les pesticides et la situation précaire des maraîchers, s'il n'y a pas de circuits d'approvisionnement permettant de vendre des produits bios avec une rémunération juste, l'atteinte de l'objectif semble compromise.

En ce moment, il y a des rencontres qui s'organisent entre professionnels de la forêt et de la transformation (scierie de Piegut, sylviculteurs-bûcherons adeptes de la sylviculture douce). Cela peut-être un point d'appui.

---

**Samedi 2 Avril 2022 - 0h43**

Marie Grandet - Autre commune

### Élus soutiennent nouvelles activités économiques écologiques

Bonjour,

J'aimerais que les élus soutiennent plus les activités locales créant du lien social, du soin bienveillant aux personnes en souffrances, de l'activité (ateliers prix libre) et de la vie pour rompre l'isolement des personnes âgées (et des autres) dans nos communes rurales. c'est



par exemple mon cas (thérapeute développant mon activité en local pour diminuer les frais des personnes je me déplace même à domicile) mais je ne reçois aucun soutien des élus de ma commune (ex:refus d'être présente sur le marché local) et je trouve cela dommage, même si je me débrouille sans eux, ça va que je suis super motivée et que j'ai plus d'une flèche à mon arc!

Merci 🙏 au Gco et à tous

**Parviva de Cussac**

www.gco.fr

www.gco.fr

## Aménagement / Urbanisme / Développement économique

**Samedi 26 Février 2022 - 14h22**

Marquante Villeday - Saint-Martin-le-Pin

### Stop à l'artificialisation

Il y a de nombreux bâtiments, souvent très beaux, qui sont désaffectés et s'écroulent peu à peu. Des bâtisses de qualité, construites avec intelligence, savoir-faire, mais aussi beaucoup de travail humain. J'entends souvent dire (par les gens du village) que les jeunes de maintenant, ils rêvent de leur pavillon construit neuf avec tout le "confort moderne". Moi, je suis sûre que si on les accompagnait et aidait pour retaper ces magnifiques bâtiments, si on les mettait en relation avec les bons artisans et si on les aidait à payer le prix que cela représente, cela ferait autant de béton en moins, et un capital architectural qui serait préservé.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h9**

Owen Peslin - Autre commune

### Habitats légers

Faire évoluer la législation sur la possibilité d'installation d'habitats légers ayant un impact environnemental moindre.

---

**Mardi 5 Avril 2022 - 20h3**

Francis - Saint-Front-la-Rivière

### Pistes cyclables et piétonnières

Multiplier les pistes cyclables entre les villes et villages

Exemple : la route départementale st Front/St Pardoux est dangereuse pour les vélos et les piétons ( distance 3 km)

C'est le cas entre de nombreux bourgs

Mobilisons les aides existantes pour les voies vertes

## Eau / Air / Pollution

**Samedi 26 Février 2022 - 14h31**

**Marguente Villedéy - Saint-Martin-le-Pin**

### Prédation sur les ressources en eau

Nous avons la chance d'avoir de l'eau en abondance, et c'est heureux. C'est une ressource précieuse, mais qui est prélevée en abondance pour des usages parfois injustifiés ou excessifs. Il serait nécessaire de pratiquer une tarification progressive, très peu chère pour les premiers mètres cubes dont nous avons un besoin vital et un tarif bien plus élevé pour les mètres cubes supplémentaires (avec plusieurs tranches potentiellement : 10 mètres cubes par personne gratuits, 10 suivants à un tarif réduit, 20 suivants à un tarif plus élevé etc). De la même manière pour les exploitations agricoles (favoriser les cultures gourmandes en eau à des endroits naturellement plus humides ? Favoriser les cultures peu gourmandes ?)

---

**Dimanche 27 Février 2022 - 10h42**

**Françoise Nadal - Abjat Sur Bandiat**

### Rives du Bandiat

Ma proposition est de valoriser les rives du Bandiat des deux cotes du ruisseau par un grand nettoyage ! Que nous puissions nous réapproprier cet espace délaissé, oublié . Que tant les habitants du territoire que les gens de passage puissent sentir notre gentille campagne !

---

**Jeudi 24 Mars 2022 - 9h28**

**Francis - Saint-Front-la-Riviere**

### RALLYE

un pilote de rallye n'est pas conscient du nombre de particules fines déversées dans la nature par son véhicule

Il n'est pas souhaitable de maintenir ces manifestations dans notre Périgord Nontronnais pour protéger notre environnement

**Mardi 5 Avril 2022 - 9h44**

**francis LE GOYET - Saint-Front-la-Riviere**

maintien des commerces de proximité

Pollution de l'air, et mobilité

Faire en sorte que les habitants puissent accéder à un panier de services de la vie courante en moins de cinq minutes de chez eux

60 % des communes rurales ne disposent d'aucun équipement commercial et la situation s'aggrave

Moyens : mettre en place un dispositif fiscal très avantageux afin de permettre aux commerçants des zones rurales de vivre de leur activité

---

**Dimanche 1 Mai 2022 - 22h5**

**FRANÇOIS DE GOYE - Saint-front-le-Rivier**

### Déchets verts

Pollution de l'air : suppression de l'autorisation donnée en mairie pour le brûlage des déchets verts ( sauf agriculteurs) obligation de les déposer dans la déchetterie la plus proche

[REDACTED]

[REDACTED]



## Energies renouvelables / Sobriété énergétique / Réduction des émissions

**Samedi 26 Février 2022 - 14h34**

**Mauguère Villeday - Saint-Martin-le-Pin**

### Sobriété énergétique

Pratiquer une tarification progressive pour que les premiers KWH soient gratuits afin d'assurer l'accès de tous à un minimum, mais les KWH supplémentaires bien plus chers (cf proposition sur l'eau également).

---

**Samedi 26 Février 2022 - 14h43**

**Mauguère Villeday - Saint-Martin-le-Pin**

### Adapter la récupération d'énergie à notre territoire

Je suis fermement opposée aux projets industriels de récupération d'énergie (éolienne, solaire en particulier). Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé de moyen plus efficace que la photosynthèse pour récupérer et stocker l'énergie solaire. Interdire drastiquement toute artificialisation de sols pour récupérer l'énergie solaire ou éolienne. L'éolien n'est pas adapté à notre territoire (pas assez de vent, les éoliennes risquent fort de coûter plus d'énergie à produire, entretenir, commander, démanteler) qu'elles n'en donneront dans leur durée d'installation). Le solaire est à réserver uniquement aux toits de bâtiments. En quelque sorte, sacrifier les espaces forestiers ou agricoles.

---

**Samedi 26 Février 2022 - 14h47**

**Françoise Milhac de Norton**

### Internet n'est pas 0 énergie...

Si nous devons compter le nombre de sites internet et de comptes de réseaux sociaux, listes de diffusions en place pour l'activité institutionnelle, associative et entrepreneuriale d'un territoire et l'énergie qu'ils consomment pour une communication de moins en moins efficace auprès des habitants, des arrivants, des touristes d'affaire ou d'agrément, nous serions certainement très surpris.

La sobriété énergétique passe aussi par le choix de faire moins, mais mieux.

Le département a créé la base de données Sirtaqui pour agréger l'information touristique des différents offices de tourisme qui collectent eux-mêmes informations et événements auprès des différentes structures afin de mutualiser l'information à l'échelle du département. Cet outil est perfectible, mais l'idée de créer un endroit unique qui permet de faire remonter l'information est une très bonne idée en terme énergétique, de diffusion de l'information, de

mutualisation des moyens, d'animation du territoire, de développement des circuits courts et de simplification du parcours utilisateur...

Un site unique ouvert à l'échelle de notre territoire qui recenserait toute l'activité du territoire sans restriction qu'elle soit institutionnelle, associative et entrepreneuriale pourrait être mis en place par la collectivité, géré et animé par les offices de tourisme qui voit leur métier muter actuellement et alimenté par les porteurs de projet.

Sobriété énergétique aussi pour l'utilisateur qui ne passera plus des heures devant son ordinateur à chercher l'info dont il a besoin.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h11**

**Autre commune**

### Micro installation énergies renouvelables

Favoriser et inciter à des installations de micro centrales (hydrauliques, éoliennes, solaire...)

---

**Dimanche 27 Mars 2022 - 14h55**

**Saint-Front-la-Rivière**

### Energies renouvelables

#### **Solaire et photovoltaïque, un potentiel important à développer**

- en toiture ( tout bâtiment) sauf surface agricole, naturelles, forestières sauf sites dégradés.
- identifier et expertiser les sites identifiés avec les communes ( mission EPCI)
- assurer une démarche d'accompagnement auprès des porteurs de projets, dispositifs d'aides etc...
- établir un guide de recommandation avec le respect du volet paysager
- respecter le récit paysager, l'architecture locale
- plus de délivrance de permis de constructions neuves, de bâtiments industriels, agricoles ou artisanaux sans panneaux solaires ou photovoltaïques
- s'assurer qu'il existe une animation et une formation du réseau des artisans locaux

#### **Bois et énergie, un potentiel important mais une ressource fragile et sous tension**

- développer les circuits courts et relocaliser les exploitations existantes
- favoriser une exploitation durable de la forêt, respectueuse de la biodiversité, des paysages et des équilibres écologiques
- faire un diagnostic de la ressource du territoire
  
- établir un annuaire des entreprises et des utilisateurs de bois
- respecter la hiérarchie d'usage du bois

- favoriser l'utilisation de combustibles issus du recyclage et de l'économie circulaire
- animation, sensibilisation, formation du réseau d'artisans locaux
- supprimer les coupes rases
- plantations d'essences variées, pas de monoculture de résineux, le périgord vert ne doit pas ressembler aux Landes

#### **Méthanisation, potentiel relativement important mais contradiction avec les capacités d'usage du territoire**

- favoriser la petite méthanisation
- insérer les petites unités dans le respect du caractère patrimonial des paysages agricoles
- interdiction des cultures à vocation uniquement énergétiques mais uniquement pour les effluents d'élevage, couverts végétaux

#### **Hydroélectricité, potentiel assez faible**

- accompagner le développement de la mini et micro-hydroélectricité en priorité sur les cours d'eau déjà impactés au cas par cas
- maintenir avec discernement les continuités écologiques

#### **Eolien, potentiel assez faible, peu de vent et contradiction avec la préservation des paysages et de la biodiversité**

- ne pas soutenir les projets éoliens sur le territoire

#### **Géothermie et solaire thermique, potentiel à étudier**

- accompagner les communes pour identifier des projets pour lesquels la géothermie serait adaptée
- soutenir et encourager son développement

#### **Hydrogène, potentiel en cours d'étude basé sur les productions locales d'EnR**

---

**Lundi 18 Avril 2022 - 9h13**

**Aspiran - Milhac de Nontron**

### **Non aux projets éoliens**

Le territoire de la communauté de communes est régulièrement convoité par des groupes financiers pour y implanter des éoliennes industrielles de très grande hauteur.

Tout plaide en défaveur de ce genre d'installation : Le territoire est peu venté, il est principalement forestier, il comporte de nombreuses zones naturelles protégées, il constitue une réserve en eau dans bien des cas, il présente une biodiversité très riche notamment sur le plan de l'avifaune et des chiroptères et il offre un cadre bucolique très préservé qui constitue un atout touristique incontestable.

Et pourtant, les promoteurs éoliens misent sur le vieillissement de la population et son éparpillement pour espérer réussir à installer des machines incompatibles avec l'environnement local mais très rentables financièrement compte tenu des conditions très favorables proposées pour quelques années encore par les différents gouvernements.

Jusqu'à présent, les associations locales se sont fortement mobilisées pour préserver le territoire mais il est temps que les collectivités se mobilisent davantage. L'élaboration du PCAET et demain du PLUI-H est l'occasion de protéger correctement le territoire en excluant clairement cette comcom des cartes des espaces favorables à l'éolien.

Les récentes enquêtes publiques sur Milhac-de-Nontron et Saint-Saud-Lacoussières ont permis l'émergence de nombreux arguments justifiant l'incompatibilité de ces projets avec le territoire et leur inefficacité dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il est indispensable d'exploiter toute cette matière.

A ce sujet, vous pouvez consulter l'excellente contribution du collectif "Sauvons la queue d'âne" et de la SEPANSO élaboré pour contribuer au PCAET de la ComCom Périgord-Nontronnais. Elle est consultable avec ce lien :

<http://gco.ouvaion.org/wp-content/uploads/2022/04/DIAGNOSTIC-EOLIEN-ATOUPS-COMMUNE-SAINT-SAUD-LACOUSSIERE-MILHAC-DE-NONTRON.pdf>

Enfin, ce sujet est la source de nombreuses tensions sociales. Il serait bon et urgent d'y mettre fin et c'est une raison supplémentaire pour que cette question du choix des énergies adaptées au territoire de la ComCom soit un axe stratégique du PCAET.

---

**Jeudi 9 Juin 2022 - 8h7**

Stephan - Milhac-de-Nontron

## Pour un PCAET plus juste...

En ces temps d'élections présidentielles ou législatives, la question de la justice sociale est souvent évoquée sans que ce concept ne soit clairement défini mais, chacun d'entre nous a tout de même une idée de ce que cela signifie.

En matière de PCAET, il me semble important de se poser également la question de savoir ce qui est juste ou pas. J'entends souvent des élus locaux, voire très locaux, nous expliquer qu'il faut faire preuve de solidarité entre les régions, que les campagnes doivent fournir de l'électricité aux villes comme elles leur fournissent des denrées alimentaires et qu'il serait impossible dans ce contexte de se passer d'un mix industriel.

Concernant la solidarité entre les régions, je peux l'entendre mais si certaines régions ou départements ont fait des choix désastreux vis-à-vis de la biodiversité notamment, je ne crois pas que cela soit particulièrement solidaire de les imiter. Des régions comme les Hauts de France ou un département comme les deux Sèvres sont ravagés par l'éolien industriel par exemple et ce n'est pas en condamnant notre cadre de vie que nous leur rendrons le



leur. En tant qu'acteur du tourisme, je reçois régulièrement des clients de ces territoires et les témoignages sont nombreux concernant la disparition des oiseaux ou des chauves-souris dans ces contrées. Nous n'en sommes pas à ce stade et il est de notre devoir de ne pas suivre les mêmes voies.

Les campagnes doivent-elles devenir le grenier énergétique des villes ? Je ne le crois pas car la production énergétique n'est pas comparable avec la production alimentaire en termes de nuisances et nous n'avons pas à en payer le prix au-delà de nos propres besoins. La consommation énergétique des campagnes n'est pas comparable avec celle des villes et chacun de mes passages dans une grande ville m'affole... Les vitrines illuminées, la consommation à outrance à tous les coins de rue, les projets pharaoniques (Grand stade, immeubles de plus en plus hauts,...) sont autant d'exemples que nous ne devons pas cautionner.

Les projets industriels, en particulier les projets de grand éolien, sont parmi les plus iniques qui soient. Quelques-uns engrangent de larges bénéfices généreusement alimentés par des subventions publiques pendant que le plus grand nombre subit les nuisances sur un fond d'efficacité énergétique qui est contesté et contestable. Un tel modèle n'est pas acceptable et il faut convenir tous ensemble que l'éolien industriel n'est adapté qu'à des territoires désertiques et très venteux. Ce n'est pas le cas de la Dordogne et encore moins du Périgord vert donc, n'en déplaise aux groupies de l'éolien indus, il faut clairement poser des limites à l'implantation des aérogénérateurs dans le PCAET qui nous préoccupe.

Certains élus locaux ont été élus sur la base d'une profession de foi qui indiquait clairement qu'ils feraient barrage à l'éolien industriel. C'est le cas de ma propre commune : Milhac-de-Nontron mais je sais que d'autres communes ont affiché la même ambition. La population les soutient dans cette démarche avec des participations records lors des enquêtes publiques pour manifester une opposition claire et nette à l'éolien industriel. Je sais que nos édiles ont à cœur de représenter fidèlement leurs concitoyens et de défendre leurs intérêts mais ils ont parfois du mal à résister à la pression des lobbies de l'éolien industriel. Ces derniers sont partout et ils sont rusés. Ils cherchent à s'infiltrer dans nos campagnes sous couvert de projets soi-disant citoyens et tentent de nous culpabiliser en invoquant le réchauffement climatique. Ce dernier est bien là et c'est irréfutable mais ils en sont la cause en déployant des modèles non vertueux et en adoptant une approche bien plus financière que écologique.

Les élus sont parfois mal informés et leur lourde charge ne leur permet pas toujours de lire les ouvrages les plus pertinents sur ces questions délicates. Ils n'ont pas toujours la culture de la démocratie participative et de la concertation qui permet l'émergence d'intelligence collective, susceptible de faire les meilleurs choix. Ce n'est pas une critique car je sais ce que représente la charge d'élus mais c'est un constat qui appelle à trouver des solutions.

Aidons nos élus à tenir, aidons nos élus à préserver le territoire, aidons les à respecter leurs engagements et à représenter dignement la population et construisons ensemble un PCAET qui fixe les bonnes limites pour un PCAET plus juste et plus efficace.

**Mercredi 15 Juin 2022 - 15h10**

~~Antoine - Milliac de Nontron~~

## Non aux projets éoliens dans notre parc

Les projets d'éoliennes dans le Parc Régional ne sont pas du tout bien pour la planète, et pas non plus pour résoudre nos problèmes d'énergie, et pas non plus pour le futur de tous les gens qui vivent, et viennent toujours nombreux vivre, dans le Parc.

Selon les rapports scientifiques il reste une période de 15 ans pour l'humanité de changer notre façon de vivre, après c'est le point de non-retour pour la planète.

Et ici nous sommes en train de perdre notre temps et énergie avec une lutte contre des éoliennes industrielles, qui elles-mêmes contribuent à la crise climatique au lieu d'être une solution.

Des éoliennes de cette taille énorme (et surtout dans un endroit où il y a très peu de vent) ne sont en rien une source d'énergie 'verte' et auront comme conséquence la destruction d'une large zone humide.

Avec la destruction de nos forêts pour pouvoir transporter les composants, les milliers de tonnes de béton pour toujours dans nos terres, les risques de perturbation des cours d'eau souterrains qui alimentent nos terres et nos maisons. Avec les risques de maladies de nos animaux; des risques d'insomnie, de dépression et d'anxiété pour les humains.

Les éoliennes gigantesques perturbent gravement l'écosystème - ce qui est quelque chose de bien plus vaste que les oiseaux migrateurs et les chauve-souris, c'est l'ensemble de tout ce qui constitue la nature. Et les conséquences ne seront pas seulement pour ceux qui habitent près, mais finalement pour la nature et donc les humains partout. La pensée qu'on peut isoler un bout de nature pour l'exploiter sans que cela touche à l'ensemble est exactement une des raisons pour lesquelles la planète se trouve en si grave danger; c'est à ce genre de dissociation qu'il nous faut mettre fin.

Nous avons besoin de toute notre force et créativité pour adapter nos modes de vie, pour apprendre à vivre plus en accord avec la nature et pour trouver des sources d'énergie sans exploiter davantage la nature. Il y a beaucoup de gens qui veulent venir s'installer ici pour participer dans cet effort coopératif, il y a les conseils municipaux qui sont déjà impliqués et qui sont motivés pour une transition sur le plan d'énergie et le plan démocratique. Déjà beaucoup de vie est revenu dans la région: des gens qui viennent s'installer dans les maisons de leurs ancêtres, des néo-ruraux qui viennent ici justement pour vivre autrement avec la nature et pour s'organiser dans des coopératives pour s'entraider. Tout ce nouvel élan est précieux, c'est de là que vient un avenir durable, c'est grâce à cela que le Périgord peut être un exemple, une inspiration.

Les éoliennes sont aussi une grande menace pour notre futur, notre santé et celle de nos enfants; pour nos fermes; pour nos gîtes; pour nos entreprises; et pour notre vie ailleurs si nous sommes obligées de partir - parce que nos maisons vont perdre énormément en valeur

Merci de trouver des solutions plus créatives et plus durables à nos besoin d'énergie et des solutions pour motiver les habitants à adapter leur style de vie et consommer plus modestement.

---

**Jeudi 16 Juin 2022 - 17h9**

### Appel à la préservation des paysages

Le Périgord et son parc sont synonymes de paysages incomparables, de biodiversité de la faune et de la flore, d'un riche patrimoine architectural et culturel, dont la somme offre notamment de nombreux attraits touristiques et dont la renommée dépasse largement ses frontières.

Quelle honte de détruire ces paysages uniques avec des éoliennes ! D'autant plus lorsque celles-ci ne sont pas rentables, faute de vent suffisant dans la région, et qu'elles ne servent visiblement que les intérêts de l'industrie et de certains profiteurs. La protection générale du paysage est trop volontiers sacrifiée au profit d'intérêts économiques, il suffit que le lobby soit suffisamment fort.

Je lis dans les contributions ici quelques mots sur le savoir collectif et la prise de décision participative. Dans la pratique, cela reste bien sûr un grand écart que je peux comprendre. Je souhaite donc que les décideurs finaux aient une "bonne main", avec du doigté, afin d'aboutir à des solutions intelligentes pour le bien de la collectivité, et surtout qui ne ruinent pas le paysage incomparable du Périgord.

---

**Samedi 18 Juin 2022 - 11h34**

**Aucune énergie n'est propre ! Il nous appartient aujourd'hui de réduire notre dépendance.**

Il est grand temps d'évoquer de manière précise le non sens absolu des énergies renouvelables.

Comme souvent lorsqu'il s'agit d'écologie, l'attention est hélas climato-centrée au détriment du Vivant.

Or, l'ensemble des activités humaines concourent à l'anéantissement du Vivant, qui est l'origine première et principale - la racine - de la catastrophe écologique (et non uniquement climatique) que nous vivons aujourd'hui. Le climat n'est que le symptôme de la dégradation des conditions d'habitabilité de notre planète. Si nos activités n'émettaient pas de gaz à effet de serre ou si les gaz émis n'avaient pas d'impact sur le climat, la situation serait déjà absolument catastrophique.

Comme nous nous trompons de combat - le vivant et non le climat - nous nous trompons également d'objectif : il ne s'agit pas aujourd'hui de remplacer des énergies fossiles "sales" (elles le sont vraiment) par des énergies renouvelables "propres" (elles ne le sont pas du tout), mais bien de réduire considérablement notre dépendance et notre recours à l'énergie sous toutes ses formes et dans tous ses usages (électricité, chauffage et transports). Non seulement pour cesser d'exterminer le vivant, mais aussi pour limiter nos émissions et enfin pour anticiper la grande descente énergétique et matérielle dans laquelle nous nous engageons.

Aucune énergie n'est propre et ne le sera jamais. Les énergies renouvelables sont une fausse solution pour différentes raisons :

1. L'éolien et le solaire n'ont pas la même puissance énergétique que le pétrole
2. L'éolien et le solaire sont des énergies intermittentes qui nécessitent des batteries pour stocker l'énergie.
3. Les matériaux qui entrent dans la composition des éoliennes (béton, acier), des panneaux photovoltaïques (silicium) et des batteries (métaux rares) nécessitent des activités d'extraction, de fabrication et d'acheminement dont l'empreinte écologique est dramatique... Sans oublier que leur durée de vie est limitée et que le recyclage de ces matériaux (surtout les métaux rares) est une question épineuse. Donc, n'oublions pas que si les éoliennes et les panneaux photovoltaïques n'émettent pas de GES au moment de leur utilisation là où ils sont installés, ils en émettent énormément en aval et en amont et dépendent directement du carburant principal de notre civilisation, le pétrole.
4. Il ne reste pas suffisamment de pétrole pour développer les énergies renouvelables en quantité suffisante pour pallier le déclin du pétrole.
5. Si nous devons remplacer complètement les énergies fossiles par des énergies renouvelables - ce qui est donc impossible pour les raisons évoquées ci-dessous - il nous faudrait raser nos forêts et couvrir nos terres agricoles d'éoliennes et de panneaux...
6. Le comble, c'est tout de même l'impact direct écocidaire des éoliennes sur les terrains où elles s'implantent au détriment du vivant...
7. Enfin, nos routes et pylônes électriques ont déjà littéralement lacéré le paysage (sans oublier les antennes 5G), et nous n'avons pas trouvé mieux que de planter des immenses hélices pour capter un peu de vent... Le progrès est vraiment fantastique... et surtout mortifère !



forêts, savanes) n'a besoin de rien, est maximisée tout au long de l'année et que les sols ne sont jamais travaillés et sont toujours couverts.

Tous les déchets végétaux se recyclent sur site et la biodiversité du sol est le premier outil de production.

Il s'agit dès lors de construire des systèmes de cultures qui copient ce fonctionnement. C'est applicable pour tout type de culture..

Ces techniques permettent de séquestrer du carbone dans le sol (au lieu d'en émettre), de préserver la principale biodiversité de la planète, celle dont, à tort, on ne parle jamais et que nous devons protéger en premier : la vie du sol (bactéries, protozoaires, vers de terre etc.) et par conséquent d'aggraver tout le reste de la biodiversité qui aujourd'hui est en très grande perte de vitesse.

Au lieu de générer du CO<sub>2</sub> à cause du labour, de la perte associée de la matière organique des sols, on en séquestre autant dans le sol. On passe de +30 % de la globalité des émissions à - 30 %

Le delta final est de - 60 % , ce qui compense largement les émissions de GES cumulées des industries et des transports.

En appliquant ce modèle d'agriculture à une grande échelle, il ne reste plus que les derniers 30 à 40 % d'émissions de GES dont il faut, bien entendu, s'occuper très sérieusement.

Ce modèle agricole peut être mis en route et être appliqué sur une période de 3 ans, ce qui à l'encontre du réchauffement climatique est extrêmement efficace.

Les sols agricoles disposent d'une capacité de stockage de carbone très importante. Et pour l'agriculteur, au-delà de participer au bien commun, de remplir ces puits de carbone naturels, c'est profiter d'un quintuple bénéfice : climatique, financier, agronomique, sociétal et environnemental.

---

**Mardi 1 Mars 2022 - 18h21**

[Redacted]

### Mise en place d'une cellule de suivi agricole

Pour suivre le projet de Pierre, il serait positif de mettre en place une cellule/comité/groupe de travail/centre de ressources afin de favoriser l'installation de tels projets agricoles et les rendre pérennes : apprentissage, rencontres entre agriculteurs, mise en réseau avec les circuits économiques possibles (Sauce Paysanne etc.), soutien financier et humain.

---

**Mardi 1 Mars 2022 - 19h35**

[Redacted]

### La collectivité et la forêt...

La communauté de ne communes ne compte qu'une forêt domaniale et quelques forêts communales. Tout le reste de la forêt est privée, ce n'est pas en soit un problème, mais pourtant le nombre grandissant de coupes-rases et la gestion confiée à des structures qui imposent leur façon de faire et leur quasi-monopole, en devient un, qui grandit chaque jour.

## Forêt / Agriculture

Samedi 26 Février 2022 - 14h25

Marquente Villedéy - Saint-Martin-le-Pin

### Interdiction des coupes rases

Les coupes rases sont un désastre pour l'environnement. Elles sont source d'érosion, de lessivage, d'émissions de gaz à effet de serre, de déstructuration des sols, de pertes d'eau et de pollution des eaux. Il faut les interdire purement et simplement !

---

Samedi 26 Février 2022 - 14h47

Marquente Villedéy - Saint-Martin-le-Pin

### Fermes vivrières

Favoriser l'aide à l'installation de petites structures agricoles respectant des principes de préservation de la Vie, en assurer les débouchés par des circuits courts. Créer une ferme école pour former, aider, soutenir et accompagner ceux qui s'installent.

---

Samedi 26 Février 2022 - 14h50

Marquente Villedéy - Saint-Martin-le-Pin

### Cultures potagères

Mener une politique offensive incitant à cultiver chez soi son potager, réaliser des potagers sur le modèle des jardins ouvriers ou des jardins partagés pour les foyers n'ayant pas de jardin ou une surface suffisante.

---

Lundi 28 Février 2022 - 11h13

Marie FONDLER - Bussière-Badil

## AIDER LES AGRICULTEURS À PASSER A L'AGRICULTURE REGENERATIVE

UN CHANGEMENT À METTRE EN ŒUVRE TOUT DE SUITE :

Le Défi d'ici à 2030 : l'Agriculture régénérative est le seul outil climatique valide et rentable pour séquestrer du carbone en le combinant avec l'arrêt des déforestations massives. La bonne nouvelle: on peut arrêter le réchauffement climatique!

En imitant le modèle de la nature et en adoptant ce nouveau modèle écosystémique circulaire, nous savons produire une agriculture innovante qui s'élabore à partir des plantes et du sol. En effet, la nature nous apprend que la production végétale naturelle (prairies,

Quand on parle de climat, on parle souvent d'énergie, mais moins de réserve de carbone ou de biodiversité ou d'eau. Pourtant, tout est lié et la forêt est essentielle pour l'équilibre climatique, les ressources et la biodiversité. La collectivité doit s'emparer du sujet. A minima, elle doit soutenir des associations et propriétaires qui œuvrent pour le maintien des forêts naturelles et au maximum acquérir des forêts par achat, par don pour créer un sanctuaire durable garantissant un minimum de forêts à l'état naturel sur le territoire afin de maintenir un équilibre climatique et écologique. Le petit plus, d'un point de vue social et écologique, les forêts détenues par la collectivité dans l'est de la France pratiquent l'affouage qui est un système vertueux.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 10h53**

**Ne pas, une fois de plus, sacrifier les zones rurales.**

Après avoir empoisonné les sols et provoqué la disparition de nombreuses espèces sauvages pour fournir aux zones urbaines de la nourriture bon-marché en grande quantité, on nous propose désormais de produire de l'énergie.

Pour cela, on va détruire les forêts (coupes rases, monoculture forestière) et d'artificialiser les sols avec des champs d'éoliennes, des centrales solaires et des usines utilisant la biomasse, en particulier pour produire du biogaz ce qui sous-entend la présence de gigantesques "usines d'élevage" à proximité. (Le terme ferme-usine est trompeur...). Il ne s'agit donc pas d'un projet de protection de l'environnement mais avant tout d'un projet industriel.

C'est donc, de mon point de vue, le contraire de ce qui permettrait un développement harmonieux capable de résister aux bouleversements climatiques et écologiques déjà en cours.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 17h44**

**Agriculture régénérative**

L'agriculture régénérative permettrait de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre et de retrouver un sol vivant. C'est une des premières choses à mettre en place et qui peut se faire au niveau local.

Ma demande consiste en un accompagnement pédagogique et financier pour les agriculteurs afin qu'ils passent à ce système.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 17h46**

## Coupes rases

Les coupes rases sont un fléau que l'on voit de plus en plus dans nos forêts, ma demande est que la gestion des forêts se fasse sous contrôle pour garder une biodiversité, une qualité des sols et que le but premier soit de pérenniser une forêt durable.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h3**

Gwen Peslin - Autre commune

## Réhabilitations des communs

Que ce soient pour des terres agricoles ou des forêts, restaurer une gestion en "communs". Pouvoir cultiver, gérer de manière durable et respectueuse pour les besoins du territoire.

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h21**

Gwen Peslin - Autre commune

## Micro ferme sur sols vivants

Encourager et aider à l'installation de micro-fermes maraichères et/ou élevages sur sols vivants, plutôt que des grosses installations.

---

**Samedi 5 Mars 2022 - 17h59**

Pierre FONDER - Bussière-Badil

## Protéger les forêts

Il faut absolument arrêter la destruction de la forêt, coupes rases et soit disant "gestion de la forêt durable" et replanter des forêts natives (autres que pour faire du bois). 1 - Interdire les coupes 2 - Les terres agricoles qui ne sont pas reprises par des agriculteurs pourraient être utilisées pour ce reboisement.

Biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, érosion des sols, stockage de l'eau dans les sols... les avantages sont nombreux.

A faire en parallèle de l'agriculture régénérative et de l'agroforesterie.

---



**Vendredi 18 Mars 2022 - 15h1**

### Quotas de bois

Afin de limiter les coupes rases, imposer des quotas d'exportation de bois qu'il soit d'œuvre, d'énergie ou tout venant, pour rendre plus intéressant pour les sylviculteurs d'exporter plutôt le bois d'œuvre de grosse section et inciter à une sylviculture douce. Mettre une taxe sur les coupes rases qui soit trop élevée pour qu'elle soit intéressante (faire payer au pollueur les dégâts sur l'eau et le sol).

---

**Vendredi 18 Mars 2022 - 15h12**

### Cuisinière à bois

Le bois bûche est l'une des énergies les plus propres. De nombreux foyers à faibles revenus vont être en difficulté en raison de la flambée des coûts énergétiques. Favoriser pour ces foyers l'achat de cuisinières à bois qui permettent de chauffer et de cuisiner, faire chauffer de l'eau (etc) en les soutenant financièrement. Mettre en place des ateliers pour apprendre à s'en servir (apprendre à faire du feu, cuisiner avec une cuisinière à bois, gérer les températures, ramoner etc). Mettre en place des coopératives de bois bûches pour faire se rencontrer l'offre et la demande, en imposant des conditions d'exploitation pour les vendeurs (exploitation permettant de ne pas abîmer les sols et permettant la régénération du bois). Les contrôler. Leur interdire la vente en cas de non respect. Impliquer dans la gestion de la coopérative les commerçants potentiellement en difficulté ou les employés licenciés du fait de la baisse de consommation (et d'approvisionnement) en pétrole, par exemple les livreurs à domicile de fuel.

---

**Lundi 18 Avril 2022 - 8h50**

### Non aux coupes rases, Oui à la préservation de la forêt

Depuis quelque temps, les coupes rases se multiplient sur la communauté de communes. La forêt variée fait partie de notre patrimoine et constitue un de nos atouts

Ce sujet est problématique et doit faire l'objet d'un axe stratégique pour le PCAET de notre communauté de communes.

Avant tout, il faut condamner les pratiques scandaleuses des coopératives forestières comme Alliance Forêt par exemple qui traite la forêt et sa biodiversité avec un total mépris... Les coupes sont réalisées en premier lieu dans une logique financière et sans aucun respect pour la biodiversité.

Je propose qu'on rédige une charte d'engagement à respecter par les forestiers qui œuvrent sur le territoire. En cas de non-respect de la charte qui interdirait notamment les coupes rases, les communes ne signeraient pas les autorisations de passage sur les chemins ruraux que ces sociétés doivent souvent obtenir avant d'intervenir. Cette charte pourrait être établie en concertation avec les services compétents du Parc Naturel Régional et avec des associations impliquées dans la préservation des forêts comme Lu Picatau par exemple (Lisez l'excellente contribution de cette association qui se trouve ici : <http://gco.ouvaton.org/pcaet-gco-contributions/>) ou SOS Forêt (<https://sosforetfrance.org/>).

Je propose qu'on limite, voire qu'on interdise les plantations de résineux qui ne sont pas toujours des espèces endémiques et qui posent un certain nombre de problèmes. Depuis leur multiplication autour de chez moi, je constate une augmentation des chenilles processionnaires, des invasions ponctuelles de punaises américaines, la mort d'un plus grand nombre d'arbres sur mon terrain (Je n'en suis pas sûr mais je suis assez persuadé que la plantation de résineux en limite de ma propriété pompe beaucoup d'eau et assoiffe les feuillus en périphérie...), une forte baisse du brame du cerf en septembre et j'ai le sentiment d'être en danger en raison de l'augmentation du risque incendie.

La forêt constitue une réserve importante de carbone et la raser comme le font les coopératives forestières contribue d'une certaine manière au dérèglement climatique.

Je souhaite que notre communauté de communes soit exemplaire sur la thématique de la préservation de la forêt.

---

**Lundi 18 Avril 2022 - 8h51**

**Stephan Milhac de Nanton**

## **Plus de forêts communales et communautaires.**

En Dordogne, la majorité des forêts sont privées et elles sont particulièrement mal gérées. Dans d'autres départements, la part des forêts domaniales est plus importante et cela ouvre de nouvelles possibilités

Normalement, dans les forêts domaniales, les bois sont mieux gérés et la collectivité peut déployer une exploitation forestière raisonnée et respectueuse du vivant. La collectivité peut également mettre en place la pratique de l'affouage! Pour mémoire, l'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants. Cela permet aux habitants de s'approprier quelque part la forêt et d'en faire véritablement un bien commun.

Aussi, je propose que la ComCom mette en place une politique d'acquisition progressive de parcelles forestières pour y pratiquer une gestion exemplaire en lien avec les habitants. Là encore, elle pourra sans doute s'appuyer sur l'expertise des associations locales.

## Gestion des déchets

**Mardi 8 Mars 2022 - 19h32**

Isabelle Chaygneaud - Abjat-Sur-Pandiet

### Aménagement de broyeur à déchets verts dans chaque commune

Pour éviter que les personnes fassent des kilomètres en voiture pour amener leurs déchets verts (taille de haies/herbe de tonte/nettoyage de zone de jardins...) à la déchetterie locale souvent éloignée, organiser une zone de stockage/broyage de ces déchets dans chaque village afin de les transformer en composte/terreau végétal.

Ce terreau sera ensuite mis à la disposition des villageois pour régénérer les terres de leurs jardins (à la place d'engrais) et facilitera le retour au jardinage pour chacun et l'autonomie alimentaire.

Des jardins partagés peuvent aussi être mis en place sur des terres communales et bénéficier du terreau communal.

---

**Lundi 14 Mars 2022 - 8h30**

Amie Montignac - Milhac-de-Nontron

### Broyage des déchets verts

Je propose que des communes proches mutualisent l'emploi d'un broyeur permettant de réaliser en circuit court, le recyclage vertueux de déchets tels que branchages...afin d'éviter le brûlage qui me paraît être une aberration sur le plan écologique.

Les habitants de ces communes pourraient réintroduire le produit du broyage dans leur jardin ou dans des jardins partagés.

---

**Mardi 22 Mars 2022 - 17h1**

Pauline Massan - Autre commune

### Investissement dans le ré-emploi

Proposer des zones de dons et de réemploi dans les déchetteries du territoire. La collecte et la gestion des déchets coûtent énormément d'argent, d'énergie et de transport, et trop d'objets en état de fonctionnement sont encore jetés dans le tout-venant. Proposer une zone de dépôt pour les objets qui peuvent encore être utilisés ou détournés, en partenariat avec les recycleries et associations locales semble essentiel pour alléger ces tonnes de déchets qui n'en sont pas (voir modèle du SMICVAL market)

Il faudrait aussi donner plus de moyens, matériels, financiers et humains aux acteurs du réemploi (recyclerie, repair café, asso de prévention, initiatives de consigne, de vrac, d'économie circulaire etc...)

**Mardi 22 Mars 2022 - 17h3**

**Pauline Massart - Autre commune**

**Proposer des solutions de collectes et de transformation des biodéchets**

Sur le modèle déjà créé à Nontron, proposer d'autres solutions de collectes et de transformations des biodéchets pour les acteurs privés et publiques (restaurants, hôpitaux, restauration collectives, etc...)

**Pauline Massart - Autre commune**

**Pauline Massart - Autre commune**



## Logement

**Dimanche 6 Mars 2022 - 10h18**

### Mutualisation des moyens pour rénover des logements

D'après le rapport stratégique présenté par la CCPN, notre territoire comporte environ 10 000 logements dont 2000 seraient des résidences secondaires. En termes de consommation énergétique, cela représenterait 43% de notre consommation. Le logement constitue par conséquent un enjeu majeur.

Pour faciliter la rénovation des bâtiments, je propose de doter le territoire des outils suivants :

- Une banque de données recensant les bonnes pratiques en matière d'isolation (Il y a plein de choses sur internet mais il faut beaucoup chercher).
- Une liste d'artisans locaux capable de rénover efficacement des bâtiments d'un point de vue énergétique.
- Un système pour réaliser des achats groupés. Les matériaux coûtent de plus en plus chers et nous pourrions imaginer la négociation d'un marché à l'échelle de la CCPN (Voire plus en association avec les CCPN voisines) pour faire bénéficier les habitants et/ou les artisans de prix plus avantageux. Cela peut passer par un prix négocié avantageusement sur les produits essentiels mais aussi par une ristourne de fin d'année qui serait consacré à l'isolation d'un bâtiment commun.
- Un système pour réaliser des diagnostics énergétiques avant de se lancer dans des travaux. On peut par exemple imaginer des caméras thermiques en partage pour que chacun puisse détecter ses principales zones de perte de chaleur.

Si la collectivité ne peut pas réaliser ces activités en direct, elle pourrait par exemple confier cette mission à des associations locales en échange d'une subvention.

---

**Lundi 9 Mai 2022 - 23h11**

**Bonnie - Champniers-Relhac**

### L'habitat réversible, une réponse aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle ou comment établir une entente cordiale avec les communes

#### **-- Le constat--**

Les impacts du bâtiment sont nombreux : sur le sol, la qualité de l'eau, les déchets, la biodiversité, les paysages, l'environnement sonore.

Du point de vue de l'empreinte carbone et la consommation énergétique, le bâtiment est aujourd'hui en première ligne des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en France. Pour comprendre : On catégorise les émissions :

- les émissions "directes", comme celles qui sont liées au chauffage au gaz ou au fioul par exemple (qui sont directement brûlés dans une chaudière sur place) ;
- les émissions indirectes liées à la production d'énergie en amont, comme c'est le cas de l'électricité ;
- les émissions indirectes liées à l'industrie, nécessaires à la fabrication des matériaux et des équipements.

Pour le bâtiment, ces trois catégories représentent le tiers des émissions de gaz à effet de serre de la France !

Le béton est responsable à lui seul du 1/12ème des émissions de CO2 dans le monde, sans parler des problèmes liés à l'extraction du sable. Une simple dalle de 30cm de béton sur 50m2 représente 4.5T de CO2, soit 9 trajets Paris-New York en avion !

La construction en béton est un non-sens écologique

Au niveau de la production de déchets :

Les déchets du bâtiment représentent plus de 40 millions de tonnes par an en France. C'est bien plus que les déchets ménagers que nous essayons pourtant tous de réduire dans nos quotidiens. Jusqu'à l'invention du béton et du ciment, nous avons toujours construit de manière à réutiliser les matériaux. Désormais, ce n'est plus le cas : on compte 1 fois et demi plus de déchets du bâtiment que de déchets ménagers.

L'Artificialisation des sols représente 25% de surface agricole en France sur les 50 dernières années. L'équivalent d'un département moyen français est bétonné tous les 6 ans, principalement à cause de l'habitat. L'imperméabilisation des sols aggrave les effets des inondations et des sécheresses, de plus en plus fréquentes.

Pour tendre vers l'objectif de neutralité carbone, et la préservation de la biodiversité il est nécessaire :

- De réduire la production de matériaux et donc de diminuer les surfaces nouvellement construites.

- Nos communes regorgent de maisons anciennes vides qui se dégradent. Il est de toute urgence d'aider à leur rénovation.

Le patrimoine rural est vaste, des bâtiments d'anciennes exploitations tombent en ruine car les règlements urbains, en zone classée agricole, empêche la construction de nouveaux bâtiments si les habitant.es ne sont pas exploitant.es. De plus en plus de projets pourraient prendre place dans ces lieux abandonnés, une façon de réutiliser les bâtisses en milieu rural et exploiter avec respect les terres attenantes. Ces lieux peuvent accueillir et servir de transition pour l'habitat, mais également pour les activités liées à l'agriculture (pédagogie, échange de savoirs, possibilité d'expérimenter, habitats alternatifs).

- de réduire la teneur en carbone des matériaux utilisés donc, en outre, limiter l'usage du béton au strict nécessaire, car il est extrêmement émetteur. Interdire la construction de maisons en parpaing, froides en hiver, chaudes en été.

Dans le cadre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, il est urgent de repenser nos modes de vie occidentaux, outrageusement dépensiers de ressources naturelles de notre planète, apprendre à vivre de façon respectueuse envers les autres espèces vivantes et pour cela de favoriser les habitats réversibles autonomes et économes.

### --- Qu'est ce que l'habitat réversible ? ---

On qualifie de "réversible" tout habitat qui peut être facilement démonté ou déplacé, autrement dit, qui ne laisse pas d'empreinte irréversible sur le sol. Le terrain n'étant pas définitivement artificialisé, il peut facilement retrouver son état initial.

Cette notion d'habitat réversible n'est pas une terminologie juridique. Dans la loi, on parle dans certains cas "d'habitats légers de loisirs", dans d'autre cas, de "résidences démontables constituant des habitats permanents. La notion d'habitat réversible est néanmoins utilisée dans les dialogues entre les collectivités et les habitant.e.s de ces habitats car elle est plus juste et plus adaptée pour décrire des habitats qui ne sont pas tous nécessairement ni légers, ni démontables, à proprement parler. D'autant que l'habitat léger souffre parfois d'un imaginaire un peu connoté, pouvant être perçu comme fragile ou précaire, ce qui n'est absolument pas le cas des constructions avec lesquelles nous travaillons aujourd'hui, qui se révèlent au contraire durables et peuvent parfaitement répondre à un mode vie simple.

Le concept d'habitat réversible renvoie à l'idée de prédation minimale.

Les différents types d'habitats réversibles sont :

- les habitats mobiles, comme par exemple les roulottes et les tiny-houses ;
- les habitats transportables, qui se différencient des habitats mobiles car ils n'ont pas eux-mêmes la capacité de se mouvoir, comme c'est le cas des mobile-homes ou des conteneurs aménagés ;
- les habitats démontables, comme les yourtes ou certaines constructions en ossatures bois ;
- les habitats biodégradables, qui peuvent se composter, comme les terre-paille et les kerterres.

Ces habitats ne connaissent pas de limite de taille, mais ils sont souvent d'une surface petite ou moyenne. A l'inverse de la dynamique qu'on observe jusqu'ici : Les ménages, qui sont, de fait, de plus en plus petits, ont tendance à se loger dans des habitats toujours plus grands. Les habitats légers répondent à plusieurs aspirations, que portent de plus en plus de gens : accessible aux modestes, plus sobre, plus écologique, plus solidaire associée à des espaces de vie partagés, comme une buanderie, une chambre d'amis, une salle de jeu, une bibliothèque, un atelier, etc.

Les raisons qui nous font dire que l'habitat réversible est une réponse pertinente aux enjeux climatiques.

#### Des sols vivants

Grâce à aux fondations sur dalle bois, les sols ne sont pas imperméabilisés, l'eau peut s'infiltrer, la vie des sols est préservée et le terrain peut revenir à son état initial en cas de départ des habitant.e.s et de leur habitat d'où la notion d' "habitats réversibles"

#### Les déchets.

En utilisant des matériaux biosourcés, biodégradables ou issus du réemploi, sur des surfaces plus modestes (en rationalisant les espaces), ils permettent une importante réduction des déchets ;

Ré-apprenons à construire en visant le "zéro déchet", comme cela a été le cas avant l'ère industrielle: avec des matériaux biodégradables ou ré-employables à la fin de leur cycle de vie. Il existe de nombreuses techniques nouvelles aujourd'hui qui ont été éprouvées au cours des dernières décennies.

#### Zéro empreinte carbone

Il est aujourd'hui possible d'atteindre le zéro carbone dans la construction neuve aujourd'hui, et relativement simple de diviser par 10 l'empreinte carbone d'une maison neuve en parpaing, grâce aux matériaux biosourcés dont le bois, aux matériaux recyclés et aux low tech.

Cela suppose de se passer du béton, d'apprendre à construire en ossature bois, et de penser d'autres systèmes de fondations : pieux vissés, pneus, plots, pilotis ou pierre sèche, remorque etc.

Cette manière d'habiter, répondant aux enjeux écologiques, existe déjà avec des modes de vie durables et solidaires, pour des territoires plus vivants : l'habitat participatif, créateur de lien social; l'habitat réversible, sobre et durable, évolutif et intégré. Beaucoup y aspirent, de plus en plus, mais peu y accèdent.

#### --- Limites du cadre actuel ---

Depuis 2014, la loi ALUR a donné un cadre légal à l'habitat réversible, qualifié de "résidence démontable constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs", en permettant son installation sur terrains constructibles ou dans des STECAL, dérogations au principe de non constructibilité en zone naturelle ou agricoles, qui peuvent être créés dans les plans locaux d'urbanisme (PLU ou PLUi) avec l'accord de la commune.

Mais pourquoi ne le fait-on pas déjà ?

#### -Manque d'information et préjugés

Beaucoup n'ont pas conscience des problèmes écologiques liés à la construction en béton ou ignorent la possibilité de vivre dans des habitats réversibles sans posséder la terre et de manière sécurisée dans le temps.

D'autres ont des préjugés sur ce type d'habitat : il serait mal isolé, moins confortable ou moins durable, ou encore pourrait s'envoler.



- Méconnaissance des élus et administrations

La loi ALUR de 2014 est peu connue des élu.es, et les administrations qui manquent parfois de connaissances techniques, de précédents et de retours d'expérience, et a été très peu appliquée.

De plus, certain.e.s élu.e.s, associent habitat léger et précarité et ont peur de voir arriver des marginaux dans leur commune.

- Manque d'outils pour les porteur.ses de projets

Celles et ceux qui font le choix de l'habitat réversible sont souvent désemparé.e.s face aux démarches à réaliser pour s'installer légalement et face à la difficulté de trouver une commune accueillante et un terrain où s'installer.

Afin d'offrir un cadre répondant à un mode de construction non polluant, non invasif, respectueux de l'environnement, pour que puisse exister ce droit d'expérimentation de modes de vie engagés vers une "sobriété heureuse" et créer les prémices d'une entente cordiale entre les communes et les habitant.e.s des , nous proposons une charte qui pourrait œuvrer à établir une relation contractuelle entre la commune et ses futur.e.s habitant.e.s. de ces habitats.

--- Proposition de charte: ---

A l'attention de tous les élu.es français.es désirant encadrer sur leur commune, l'installation de personnes choisissant un mode de vie destiné à répondre efficacement aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de notre époque.

En préambule, les cosignataires de cette charte s'engagent à respecter les principes suivants :

- Prendre soin de la Terre et la respecter (incluant sa faune et sa flore),
- Prendre soin des humain.es quelque soit leur genre ;
- Créer de l'abondance et veiller à redistribuer les surplus.

Propositions de points pour la charte de l'habitat réversible :

\*Réversibilité de l'habitat (pas d'emprise au sol)

Toute installation à durée définie ou indéfinie, se doit de garder sans dérogation possible, un caractère réversible pour toute ses constructions. Son démontage ne doit pas entraîner de gravats ni déchets.

\*Autonomie totale vis-à-vis des réseaux d'eau et d'électricité

L'installation de ces habitats doit se faire dans l'indépendance des réseaux électriques et des réseaux d'eau dans le but de ne pas engendrer de surcoût pour la commune. Si des connexions aux réseaux existent déjà, cette indépendance n'est pas obligatoire.

\*Ne pas dénaturer le paysage

L'habitat devra s'intégrer dans les écosystèmes en utilisant des matériaux naturels, locaux si disponibles. Les espaces en zones naturelles ou agricoles ne peuvent être mis "sous cloches" par des clôtures qui empêchent le passage d'animaux sauvages.

#### **\*Toilettes sèches**

L'utilisation d'un système autonome de toilettes sèches utilisant le compostage des matières organiques humaines, puis sa réintroduction progressive dans l'environnement une fois sa transformation en compost riche et à maturité (2 ans après la dernière charge), est une obligation majeure de ce mode d'habitat (baisse d'un tiers de la consommation d'eau potable).

#### **\*Usage de produits d'entretiens naturels et biodégradables**

Il est formellement interdit d'utiliser des produits ménagers autres que labellisés biologiques et/ou des produits naturels de base, (vinaigre, bicarbonate de soude, etc.) de sorte d'éviter les effluents domestiques polluants.

#### **\*Assainissement**

Dans le but de maintenir cette démarche d'aggradation des lieux, et dans le pire des cas d'impact neutre sur notre environnement, une connaissance rigoureuse de l'usage des produits ménagers utilisés sera indispensable. L'utilisation d'un système de pédo-épuration ou bien de phytoépuration sera dépendant de l'activité et des eaux grises produites par les habitant.e.s. Des analyses pourront être menées pour contrôler l'équilibre et la vie des sols.

#### **\*Interdiction d'imperméabiliser les sols**

Pour que l'eau puisse s'infiltrer, il est formellement interdit d'imperméabiliser les sols par la mise en place de constructions quelconque, en bitume, en asphalte ou autres matières imperméables et/ou polluantes. Ceci aiderait à résoudre la récurrente problématique d'inondations et de perte de fertilité des sols.

**\*Interdiction de construire en parpaing ou de couler du béton.**

#### **\*Assurance**

A défaut d'assurance, affirmer sa responsabilité juridique personnelle à la commune en cas d'accident

#### **\* Limiter la densité de population**

Un foyer par 1/2 hectare dans les espaces classés Naturel ou Agricole. La nécessité de donner la possibilité administrative aux personnes de pouvoir retourner vivre à la campagne, à l'inverse de ce qu'ont connu nos aîné.e.s, est en accord avec les besoins criants de réduction de nos impacts carbone, et de relocalisation de notre économie entre autres choses. Pour ceci, le principe est de répartir notre implantation comme l'était la population française d'avant guerre.

#### **\*Présenter le projet d'installation en amont à la commune**

Le respect de cette charte morale pourra entraîner une autorisation des autorités compétentes préalable au lancement de l'installation des futur.e.s habitant.e.s de la commune. Un dialogue autour du projet sera nécessaire afin de vérifier leur respect et leur engagement mutuels.

#### **\*Domiciliation**

Pouvoir disposer d'une adresse postale sur le lieu où est installé l'habitat léger

#### **\*Mise à disposition des équipements publics**

Salles des fêtes, jardins partagés, crèches, médiathèques, etc.

### **--- Conclusion ---**

Cette proposition induit une implication sur la manière de s'installer sur un territoire, une façon de penser son impact sur son lieu de vie, en termes d'aggradation de l'environnement. Tous ces concepts sont dorénavant indispensables à l'étude de cas d'installation.

L'habitat de demain doit être pensé pour faire sa part afin de répondre à ces problématiques.

De nombreuses jeunes générations sont intéressées par vivre de manière alternative à la norme et font face à de nombreuses difficultés administratives, juridiques, etc. Alors que nos territoires ruraux perdent parfois de leur population, nous pourrions envisager que nos communes considèrent davantage les demandes de nouvelles générations qui ont envie de vivre plus en harmonie avec la nature. Ces projets ne peuvent que dynamiser nos territoires, alors pourquoi ne pas se montrer accueillant ?

Cette proposition est largement inspirée de textes en provenance des membres de la fédération des habitats réversibles.

Vous trouverez les différents groupes référencés ici :

<https://habitat-reversible.org/groupe-amis-partenaires/>

~~Document confidentiel - À usage interne uniquement~~

## Mobilité

**Jeudi 24 Février 2022 - 12h33**

**[Redacted]**

### Auto-stop intervillage

Je rêve qu'aux principaux panneaux de sortie de villages, on adjoigne un petit panneau "point stop" ou les personnes qui veulent aller en direction du village suivant peuvent faire de l'auto-stop. En plus de remplir mieux les voitures, cela déclencherait un état d'esprit plus sympa sur le territoire, pour sortir du "chacun dans sa bulle". Je pense qu'il faut cibler en priorité les axes qui mènent vers un bourg où il y a des commerces et un marché hebdomadaire.

---

**Samedi 26 Février 2022 - 13h35**

**[Redacted]**

### Covoiturage, autostop, il existe des solutions...

Il existe plusieurs solutions éprouvées pour mettre en place différentes alternatives en termes de mobilité afin de générer moins de pollution à l'échelle de notre territoire.

La première solution est plutôt axée sur du covoiturage subventionné par la collectivité qui évite ainsi la mise en place de transports publics inadaptés et très coûteux. Pour en savoir plus c'est par ici : <https://www.karos.fr/territoires/>

La deuxième solution propose une plateforme de covoiturage libre, sans commission et coopératif, à déployer à l'échelle d'un territoire. Le petit plus, il est prévu un outil en direction des événements. Pour la découvrir, c'est par ici : <https://www.mobicoop.fr/>

La troisième solution est de l'auto stop qui fonctionne un peu différemment que du covoiturage. Pour en savoir plus c'est par là : <https://www.rezopouce.fr/>

Étant complémentaires, ces deux dernières ont d'ailleurs fusionné récemment.

Dans tous les cas, la mise en place d'une ou de plusieurs de ces solutions ne peut se faire sans la collectivité.

---



**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h9**

**Over Peslin - Autre commune**

## Transports en commun

Mettre en place des transports en commun sur le territoire

**Dimanche 6 Mars 2022 - 20h0**

Karine - Abjat-Sur-Bandiât

Organiser de la mobilité solidaire

Afin de réduire la pollution émise par les véhicules individuels, la communauté de communes pourrait mettre en place des navettes collectives pour que les personnes puissent aller faire leurs courses, se rendre à des événements culturels, des réunions d'information, à plusieurs. La navette passerait dans les hameaux sur réservation.

Il faudrait aussi soutenir les associations organisant un service de transport à la demande, mettant en relation des bénéficiaires et des bénévoles. L'utilisateur serait pris en charge à son domicile par un bénévole qui assurerait l'intégralité du déplacement pour une participation aux frais à prix libre. Il s'agirait d'accompagner les personnes au marché, à des rendez-vous médicaux, rendre visite à des proches, etc

Par ces différents moyens, notre communauté de communes permettrait au passage les déplacements des personnes isolées et non autonomes et favoriserait le lien social.

---

**Jeudi 10 Mars 2022 - 12h45**

**Ala Sifo - Bussarolles**

## Mobilité douce, covoit" et hippomobilité

Les changements dans le domaine de la mobilité sont plus que vitaux, et urgents. Si nous ne nous organisons pas ensemble, seules quelques personnes privilégiées pourront vivre ici à l'avenir, et quelques ultra-déconnectés (de tout). Cela engendrerait une certaine sanctuarisation de l'espace naturel d'un côté, et un agglutinement plus important des gens en villes ou pavillons. Perso, je ne rêve ni d'une nature sanctuarisée ni de méga agglomérations !

Le covoiturage. Instaurer des endroits de covoiturage, (ex dans les bourgs, sur la route) . Pour contrer la méfiance, naturelle, que nous pourrions ressentir, à prendre des inconnus en stop, je pense qu'il est possible d'instaurer des listes de personnes avec nom et plaque d'immatriculation disponibles en version papier et web dans les mairies (ou de trouver une solution idoine). À noter que beaucoup de personnes sont en attente de cette organisation depuis quelques années.

La mobilité douce. Dans certaines localités françaises « l'hippomobilité » a été choisie pour collecter les ordures. Un cheval, une charrette, une ou deux personnes.

De plus, je note l'idée de l'ancien maire de Piégut M. Vignal qui avait pensé faire le ramassage scolaire avec carriole et cheval. Il n'a pas eu le temps de réaliser ce projet. Je

trouve que c'est dommage car en plus de la mobilité douce, de nombreux autres avantages apparaissent, dont la lenteur, le soin apporté aux chevaux, ou au cheval, par les enfants, l'approche éthologique, etc.

---

**Vendredi 18 Mars 2022 - 15h13**

**Justine Grenen - Autre commune**

### Mise à disposition chauffeur un covoiturage

bonjour personnes en situation de handicap avec une voiture adaptée possibilité de mise à disposition d'un chauffeur pour se rendre au spectacle  
imaginez un tableau de personnes qui peuvent conduire la voiture et se rendre au spectacle

---

**Dimanche 20 Mars 2022 - 9h8**

**FLORENT TUDURI - Abjat-sur-Bandiat**

### Mise en place de transports en commun inter communes

Je pense qu'un système de bus navette qui naviguent entre les communes du Périgord vert avec des itinéraires précis mais qui s'arrêtent n'importe où sur cet itinéraire (on peut attendre le bus à peu près où l'on veut sur son itinéraire - en évitant les arrêts dans les virages bien sur) serait vraiment intéressant pour limiter la dépendance à la voiture et son fort impact écologique. Ce serait un moyen de transport agile comme il en existe dans de nombreux pays (plutôt les pays du Sud économique).

---

**Samedi 18 Juin 2022 - 11h10**

**Néo - Abjat-sur-Bandiat**

### Transports publics sur le territoire

La question des transports est évidemment centrale dans l'élaboration d'un PCAET puisqu'elle concerne tout autant le Climat (via les émissions de Gaz à effet de serre), l'Air (via la pollution atmosphérique) et l'énergie (via la consommation de pétrole).

#### 1. Un car entre Nontron et Angoulême le dimanche

Afin d'éviter la multiplication de voitures entre le territoire et Angoulême et d'optimiser l'accessibilité et la mobilité, il convient d'assurer une ou deux rotation(s) de car(s) entre Nontron et Angoulême le dimanche pour pallier à l'absence de cars de la ligne 20.

2. Des bus entre Nontron et les différentes communes aux alentours pour permettre des déplacements fluides qui limiteraient les courses entre ces communes et Nontron pour prendre le car pour Angoulême. Veiller bien entendu à l'alignement des horaires entre ces bus et les cars pour Angoulême.

---

**Samedi 18 Juin 2022 - 11h11**

REC - Abjat-Sur-Bandiat

7 - Extrait de la délibération n° 2022-06-18-001

## Transports publics sur le territoire

La question des transports est évidemment centrale dans l'élaboration d'un PCAET puisqu'elle concerne tout autant le Climat (via les émissions de Gaz à effet de serre), l'Air (via la pollution atmosphérique) et l'énergie (via la consommation de pétrole).

### 1. Un car entre Nontron et Angoulême le dimanche

Afin d'éviter la multiplication de voitures entre le territoire et Angoulême et d'optimiser l'accessibilité et la mobilité, il convient d'assurer une ou deux rotation(s) de car(s) entre Nontron et Angoulême le dimanche pour pallier à l'absence de cars de la ligne 20.

2. Des bus entre Nontron et les différentes communes aux alentours pour permettre des déplacements fluides qui limiteraient les courses entre ces communes et Nontron pour prendre le car pour Angoulême. Veiller bien entendu à l'alignement des horaires entre ces bus et les cars pour Angoulême.

8 - Extrait de la délibération n° 2022-06-18-001

## Autre thématique

**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h6**

**Gwen Pélin - Autre commune**

**54311 - 54312 - 54313 - 54314 - 54315**

### **Créer du lien, de la convivialité**

Création et/ou mise à disposition facilitée et gratuite de lieux des collectivités pour organiser du lien intergénérationnel, de l'échange de savoir, d'information (projection, formations...), de jeux...

---

**Vendredi 4 Mars 2022 - 18h16**

**Gwen Pélin - Autre commune**

### **Démocratie directe**

Redonner la souveraineté aux citoyens pour toutes ces questions. Redonner des prérogatives décisionnelles aux communes. Instaurer des Référendum d'Initiative Citoyenne locaux

---

**Judi 10 Mars 2022 - 12h37**

**Katia Scifo - Busserolles**

### **Plaidoyer pour que l'éducation populaire soit intégrée aux mesures prises par la CCPN dans le cadre du PCAET.**

#### **Préambule**

J'écris ce plaidoyer car je suis convaincue que nous devons changer nos comportements afin qu'à l'horizon des années 2040/2050 des mesures les moins radicales, et les moins restrictives, soient prises. Puisque demain dépend en grande partie d'aujourd'hui et afin d'offrir un futur pas trop invivable -si ce n'est enviable - aux générations à venir.

Et parce que je pense que par le truchement de l'éducation populaire, c'est la connaissance et le dialogue qui s'immiscent dans les populations, et qui peuvent accompagner ou engendrer les changements de mentalités. Et partant du principe que le savoir s'oppose à l'ignorance, à l'opinion, à la foi ou à la croyance.

#### **Développement**

Les changements nécessitent du courage de toute part. Il faut, littéralement, y mettre son cœur, tout en éteignant une grande partie de son égoïsme. Effectivement les transformations concrètes requises sont difficiles à entreprendre, individuellement et collectivement, puisqu'il s'agit de changer nos habitudes. Or nous le savons bien, globalement, nous avons tendance à tenir à nos us et coutumes, autrement nommées, zone de confort. Nous y tenons et c'est pourquoi nous nous y accrochons, alors que paradoxalement mieux vaudrait changer d'orientation.



**Jeudi 10 Mars 2022 - 12h41**

**Salta scifo - Busserolles**

## Réflexion : Prendre les leçons du passé.

Je voulais partager cette réflexion : À la fin de la 2e guerre mondiale, la France et la Dordogne étaient quadrillées par de denses réseaux de chemin de fer et de lignes de bus. Ici, le Département qui les gérait a décidé petit à petit de les fermer, car ils lui coûtaient trop cher. Depuis, l'usage de la voiture s'est développé. Les conséquences de ces fermetures ont sonné le glas des transports en commun.

Parallèlement, les coûts n'ont pas disparu, une partie a été supportée par les individus (qui achètent et entretiennent leur voiture), de plus, les infrastructures servant aux autos et camions doivent être réparées chaque année, les camions circulent alors que le fret ferroviaire aurait épargné les dégâts causés aux routes, les accidents... De plus tout un réseau parallèle s'est développé : les contrôles techniques, la vignette (1956/ 2003), les subventions à l'achat, les radars, et tout un matériel, qui n'aurait pas lieu d'être s'il y avait plus de transports en commun et si les voitures avaient été bridées dès le départ. Au lieu de développer des voitures, petites (moins de matériaux utilisés pour les construire, moins consommatrices de carburant), facilement réparables, à la vitesse limitée, nous avons privilégié les « lourds SUV », les changements de véhicule fréquents, l'électronique. Les choix effectués jadis n'ont rien de vertueux au niveau environnemental, mais ils ont été faits dans un monde où l'éco-pensée était minoritaire, voire marginale. Des investissements d'argent public ont été injectés, puis tout a été démantelé, vendu à vil prix, pour quarante ou cinquante ans plus tard reconstituer des tramways, des trains, toujours à l'aide d'argent public.

---

**Jeudi 10 Mars 2022 - 12h43**

**Salta scifo - Busserolles**

## Sobriété et partage de matériel

Chacun, plus ou moins, dans sa maison, possède des outils que nous n'utilisons que sporadiquement. L'idée ici, est la création d'ateliers de matériels partagés dans chaque commune.

Cela pour, bien évidemment, endiguer les achats individuels de nouveaux objets, ou machines, mais aussi créer du lien via l'échange, tout en refaisant vivre l'entraide collective. Concrètement :

Dans chaque commune peut être installé un espace d'outils partagés (que les gens donnent), ou bien, peuvent être dressées des listes de personnes possédant telle ou telle machine, prêtes à les partager.

Cela nécessite de la gestion bien évidemment, et une personne dédiée à cette question. Pour ma part, à l'instar de ce que j'ai écrit sur la question de l'éducation populaire, je pense que la CCPN peut employer des personnes dédiées. De la même manière, je pense qu'une partie des actions menées par la CCPN peuvent être soumises à une votation locale des

Parallèlement, plus on connaît les choses, plus on a la possibilité de les comprendre, les respecter, les prendre en considération. Car force est de constater que nous agissons trop souvent mus de bonnes raisons, mais guidés par l'ignorance. Pensons à tous ces enfers que nous avons pavés de nos bonnes intentions, tout au long de notre Histoire. Et combien de nos convictions sont-elles basées sur des connaissances superficielles. Voire pire ! Sur des préjugés généraux repris de bouche-à-oreille, parfois de génération en génération, sans avoir jamais été confrontés à la réalité, ou à la réflexion personnelle. C'est pour cela que je suis convaincue, comme tant d'autres, que tout changement passe par l'éducation populaire. Elle permet de confronter ses opinions, de rencontrer des personnes, d'être un peu moins bête et plus responsable (peut-être). Elle participe aussi à créer des citoyens plus autonomes et actifs.

Mais comme les enfants et adolescents ont accès à moult ateliers, notamment de « sensibilisation à l'environnement », ici je m'attache particulièrement à l'éducation des adultes.

En effet, nous, adultes, nous accordons tous pour penser que les enfants ont besoin d'être formés, et nous oublions nos propres besoins, hormis dans le domaine du travail. Alors que les adultes également, ont grandement besoin de formation, de connaissance, d'autant que ce sont eux qui prennent les décisions impliquant la société entière.

Par ailleurs, je pense que nous avons besoin de philosophie, afin de porter nos réflexions sur des points essentiels de l'existence. Afin de former des citoyens adultes plus pensants, plus réfléchis, donc plus prêts à la discussion, à la tolérance, au changement, et à la coopération.

Concrètement :

Où ? Les communes de la CCPN possèdent toutes une salle publique, utilisée à bon escient lors des réunions PCAET ou CDD.

Qui : L'équipe du cinéma de Nontron est hyperefficace, et sait apporter une grande richesse intellectuelle, et d'éducation populaire à notre territoire. La médiathèque de Nontron possède les mêmes qualités (je ne connais pas la médiathèque de Saint-Pardoux). De même, le CPIE possède largement les compétences pour ce faire.

Comment : Organiser des conférences ou des ateliers débats. Dans certaines « universités populaires » françaises, ce sont les citoyens lambda qui eux – mêmes construisent des séances, sur un savoir qu'ils possèdent et qu'ils désirent partager. Le territoire de la CCPN regorge de personnes aptes, et riches en connaissances.

Bien entendu, cela requiert de la part de la CCPN d'employer une personne pour s'en charger, en augmentant un temps partiel, ou bien en créant un nouveau temps partiel ou complet. Comme il s'agit d'argent public, peut-être qu'il serait possible d'organiser, dans l'esprit des « budgets participatifs » du Département, une espèce de consultation publique, pour ou contre l'organisation de l'éducation populaire, pour ou contre l'emploi d'une personne idoine. Souvent c'est par le truchement d'une association dédiée que l'organisation se fait.

---

habitants du lieu. Parallèlement les personnes du territoire auront la possibilité de choisir où seront injectés leurs impôts.

---

**Vendredi 18 Mars 2022 - 21h59**

**Angèle RIVIERE - Saint-Front-la-Rivière**

### Accueil des ukrainiens réfugiés

aide à la scolarité des enfants . Hébergement mais isolation de mon domicile... Comment faire pour les intégrer sans devoir assurer tous les transports?

---

**Mercredi 6 Avril 2022 - 14h11**

**Thomas LE GOYET - Saint-Front-la-Rivière**

### Actions sur toutes les thématiques

Actions à mener par les collectivités locales

- optimiser l'éclairage public
- développer le télétravail pour les agents
- achat de véhicules non thermiques
- éco-responsabilité dans les appels d'offre et l'achat de fournitures
- former les élus et les agents sur le développement durable et sensibiliser la population par une newsletter mensuelle
- optimiser la dématérialisation, la formation, les réunions etc...
- créer un pôle urbanisme, habitat, paysage transition écologique et développement économique au sein de la CCPN pour gérer notamment le PCAET et le PLUI
- entretien et maintenance des bâtiments publics

Rendre les bâtiments adaptés au changement climatique

- sensibiliser, informer les habitants sur les aides à la rénovation thermique sur l'habitat ancien
- faire un état des lieux exhaustifs sur le parc ancien
- aide financière au diagnostic pour les habitants

### Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

- communiquer sur les bonnes pratiques en forêt et en agriculture, diminution des intrants, production plein champ en circuits courts , développer l'agro foresterie, suppression des coupes rases dans les forêts, sensibiliser les propriétaires forestiers privés sur la protection de la biodiversité et des paysages, veiller aux mélanges des espèces avec des feuillus
- aider à l'installation des producteurs locaux pour favoriser les circuits courts pour être au plus près des habitants en mettant en place une fiscalité douce afin qu'ils puissent vivre décemment de leurs revenus
- miser sur le tourisme vert avec une amélioration des sentiers de randonnées, de découvertes, création de pistes cyclables

### Mobilité

- réinvestir les centres-bourg en créant des commerces de proximité pour limiter les déplacements
- covoiturage des salariés avec implication des employeurs pour établir des horaires adaptés au regroupement en fonction des lieux d'habitations
- créer des tiers lieux pour développer le télétravail et limiter les trajets pour se rendre au travail
- créer des espaces de vie sociale de proximité
- mettre en place un système de navette pour les déplacements les plus éloignés et développer un système de partage de véhicules

### Aménager le territoire adapté au changement climatique

- prendre en compte les risques naturels dans le PLUI
- protéger la ressource en eau, réduire l'arrosage avec des cultures adaptées à la sécheresse
- protéger la biodiversité en particulier dans les zones humides
- développer les espaces verts dans les villes et les bourgs, multiplier les plantations
- favoriser le maintien des stocks de carbone dans l'agriculture, la forêt, les espaces naturels
- communiquer avec les habitants sur effets du changement climatiques, gestion des crises : canicules, sécheresses, feux de forêts et faire de la prévention

### Développer les énergies renouvelables adaptées à notre territoire



- panneaux solaires et photovoltaïques sur tous bâtiments communaux existants et nouveaux et toutes constructions nouvelles dans l'industrie, l'agriculture et les habitations, friches, ancienne carrières, avec le respect de l'environnement
  - développer la géothermie, la petite méthanisation , les réseaux de chaleur, chaufferie bois
  - la charte du parc en cours de révision devrait exclure l'éolien , un parc doit préserver les paysages et la biodiversité
- 

**Dimanche 15 Mai 2022 - 16h51**

**Genlis - Saint-François-Rivière**

## **Agriculture alimentation**

- faire un PAT sur production agricole et la consommation
- recenser les terres en friches et réfléchir sur l'avenir des terres agricoles avec les futurs départs à la retraite
- protéger l'artificialisation des sols
- lister les productions manquantes et faire des appels à production locale
- faire un catalogue des producteurs les référencer sur site web
- promouvoir les marchés de producteurs et les marchés des petits villages
- soutenir l'installation des nouveaux agriculteurs en bio et promouvoir ce type d'agriculture
- constituer une réserve foncière
- planter arbres fruitiers en bordure des villages
- apprendre à consommer moins mais mieux
- apprendre à gaspiller moins
- faciliter la mise en relation des producteurs locaux avec la restauration collective et la restauration

